



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général  
Mission ministérielle

**Sécurités**



**2024**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

**La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

**Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Sécurités</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 176 : Police nationale</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	21
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	24
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	31
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	32
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	33
6 – Evaluer la dépense fiscale	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	38
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	73
<i>Justification par action</i>	76
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	76
02 – Sécurité et paix publiques	78
03 – Sécurité routière	79
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	80
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	82
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	83
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	96
Opérateurs	98
<i>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police</i>	98
<b>PROGRAMME 152 : Gendarmerie nationale</b>	<b>105</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	106
Objectifs et indicateurs de performance	110
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	110
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	113
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	120
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	122
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	124
6 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	126
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	128
Justification au premier euro	137
<i>Éléments transversaux au programme</i>	137
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	154
<i>Justification par action</i>	156
01 – Ordre et sécurité publics	156
02 – Sécurité routière	157
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	158
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	160
05 – Exercice des missions militaires	167
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	169

<b>PROGRAMME 207 : Sécurité et éducation routières</b>	<b>171</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	172
Objectifs et indicateurs de performance	175
1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes	175
2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie	177
Présentation des crédits	179
Justification au premier euro	184
<i>Éléments transversaux au programme</i>	184
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	186
<i>Justification par action</i>	188
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	188
02 – Démarches interministérielles et communication	192
03 – Éducation routière	198
<b>PROGRAMME 161 : Sécurité civile</b>	<b>205</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	206
Objectifs et indicateurs de performance	209
1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt	209
2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	210
3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste	212
4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours	214
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	216
Justification au premier euro	224
<i>Éléments transversaux au programme</i>	224
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	234
<i>Justification par action</i>	240
11 – Prévention et gestion de crises	240
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	245
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	253
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	257
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	261
Opérateurs	263
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	263

MISSION  
**Sécurités**

---

# Bilan de la programmation pluriannuelle

## BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

L'année 2024 a vu un engagement exceptionnel des forces de sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin dans le cadre de la préparation et du déroulement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), mais également lors des événements en Nouvelle-Calédonie et à l'occasion du passage du cyclone Chido à Mayotte. La mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) a permis la montée en puissance des effectifs et le renforcement de la capacité opérationnelle des services.

### Un niveau d'engagement des forces particulièrement élevé pour répondre à la demande de sécurité au quotidien

Les grands événements de l'année 2024 se sont traduits par un engagement particulièrement soutenu des forces de sécurité intérieure tout au long de l'année, illustré notamment par l'accentuation de leur présence sur la voie publique ou encore par le niveau de mobilisation des unités de force mobile en matière de maintien de l'ordre et de sécurisation.

Les personnels de la police nationale ont intensifié leurs interventions en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, de lutte contre l'immigration clandestine, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. Les taux de délinquance et de criminalité demeurent significatifs, bien qu'une évolution favorable d'un certain nombre d'indicateurs, tels que l'augmentation de l'élucidation des vols avec violence et des homicides ou la présence de patrouille sur la voie publique, se confirme.

Pour parvenir au renforcement de l'offre de sécurité dans la profondeur des territoires, la gendarmerie nationale a pu compter sur 1 045 ETP supplémentaires, majoritairement pour armer 80 nouvelles brigades de gendarmerie. En parallèle, la réserve opérationnelle de la gendarmerie comptait 36 000 réservistes au 31/12/2024. La poursuite de l'élaboration d'outils numériques innovants a permis notamment un meilleur accès à l'offre de services au profit des forces de sécurité et de la population. L'adaptation à une délinquance en constante évolution s'est poursuivie, notamment dans le champ du cyber, pleinement investi avec la vigilance continue du COMCYBER-MI et de l'unité nationale cyber (UNCyber).

Les moyens de la sécurité civile ont été très fortement mobilisés en 2024, au-delà même du contrat opérationnel. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a déployé 11 détachements estivaux repositionnés en Corse, en zone Sud et Sud-Ouest. Plusieurs colonnes de renfort (jusqu'à 10) ont été déployées, notamment à l'occasion des périodes de risque élevé, soit un total de 8 120 hommes/jour. En janvier 2024, les moyens nationaux de la sécurité civile ont été mobilisés pour un épisode d'inondations dans le nord de la France qui ont nécessité l'évacuation d'environ 1 600 personnes.

### Des moyens exceptionnels pour la sécurisation d'événements historiques

La sécurisation des JOP a mobilisé en 2024 une part significative des ressources et des effectifs de la police nationale. Des moyens exceptionnels ont été consacrés pour les policiers, ayant fait preuve d'un engagement total, déplacés en renfort sur les sites olympiques comme ceux affectés chaque jour à Paris pour garantir des conditions d'exercice optimales tout au long de cette mission. Les investissements sur la période 2020-2024 de la police nationale ont permis l'acquisition et la modernisation d'équipements, qui constituent désormais un héritage pour les forces de police : moyens mobiles, réseaux télécoms et salles de commandement, moyens de communication, drones et dispositifs de lutte anti-drones, etc.

La gendarmerie a été fortement présente, avec ses gendarmes d'active et de réserve, utilisant toutes les possibilités de génération de forces. Mobilisée pour la sécurisation d'événements historiques (80<sup>e</sup> anniversaire du

débarquement et les JOP 2024), elle a maintenu un engagement inédit pour faire face à la crise de haute intensité en Nouvelle-Calédonie, à l'afflux touristique estival dans sa zone de compétence. Malgré ces succès, l'engagement en Nouvelle-Calédonie présente à lui seul un lourd bilan de deux gendarmes tués et plus de 600 blessés.

La DGSCGC a été une des directions support essentielles des JOP et a ainsi armé le Centre national de commandement stratégique (CNCS) pour assurer la coordination des moyens de crises. Au total, ce sont 250 agents mobilisés sur 26 jours de compétition, avec l'engagement de 10 colonnes de renfort en moyenne, soit 65 000 hommes/jour.

### **La poursuite du renforcement et de la modernisation des moyens des forces de sécurité intérieure**

S'agissant des emplois, la police nationale a de nouveau bénéficié en 2024 d'un schéma d'emploi dynamique (+1 094 ETP) par un niveau encore très élevé de recrutement de policiers actifs, permettant le renforcement de la filière investigation et des moyens consacrés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines, avec la création en 2024 de la quatrième CRS « nouvelle génération ». Les capacités de modernisation en matière numérique ont été également préservées pour faciliter l'accès des citoyens aux services de police (plainte en ligne, visioplainte, etc.). L'achèvement de la réforme de la police nationale s'est concrétisé par la mise en place de 6 directions zonales et 92 directions départementales et interdépartementales unifiant des filières métiers (sécurité publique, police judiciaire, renseignement territorial, police aux frontières) et leur placement sous un commandement unique, pour une meilleure allocation des ressources et une plus grande efficacité d'action au profit de la population.

En 2024, une vigilance particulière a été portée au modèle gendarmerie, socle de sa capacité d'action et de réaction. Sur le plan de l'immobilier, l'année a été celle du partage du constat de la nécessité de relancer l'investissement dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle. En outre, la gendarmerie a pu mener à terme en 2024 le programme majeur de renouvellement de sa capacité en véhicules blindés polyvalents, avec le déploiement des 90 véhicules Centaure. Plus largement, la capacité d'action de la gendarmerie a démontré la pertinence des efforts portés sur les moyens et sur son adaptation aux conditions d'exercice de la mission qui se durcissent.

La sécurité civile a poursuivi sa projection dans l'avenir, investissant tant dans les moyens de lutte contre les risques NRBC, les inondations ou les feux de forêts que dans le secours à personnes en milieux difficile. La création d'une quatrième unité de sécurité civile à Libourne, l'acquisition et le renouvellement de nouveaux matériels (la flotte comprend désormais sept hélicoptères de nouvelle génération) démontrent le dynamisme d'une sécurité civile toujours plus mobilisée face à la multiplicité des crises, tout en s'inscrivant dans une maîtrise des coûts.

### **Une année 2024 une nouvelle fois marquée par un engagement hors norme face à la diversité de crises**

En 2024, les interventions opérationnelles de la sécurité civile ont été en capacité, grâce à la projection de ses moyens nationaux, notamment terrestres, et des colonnes de renfort issues des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de répondre tant aux besoins de sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques, qu'aux inondations dans le Nord de la France, au soutien face à la crise survenu en Nouvelle-Calédonie tout en assurant la lutte contre les incendies en milieux naturels.

La dévastation du département de Mayotte par le cyclone Chido a engendré une activité d'une intensité exceptionnelle. Les moyens nationaux de la sécurité civile ont été très rapidement mobilisés, qu'il s'agisse des FORMISC de la réserve nationale, de l'hôpital de campagne (ESCRIM), des moyens aériens (deux Dash), ou des colonnes de renforts des SDIS. Fin décembre, ce sont près de 1 000 hommes et femmes de la sécurité civile qui étaient déployés, dont plus de 400 ForMiSC. Face à cette activité, la cellule interministérielle de crise (CIC) est désormais activée de manière presque continue, s'affirmant ainsi comme un outil essentiel au pilotage interministériel de la crise.

### **Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière**

Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. En 2024, 3 190 personnes ont perdu la vie sur les routes métropolitaines, un chiffre très proche de l'année 2023 (+0,7 % correspondant à 23 morts de plus). La mortalité sur les routes de France métropolitaine reste donc sous la barre des 3 200 morts pour la seconde année consécutive.

Un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) s'est réuni le 17 juillet 2023, sous l'égide de la Première ministre, avec l'objectif à la fois « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais aussi de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ».

À cet effet, le CISR a retenu 7 axes majeurs qui se déclinent en 38 mesures :

- éduquer pour mieux partager la route ;
- mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- s'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- simplifier la vie des usagers de la route ;
- agir pour une meilleure sécurité routière dans les Outre-mer.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : (P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

#### Indicateur 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	71 208	66 253	En baisse	60 258	cible atteinte	
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	549 260	583 858	Suivi	600 570	absence amélioration	
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	316 444	336 654	Suivi	346 626	absence amélioration	

#### Indicateur 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens constatés	Nb	1 993 415	2 025 009	En baisse	1 975 776	cible atteinte	
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires)	Nb	214 004	220 185	En baisse	221 694	absence amélioration	

**OBJECTIF 2 : (P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****Indicateur 2.1 : Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	26,66	18,15	En hausse	18,42	absence amélioration	
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences (principales et secondaires)	%	9,69	9,57	En hausse	10,74	absence amélioration	
Taux d'élucidation des homicides	%	76,49	70,92	En hausse	70,82	absence amélioration	

**Indicateur 2.2 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique rapporté à l'activité totale**

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les forces de sécurité intérieure (PN + GN) rapporté à l'activité totale	%	85 691 523	89 919 486	En hausse	98 916 344	cible atteinte	
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Gendarmerie Nationale	%	46 100 331	49 359 351	En hausse	54 723 665	cible atteinte	
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Police Nationale	%	39 591 192	40 560 135	En hausse	44 192 679	cible atteinte	

**OBJECTIF 3 : (P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****Indicateur 3.1 : Nombre de tués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de tués	Nb	3 416	3 274	En baisse	3 331	absence amélioration	

**OBJECTIF 4 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (P161)****Indicateur 4.1 : Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile (P161)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	90,7	63,8	95	81	amélioration	95
Taux de disponibilité technique des hélicoptères de la sécurité civile	%	Sans objet	Sans objet	72	61,1	absence amélioration	72

**OBJECTIF 5 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (P161)****Indicateur 5.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (P161)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	89,53	97,36	96	97,78	cible atteinte	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	17,8	13,44	10	9,44	cible atteinte	10

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>176 – Police nationale</b>			
Prévision	13 555 922 905	13 462 183 111	151 967
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	13 362 033 907	12 932 725 125	151 959
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	193 888 998	529 457 986	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			8
Exécution	13 276 757 402	13 443 240 127	151 408
<b>152 – Gendarmerie nationale</b>			
Prévision	11 797 763 550	11 013 249 797	102 622
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	11 031 544 631	10 392 977 945	102 623
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	766 218 919	620 271 852	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			0
Exécution	11 118 361 224	11 009 866 788	100 859
<b>207 – Sécurité et éducation routières</b>			
Prévision	76 814 430	70 191 523	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	110 387 203	108 879 721	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-33 572 773	-38 688 198	
Exécution	73 037 691	70 078 389	
<b>161 – Sécurité civile</b>			
Prévision	1 227 328 256	973 485 597	2 675
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	901 673 128	880 495 462	2 675
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	325 655 128	92 990 135	
Exécution	980 451 858	962 616 284	2 632
<b>Total Prévision</b>	<b>26 657 829 142</b>	<b>25 519 110 029</b>	<b>257 264</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>25 448 608 174</b>	<b>25 485 801 587</b>	<b>254 899</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
176 – Police nationale	12 718 658 053 12 542 830 834	13 409 619 700 13 276 757 402	12 388 784 975 12 376 169 570	13 004 252 764 13 443 240 127
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 176 767	1 587 797 645 1 746 219 304	1 488 463 529 1 570 176 767	1 587 797 645 1 746 219 304
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 578 053	3 723 536 751 3 981 759 448	2 831 071 118 3 466 578 053	3 723 536 751 3 981 759 448
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 774	459 419 220 425 032 691	398 355 293 380 031 774	459 419 220 425 032 691
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 620 942	1 146 306 980 1 296 307 078	1 046 278 161 1 048 620 982	1 146 306 980 1 296 307 078
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002	3 446 764 685 3 070 376 127	2 765 912 363 3 344 371 002	3 446 764 685 3 070 376 127
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	4 188 577 589 2 733 052 295	3 045 794 419 2 757 062 753	3 858 704 511 2 566 390 991	2 640 427 483 2 923 545 479
152 – Gendarmerie nationale	10 549 496 092 10 406 520 658	11 273 228 549 11 118 361 224	10 092 133 148 10 136 926 405	10 634 661 863 11 009 866 788
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 197 224	4 169 681 650 4 305 145 362	3 911 789 679 3 954 197 224	4 169 681 650 4 305 145 362
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 243 233	815 062 202 819 147 644	767 429 771 778 243 233	815 062 202 819 147 644
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 268 681	2 588 654 725 2 605 699 955	2 412 873 179 2 453 268 681	2 588 654 725 2 605 699 955
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 297 650 413 3 058 742 121	3 526 183 754 3 221 168 677	2 840 287 469 2 789 147 868	2 887 617 068 3 112 674 242
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 069 399	173 646 218 167 199 585	159 753 050 162 069 399	173 646 218 167 199 585
207 – Sécurité et éducation routières	75 390 325 65 480 916	110 507 203 73 037 691	74 495 325 55 547 184	108 999 721 70 078 389
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	10 743 342 8 384 857	13 253 773 7 138 260	10 743 342 6 928 942	13 253 773 5 382 637
02 – Démarches interministérielles et communication	38 778 271 30 957 356	67 321 857 42 682 206	38 778 271 23 999 667	66 709 375 40 836 944
03 – Éducation routière	25 868 712 26 138 703	29 931 573 23 217 224	24 973 712 24 618 574	29 036 573 23 858 807
161 – Sécurité civile	1 472 397 431 1 155 726 392	916 402 018 980 451 858	714 509 225 674 509 618	895 224 352 962 616 284
11 – Prévention et gestion de crises	76 169 207 70 849 347	57 327 476 76 526 955	55 289 207 56 828 296	83 653 691 82 704 031
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	1 060 461 501 750 437 073	621 113 153 669 850 247	442 528 186 409 455 672	541 649 281 608 848 085
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	321 360 510 320 240 124	190 350 177 189 130 968	202 285 619 194 951 542	223 134 070 225 438 724
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	14 406 213 14 199 847	47 611 212 44 943 688	14 406 213 13 274 107	46 787 310 45 625 444

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
176 – Police nationale	12 718 658 053 12 542 830 834	13 409 619 700 13 276 757 402	12 388 784 975 12 376 169 570	13 004 252 764 13 443 240 127
Titre 2. Dépenses de personnel	10 833 651 481 10 765 767 260	11 205 346 827 11 528 797 143	10 833 651 481 10 765 767 260	11 205 346 827 11 528 797 143
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 885 006 572 1 777 063 574</b>	<b>2 204 272 873 1 747 960 259</b>	<b>1 555 133 494 1 610 402 310</b>	<b>1 798 905 937 1 914 442 985</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 136 247 790 1 423 423 591	1 394 074 485 1 542 333 970	1 060 675 842 1 257 446 512	1 310 333 462 1 544 309 064
Titre 5. Dépenses d'investissement	713 176 487 313 734 975	776 428 220 158 853 216	458 875 357 316 447 037	454 802 307 324 535 319
Titre 6. Dépenses d'intervention	33 432 295 39 126 653	33 770 168 45 641 604	33 432 295 35 742 761	33 770 168 44 418 602
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 150 000 778 354	0 1 131 470	2 150 000 766 000	0 1 180 000
152 – Gendarmerie nationale	10 549 496 092 10 406 520 658	11 273 228 549 11 118 361 224	10 092 133 148 10 136 926 405	10 634 661 863 11 009 866 788
Titre 2. Dépenses de personnel	8 481 964 953 8 469 123 553	9 087 467 558 9 082 977 530	8 481 964 953 8 469 123 553	9 087 467 558 9 082 977 530
<b>Autres dépenses :</b>	<b>2 067 531 139 1 937 397 105</b>	<b>2 185 760 991 2 035 383 694</b>	<b>1 610 168 195 1 667 802 852</b>	<b>1 547 194 305 1 926 889 258</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 806 652 454 1 717 901 794	1 989 432 491 1 864 369 959	1 342 681 103 1 479 720 896	1 358 342 171 1 718 726 173
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 878 685 208 879 363	192 728 500 154 532 238	260 707 734 178 006 346	180 570 784 185 555 776
Titre 6. Dépenses d'intervention	10 000 000 10 615 948	3 600 000 16 481 496	6 779 358 10 075 610	8 281 350 22 607 309
207 – Sécurité et éducation routières	75 390 325 65 480 916	110 507 203 73 037 691	74 495 325 55 547 184	108 999 721 70 078 389
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	60 790 449 50 098 617	79 081 302 54 367 452	59 895 449 41 778 422	78 186 302 52 635 626
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 922 635 2 834 551	19 008 158 4 630 825	3 922 635 2 120 206	18 395 676 4 384 536
Titre 6. Dépenses d'intervention	10 677 241 12 547 748	12 417 743 14 039 414	10 677 241 11 648 556	12 417 743 13 058 227
161 – Sécurité civile	1 472 397 431 1 155 726 392	916 402 018 980 451 858	714 509 225 674 509 618	895 224 352 962 616 284
Titre 2. Dépenses de personnel	201 827 016 198 947 384	231 060 710 216 062 292	201 827 016 198 947 384	231 060 710 216 062 292
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 270 570 415 956 779 008</b>	<b>685 341 308 764 389 566</b>	<b>512 682 209 475 562 233</b>	<b>664 163 642 746 553 992</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	170 263 212 200 287 000	289 905 237 381 757 986	182 295 712 212 834 947	260 757 432 330 533 808
Titre 5. Dépenses d'investissement	790 883 696 445 219 232	223 182 081 192 365 652	140 037 881 77 440 550	198 368 327 191 986 963
Titre 6. Dépenses d'intervention	307 001 919 307 385 021	169 928 227 190 265 928	187 927 028 181 398 981	202 712 120 224 033 221

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 421 588 3 887 755	2 325 763 0	2 421 588 3 887 755	2 325 763 0
<b>Total</b>	<b>24 815 941 901</b> <b>24 170 558 800</b>	<b>25 709 757 470</b> <b>25 448 608 174</b>	<b>23 269 922 673</b> <b>23 243 152 776</b>	<b>24 643 138 700</b> <b>25 485 801 587</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	19 517 443 450 19 433 838 197	20 523 875 095 20 827 836 965	19 517 443 450 19 433 838 197	20 523 875 095 20 827 836 965
<b>Autres dépenses :</b>	<b>5 298 498 451</b> <b>4 736 720 603</b>	<b>5 185 882 375</b> <b>4 620 771 210</b>	<b>3 752 479 223</b> <b>3 809 314 579</b>	<b>4 119 263 605</b> <b>4 657 964 623</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 173 953 905 3 391 711 003	3 752 493 515 3 842 829 367	2 645 548 106 2 991 780 777	3 007 619 367 3 646 204 670
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 758 861 503 970 668 121	1 211 346 959 510 381 932	863 543 607 574 014 140	852 137 094 706 462 594
Titre 6. Dépenses d'intervention	361 111 455 369 675 370	219 716 138 266 428 441	238 815 922 238 865 908	257 181 381 304 117 359
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 571 588 4 666 109	2 325 763 1 131 470	4 571 588 4 653 755	2 325 763 1 180 000

PROGRAMME 176  
**Police nationale**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Louis LAUGIER**

*Directeur général de la police nationale*

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

Pour la police nationale, l'année 2024 a d'abord été celle des jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP) dont la sécurisation a exigé une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des forces au pic de l'événement mais également dans les mois qui ont précédé. Au-delà de cet événement exceptionnel, l'activité opérationnelle a été intense tout au long de l'année, avec une succession de crises, notamment outre-mer, qui se sont ajoutées aux missions du quotidien. La police nationale a aussi poursuivi ses efforts de modernisation et de transformation, dans un contexte de tensions budgétaires qui ont nécessité des adaptations en gestion voire des priorisations, notamment en matière d'investissement.

Comme en 2023, le programme 176 « Police nationale » a bénéficié en 2024 d'une augmentation des crédits ouverts au titre de la loi de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI). La loi de finances pour 2024 a ainsi prévu 11 205,3 M€ (dont 7 620,4 M€ HCAS) de crédits de masse salariale et 1 727,4 M€ de crédits de fonctionnement et d'investissement, représentant une hausse globale de +4,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette enveloppe a été diminuée par l'annulation de 134 M€ de crédits de fonctionnement et d'investissement, intervenue par décret n° 2024-124 du 21 février 2024. Au regard des besoins exprimés par l'intense activité des forces au cours de l'année, des ouvertures de crédits intervenues en toute fin d'année ont permis de rehausser les ressources du programme 176.

### **Un niveau d'engagement des forces de police particulièrement élevé tout au long de l'année 2024**

Les grands événements de l'année 2024 se sont traduits par un engagement particulièrement soutenu des forces de police tout au long de l'année, illustré notamment par l'intensification de leur présence sur la voie publique ou encore par le niveau de mobilisation des unités de force mobiles en matière de maintien de l'ordre et de sécurisation. L'institution a également poursuivi voire intensifié ses interventions en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ou encore de lutte contre l'immigration clandestine. Les taux de délinquance et de criminalité demeurent élevés, mais l'évolution favorable d'un certain nombre d'indicateurs se confirme ; par exemple, l'augmentation de l'élucidation des vols avec violence et des homicides, ou encore de la présence de patrouille sur la voie publique.

### **Des moyens exceptionnels pour la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris**

La sécurisation des JOP a mobilisé en 2024 une part significative des ressources du programme « Police nationale ».

En matière de fonctionnement, les moyens ont été notamment consacrés à l'hébergement et à l'alimentation des policiers déplacés en renfort ainsi qu'à l'acquisition de moyens de protection et d'effets d'habillement ou encore à la location et à l'entretien de véhicules, pour garantir des conditions d'exercice satisfaisantes tout au long de cette mission exceptionnelle. Le responsable de programme a également été attentif à l'accompagnement des agents mobilisés, notamment en facilitant l'accès aux dispositifs de gardes d'enfants pour les agents engagés durant l'été.

Dans le prolongement de l'effort d'investissement déjà réalisé les années précédentes, une partie des crédits a également été utilisée pour l'acquisition et la modernisation d'équipements, qui constituent désormais un héritage pour les forces de police (moyens mobiles, réseaux télécoms et salles de commandement, moyens de communication, drones et dispositifs de lutte anti-drones etc.).

Enfin, un effort particulier a été réalisé sur le plan indemnitaire pour compenser l'engagement de l'ensemble des agents de la police nationale durant l'été, (prime JOP, indemnité d'absence missionnelle et indemnisation de l'intégralité des 5,3 millions d'heures supplémentaires effectués entre juillet et septembre 2024).

### **La poursuite du renforcement et de la modernisation des moyens de la police nationale**

Au-delà de la mobilisation autour des JOP, le programme « Police nationale » a continué de s'inscrire en 2024 dans la dynamique de renforcement et de modernisation de ses moyens humains et des conditions d'exercice des missions entamée depuis le Beauvau de la sécurité et la LOPMI.

S'agissant des emplois, la police nationale a de nouveau bénéficié en 2024 d'un schéma d'emploi dynamique, qu'elle a exécuté légèrement en-dessous de l'objectif (+1 094 ETP au lieu de +1 139). Ce résultat a été obtenu grâce à un niveau encore très élevé de recrutement de policiers actifs. Il intègre également la poursuite de la politique de substitution, amplifiée depuis 2023 par le développement de nouvelles fonctions (assistants d'enquête, assistants contrôle frontière), et soutient la politique de transformation numérique, par le recrutement de compétences spécialisées dans ce domaine. Il permet également le renforcement de la filière investigation et des moyens consacrés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines, avec la création courant 2024 la quatrième CRS « nouvelle génération » prévue par la LOPMI. Par ailleurs, le déploiement de la réserve opérationnelle, créée en 2022, s'est amplifié en 2024. Au total, cette stratégie de recrutement contribue à l'augmentation continue de la présence des policiers sur la voie publique.

L'augmentation des moyens humains s'est accompagnée d'une meilleure valorisation de l'engagement des policiers sur le terrain et d'un effort de reconnaissance des spécificités de leur métier. La mise en œuvre du protocole de modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022 s'est poursuivie, avec en particulier la création de l'indemnité spéciale de sujétion des personnels administratifs, techniques et spécialisés (ISSPATS), de la prime de voie publique et de l'indemnité d'absence missionnelle ou encore la revalorisation anticipée de l'IJAT des CRS. Le responsable de programme a également porté une attention particulière aux politiques d'accompagnement et de soutien des agents de la police nationale, notamment en matière de prévention contre le suicide et de soutien aux opérateurs sociaux.

Les contraintes budgétaires de l'exercice 2024 ont conduit le responsable de programme à prioriser certains investissements, en particulier dans le domaine de l'immobilier et des moyens mobiles. Pour autant, de nombreuses opérations immobilières se sont poursuivies (ex. hôtel des polices de Nice, hôtel de police de Valenciennes, hôtel de police d'Amiens, hôtel de police de Cayenne, commissariat de police des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille ; commissariat de police du Kremlin-Bicêtre, ...) et plusieurs équipements ont été livrés durant l'année 2024 (commissariat d'Épernay, commissariat de Wattignies, hôtel de police de Basse-Terre, hôtel de police d'Angers, CRS 84 à Montauban etc.).

Le responsable de programme a également veillé à préserver les capacités de modernisation en matière numérique, qu'il s'agisse d'améliorer l'environnement de travail et les outils du quotidien du policier (installation et maintenance de murs d'images, acquisition de matériels et logiciels de lutte contre la cybercriminalité, vidéo protection, outils de rédaction de procédures, outils de traitement des données etc.) comme de faciliter l'accès des citoyens aux services de police, grâce notamment au développement des services numériques (plainte en ligne, « police rendez-vous », visioplainte etc.).

### **L'achèvement de la réforme de la police nationale**

Après la création des nouvelles directions nationales par filière métier et de l'Académie de police en 2023, le volet territorial de la réforme de la police nationale s'est concrétisé en 2024 avec la mise en place de 6 directions zonales et 92 directions départementales et interdépartementales de la police nationale, achevant ainsi l'unification des filières métiers (sécurité publique, police judiciaire, renseignement territorial, police aux frontières) et leur placement sous un commandement unique, pour une meilleure allocation des ressources sur le terrain et une plus grande efficacité d'action au profit de la population.

La traduction budgétaire de cette réforme est également intervenue en 2024, avec une nouvelle répartition des ressources de fonctionnement et d'investissement entre le niveau central et les échelons territoriaux et une attention particulière portée aux moyens de la police judiciaire, grâce à la sanctuarisation d'une enveloppe de crédits dédiés aux moyens spécifiques de lutte contre la criminalité organisée.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité**

- INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

### **OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés
- INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
- INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique
- INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur coeur de métier
- INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention
- INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale
- INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

### **OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

- INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

### **OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

- INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
- INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants

### **OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

- INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat
- INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne
- INDICATEUR 5.3 : Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

### **OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale**

- INDICATEUR 6.1 : Réserve opérationnelle
- INDICATEUR 6.2 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

### INDICATEUR

#### 1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	60 177	55 179	En baisse	49 165	cible atteinte	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	1,6	1,5	En baisse	1,5	absence amélioration	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	341 030	356 316	Suivi	360 139	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	9,3	9,6	Suivi	10,9	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	190 555	200 599	Suivi	203 948	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	15 521	14 975	Suivi	15 530	absence amélioration	Suivi

#### Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

*Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.*

**Source des données :** Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

#### Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

## ANALYSE DES RESULTATS

Depuis trois ans, le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses continue à diminuer. Il a baissé de -18,5 % sur la période 2022 et 2024, de -11 % entre 2023 et 2024 (-4 998 entre 2022 et 2023 et de -6 014 entre 2023 et 2024).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré en zone police, on constate, en 2024, une légère augmentation de +1 % par rapport à l'année précédente (pour mémoire : +11 % entre 2021 et 2022, +4,5 % entre 2022 et 2023). L'augmentation tendancielle des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes et la libération de leur parole via différents réseaux sociaux ou plateformes d'accompagnement. Selon l'enquête « *Vécu et ressenti en matière de sécurité* » (VRS) menée en 2023 par le SSMSI, il apparaît que la majorité des victimes ne déclarent pas les faits dans un commissariat (seulement entre 2 % et 6 %). Une partie du travail des forces de police consiste donc à révéler ce type d'infractions, qui peuvent faire l'objet d'une sous-déclaration, car souvent non signalées par les victimes.

Le nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles a augmenté de +7 % entre 2022 et 2024 (+10 044 femmes victimes entre 2022 et 2023 ; +3 349 entre 2023 et 2024), ce qui marque un ralentissement par rapport aux années précédentes (+20 % entre 2021 et 2023). Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs sociaux, culturels et structurels, qu'il s'agisse de la libération de la parole, de l'effet positif du Grenelle des violences conjugales lancé en septembre 2019, du changement de perception par une sensibilisation accrue de la population et de la diminution du seuil de tolérance des abus au sein de la société.

Pour contrer la difficulté de signalement de ces faits, la police nationale s'est engagée dans une démarche incitative en matière de dépôt de plainte, par l'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les policiers (organisations adaptées dans les services, partenariats avec les intervenants sociaux, les centres de santé et les hôpitaux) et par la formation des personnels, pour mieux accueillir et traiter ces plaintes.

## INDICATEUR

### 1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 352 944	1 350 583	En baisse	1 303 236	cible atteinte	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	125 542	125 044	En baisse	119 028	cible atteinte	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	6,34	6,25	En baisse	6,6	absence amélioration	En baisse

#### Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

#### Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police nationale (ZPN) a diminué de -3,7 % sur la période 2022-2024 et de -3,5 % entre 2023 et 2024.

Le nombre de cambriolages des résidences principales et secondaires commis en zone police nationale a diminué de -4,8 % entre 2023 et 2024 tandis que le taux de cambriolage pour 1 000 logements en ZPN est quasi stable entre les deux années, alors qu'il avait diminué de -0,09 point entre 2022 et 2023.

En dépit de cette diminution globale, on constate une disparité entre les territoires et des évolutions contrastées selon les zones géographiques. Alors que les cambriolages de résidences principales et secondaires ont reculé en Île-de-France, en Loire-Atlantique, dans les Bouches-du-Rhône et le Var, la hausse est significative dans des départements comme l'Ain, l'Indre-et-Loire, Le Loir-et-Cher, le Tarn, la Vendée, dans les départements d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.

## INDICATEUR

### 1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	80 843	78 272	En baisse	74 494	cible atteinte	En baisse

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques :

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions regroupe deux index de l'état 4001 : 72 - Outrage à dépositaire de l'autorité publique et 73 - Violence à dépositaire de l'autorité publique.

*Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.*

##### Source des données :

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - État 4001.

##### Mode de calcul :

Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente l'état 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation de cet état mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions constatées en zone police. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions continue d'évoluer à la baisse de -7,8 % sur la période 2022-2024 (-4,8 % entre 2023 et 2024). Cependant, le niveau reste élevé puisque, dans les faits, cela représente, en 2024, 204 crimes et délits commis à l'encontre des policiers en moyenne par jour (contre 222 en 2022 et 214 en 2023).

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

## INDICATEUR

### 2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	16,0	16,4	En hausse	16,9	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	9,6	9,7	En hausse	9,4	absence amélioration	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	69,8	60,6	En hausse	65,2	cible atteinte	En hausse

#### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

#### Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l'ensemble du territoire national.

## ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, le taux d'élucidation des vols avec violence s'élève à 16,9 % (+0,5 point comparé à 2023) tandis que le taux d'élucidation des cambriolages de logements diminue très légèrement par rapport à l'année antérieure. Le taux d'élucidation des homicides augmente plus significativement (+4,6 points entre 2023 et 2024).

L'investigation constitue un levier précieux dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéoprotection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d'enquête indispensables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s'adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d'effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d'enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d'investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéoprotection, recoupements...).

Sur la période 2023-2024, le nombre de victimes d'homicides pour 100 000 habitants diminue légèrement (-0,1 point). Le taux de ces homicides est plus élevé dans les régions ultramarines (7 % en moyenne) que dans l'hexagone (1,3 %). Cependant, les homicides intrafamiliaux dans les DROM s'établissent à des niveaux similaires à ceux de la France métropolitaine. En métropole, ce taux est en augmentation (jusqu'à +10 %) dans certains départements, en particulier du Sud tels que le Var, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Corse, la Corse du Sud, ce qui s'explique en partie par les règlements de compte plus fréquents en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. Au contraire, les services de police enregistrent moins de victimes d'homicides relativement à la taille de la population, dans des

départements comme les Côtes-d'Armor, la Saône-et-Loire, le Rhône, la Gironde, le Cantal, le Calvados ou encore le Nord.

## INDICATEUR

### 2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	30 050	30 634	En hausse	33 741	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 246	2 555	En hausse	2 784	cible atteinte	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	491 333 748	868 609 923	En hausse	566 141 331	absence amélioration	En hausse

#### Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (Direction nationale de la sécurité publique, direction nationale de la police judiciaire, direction nationale de la police aux frontières, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

#### Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de mis en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a nettement augmenté de +12,28 % sur la période 2022-2024 (+2 % entre 2022 et 2023 et +10 % entre 2023 et 2024) et s'élève à 33 741. La région parisienne explique plus du tiers de cet accroissement (+5,5 mis en cause pour 1000 habitants pour le seul département de la Seine-Saint-Denis). D'autres départements tels que les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Haute-Provence, l'Hérault et la Guadeloupe y participent également (entre +5,5 et +7,5 personnes mises en cause pour 1000 habitants).

L'activité de lutte contre les stupéfiants reste toujours aussi dynamique et soutenue. Chaque jour, la police mène des opérations de lutte contre les stupéfiants et ce travail s'est encore accentué depuis septembre 2023 par la mise en œuvre d'opérations dites « Place nette », conformément aux instructions du ministre de l'intérieur de créer une unité d'investigation nationale destinée à lutter contre les réseaux de stupéfiants dans les quartiers les plus sensibles. S'y sont ajoutées en 2024 les opérations « Place nette XXL » pouvant s'étendre sur une durée de 3 semaines.

Ainsi, 490 opérations « Place nettes » ont été diligentées sur le plan national. 98 opérations ont été réalisées par la seule agglomération parisienne depuis leur lancement en septembre 2023, dont 76 organisées en 2024, avec 5 783

effectifs engagés dont 4 391 en 2024. Elles ont conduit à l'interpellation de 635 objectifs et la saisie de près de 746 Kg de cannabis, 21 Kg d'autres produits stupéfiants dont 13 Kg de cocaïne et 7,5 Kg de drogues de synthèse, ainsi que plus de 2 077 000 €. 24 opérations ont eu lieu en Outre-mer.

S'agissant des opérations « Place nette XXL » mises en œuvre du 25 mars au 12 avril 2024 sur les parties Nord et Est de l'agglomération parisienne, elles ont donné lieu à 358 actions territoriales mobilisant un total de 11 888 effectifs (1 033 individus interpellés dont 931 placés en garde à vue, près de 92 Kg de cannabis, 6,4 Kg de cocaïne, 433 g de crack et plus de 728 g de drogues de synthèse saisis).

L'amélioration des résultats s'explique également par la forte présence des forces de police pendant les Jeux olympiques et paralympiques (mois de juillet et août 2024), ainsi que le recours à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour usage de stupéfiants instaurée depuis 2020.

Pour 2024, l'Office antistupéfiants (OFAST) institutionnalisé depuis 2020, a enregistré des résultats significatifs dans la lutte contre le narcotrafic en France avec 42,1 tonnes de cocaïne saisies en France jusqu'au 31 août, un chiffre sans précédent, dépassant le record de 27,7 tonnes en 2022.

Le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a baissé de -34,43 % sur la période 2022-2024 mais a augmenté de +9 % entre 2023 et 2024 passant de 2 555 à 2 784. Auparavant les filières étaient principalement des filières françaises constituées d'un nombre peu important de passeurs. Aujourd'hui, ce sont en majorité des filières multinationales de plus grande taille et d'une complexité accrue. Par conséquent, les enquêteurs réalisent moins de procédures en 2024 comparé à 2022 mais font face aujourd'hui à des procédures plus techniques et plus longues à mener jusqu'à terme car elles nécessitent une coopération internationale importante.

Suite à l'arrêt ADDE du 2 février 2024 du Conseil d'État, les services de la police aux frontières ont enregistré une baisse très importante de -71 % de non-admissions sans motif (91 749 non-admissions en 2023 contre 26 729 en 2024). 129 696 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2024, soit une augmentation de +11 % par rapport à 2023 (116 812). Cette progression est une conséquence de l'augmentation du flux de passagers lors de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

L'activité de lutte contre les filières d'immigration irrégulière en 2024 enregistre une baisse de -6,5 % avec 269 structures démantelées (322 en 2023). 21,2 % des filières présentaient un caractère complexe (dossiers de plus grande ampleur ou ayant entraîné la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête ou d'une coopération internationale plus importante). Presque la moitié des organisations avaient recours, à titre principal ou secondaire, à la fraude documentaire.

Les avoirs criminels appréhendés par les services de la police nationale en 2024 s'élèvent à 566 141 331 €.

Ils représentent 50,12 % du total des avoirs saisis par la police et la gendarmerie nationales d'un montant de 1 129 487 149 €. Le montant des saisies opérées par la police nationale a augmenté de +15,22 % pour la période de 2022-2024. Toutefois, l'année 2024 connaît en baisse de -34,82 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par le fait que l'année 2023 a été marquée par une saisie exceptionnelle de 461 millions d'euros réalisée conjointement par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCFF) et la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF), tous deux rattachés à la direction nationale de la police judiciaire. Il s'agissait d'une saisie de créance réalisée dans un dossier de fraude fiscale complexe et blanchiment de fraude fiscale visant l'achat et la revente dissimulés de biens de prestige.

Globalement, au-delà de la valeur, le nombre d'opérations de saisies a fortement augmenté, traduisant la systématisation du réflexe patrimonial chez les enquêteurs : 77 000 saisies en 2024 (63 000 en 2023). 71 saisies de crypto-actifs ont été réalisées pour un total de près de 10 millions, dont 8,2 millions par la police nationale.

Sur les 35 875 saisies d'avoirs criminels opérées par la police nationale en 2024, 25 800 concernent les biens numéraires. Suivent ensuite le multimédia/électroménager au nombre de 3 254. L'opération de saisie la plus importante pour 2024 relève du département des Hauts-de-Seine pour un montant de 268 811 365 € (dont 261 790 080 € attribués aux offices centraux - hors OLTIM - sur la part PN).

## INDICATEUR

### 2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	71,90	75,39	En hausse	77,15	cible atteinte	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	94,82	93,86	En hausse	92,08	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	82,00	81,08	En hausse	76,39	absence amélioration	En hausse

#### Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

**Source des données** : Service national de police scientifique (SNPS).

#### Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

## ANALYSE DES RESULTATS

La tendance générale pour l'année 2024 montre une augmentation du taux de couverture des cambriolages et un tassement des taux de signalisation biologiques et, surtout, papillaires des individus mis en cause. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte opérationnel particulièrement exigeant, marqué par les Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que les événements survenus en Nouvelle-Calédonie, qui a fortement mobilisé les ressources humaines et budgétaires de la police scientifique.

Le recours croissant à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) explique en partie l'érosion constatée sur les taux de signalisation : l'AFD ne permet pas de signaler directement les personnes mises en cause sur le terrain et peu de ces individus répondent aux convocations qui leur sont envoyées pour se présenter dans les services de police afin d'y être signalés.

On note toutefois que le nombre de traces papillaires ou de profils génétiques transmis pour exploitation dans les fichiers biométriques FAED et FNAEG se maintient à un niveau élevé en 2024 (115 275 pour le FAED et 102 514 pour le FNAEG), avec un taux d'identification qui reste très satisfaisant : 27,5 % pour le FAED et 56,4 % pour le FNAEG.

## INDICATEUR

### 2.4 – Recentrage des forces sur leur coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	9,9	Non déterminé	En baisse	5,45	cible atteinte	En baisse

#### Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

#### Source des données :

En 2023 : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique.

En 2021 et 2022 : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

**Mode de calcul :** (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) \* 100.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le taux des missions périphériques dans l'activité globale s'élève à 5,45 % pour l'année, soit une baisse de -50 % pour la période 2022-2024.

Cette baisse, en adéquation avec les objectifs fixés, s'explique par les mouvements sociaux, les émeutes urbaines, l'organisation des événements sportifs internationaux (Coupe du monde de rugby, Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024).

## INDICATEUR

### 2.5 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	8'29"	8'24"	<10	8'14"	cible atteinte	<10

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

**Sources des données :** Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique (DNSP) et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

**Mode de calcul :** Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le délai moyen d'intervention des policiers au niveau national s'est amélioré sur la période 2023-2024, passant de 8 minutes 24 secondes en 2023 à 8 minutes 14 secondes en 2024.

Les délais moyens d'intervention pour la Préfecture de police de Paris et les services de sécurité publique sont en-deçà du délai maximal fixé, respectivement à 7 minutes 36 secondes (contre 7 minutes et 44 secondes en 2023) et 8 minutes 53 secondes (contre 9 minutes et 6 secondes en 2023), y compris dans les départements ultra-marins.

## INDICATEUR

### 2.6 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l'activité totale	%	27,79	29,68	En hausse	32,35	cible atteinte	En baisse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	1,30	0,75	En hausse	0,92	cible atteinte	En baisse

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante de la police nationale (MCPN).

**Pour le sous-indicateur « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l'activité totale » :**

**Source des données :** Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et préfecture de police de Paris (PP).

**Mode de calcul :** Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

**Pour le sous-indicateur « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale » :**

**Source des données :** Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) et préfecture de police de Paris (PP).

**Mode de calcul :** Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille au sein des transports en commun / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les policiers en 2024 rapporté à l'activité totale est en augmentation par rapport à 2023 passant de 29,68 % à 32,35 % (+9 %).

L'activité globale a connu une hausse significative au cours de l'année et plus de 44 millions d'heures de patrouille de voie publique ont été enregistrées par les forces de police en 2024 (44 192 679).

Les données relatives aux heures de patrouille effectuées par les unités de police dans les transports en commun révèlent également une tendance à la hausse par rapport à l'exercice précédent, passant de 0,75 % en 2023 à 0,80 % en 2024 (+6 %).

L'accélération entre 2023 et 2024 est en partie portée par l'implication des services de police dans les différents mouvements sociaux (grèves, émeutes urbaines), ainsi que par la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Par ailleurs, les opérations policières menées sur l'ensemble du territoire en matière de recherche de stupéfiants et de lutte contre l'immigration irrégulière ont permis de renforcer la présence policière sur le terrain.

## INDICATEUR

### 2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre d'actifs	%	19,22	19,14	En hausse	20,13	cible atteinte	Stable
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective par actif	heure	30,90	31,49	En hausse	31,81	cible atteinte	Stable
Nombre de séances de tir en moyenne par actif	Nb	2,85	2,88	Suivi	2,86	absence amélioration	Suivi

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques :

Pour le 1<sup>er</sup> sous-indicateur, le nombre d'actifs prend en compte les fonctionnaires des trois corps : corps de conception et de direction, corps de commandement et corps d'encadrement et d'application.

Pour les sous-indicateurs suivants, les policiers adjoints y sont ajoutés.

##### Source des données :

Direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS) et Académie de police.

##### Mode de calcul :

Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités / Nombre d'agents des corps CCD, CC et CEA au 31/12/N

Nombre d'heures de formation continue / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA et PA) au 31/12/N

Nombre de séances de tir / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA, PA) au 31/12/N

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre d'agents ayant la qualification d'officiers de police judiciaire (OPJ) a augmenté de +5,2 % (+1 537 agents) entre 2023 et 2024, principalement des policiers issus du corps d'encadrement et d'application. En revanche, le nombre d'agents exerçant leur qualification d'OPJ est resté relativement stable entre les deux années.

Le nombre d'entraînements annuels en technique de sécurité en intervention, un peu en dessous de la cible de trois, est stable (2,86 contre 2,88 en 2023, soit -0,02 point). Le manque de FTSI et de stands de tir en fonctionnement explique que la cible ne soit totalement atteinte, même si le résultat en est proche.

Le nombre d'heures de formation continue des actifs est stable lui aussi (31,81 heures par actif, soit +1 % par rapport à 2023). Le ralentissement des formations continues au second semestre, en raison notamment de la mobilisation des forces de l'ordre pendant les Jeux olympiques et paralympiques, ont été compensées par un effort de formation soutenu au 1<sup>er</sup> semestre.

**OBJECTIF****3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR****3.1 – Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	28,71	35,6	Suivi	31,32	absence amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	32,37	36,37	Suivi	36,93	amélioration	Suivi

**Commentaires techniques**

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

**Source des données :**

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

**Mode de calcul :**

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) \*100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) \*100.

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le climat social en 2024 a été particulièrement intensif pour les unités de forces mobiles. Au total, l'engagement moyen quotidien des unités s'établit à 44 u/j contre 41,85 u/j en 2023, soit une évolution de +5,14 %, témoignant du niveau d'engagement opérationnel durant cet exercice. L'emploi des forces a été aussi conséquent en sécurisation qu'en MO/SO\*, avec toutefois une augmentation particulière de l'activité des unités de service d'ordre (2,70 u/j contre 1,26 u/j en 2023).

**1/ Évolution de l'engagement des unités CRS en prévention de proximité :**

En 2023, les unités ont consacré 35,60 % de leur temps à la prévention de proximité, ce qui constitue une part significative de l'ensemble de leur activité. Au cours des six premiers mois de 2024, ce pourcentage a légèrement augmenté pour atteindre 36,20 %. Cette hausse, bien que modeste, suggère un effort accru pour renforcer la présence préventive sur le terrain en début d'année. Cependant, sur l'ensemble de l'année 2024, le pourcentage a diminué et s'établit à -31,32 %. Cette baisse par rapport au premier semestre et à l'année précédente s'explique par la réorientation des unités durant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

**2/ Engagement des unités en MO/SO :**

On observe, pour la tendance générale, une augmentation de l'engagement des unités entre 2023 et 2024. L'engagement concernant la mission de service d'ordre s'élève à 2,70 u/j contre 1,16u/j l'année précédente, soit une hausse de +1,44 u/j.

Cette hausse est principalement due à une série d'évènements, parmi lesquels le 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Normandie, le Tour de France, le parcours de la Flamme, le débarquement de Provence, les violences en

Nouvelle-Calédonie, les violences urbaines en Martinique, les jeux olympiques et paralympiques, la libération de Paris et Strasbourg et la visite du Pape François à Ajaccio.

\*MO/SO : Maintien de l'ordre

## OBJECTIF

### 4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

## INDICATEUR

### 4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	95	85	Suivi	75	amélioration	Suivi
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	51 507	44 876	Suivi	45 636	absence amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	469 824	462 019	En hausse	430 451	absence amélioration	En hausse

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), Préfecture de police de Paris (PP) et Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

##### Mode de calcul :

Somme au 31/12/N.

## ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, la présence des policiers sur le terrain et les contrôles routiers effectués sur l'ensemble du territoire national ont permis de relever 45 636 infractions d'alcoolémie contre 44 876 en 2023, soit une légère augmentation de +1,7 % (+760 infractions d'alcoolémie). Le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool suit une tendance inverse avec une diminution de -11,7 % (de 85 accidents mortels en 2023 à 75 en 2024).

Alors que le nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les policiers sont en diminution en 2024, on constate plus d'infractions routières, mais moins d'accidents mortels liés à l'alcool.

**INDICATEUR****4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l’usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	65	52	Suivi	39	amélioration	Suivi
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	28 755	28 744	Suivi	31 984	absence amélioration	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiant réalisés	Nb	103 101	89 326	En hausse	124 571	cible atteinte	En hausse

**Commentaires techniques****Source des données :**

DNSP, PP et DCCRS

**Mode de calcul :**

Somme au 31/12/N

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le nombre d’infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants en 2024 augmente de +11,3 % par rapport à 2023, passant de 31 984 à 28 744 infractions (+3 240).

Les contrôles effectués par les policiers en la matière se sont renforcés, le nombre de dépistages de stupéfiants réalisés entre ces deux années connaît une évolution à la hausse de +39,5 %, passant de 89 326 en 2023 à 124 571 en 2024.

Le nombre d’accidents mortels impliquant l’usage de stupéfiants a, quant à lui, diminué de -25 %, passant de 52 en 2023 à 39 en 2024.

**OBJECTIF****5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat	minutes	36,25	38,0	<20	40,52	absence amélioration	<35

**Commentaires techniques**

**Source des données :** Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP et de la DNSP.

**Mode de calcul :** Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le délai moyen de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat en 2024 est quasiment stable par rapport à 2023, en augmentant d'un peu moins de trois minutes.

Plusieurs facteurs peuvent justifier la hausse de ce délai, notamment une augmentation du nombre de plaintes et des demandes d'intervention, la complexité croissante des affaires (cybercriminalité, violences intrafamiliales, etc.) qui nécessitent des délais de traitement plus longs. A noter pour 2024, la forte mobilisation des policiers sur d'autres missions (sécurisation, MO/SO, ...), en particulier dans le cadre des émeutes urbaines ou encore des Jeux olympiques et paralympiques.

**INDICATEUR****5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	76,28	75,36	>80%	78,24	amélioration	>78%

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

**Sources des données :** Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

**Mode de calcul :** (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) \* 100.

**ANALYSE DES RESULTATS**

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries ou délits de fuite, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n'a cessé d'augmenter.

Le service a évolué en 2024. Il est désormais possible de déposer une plainte directement en ligne et à distance (sans besoin de se déplacer aux postes de sécurité), à la suite d'une infraction contre des biens, dont l'auteur est inconnu. Le dispositif gratuit a pour but de faciliter le dépôt de plainte, en constituant une démarche plus simple et un gain de temps pour la victime.

En 2024, la DNSP recense 304 552 (contre 244 509 en 2023) pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours. Soit une évolution favorable de +24,56 %.

Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne affiche 79,93 % contre 71,92 % en 2023 (en augmentation de +8,01 points). 5,16 jours est la moyenne pour obtenir un rendez-vous.

Quant au nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte, il s'élève à 390 926 en 2024 contre 346 875 en 2023 soit une augmentation de +12,70 %.

Au total, le dispositif de plainte en ligne a permis de traiter près d'un million de déclarations à distance depuis son lancement à la mi-octobre 2024.

Par ailleurs, l'offre de services numériques de la police au profit des usagers a continué de se renforcer en 2024, avec le déploiement sur l'ensemble du territoire d'un nouveau télé-service dénommé « Police Rendez-vous ». Ce dispositif facilite la prise en charge des victimes en leur offrant la possibilité de réserver un rendez-vous dans le commissariat de leur choix, afin de déposer une plainte ou une main courante, évitant ainsi les temps d'attente.

## INDICATEUR

### 5.3 – Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée	Nb	6 843	6 664	Suivi	6080	absence amélioration	Suivi

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques :

La plateforme n'est pas le vecteur de révélation des faits les plus graves dont peuvent être saisis les services d'enquête de l'IGPN. Elle demeure un élément du dispositif de service qualité destiné à l'utilisateur. Le résultat peut dépendre de l'actualité (manifestations, médiatisation de faits, ...).

##### Source des données :

IGPN

##### Mode de calcul :

Somme des signalements externes reçus par l'IGPN sur la plateforme.

## ANALYSE DES RESULTATS

Ni service de plainte, ni service d'enquête, la plateforme administrative de signalement est avant tout un service administratif de recueil de signalements et d'orientation des doléances de l'utilisateur vers les directions d'emploi de la police nationale, de la préfecture de police de Paris et des partenaires cités dans l'arrêté de création de la plateforme (arrêté du 23 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé « plateforme de signalement IGPN »). Il permet aux témoins ou victimes de comportements inappropriés de la police de déposer un signalement en ligne via un formulaire accessible sur le site du ministère de l'Intérieur, garantissant ainsi un rapprochement entre la police et la population.

Pour l'année 2024, 6 080 signalements ont été enregistrés via la plateforme contre 6 664 en 2023 (soit une baisse de -8,76 %). Parmi ces signalements, 4 856 (soit 79,87 %) entrent dans les critères de compétence de la plateforme s'agissant du périmètre de la police nationale (contre 5 229 soit 78,46 % pour 2023). Malgré la diminution du nombre de signalements en 2024 par rapport à 2023, le nombre de signalements relevant de la compétence du périmètre police est proportionnellement en hausse. La proportion du nombre de dénonciations jugées recevables est en augmentation en 2024 de +1,41 points par rapport à 2023.

Les signalements hors champ de compétence sont notamment liés à des incohérences, à des erreurs d'orientation (par exemple confusion avec la pré-plainte en ligne ou avec d'autres plateformes de la police nationale ou extérieures). Des signalements concernant la gendarmerie nationale, la police municipale ou la douane sont également adressés à tort à la plateforme.

**OBJECTIF****6 – Évaluer la dépense fiscale****INDICATEUR****6.1 – Réserve opérationnelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre moyen de réservistes par jour	Nb	875	1 190	En hausse	1 335	cible atteinte	En hausse
Nombre de vacances effectuées	Nb	319 371	430 532	En hausse	487 180	cible atteinte	En hausse

**Commentaires techniques****Sources des données** :DRHFS/SDPEAPAR/Bureau des réserves**Mode de calcul :**

- Cumul du nombre de vacances effectués dans l'année divisé par 365 jours.
- Somme des vacances effectuées durant l'année N (une vacation correspond à une journée)

**ANALYSE DES RESULTATS**

La réserve opérationnelle de la police nationale (ROPN) a été créée par la loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure et mis en place opérationnellement en août 2022.

Ce dispositif permet aux citoyens, aux retraités de la police nationale et aux anciens policiers adjoints d'intégrer un service de police et d'apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police en effectuant des missions identiques à celles du policier, hormis le maintien et le rétablissement de l'ordre. Le réserviste citoyen a la possibilité d'effectuer au plus 90 vacances par année de contrat et 150 pour un ancien policier ou policier adjoint.

En 2024, le nombre moyen de réservistes par jour s'élève à 1 335, soit une augmentation de +12,18 % par rapport à 2023 (1 190 réservistes). Le nombre de vacances effectuées par les réservistes suit la tendance et est également en hausse passant de 430 532 en 2023 à 487 180 pour 2024 (+13,1 %).

Cet accroissement s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Président de la République et devrait se poursuivre pour les années à venir, avec pour cible la montée en puissance de la ROPN afin de constituer un vivier de 30 000 réservistes au sein de la police nationale d'ici 2030.

**INDICATEUR****6.2 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 623	10 671	Suivi	10 869	amélioration	Suivi

**Commentaires techniques****Sources des données** :DRHFS/SDFSO/BPEMS

**Mode de calcul** : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

**ANALYSE DES RESULTATS**

En 2024, les effectifs de la DCCRS ont effectué plus de déplacements qu'en 2023 (violences urbaines, 80e anniversaire du débarquement, Jeux olympiques et paralympiques de Paris, etc) : 44 u/j en moyenne ont été déployées sur l'ensemble du territoire en 2024 contre 41,85 en 2023. En conséquence, le nombre de bénéficiaires CRS de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) a augmenté et s'élève à 10 869 en 2024.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253				<b>1 587 797 645</b> <b>1 746 219 304</b>	1 587 797 645
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235	5 960				<b>82 089 138</b> <b>76 140 195</b>	82 089 138
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293				<b>1 505 708 507</b> <b>1 670 079 109</b>	1 505 708 507
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448					<b>3 723 536 751</b> <b>3 981 759 448</b>	3 723 536 751
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496 173 604 712					<b>192 134 496</b> <b>173 604 712</b>	192 134 496
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255 3 808 154 736					<b>3 531 402 255</b> <b>3 808 154 736</b>	3 531 402 255
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691					<b>459 419 220</b> <b>425 032 691</b>	459 419 220
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032 18 531 425					<b>23 706 032</b> <b>18 531 425</b>	23 706 032
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188 406 501 266					<b>435 713 188</b> <b>406 501 266</b>	435 713 188
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053				<b>1 146 306 980</b> <b>1 296 307 078</b>	1 146 306 980
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441 56 518 943	1 053				<b>59 149 441</b> <b>56 519 995</b>	59 149 441
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 087 157 539 1 239 787 082					<b>1 087 157 539</b> <b>1 239 787 082</b>	1 087 157 539
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 446 764 685 3 070 376 127					<b>3 446 764 685</b> <b>3 070 376 127</b>	3 446 764 685
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	178 197 735 133 868 399					<b>178 197 735</b> <b>133 868 399</b>	178 197 735
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950 2 936 507 728					<b>3 268 566 950</b> <b>2 936 507 728</b>	3 268 566 950

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	841 521 546 1 009 124 800	1 346 488 692 1 542 311 664	776 428 220 158 853 216	33 770 168 45 641 604		2 998 208 626 2 757 062 753	3 045 794 419
06.01 – Formation		29 663 737 32 578 421		5 160	-48 530	29 663 737 32 535 050	29 663 737
06.02 – Action sociale		44 849 580 62 452 686		433		44 849 580 62 453 120	45 349 580
06.03 – Immobilier			532 639 782 54 963 505			532 639 782 78 324 237	532 639 782
06.05 – Système d'information et de communication		197 376 434 177 245 070	98 244 309 37 698 734			295 620 743 214 943 804	295 620 743
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	1 074 598 941 1 246 647 128	145 544 129 66 190 977	33 770 168 45 636 011	1 180 000	1 918 715 259 2 177 650 678	1 965 801 052
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237	27 627				176 719 525 191 155 864	176 719 525
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>1 346 488 692</b>	<b>776 428 220</b>	<b>33 770 168</b>	<b>0</b>	<b>13 362 033 907</b>	<b>13 409 619 700</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+8 111 741		+79 805 853 (hors titre 2)			+87 917 593	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+357 780 744		-251 809 340 (hors titre 2)			+105 971 404	
Total des AE ouvertes	11 571 239 312		1 984 683 593 (hors titre 2)			13 555 922 905	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>11 528 797 143</b>	<b>1 542 333 970</b>	<b>158 853 216</b>	<b>45 641 604</b>	<b>1 131 470</b>	<b>13 276 757 402</b>	

## 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253				1 587 797 645 1 746 219 304	1 587 797 645
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235	5 960				82 089 138 76 140 195	82 089 138
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293				1 505 708 507 1 670 079 109	1 505 708 507
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448					3 723 536 751 3 981 759 448	3 723 536 751
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496 173 604 712					192 134 496 173 604 712	192 134 496
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255 3 808 154 736					3 531 402 255 3 808 154 736	3 531 402 255
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691					459 419 220 425 032 691	459 419 220
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032 18 531 425					23 706 032 18 531 425	23 706 032
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188 406 501 266					435 713 188 406 501 266	435 713 188

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053				1 146 306 980 1 296 307 078	1 146 306 980
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441 56 518 943	1 053				59 149 441 56 519 995	59 149 441
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 087 157 539 1 239 787 082					1 087 157 539 1 239 787 082	1 087 157 539
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 446 764 685 3 070 376 127					3 446 764 685 3 070 376 127	3 446 764 685
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	178 197 735 133 868 399					178 197 735 133 868 399	178 197 735
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950 2 936 507 728					3 268 566 950 2 936 507 728	3 268 566 950
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	841 521 546 1 009 124 800	1 238 805 823 1 544 286 759	454 802 307 324 535 319	33 770 168 44 418 602	1 180 000	2 568 899 844 2 923 545 479	2 640 427 483
06.01 – Formation		29 663 737 29 866 981		5 160		29 663 737 29 872 141	29 663 737
06.02 – Action sociale		43 971 427 65 801 591		433		43 971 427 65 802 025	44 471 427
06.03 – Immobilier		42 213 950	215 767 520 183 808 818			215 767 520 226 022 768	215 767 520
06.05 – Système d'information et de communication		200 208 887 182 201 164	93 922 276 42 576 327			294 131 163 224 777 491	294 131 163
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	964 961 772 1 224 175 445	145 112 511 98 113 603	33 770 168 44 413 009	1 180 000	1 808 646 472 2 185 878 619	1 879 674 111
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237	27 627	36 571			176 719 525 191 192 435	176 719 525
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>1 238 805 823</b>	<b>454 802 307</b>	<b>33 770 168</b>	<b>0</b>	<b>12 932 725 125</b>	<b>13 004 252 764</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+8 111 741		+103 747 699 (hors titre 2)			+111 859 439	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+357 780 744		+59 817 803 (hors titre 2)			+417 598 547	
Total des CP ouverts	11 571 239 312		1 890 943 800 (hors titre 2)			13 462 183 111	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>11 528 797 143</b>	<b>1 544 309 064</b>	<b>324 535 319</b>	<b>44 418 602</b>	<b>1 180 000</b>	<b>13 443 240 127</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529	1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810	1 411 658 810 1 505 132 071
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118	2 831 071 118 3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270	146 083 270 186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848	2 684 987 848 3 280 257 332
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293	398 355 293 380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133	20 555 133 20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160	377 800 160 359 461 674
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 211				1 046 278 161	1 046 278 161 1 048 620 942
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 211				53 987 953	53 987 953 793 046 569
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208	992 290 208 255 574 373
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363	2 765 912 363 3 344 371 002
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081	142 721 081 163 636 361
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282	2 623 191 282 3 180 734 641
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 120 389 775 1 423 213 582	713 176 487 313 734 975	33 432 295 39 126 653	2 150 000 778 354	4 172 719 574	4 188 577 589 2 733 052 295
06.01 – Formation		43 299 666 30 555 197			12 354	43 299 666	43 299 666 30 567 551
06.02 – Action sociale		35 495 184 67 250 222		-4 991		35 495 184	35 995 184 67 245 231
06.03 – Immobilier		64 353 903	476 733 870 168 575 834		2 150 000	478 883 870	478 883 870 232 929 738

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		84 867 247 100 263 346	83 615 695 18 463 356			168 482 942	168 482 942 118 726 702
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	956 727 678 1 160 789 839	152 826 922 126 593 928	33 432 295 39 131 644	766 000	1 142 986 895	1 158 344 910 1 579 070 221
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	101 856			2 303 571 017	2 303 571 017 704 512 852
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 833 651 481</b>	<b>1 120 389 775</b>	<b>713 176 487</b>	<b>33 432 295</b>	<b>2 150 000</b>	<b>12 702 800 038</b>	<b>12 718 658 053</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>10 765 767 260</b>	<b>1 423 423 591</b>	<b>313 734 975</b>	<b>39 126 653</b>	<b>778 354</b>		<b>12 542 830 834</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529	1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810	1 411 658 810 1 505 132 071
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118	2 831 071 118 3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270	146 083 270 186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848	2 684 987 848 3 280 257 332
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293	398 355 293 380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133	20 555 133 20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160	377 800 160 359 461 674
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 251				1 046 278 161	1 046 278 161 1 048 620 982
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 251				53 987 953	53 987 953 793 046 609
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208	992 290 208 255 574 373

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363	<b>2 765 912 363</b> <b>3 344 371 002</b>
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081	<b>142 721 081</b> <b>163 636 361</b>
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282	<b>2 623 191 282</b> <b>3 180 734 641</b>
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 044 817 827 1 257 236 463	458 875 357 316 447 037	33 432 295 35 742 761	2 150 000 766 000	3 842 846 496	<b>3 858 704 511</b> <b>2 566 390 991</b>
06.01 – Formation		43 299 666 30 114 982	3 654			43 299 666	<b>43 299 666</b> <b>30 114 982</b>
06.02 – Action sociale		34 625 184 62 589 963		2 440		34 625 184	<b>35 125 184</b> <b>62 592 403</b>
06.03 – Immobilier		60 953 230	226 542 729 185 465 946		2 150 000	228 692 729	<b>228 692 729</b> <b>246 419 175</b>
06.05 – Système d'information et de communication		95 457 574 108 776 509	79 505 706 13 812 169			174 963 280	<b>174 963 280</b> <b>122 588 678</b>
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	871 435 403 994 800 703	152 826 922 117 114 941	33 432 295 35 740 321	766 000	1 057 694 620	<b>1 073 052 635</b> <b>1 400 210 776</b>
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	50 328			2 303 571 017	<b>2 303 571 017</b> <b>704 461 324</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 833 651 481</b>	<b>1 044 817 827</b>	<b>458 875 357</b>	<b>33 432 295</b>	<b>2 150 000</b>	<b>12 372 926 960</b>	<b>12 388 784 975</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>10 765 767 260</b>	<b>1 257 446 512</b>	<b>316 447 037</b>	<b>35 742 761</b>	<b>766 000</b>		<b>12 376 169 570</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	10 765 767 260	11 205 346 827	11 528 797 143	10 765 767 260	11 205 346 827	11 528 797 143
Rémunérations d'activité	6 433 221 783	6 710 517 531	7 001 911 604	6 433 221 783	6 710 517 531	7 001 911 604
Cotisations et contributions sociales	4 246 195 648	4 435 739 593	4 461 985 912	4 246 195 648	4 435 739 593	4 461 985 912
Prestations sociales et allocations diverses	86 349 829	59 089 703	64 899 626	86 349 829	59 089 703	64 899 626
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 423 423 591	1 346 488 692	1 542 333 970	1 257 446 512	1 238 805 823	1 544 309 064
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 390 906 237	1 315 988 692	1 516 805 808	1 226 129 152	1 208 305 823	1 518 180 902
Subventions pour charges de service public	32 517 355	30 500 000	25 528 162	31 317 360	30 500 000	26 128 162
Titre 5 – Dépenses d'investissement	313 734 975	776 428 220	158 853 216	316 447 037	454 802 307	324 535 319
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	286 793 350	736 847 903	130 416 389	297 272 620	423 828 989	300 094 393
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 039 078	33 160 317	28 436 827	9 271 871	24 553 318	24 440 926
Subventions pour charges d'investissement	9 902 547	6 420 000	0	9 902 547	6 420 000	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 6 – Dépenses d'intervention	39 126 653	33 770 168	45 641 604	35 742 761	33 770 168	44 418 602
Transferts aux ménages	-7 431	0	0	0	0	0
Transferts aux entreprises	1 197 993	0	4 251 651	958 395	0	3 360 343
Transferts aux collectivités territoriales	29 000 000	27 991 567	29 000 000	29 000 000	27 991 567	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	8 936 075	5 778 601	12 389 953	5 784 366	5 778 601	12 058 259
Appels en garantie	15	0	0	0	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	778 354	0	1 131 470	766 000	0	1 180 000
Dotations en fonds propres	778 354	0	1 131 470	766 000	0	1 180 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>13 362 033 907</b>			<b>12 932 725 125</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+365 892 485			+365 892 485	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-172 003 487			+163 565 502	
<b>Total*</b>	<b>12 542 830 834</b>	<b>13 555 922 905</b>	<b>13 276 757 402</b>	<b>12 376 169 570</b>	<b>13 462 183 111</b>	<b>13 443 240 127</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	4 028 835		8 111 741	4 028 835		8 111 741
Autres natures de dépenses	56 376 545	47 585 793	79 805 853	83 282 718	71 527 639	103 747 699
<b>Total</b>	<b>60 405 380</b>	<b>47 585 793</b>	<b>87 917 593</b>	<b>87 311 553</b>	<b>71 527 639</b>	<b>111 859 439</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		798 735		798 735				
02/2024		2 148 688		2 148 688				
03/2024		1 763 610		1 763 610				
04/2024		1 175 663		1 175 663				
05/2024		982 269		982 269				
06/2024		3 232 217		3 232 217				
07/2024		1 928 967		1 928 967				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2024		2 417 369		2 417 369				
09/2024		839 439		839 439				
10/2024	192 829	723 195	192 829	723 195				
11/2024	842 537	1 793 048	842 537	1 793 048				
12/2024		2 683 347		2 683 347				
01/2025		144 263		144 263				
<b>Total</b>	<b>1 035 366</b>	<b>20 630 809</b>	<b>1 035 366</b>	<b>20 630 809</b>				

### ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		500 000		500 000				
02/2024		4 641 336		4 641 336				
03/2024		9 387 275		9 387 275				
04/2024		563 864		563 864				
05/2024		118 493		118 493				
06/2024	2 252 160	238 147	2 252 160	24 179 993				
07/2024	558 493	23 025 469	558 493	23 025 469				
08/2024		3 731 881		3 731 881				
09/2024	2 802 872	3 802 008	2 802 872	3 802 008				
10/2024		663 266		663 266				
11/2024		652 609		652 609				
12/2024	1 462 850	11 951 906	1 462 850	11 951 906				
01/2025		56 451		56 451				
<b>Total</b>	<b>7 076 375</b>	<b>59 332 706</b>	<b>7 076 375</b>	<b>83 274 552</b>				

### ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		152 795 106						
<b>Total</b>		<b>152 795 106</b>						

### ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2024		2 367 749		17 723 069				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total</b>		<b>2 367 749</b>		<b>17 723 069</b>				

#### ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2024		13 294 281		53 960 372				
<b>Total</b>		<b>13 294 281</b>		<b>53 960 372</b>				

#### DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						134 354 889		134 354 889
<b>Total</b>						<b>134 354 889</b>		<b>134 354 889</b>

#### DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/12/2024						157 662		157 662
<b>Total</b>						<b>157 662</b>		<b>157 662</b>

#### DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	1 378 059	11 895 799	1 378 059	11 378 996				
26/06/2024						259 938		259 938
23/11/2024		1 601 358		1 601 358				
28/11/2024	1 288 936	5 491 520	1 288 936	5 275 564				
<b>Total</b>	<b>2 666 995</b>	<b>18 988 677</b>	<b>2 666 995</b>	<b>18 255 918</b>		<b>259 938</b>		<b>259 938</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024			116 930		43 053	1 229 034	43 053	
22/11/2024					212 837	320 135	212 837	1 503 984
23/11/2024					616 868		616 868	
14/12/2024		18 381 948		18 381 948				
<b>Total</b>		<b>18 381 948</b>		<b>18 498 878</b>	<b>872 758</b>	<b>1 549 169</b>	<b>872 758</b>	<b>1 503 984</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024	355 986 507		355 986 507	87 498 377		321 473 105		
<b>Total</b>	<b>355 986 507</b>		<b>355 986 507</b>	<b>87 498 377</b>		<b>321 473 105</b>		

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>366 765 243</b>	<b>285 791 276</b>	<b>366 765 243</b>	<b>299 841 975</b>	<b>872 758</b>	<b>457 794 763</b>	<b>872 758</b>	<b>136 276 473</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)**

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
120145	<b>Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 24415 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	14
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : 19 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253	1 587 797 645 1 746 219 304	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253	1 587 797 645 1 746 219 304
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235	5 960	82 089 138 76 140 195	82 089 138 76 134 235	5 960	82 089 138 76 140 195
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293	1 505 708 507 1 670 079 109	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293	1 505 708 507 1 670 079 109
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448		3 723 536 751 3 981 759 448	3 723 536 751 3 981 759 448		3 723 536 751 3 981 759 448
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496 173 604 712		192 134 496 173 604 712	192 134 496 173 604 712		192 134 496 173 604 712
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255 3 808 154 736		3 531 402 255 3 808 154 736	3 531 402 255 3 808 154 736		3 531 402 255 3 808 154 736
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691		459 419 220 425 032 691	459 419 220 425 032 691		459 419 220 425 032 691
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032 18 531 425		23 706 032 18 531 425	23 706 032 18 531 425		23 706 032 18 531 425
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188 406 501 266		435 713 188 406 501 266	435 713 188 406 501 266		435 713 188 406 501 266
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053	1 146 306 980 1 296 307 078	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053	1 146 306 980 1 296 307 078
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441 56 518 943	1 053	59 149 441 56 519 995	59 149 441 56 518 943	1 053	59 149 441 56 519 995
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 087 157 539 1 239 787 082		1 087 157 539 1 239 787 082	1 087 157 539 1 239 787 082		1 087 157 539 1 239 787 082
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 446 764 685 3 070 376 127		3 446 764 685 3 070 376 127	3 446 764 685 3 070 376 127		3 446 764 685 3 070 376 127
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	178 197 735 133 868 399		178 197 735 133 868 399	178 197 735 133 868 399		178 197 735 133 868 399
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950 2 936 507 728		3 268 566 950 2 936 507 728	3 268 566 950 2 936 507 728		3 268 566 950 2 936 507 728
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	841 521 546 1 009 124 800	2 156 687 080 1 747 937 954	3 045 794 419 2 757 062 753	841 521 546 1 009 124 800	1 727 378 298 1 914 420 679	2 640 427 483 2 923 545 479
06.01 – Formation		29 663 737 32 535 050	29 663 737 32 535 050		29 663 737 29 872 141	29 663 737 29 872 141
06.02 – Action sociale		44 849 580 62 453 120	45 349 580 62 453 120		43 971 427 65 802 025	44 471 427 65 802 025
06.03 – Immobilier		532 639 782 78 324 237	532 639 782 78 324 237		215 767 520 226 022 768	215 767 520 226 022 768

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		295 620 743 214 943 804	295 620 743 214 943 804		294 131 163 224 777 491	294 131 163 224 777 491
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	1 253 913 238 1 359 654 116	1 965 801 052 2 177 650 678	664 802 021 817 996 563	1 143 844 451 1 367 882 056	1 879 674 111 2 185 878 619
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237	27 627	176 719 525 191 155 864	176 719 525 191 128 237	64 198	176 719 525 191 192 435
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>2 156 687 080</b>	<b>13 362 033 907</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>1 727 378 298</b>	<b>12 932 725 125</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+365 892 485	-172 003 487	+193 888 998	+365 892 485	+163 565 502	+529 457 986
Total des crédits ouverts	11 571 239 312	1 984 683 593	13 555 922 905	11 571 239 312	1 890 943 800	13 462 183 111
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>11 528 797 143</b>	<b>1 747 960 259</b>	<b>13 276 757 402</b>	<b>11 528 797 143</b>	<b>1 914 442 985</b>	<b>13 443 240 127</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+42 442 169	+236 723 334	+279 165 503	+42 442 169	-23 499 185	+18 942 984

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 34 536 803 €.

## PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	11 205 346 827	2 156 687 080	13 362 033 907	11 205 346 827	1 727 378 298	12 932 725 125
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>2 156 687 080</b>	<b>13 362 033 907</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>1 727 378 298</b>	<b>12 932 725 125</b>

Les crédits du titre 2 pour 2024 s'élèvent à 11 205,3 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP). Ils sont en augmentation de 3,43 % par rapport aux crédits inscrits en LFI 2023.

En hors titre 2, les crédits ouverts s'élèvent à 2 156,69 M€ en AE et 1 727,38 M€ en CP. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024 aucun amendement n'est venu impacter ces crédits. Les crédits ouverts en LFI hors titre 2 correspondent donc à ce qui a été annoncé en PLF 2024.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

### Pour les mouvements sortants :

Le décret n° 2024-601 du 26 juin 2024 portant virement de crédits pour un montant de 43 053 € dont 33 116 € hors CAS pensions au titre d'une compensation pour le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de trois mois de paie du nouveau chef de l'état-major opérationnel des frontières, recruté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et rémunéré par le programme 176 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour le recrutement d'une contractuelle sur l'emploi de secrétaire générale

de la MIPROF à compter du 29 janvier 2024 a fait l'objet d'un transfert sortant vers le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », pour un montant de 137 348 € HCAS et -0,92 ETPT.

Le décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour :

- un remboursement de la paie d'agents contractuels employés à l'atelier central automobile à destination du programme 152 pour 68 624 € HCAS ;
- un remboursement de la rémunération d'un officier de police afin de corriger une erreur d'imputation au profit du programme 216 pour 57 654 € HCAS ;
- un transfert au titre du recrutement d'un contractuel à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques au profit du programme 216 pour 16 575 € HCAS ;
- un transfert au titre du recrutement d'un contractuel à la Direction de la transformation numérique au bénéfice du programme 216 pour 21 314 € HCAS ;
- un transfert au titre du financement de plusieurs postes de hauts-fonctionnaires en administration centrale au profit du programme 216 pour 458 255 € HCAS ;
- et un transfert interne au ministère de l'intérieur au titre de la rémunération d'un contractuel à la Direction des affaires européennes et internationales pour le programme 216 pour un montant de 34 393 € HCAS.

**Pour les mouvements entrants :**

Le décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits en provenance :

- du programme 147 « Politique de la ville » au titre du dispositif des délégués du préfet pour le premier semestre 2024 pour 165 697 € HCAS ;
- et du programme 166 « Justice judiciaire » au titre du remboursement de la masse salariale des agents du service de la protection (SDLP) pour la protection des magistrats en 2023 pour 844 156 € HCAS.

Le décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits en provenance du programme 216 au titre du transfert de la délivrance des passeports de service vers la préfecture de police pour 6 133 € HCAS et 0,25 ETPT.

Le décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits en provenance :

- du programme 147 correspondant au remboursement de la masse salariale des agents de la police nationale mis à disposition par le P176, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet qui s'élève à 132 608 € HCAS ;
- du programme 166 « Justice judiciaire » correspondant au remboursement des dépenses de masse salariale des agents du service de la protection (SDLP) pour la protection des magistrats au titre du premier semestre 2024 pour 697 837 € HCAS ;
- du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Armées et anciens combattants » correspondant au financement des emplois mis à disposition de l'agence nationale des données de voyages pour 34 157 € HCAS ;
- et du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques » correspondant au renfort pour animer la sécurisation des ports de l'axe Seine en provenance pour un montant de 67 900 € HCAS.

Enfin, la loi de fin de gestion du 6 décembre 2024 a ouvert 356 M€ de crédits supplémentaires dont 338,9 M€ HCAS afin de permettre notamment au programme d'honorer les engagements pris en contrepartie de la mobilisation des agents de la police nationale durant l'été 2024 pour assurer la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques en indemnisant les heures supplémentaires réalisées à ce titre et en versant l'intégralité des primes JOP.

**Les crédits hors titre 2** du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2024, à savoir :

**Pour les mouvements sortants :**

Le décret n° 2024-601 du 26 juin 2024 portant virement de crédits :

- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le remboursement à la DTUM d'une commande relative au système d'information pour assurer le suivi unifié et le traitement des demandes de coopération internationale à hauteur de 283 500 € en AE/CP ;
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au financement de la rémunération du personnel de l'état-major opérationnel des frontières pour un montant de 43 053 € en AE/CP ;
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au remboursement à la DTNUM des dépenses avancées en 2023 pour la sécurisation bâtementaire pour un montant de 776 534 € en AE/CP ;
- à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État », pour le financement du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement à hauteur de 239 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits :

- à destination du programme 146 « Équipement des forces », pour le financement de l'acquisition de radars aux Antilles à hauteur de 450 000 € en AE et 880 000 € en CP ;
- à destination du programme 219 « Sport », pour le remboursement au ministère des sports des travaux de réhabilitation des locaux de police du Stade de France dans le cadre des JOP 2024 à hauteur de 324 000 € en AE/CP ;
- à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour le Financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) à hauteur de 101 576 € en AE/CP ;
- à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs », d'un montant de 450 000 € en AE/CP destiné au financement de travaux d'aménagement et sécurisation.

Le décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits :

- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques intérieur », destiné au financement des crédits d'action sociale délégués par la direction des ressources humaines à la Polynésie française, en compensation du dispositif des chèques emploi service universel pour les jeux Olympiques à hauteur de 21 252 € en AE/CP ;
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques intérieur », destiné au financement du bail et des travaux de l'immeuble Le Capitole à Nanterre à hauteur de 356 083 € en AE et 1 539 932 € en CP ;
- à destination du programme 303 « Immigration et asile » destiné au financement de la lutte contre l'immigration clandestine aux Comores à hauteur de 270 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits :

- à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour le financement de la Garde nationale à hauteur de 50 000 € en AE/CP ;
- à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs », destiné au financement conjoint d'opérations immobilières avec la DIE à hauteur de 954 415 € en AE/CP ;
- à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » destiné au financement de travaux d'aménagement et de sécurisation à hauteur de 150 000 € en AE/CP ;

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2024 ont conduit à une augmentation des crédits hors titre 2 de 17 179 570 M€ en AE et 16 608 927 M€ en CP.

**Pour les mouvements entrants :**

Le décret n° 2024-601 du 26 juin 2024 portant virement de crédits :

- En provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au financement des prestations d'hébergement dans le cadre d'un marché de la direction générale de la sécurité intérieure d'un montant de 569 430 € ;
- En provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au financement des subventions versées aux organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits :

- En provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 2 233 314 € en AE et 2 157 796 € en CP ;
- En provenance du programme 178 « Préparation et emplois et des forces », destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 333 714 € en AE et 322 429 € en CP ;
- En provenance du programme 122 « Concours spécifiques et administration », destiné au financement de caméras judiciaires dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux élus à hauteur de 391 589 € en AE/CP ;
- En provenance du programme 166 « Justice judiciaire », destiné au paiement des prestations d'analyses effectuées par le Service national de la police scientifique (SNPS) dans le cadre des ordonnances à commission d'expert au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 8 000 000 € en AE/CP ;
- Un transfert de crédit hors titre 2 d'un montant de 310 000 € en AE/CP en provenance du programme 107 « Administration pénitentiaire », destiné au financement des moyens techniques conformes au traitement des données classifiées ;
- En provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges », destiné au financement de la contribution au système d'information de la communauté nationale du renseignement (CNR) à hauteur de 315 590 € en AE/CP ;
- En provenance du programme 178 « Préparation et emplois des forces », destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) à hauteur de 1 546 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits :

- En provenance du programme 152 « Gendarmerie Nationale », destiné au financement du système d'information du centre national relais à hauteur de 327 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-1060 du 23 novembre 2024 portant transfert de crédits :

- En provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », pour le financement des capacités techniques interministérielles par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité intérieure (SGDSN) à hauteur de 1 531 173 € en AE/CP ;
- En provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », pour le financement NRBC de la police nationale à hauteur de 78 000 € en AE/CP.

Le décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits :

- En provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges », destiné au financement de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV) par la Douane à hauteur de 2 734 310 € en AE et 2 647 508 € en CP ;
- En provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice », destiné au financement du service technique de captation judiciaire au titre de l'année 2023 à hauteur de 2 199 465 € en AE et 2 070 311 € en CP ;
- En provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice », à hauteur de 1 650 000 € en AE/CP.

Enfin, la loi de fin de gestion du 6 décembre 2024 a ouvert 87,5 M€ de crédits supplémentaires en CP afin de permettre notamment le financement de la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ainsi que la contribution de la police nationale au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le titre 2 du programme 176 a perçu des recettes par voie de fonds de concours et d'attributions de produits pour un montant total de 8,11 M€ CAS compris (dont 7,35 M€ HCAS et 0,76 M€ CAS).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- fonds de concours : 7,08 M€ CAS compris (6,67 M€ HCAS et 0,41 M€ CAS);
- attributions de produits : 1,03 M€ CAS compris (0,68 M€ HCAS et 0,35 M€ CAS).

Deux fonds de concours ont été créés en 2024 pour le titre 2 du programme 176 :

- Le fonds n° 1-3-00956 intitulé « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale. », créé le 29 janvier 2024.

Les crédits ouverts sur ce fonds correspondent au remboursement par les autorités britanniques des dépenses de masse salariale pour les missions effectuées par certains personnels de la police nationale (réservistes, contractuels et pilotes de la PAF) dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière transmanche, en application des accords de Sandhurst. Au 31 décembre 2024, la recette enregistrée sur le fonds n° 1-3-00956 est de 7,08 € CAS compris (6,67 M€ HCAS et 0,41 M€ CAS).

- Le fonds n° 1-1-0659 intitulé « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale ».

Ce fond a été créé le 6 décembre 2024. Il est destiné notamment à recevoir les financements de l'Union européenne au titre de la prise en charge des dépenses de personnels du service national des enquêtes d'autorisations de voyage (SNEAV) dans le cadre de l'*European Travel Information and Authorization System* (ETIAS). Aucun crédit n'a été ouvert sur ce fonds en 2024.

S'agissant des attributions de produits, les recettes à ce titre correspondent à des remboursements effectués par la Belgique pour des dépenses de masse salariale d'agents de la police aux frontières (PAF) mobilisés dans le cadre des contrôles réalisés à la gare de Londres-Saint-Pancras par la PAF sur les trains Eurostar à destination de la Belgique, en application des dispositions de l'arrangement administratif franco-belge du 28 janvier 2020.

Les autorités belges ont procédé en 2024 au règlement des factures au titre des années 2019, 2020, 2022 et 2023, en quatre versements, pour un total de 1,03 M€ CAS compris (0,68 M€ HCAS et 0,35 M€ CAS).

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « Police nationale » en 2024 s'élève à 79,96 M€ en AE et 103,90 M€ en CP. Ces recettes sont en hausse de 50,36 M€ en AE et 74,30 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (15,86 M€ prévus).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de concours : 59,33 M€ en AE et 83,27 M€ en CP ;
- Attributions de produits : 20,63 M€ en AE et CP.

### **1. Les fonds de concours :**

L'essentiel des crédits perçus en 2024 provient de quatre fonds de concours, qui représentent à eux seuls 74 % en AE et 80 % en CP des recettes de la police nationale :

#### **1. « Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale » (24 422 149 € en AE et CP)**

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (Horizon Europe, ex H2020) et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2024 correspondent principalement :

- aux soldes des projets au titre des fonds européens FSI, dans le cadre de la programmation 2014-2020 ;
- aux préfinancements de projets au titre des fonds européens FSI, Horizon Europe, dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DNSP, DNPAF, DNPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en Méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DNPJ (Europol).

#### **2. « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 – AEP) (23 941 846 € en CP uniquement)**

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions financières pluriannuelles (AEP) sur le programme 176. Il a été créé en 2022 pour percevoir le cofinancement de la ville de Nice pour l'opération de construction d'un hôtel des polices de Nice. En 2024, 23 941 846 € en CP ont été versés par la ville.

#### **3. « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (HT2) » (19 393 780 € en AE et CP)**

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions du Royaume-Uni dans le cadre des accords des protections des côtes. En 2024, 19 393 780 € en AE/CP ont été versés par le Royaume-Uni. Ce montant correspond à des dépenses d'équipement, de formations, d'immobilier, de renseignement et des frais de mission des réservistes.

#### **4. « Participation au financement de divers travaux d'équipement » (7 481 690 € en AE et CP)**

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2024, les principales recettes sont les suivantes :

- 3 292 401 € du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour réaliser des achats d'équipements (véhicules et vedettes) et à la construction du nouveau commissariat du 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille (1 M€) ;
- 1 980 445 € du Conseil Régional d'Île-de-France pour des travaux relatifs aux commissariats en Île-de-France.

**5. « Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité » (6 855 314 € en AE et CP)**

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2 494 165 €) et à participer au financement de la protection des collaborateurs et des témoins (980 000 €) ;
- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a contribué au financement de la plateforme PNR (*Passenger name record*) auprès de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 1 567 028 € ;
- l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique (PVe) pour un montant de 1 400 565 €.

**6. Les autres fonds de concours :**

« Action sociale et accompagnement des personnels PN » (853 770 € en AE et CP)

Ce fonds a vocation à percevoir les crédits contrats enfance jeunesse (CEJ) versés par les caisses d'allocations familiales (d'un montant équivalent à 55 % du coût de réservation d'une place de crèche).

« Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des centres de coordination police-douanes (CCPD) (570 614 € en AE et CP)

Les opérations de reconduites à la frontière ne sont pas financées par le programme 176 mais par le programme 303. De ce fait, il n'y a pas de remboursement de ce type de dépenses par des fonds européens sur le programme police nationale. Le montant perçu au titre de ce fonds correspond principalement à l'activité de la DNPAF en charge des contrôles des voyageurs Eurostar au départ de Londres pour le compte de la Belgique, de la participation italienne pour le fonctionnement du centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Modane et de l'activité de la régie de la PAF à Marseille pour les visas Schengen (Port).

**2. Les attributions de produits :**

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus grosse part des attributions de produits du programme. En 2024, ils atteignent 14 280 867 €, ce qui représente 69 % des attributions de produits recouvrées en 2024, et 14 % de l'ensemble des recettes du programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que PP » (12 093 700 €) ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) PP » (2 187 167 €).

Trois autres attributions de produits représentent des montants significatifs :

- « Valorisation patrimoine immatériel de la PN » (2 707 417 €) ;
- « Produits des cessions de biens mobiliers-Métropole » (2 321 937 €) ;
- « Rémunérations des prestations fournies par la DGPN » (997 800 €).

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	56 026 735	117 638 906	173 665 641	56 026 735	94 026 923	150 053 658
Surgels	134 468 738	331 764 777	466 233 515	134 468 738	44 688 345	179 157 083
Dégels	0	-127 930 578	-127 930 578	0	-113 715 268	-113 715 268
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>190 495 473</b>	<b>321 473 105</b>	<b>511 968 578</b>	<b>190 495 473</b>	<b>25 000 000</b>	<b>215 495 473</b>

En 2024, pour les dépenses de personnel du P176, le montant de la réserve de précaution s'est élevé à 38 102 120 € HCAS et 17 924 614 € CAS, soit 56 026 734 € au total soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI.

En supplément, un surgel est intervenu en février 2024 pour un montant de 134 468 738 € portant le total des crédits bloqués à 190 495 472 € sur le titre 2.

L'intégralité des crédits bloqués ont fait l'objet d'un dégel compte tenu des besoins avérés en cours de gestion afin d'assurer le versement de la paie de décembre et de la « prime JOP ». Ce dégel est intervenu le 3 décembre 2024 conformément au schéma de fin de gestion 2024.

Un mouvement de fongibilité de 34 536 803 € est intervenu en fin de gestion 2024 afin d'abonder les crédits hors titre 2 du programme à partir des crédits de titre 2 (HCAS) non consommés.

**Sur le hors titre 2**, un mouvement de fongibilité de 34,5 M€ en AE/CP est intervenu en fin de gestion 2024 afin d'abonder les crédits hors titre 2 du programme à partir des crédits de titre 2 (HCAS) non consommés.

Ce mouvement était nécessaire pour, d'une part, couvrir des besoins de financement hors titre 2, et d'autre part, maîtriser les reports de charge sur 2025 dans une démarche d'optimisation des ressources financières du programme. Ainsi, les crédits obtenus ont permis de :

- commander des moyens mobiles (20 M€ en AE et 14 M€ en CP) ;
- honorer les factures d'hébergement relatives aux jeux olympiques (1,9 M€) et au dispositif « Voyager et protéger » (7 M€) ;
- couvrir une partie des besoins de fin de gestion des services (11,6 M€).

Il n'y a pas eu de réserve « ministérielle » constituée au sens strict sur les crédits HT2.

Le programme a été impacté par la réserve de précaution, bloquée dès le 2 janvier, dont le taux de 5,5 % a conduit au gel de 117,64 M€ en AE et 94,03 M€ en CP.

Par ailleurs, une « réserve LOPMI » a été appliquée pour un montant de 25 M€ en CP.

Enfin, un nouveau surgel des crédits LOPMI est venu impacter les crédits du programme en cours de gestion. 35,3 M€ en AE et 44,7 M€ en CP ont été dégelés le 20 février 2024.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	-0,10	2 262,66	1 362,28	+2,08	2 545,89	+1 181,53
1175 – Personnels administratifs cat B	-1,00	2 469,43	2 924,06	0,00	2 620,32	-303,74
1176 – Personnels administratifs cat C	+0,50	11 341,99	9 107,72	+0,50	12 315,28	+3 207,06
1162 – Personnels techniques	0,00	4 309,45	4 693,70	0,00	4 498,35	-195,35
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	97,55	56,63	0,00	87,60	+30,97
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+5,50	8 312,09	7 988,17	+2,00	8 054,45	+64,28
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+4,50	110 001,51	112 945,73	+3,42	111 486,67	-1 462,48
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 922,22	3 382,91	0,00	2 996,81	-386,10
1169 – Policiers adjoints	0,00	7 970,57	9 497,34	0,00	6 802,61	-2 694,73
<b>Total</b>	<b>+9,40</b>	<b>149 687,47</b>	<b>151 958,54</b>	<b>+8,00</b>	<b>151 407,98</b>	<b>-558,56</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-26,00	-0,92	+307,97	+163,23	+144,74
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	-6,00	0,00	+155,89	+55,08	+100,81
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+15,00	0,00	+958,29	+383,66	+574,63
1162 – Personnels techniques	0,00	+125,00	-1,75	+65,65	+35,56	+30,09
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-9,95	-5,17	-4,78
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-1,00	-4,92	-248,22	-76,14	-172,08
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	+1,00	0,00	+1 485,24	+1 937,61	-452,37
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+74,59	-30,83	+105,42
1169 – Policiers adjoints	0,00	0,00	0,00	-1 167,96	-1 124,02	-43,94
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+108,00</b>	<b>-7,59</b>	<b>+1 621,50</b>	<b>+1 338,98</b>	<b>+282,52</b>

La consommation du PAE 2024 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 148 805 ETPT pour le P176 « Police nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +2 602 ETPT, principalement au titre de paiements par acompte et d'erreurs d'imputation de la rémunération.

La consommation ETPT de l'année 2024 s'élève à 151 408 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 151 958 ETPT en LFI 2024, soit un écart au plafond de -558 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Les transferts en gestion s'élèvent à +8 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits)	147	176	4	185 697 €	85 485 €	231 182 €
Recrutement sur l'emploi de secrétaire générale adjointe de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits)	176	124	-0,92	- 137 348 €	- €	- 137 348 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits)	147	176	3	132 608 €	52 392 €	185 000 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) (Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits)	212	176	0,92	34 157 €	21 702 €	55 859 €
Renfort pour animer la sécurisation des ports de l'axe Seine (Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits)	217	176	1	67 900 €	25 710 €	93 610 €
<b>Total général</b>			<b>8,00</b>	<b>263 014 €</b>	<b>165 269 €</b>	<b>428 283 €</b>

Les corrections techniques regroupent les transferts d'ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement mentionnés plus haut) pour un volume global de -7,59 ETPT.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	581,30	34,00	7,50	722,40	514,40	6,17	+141,10	+65,00
1175 – Personnels administratifs cat B	594,30	116,10	7,00	738,10	450,00	6,53	+143,80	+133,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 604,20	221,10	7,00	2 360,10	1 595,40	6,00	+755,90	+269,00
1162 – Personnels techniques	425,50	90,40	6,93	558,60	254,30	7,73	+133,10	+22,00
1165 – Ouvriers d'Etat	9,20	5,00	6,77	0,00	0,00	0,00	-9,20	-8,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	661,70	515,00	7,23	383,60	239,00	8,43	-278,10	-253,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3 748,30	1 997,20	7,20	4 660,50	3 676,00	9,50	+912,20	+1 047,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	158,20	22,00	6,93	241,10	168,00	3,77	+82,90	+101,00
1169 – Policiers adjoints	2 995,00	0,00	8,97	2 207,00	2 148,00	7,77	-788,00	-237,00
<b>Total</b>	<b>10 777,70</b>	<b>3 000,80</b>		<b>11 871,40</b>	<b>9 045,10</b>		<b>+1 093,70</b>	<b>+1 139,00</b>

Le PLF pour 2024 prévoyait 1 139 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 1 094 ETP et comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les policiers adjoints où le volume des entrées a été inférieur aux prévisions;
- les personnels administratifs où le volume des entrées a été revu à la hausse, permettant notamment la poursuite des recrutements d'assistants de contrôle aux frontières, le renfort des emplois numériques et des missions de renseignement (enquêteurs/analystes).

Sont intervenues en 2024 sur le programme 176 :

- 10 778 sorties. Les départs à la retraite représentent 3 001 ETP soit un niveau inférieur de 365 ETP à la prévision établie en PLF pour 2024. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent les fins de contrats, les démissions,

les révocations, les licenciements des agents en poste ou en scolarité ainsi que les départs temporaires correspondant à des situations interruptives d'activité (pour motifs de santé ou familiaux par exemple).

• 11 871 entrées dont 9 045 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

L'objectif fixé dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques (500 ETP) a été dépassé, avec la substitution de 745 ETP en 2024 en particulier au sein des services opérationnels de la Préfecture de police de Paris et de la police aux frontières.

Les flux internes (promotions entre catégories d'emplois) ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus. En revanche les policiers adjoints devenant gardien de la paix génèrent des flux d'entrée et de sortie : la réussite du concours de gardien par un policier adjoint met fin à son contrat, constituant une sortie de cette catégorie d'emplois. La prise en charge en tant qu'élève stagiaire indicé constitue une entrée dans un corps de titulaire.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	7 837,67	8 570,67	+116,00	0,00	-7,59	+156,58	+129,30	+27,28
Services régionaux	21 840,84	11 640,60	0,00	0,00	0,00	-12 971,65	-10 711,55	-2 260,10
Services à l'étranger	163,82	150,98	0,00	0,00	0,00	-9,40	-7,76	-1,64
Services départementaux	100 700,43	107 241,60	-8,00	0,00	0,00	+12 496,13	+10 318,88	+2 177,25
Autres	21 415,78	23 804,13	0,00	0,00	0,00	+1 949,84	+1 610,11	+339,73
<b>Total</b>	<b>151 958,54</b>	<b>151 407,98</b>	<b>+108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7,59</b>	<b>+1 621,50</b>	<b>+1 338,98</b>	<b>+282,52</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+59,00	8 514,90
Services régionaux	0,00	11 564,80
Services à l'étranger	0,00	150,00
Services départementaux	+880,00	106 543,40
Autres	+200,00	23 649,10
<b>Total</b>	<b>+1 139,00</b>	<b>150 422,20</b>

En 2024, la réforme de la police nationale est entièrement transposée dans le système d'information RH.

Les effectifs exprimés en ETP n'incluent pas 617 apprentis présents fin 2023.

La catégorie « Administration centrale » comprend les administrations centrales des directions actives, à titre d'exemple : la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), la direction nationale de la sécurité publique (DNSP), la direction nationale de la police judiciaire (DNPJ), la direction nationale de la police aux frontières (DNPAF). Elle comprend également les administrations centrales chargées des fonctions d'état-major, de

contrôle et de soutien telles que la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'Académie de police, ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés des services spécialisés comme le service de transformation numérique et l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et régionaux et les directions zonales (secrétariats généraux pour l'administration de la police, centres zonaux de formation...), les aéroports parisiens, la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC).

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs affectés à l'étranger de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

La catégorie « Services départementaux » rassemble les directions départementales, les services administratifs et techniques de la police nationale en outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris (DOPC). Cette catégorie inclut également les directions interdépartementales de police nationale ; ce rattachement budgétaire n'est pas exclusif de la compétence interdépartementale des services et agents concernés.

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, et les services tels que les écoles nationales de police, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi les services de protection et d'intervention (SDLP et RAID).

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>01 – Ordre public et protection de la souveraineté</b>	<b>21 539,80</b>	<b>22 932,86</b>
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 112,58	999,87
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 427,22	21 932,99
<b>02 – Sécurité et paix publiques</b>	<b>50 494,11</b>	<b>52 292,55</b>
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 607,72	2 279,96
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	47 886,39	50 012,59
<b>03 – Sécurité routière</b>	<b>6 227,20</b>	<b>5 581,96</b>
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	321,06	243,37
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	5 906,14	5 338,59
<b>04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	<b>15 537,88</b>	<b>17 024,41</b>
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	801,87	742,26
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 736,01	16 282,15
<b>05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>46 745,68</b>	<b>40 323,33</b>
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 414,55	1 758,10
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	44 331,13	38 565,23
<b>06 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>11 413,87</b>	<b>13 252,87</b>
06.07 – Soutien (autres dépenses)	9 016,96	10 742,77
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 396,91	2 510,10
<b>Total</b>	<b>151 958,54</b>	<b>151 407,98</b>
Transferts en gestion		+8,00

Les données sur l'action 5 sont en évolution par rapport à la LFI 2024 en raison de l'évolution du périmètre de l'action à la suite de la réforme de la police nationale intervenue en 2024. L'action « Missions de police judiciaire et concours à la justice » est redéfinie sous l'intitulé nouveau « Police judiciaire » à partir du PAP 2025, afin d'assurer une cohérence et de permettre une lisibilité de la filière judiciaire sur le long terme. Les données du RAP 2024 ont été présentées au format de la LFI 2025.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
655,00	8,89	3,38

Le programme compte en moyenne 655 apprentis sur l'année scolaire 2023/2024. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont la filière administrative, la filière technique et la filière système d'information et de communication.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>6 433 221 783</b>	<b>6 710 517 531</b>	<b>7 001 911 604</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>4 246 195 648</b>	<b>4 435 739 593</b>	<b>4 461 985 912</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 432 368 958	3 584 922 767	3 605 029 466
– Civils (y.c. ATI)	3 424 923 594	3 577 131 547	3 597 131 933
– Militaires	7 445 364	7 791 220	7 897 534
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 974 007		2 757 993
Autres cotisations	810 852 682	850 816 826	854 198 452
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>86 349 829</b>	<b>59 089 703</b>	<b>64 899 626</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>10 765 767 260</b>	<b>11 205 346 827</b>	<b>11 528 797 143</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>7 333 398 302</b>	<b>7 620 424 060</b>	<b>7 923 767 676</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2024 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07 %
- Contribution employeur des personnels civils : 74,28 %
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- Cotisation employeur ouvrier d'État : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 15,7 M€ HCAS en 2024 contre 14,5 M€ HCAS en 2023. Le nombre d'agents identifiés par Pôle emploi en 2024 est de 1 378 agents, en hausse par rapport à 2023 (1 348 agents identifiés).

## ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>7 226,60</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	7 333,40
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	5,35
Débasage de dépenses au profil atypique :	-112,15
– GIPA	-6,45
– Indemnisation des jours de CET	-53,14
– Mesures de restructuration	-0,87
– Autres dépenses de masse salariale	-51,69
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>82,15</b>
EAP schéma d'emplois 2023	73,74
Schéma d'emplois 2024	8,40
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>242,66</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>55,25</b>
Rebasage de la GIPA	10,89
Variation du point de la fonction publique	41,93
Mesures bas salaires	2,43
<b>GVT solde</b>	<b>45,07</b>
GVT positif	94,79
GVT négatif	-49,72
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>270,74</b>
Indemnisation des jours de CET	62,25
Mesures de restructurations	0,30
Autres rebasages	208,19
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,31</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	3,71
Autres variations	-2,40
<b>Total</b>	<b>7 923,77</b>

Les **mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2024 et en gestion 2024.

### • La GIPA :

En 2023, le montant dépensé au titre de l'indemnité dite garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 s'élevait à 6,4 M€.

La dépense exécutée en 2024 s'élève à 10,9 M€ HCAS. Si cette indemnité n'a pas été reconduite en 2024, les montants dépensés s'expliquent par des rappels importants intervenus en début d'année, au titre de l'année 2023 (1,8 M€ en janvier, 5,7 M€ en mars et 2,8 M€ en avril).

### • La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage au profil atypique »

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2023, notamment au titre :

- du retraitement des rattachements de fonds de concours et attributions de produits (-3,5 M€ HCAS)
- du contentieux ASA (-10,1 M€ HCAS)
- d'un décret de transfert « délégués du préfet » (-0,41 M€ HCAS)
- de la prime pouvoir d'achat (-25,16 M€ HCAS)
- des montants dépensés pour la campagne heures supplémentaires 2023 supérieurs au socle LFI de 26,5 M€ (-25,87 M€ HCAS)
- de la prime de fidélisation territoriale « Prime 93 » (-0,53 M€ HCAS)
- des rétablissements de crédits indus et ADS (11,47 M€ HCAS)
- du forfait mobilité durable (-0,78 M€ HCAS)

- et du décalage de prise en paie des CEA (3,2 M€ HCAS)

#### • La variation du point de la fonction publique

Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'effet d'extension en année pleine de cette mesure est évalué à 41,93 M€.

#### • Les mesures dites « Bas salaires »

Les revalorisations du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+1,13 %) et au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (+2 %) ont concerné :

- Les policiers adjoints pour un montant de 2,35 M€ ;
- Les apprentis du programme police nationale pour un coût total de 78 000 €.

La revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024 a conduit à un écart de 0,06 € entre le traitement indiciaire brut correspondant à l'indice majoré de traitement (1801,74 €) et le SMIC revalorisé (1801,80 €). Pour pallier cet écart, une indemnité différentielle de 0,06 € mensuel a été mise en place pour les agents concernés du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024 pour un coût total de 122 € pour les PATS et de 529 € pour les élèves gardiens de la paix, élèves et stagiaires officiers.

#### • Le glissement vieillesse technicité (GVT) :

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 94,79 M€ contre 101,44 M€ M€ HCAS en LFI 2024. Il représente 1,2 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -49,72 M€ contre -71,21 M€ prévus en LFI 2024. Il représente -0,6 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 45,07 M€ HCAS contre 30,24 M€ HCAS prévus en LFI 2024. Il représente 0,6 % de la masse salariale hors CAS pensions.

#### • La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » :

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2024 à hauteur de 208,19 M€ HCAS. Elle comprend notamment :

- 284,35 M€ de dépenses JOP, dont :
  - la prime de résultats exceptionnels (PRE JOP) versée en décembre 2024 pour un montant total de 202,32 M€ ;
  - l'indemnisation des heures supplémentaires réalisées au titre des JOP, qui s'élève à 78,40 M€ ;
  - la part performance correspondant aux JOP de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) versée en novembre aux personnels du corps de conception et de direction (CCD) et en décembre aux personnels du corps de commandement (CC), pour un montant total de 3,63 M€ ;
    - 7,13 M€ HCAS de dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2024 ;
    - et 83,29 M€ correspondant au total des crédits HCAS rétablis en 2024.

#### • La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :

Le montant de cette ligne s'élève à 1,31 M€ HCAS, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2024, notamment :

- Les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 64,90 M€ en 2024. En 2023, les dépenses à ce titre s'étaient élevées à 86,35 M€, prime pouvoir d'achat incluse (25,16 M€). Retraitée du montant de la prime pouvoir d'achat qui constituait une dépense atypique, le montant dépensé au titre des prestations sociales en 2023 était de 61,19 M€. L'augmentation de cette ligne de dépenses est donc de 3,71 M€ en 2024 par rapport à 2023 ;
- Les autres variations sont évaluées à 2,40 M€, montant qui s'explique par les écarts constatés sur certaines enveloppes entre l'exécution 2023 et celle de 2024.

La dépense au titre de la mobilisation de la réserve opérationnelle de la police nationale s'est élevée à 50,27 M€, soit une dépense supérieure de +5,23 M€ par rapport au montant dépensé en 2023 (45,04 M€). Le dynamisme de cette enveloppe traduit la poursuite de la montée en puissance du recours à la réserve opérationnelle. Les

réservistes ont été particulièrement mobilisés pendant la période des JOP. Le montant de la dépense au titre de la réserve opérationnelle liée à la mobilisation durant les JOP est de 7 M€.

Le montant dépensé au titre de la prime de résultats exceptionnels (PRE) hors JOP a été de 17,50 M€ en 2024, soit une baisse de -11,45 M€ par rapport au montant dépensé en 2023 (28,95 M€). Cette baisse ponctuelle est en cohérence avec l'instauration par ailleurs d'une PRE JOP.

La dépense au titre des indemnités journalières d'absence temporaire (IJAT) versées aux agents des compagnies républicaines de sécurité (CRS) en 2024 a été de 58,10 M€, soit une augmentation de +7,10 M€ par rapport au montant exécuté en 2023 (51 M€). Cette augmentation traduit la mobilisation des forces mobiles au cours de l'année écoulée, en particulier lors des opérations de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie à partir de mai 2024, et lors des JOP en juillet, août et septembre 2024.

Pour les mêmes raisons, la dépense au titre des heures supplémentaires des CRS (ISSFA) a augmenté en 2024, et s'établit à 27,64 M€ soit, une augmentation de +1,85 M€ par rapport à la consommation 2023 (25,79 M€).

La dépense au titre de l'indemnité dégressive poursuit sa décroissance et s'établit à 0,50 M€ en 2024, soit une économie de -0,16 M€ par rapport à 2023.

On constate une moindre dépense de -1,61 M€ sur la dépense au titre de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) qui est de 14,90 M€ en 2024 contre 16,51 en 2023.

La dépense au titre de l'indemnité différentielle de logement à Mayotte s'établit à 2,28 M€ soit une baisse de -0,16 M€ par rapport au montant 2024 (2,44 M€).

L'indemnité de fidélisation en secteur difficile a été dépensée à hauteur de 78,11 M€ en 2024, soit une augmentation de 3,67 M€ par rapport à 2023 (pour rappel 74,44 M€). Cette augmentation s'explique par la création des trois paliers et par l'extension de cette indemnité aux réservistes.

Le complément de fidélisation affiche une dépense de 8,38 M€ en 2024, soit une baisse de -5,34 M€ par rapport au montant 2023 (13,72 M€).

La dépense au titre de la prime spéciale d'installation est de 5,37 M€ en 2024, en augmentation de +1,02 M€ par rapport à 2023 (pour rappel 4,35 M€).

L'enveloppe au titre des astreintes affiche une dépense de 15,40 M€ en 2024, en augmentation de +0,73 M€ par rapport à 2023 (pour rappel, 14,67 M€). Cela traduit une augmentation du recours aux astreintes, et notamment pendant la période des JOP.

L'enveloppe destinée à l'indemnisation des nuits, dimanches, et jours fériés affiche une consommation 2024 de 35 M€, en augmentation de +2,72 M€ par rapport à celle de 2023 (32,28 M€). Le dynamisme de l'enveloppe s'explique par le contexte des JOP.

- **L'impact des Jeux olympiques et paralympiques sur les crédits de titre 2 du programme 176 « Police nationale ».**

Les principales dépenses de masse salariale liées aux JOP en 2024 sont les suivantes :

- La prime JOP (PRE JOP), pour 202,3 M€. Le paiement est intervenu en décembre 2024.
- L'indemnité d'absence missionnelle (IAM) liée aux JOP. La dépense pour l'IAM est de 18,75 M€ en 2024. Les paiements ont commencé en septembre et se sont échelonnés jusqu'en décembre 2024.

- Les heures supplémentaires (HS) liées aux JOP pour 78,4 M€.
- Les indemnités versées aux seuls agents des CRS : les heures supplémentaires des CRS (ISSFA) et l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) :
  - 4,3 M€ pour les ISSFA
  - 7,5 M€ pour les IJAT CRS
- Réserve opérationnelle

La LFI 2024 prévoyait un montant total de 48,3 M€ pour la réserve opérationnelle de la police nationale. En DPGCEP, cette enveloppe a été portée à 50 M€. S'agissant des indemnités versées aux réservistes, le coût de la mobilisation au titre des JOP est estimé à 7 M€. Ce coût est pris sous plafond de l'enveloppe prévue.

- Indemnisation des astreintes et des nuits

Le surcoût cumulé pour ces deux enveloppes est évalué à 5 M€ (2,4 M€ pour les astreintes et 2,6 M€ pour les nuits). Le paiement est intervenu à partir du mois d'août 2024.

- Réduction de la scolarité des élèves de la 270e promotion des gardiens de la paix et de la 74e promotion des commissaires

La réduction de la durée de scolarité de la 270e promotion des gardiens de la paix a concerné 1 500 effectifs et son coût est estimé à 1,6 M€. La réduction de la durée de scolarité de la 74e promotion des commissaires a concerné 32 effectifs, pour un coût de 56 000 €. Le coût cumulé de ces deux mesures est de 1,6 M€.

- IRP part P des CC et CCD

Le montant de l'enveloppe d'IRP part P des CC et CCD a été rehaussé de 3,6 M€ pour tenir compte de la mobilisation exceptionnelle de ces agents pendant les JOP.

- Surcoût du schéma d'emploi

Une dépense de masse salariale supplémentaire est estimée à 15 M€ HCAS afin de couvrir le coût supplémentaire généré par l'anticipation du schéma d'emploi et des recrutements du fait des JOP.

Au total, 343,5 M€ HCAS de dépenses liées aux JOP ont été portées par le titre 2 du programme 176 en 2024.

## COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	54 975	63 851	58 510	47 267	51 053	50 747
1175 – Personnels administratifs cat B	39 215	38 265	39 948	33 927	32 512	34 845
1176 – Personnels administratifs cat C	35 778	35 942	35 563	31 224	31 368	30 977
1162 – Personnels techniques	35 159	43 545	37 123	30 257	36 774	32 095
1165 – Ouvriers d'Etat	27 497	62 167	45 210	23 744	43 008	39 117
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	48 096	82 200	89 622	42 281	74 064	79 814
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	36 294	50 158	52 567	31 596	45 280	46 735
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	49 512	65 121	58 540	44 153	58 649	52 103
1169 – Policiers adjoints	27 590	29 436	25 924	23 562	22 390	22 231

En PLF 2024 (PAP), les coûts moyens d'entrée et de sortie étaient issus des données de l'exécution 2022.

Les coûts moyens du RAP 2024 sont calculés à partir des dépenses de masse salariale constatées en 2024.

Ces coûts moyens intègrent notamment les mesures catégorielles mises en œuvre en 2024, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De ce fait, il est observé une hausse des coûts moyens sur plusieurs catégories d'emplois, notamment la catégorie d'emplois 1166 « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale) ».

Les coûts moyens tiennent également compte de la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction du schéma d'emplois et de la typologie des recrutements. Cela explique la variation entre les coûts moyens sur les entrées et les sorties du programme.

Il est également observé une évolution à la hausse des coûts moyens de la catégorie de la police technique et scientifique. Cette évolution s'explique par une correction technique permettant une meilleure prise en compte des agents de cette filière, en particulier les agents de catégorie B, précédemment identifiés sur la catégorie d'emplois 1175 « Personnels administratifs cat B ».

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						68 671 995	123 820 544
Réduction de la durée des deux premiers échelons de capitaine à 1 an		A	Corps de commandement	07-2023	6	130 466	260 932
Création de 5 postes d'inspecteur général et de 7 postes de contrôleur général		A+	Corps de conception et de direction	07-2023	6	151 464	302 928
Point de NBI - poste IG et CG du protocole (commissaires)		A+	Corps de conception et de direction	07-2023	6	68 828	137 656
MG - Revalorisation des grilles B et C		B et C	Tous corps	07-2023	6	10 994 212	21 988 424
ITN - revalorisation		A, B, et C	Tous corps	07-2023	6	5 253 874	10 507 748
Revalorisation IRP part fonctions du CC et du CCD		A et A+	Corps de commandement et corps de conception et de direction	07-2023	6	3 674 646	7 349 292
Dispositif de réduction de l'ancienneté requise pour l'avancement au grade de commandant		A	Corps de commandement	07-2023	6	57 479	114 958
Réforme statutaire du CEA (bas de grille)		B	Corps d'encadrement et d'application	08-2023	7	47 332 061	81 140 676
Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints	8 219	Contractuels	Policiers adjoints	07-2023	6	1 008 965	2 017 930
Mesures statutaires						80 309 911	80 555 957
Taux pro-pro commissaire divisionnaire		A+	Corps de conception et de direction	01-2024	12	135 123	135 123
Surcoût haut de grille PN (A-type)		A	Corps de commandement	01-2024	12	208 113	208 113
Taux pro-pro CEA major		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2024	12	39 600	39 600
Taux pro-pro ouvrier d'Etat		-	Ouvriers de l'Etat	01-2024	12	43 824	43 824
Réforme de la durée de la scolarité des CEA		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2024	12	-255 109	-255 109
GRAF différence sommitale (A-type)		A	Corps de commandement	01-2024	12	2 076 348	2 076 348
Taux pro-pro commandant divisionnaire		A	Corps de commandement	01-2024	12	590 704	590 704
Transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC		B	Techniciens SIC	01-2024	12	581 549	581 549

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
PTS - avancements pour repyramidage		A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	01-2024	12	577 689	577 689
Resculptage des grilles des C (bonification 1 an)		C	Personnels administratifs, techniques et SIC	01-2024	12	81 229	81 229
MG - Ajout de 5 points d'indice majorés pour tous les fonctionnaires		A, B et C	Tous corps	01-2024	12	65 492 201	65 492 201
PTS - Reclassement au sein de la PTS		A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	01-2024	12	684 567	684 567
Décontingement de l'échelon exceptionnel de capitaine		A	Corps de commandement	01-2024	12	347 176	347 176
Réforme statutaire du CEA (haut de grille)		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2024	12	5 874 904	5 874 904
Mise en œuvre d'un plan d'action pour les personnels administratifs et techniques ("plan PATS")		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2024	12	940 538	940 538
Taux pro-pro commandants		A	Corps de commandement	01-2024	12	21 424	21 424
Décontingement de l'échelon spécial de l'emploi fonctionnel et de celui de commandant divisionnaire	20	A	Corps de commandement	01-2024	12	440 052	440 052
Réduction de la scolarité de la 74e promotion de commissaires	32	A+	Corps de conception et de direction	01-2024	12	56 340	56 340
Création de postes RULP pour compenser la déflation du corps de commandement	88	B	Corps d'encadrement et d'application	07-2024	6	246 046	492 092
Création d'un 11ème échelon pour les commissaires de police	142	A+	Corps de conception et de direction	01-2024	12	539 632	539 632
Réduction de la durée de scolarité pour la 270e promotion de gardiens de la paix	1 500	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2024	12	1 587 961	1 587 961
Mesures indemnitaires						93 680 286	142 709 809
Indemnité de résidence spécifique dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie		A, B et C	Tous corps	01-2024	12	142 312	142 312
Mesures en faveur de la PTS - Création d'emplois fonctionnels		A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	01-2024	12	38 234	38 234
Création de 4 nouvelles UFM		A, B et C	Tous corps	01-2024	12	3 800 000	3 800 000
Prime de voie publique		A, B et C	Tous corps	07-2024	6	12 830 943	25 661 886
Extension dispositif ITM (3ème vague)		A, B et C	Personnels administratifs, techniques et spécialisés	01-2024	12	192 000	192 000
Revalorisation IFSE des infirmiers(ères)		A	Infirmiers	01-2024	12	19 415	19 415
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC		A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2024	12	194 500	194 500
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE ("prime 93")		A, B et C	Personnels actifs et PATS	01-2024	12	22 560 256	22 560 256
Création d'une indemnité d'absence missionnelle		A, B, et C	ACTIFS et scientifiques	07-2024	6	18 753 726	37 507 452
ISS PATS		A, B et C	Personnels administratifs, techniques et spécialisés	07-2024	6	16 435 889	32 871 778
Réforme de la rémunération des psychologues de la police nationale		Contractuels	Psychologues	01-2024	12	2 871 266	2 871 266
Prime OPJ		A et B	Actifs	01-2024	12	6 440 477	6 440 477
Création d'emplois fonctionnels de chefs de projet SIC		A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2024	12	15 720	15 720
Création d'une indemnité compensatrice de logement pour le CCD (cible de 200 postes en 2027)		A+	Corps de conception et de direction	01-2024	12	2 361 818	2 361 818
Prime de fidélisation : ajout de trois paliers d'ancienneté		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2024	12	2 560 500	2 560 500

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Indemnité temporaire de mobilité - SG		A, B et C	Personnels administratifs, techniques, SIC, service social/ CDI	01-2024	12	-54 400	-54 400
Majoration de la prime de fidélisation		A+, A et B	ACTIFS	01-2024	12	1 107 000	1 107 000
Création de 50 postes difficiles et de 50 postes très difficiles pour le corps de conception et de direction (IRP)	100	A+	Corps de conception et de direction	01-2024	12	435 593	435 593
Création de 100 postes de chef de service et de 100 postes difficiles pour le corps de commandement (IRP)	200	A	Corps de commandement	01-2024	12	217 635	217 635
Revalorisation du référentiel des contrats (DGSi)	500	Contractuels	Contractuels	01-2024	12	518 132	518 132
Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints - 1er contrat	8 219	Contractuels	Policiers adjoints	07-2024	6	1 008 965	2 017 930
Revalorisation anticipée de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)	10 623	A, B et C	Personnels actifs	01-2024	12	1 230 305	1 230 305
<b>Total</b>						<b>242 662 192</b>	<b>347 086 310</b>

**Le coût des mesures catégorielles est de 242,66 M€ hors CAS pensions en 2024.**

Il faut souligner que trois mesures interministérielles, la revalorisation des grilles B et C, l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les fonctionnaires et la réforme de la prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'État, dite « prime 93 », affichent un coût cumulé de plus de 99 M€ et représentent près de 41 % du coût total des mesures catégorielles.

La dépense au titre des mesures inscrites au protocole du 2 mars 2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale s'élève à 111,03 M€ HCAS.

Parmi les mesures du protocole, le coût 2024 de la réforme statutaire du corps d'encadrement et d'application s'élève à 53,20 M€. La majeure partie de ce coût correspond à l'effet d'extension en année pleine des mesures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023, pour les bas de grille, c'est-à-dire le reclassement des brigadiers au grade de brigadier-chef et la refonte des grilles de gardien de la paix et de brigadier-chef, pour un montant 2024 de 47,32 M€. La partie de la réforme entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 correspond à la mise en œuvre de la revalorisation des fonctions d'encadrement du CEA (brigadier-chef, major, RULP). Le montant de cette deuxième étape de la réforme s'élève à 5,87 M€ HCAS.

Les autres mesures du protocole entrées en vigueur en 2023 et générant un coût en 2024 sont :

- la création de points de NBI pour les postes d'inspecteurs généraux et contrôleurs généraux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour 0,07 M€ ;
- la revalorisation de l'indemnité spécifique de travail de nuit (ITN), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour 5,25 M€ ;
- la revalorisation de la part fonctionnelle de l'IRP versée aux fonctionnaires du CC et du CCD, pour 3,67 M€.

L'année 2024 a permis l'aboutissement de trois mesures indemnitaires majeures du protocole qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- la création de l'indemnité de sujétion spécifique au bénéfice de certains fonctionnaires administratifs, techniques et spécialisés, ainsi que de certains personnels militaires, exerçant au sein de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (ISSPATS), pour un montant de 16,44 M€.
- la prime de voie publique, pour un montant de 12,83 M€.
- l'indemnité d'absence missionnelle pour les personnels actifs et les personnels scientifiques de la police nationale, pour 18,7 M€.

La réforme de la prime OPJ se poursuit en 2024 pour un coût de 6,44 M€.

Par ailleurs, la revalorisation de l'IJAT prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le protocole a été anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un coût de 1,23 M€.

Les autres mesures du protocole entrées en vigueur en 2024 s'élèvent à 10,87 M€. Ce sont la réforme de la rémunération des psychologues (2,87 M€), l'ajout de trois paliers d'ancienneté à la prime de fidélisation du CEA (2,56 M€), la création d'une indemnité compensatrice de logement pour les fonctionnaires du CCD (2,36 M€), les avancements pour repyramidage au sein de la PTS (0,58 M€), la revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints signant un premier contrat (2,02 M€), la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des personnels administratifs, techniques et spécialisés (« plan PATS », 0,94 M€), le décontingement de l'échelon exceptionnel de capitaine (0,35 M€), et la réduction de la durée des deux premiers échelons de capitaine à 1 an (0,13 M€).

L'année 2024 a aussi vu la création d'une indemnité d'absence missionnelle au 1<sup>er</sup> juillet 2024. La dépense à ce titre est de 18,75 M€. Les IAM versées en 2024 sont en intégralité celles dues au titre de la sécurisation des JOP.

Deux autres mesures sont conjoncturelles et liées à la mobilisation des effectifs dans le cadre de la sécurisation des JOP. Il s'agit de la réduction de la durée de scolarité pour la 270<sup>e</sup> promotion de gardiens de la paix et la réduction de la scolarité de la 74<sup>e</sup> promotion de commissaires, pour un montant total de 1,64 M€.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du protocole du 2 mars 2022 qui a permis de faire aboutir l'achèvement de la réforme du CEA, la création de l'ISSPATS, de la prime de voie publique, de l'indemnité compensatrice de logement ainsi que la réforme et la revalorisation de plusieurs autres indemnités, telles que l'IJAT.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 664	20 973 119		<b>20 973 119</b>
Famille, vacances	83 065	14 665 015		<b>14 665 015</b>
Mutuelles, associations		4 509 136		<b>4 509 136</b>
Prévention / secours		1 248 126		<b>1 248 126</b>
Autres	208	28 977 468		<b>28 977 468</b>
<b>Total</b>		<b>70 372 864</b>		<b>70 372 864</b>

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

### **- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement : 18 M€ en AE et 20,9 M€ en CP**

En 2024, les dépenses de logement s'élèvent à 17,4 M€ en AE et 20,97 M€ en CP sur le titre 3. Elles permettent de maintenir un parc ministériel de logements sociaux stable et de développer des dispositifs pour répondre aux besoins des agents affectés dans des bassins d'emploi où la tension immobilière est forte.

La politique ministérielle du logement a pour objectif d'assurer un parcours résidentiel à l'agent grâce à une action conjuguée sur plusieurs axes :

- une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'Intérieur,
- la distribution d'un prêt bonifié à taux zéro du ministère de l'Intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en Île-de-France et dans 24 autres départements,
- le soutien des agents en rupture d'hébergement ou en recherche de logement temporaire grâce à une offre de chambres d'urgence ou de chambres en colocation.

Le nombre d'agents logés progresse légèrement, passant de 1 389 en 2023 à 1 421 en 2024.

Pour ce qui est du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2024 marque une légère diminution du nombre de prêts délivrés en raison du durcissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers principaux par les banques. Ainsi, se sont 198 nouveaux prêts et 202 dossiers d'assurance qui ont été octroyés contre respectivement 206 et 202 en 2023. A contrario, le montant des dépenses a connu une augmentation de 57 % par rapport à 2023 pour atteindre 1,57 M€ en CP en raison de l'augmentation constante des taux d'intérêt des prêts immobiliers. Le marché du PTZMI est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Un nouveau dispositif devrait être proposé en 2025.

Afin de compléter le parcours résidentiel de l'agent, le ministère consacre 0,22 M€ en AE et 0,25 M€ en CP au déploiement de la colocation et au financement de chambres d'urgence qui ont permis à 45 personnes de trouver rapidement une solution d'hébergement en Île-de-France.

#### **- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance : 14,3 M€ en AE et 14,7 M€ en CP**

La politique ministérielle en faveur de l'enfance vise à accompagner les parents du ministère grâce à plusieurs dispositifs : tout d'abord, s'agissant de la garde des enfants, le ministère procède à des réservations de places en crèche et soutient la recherche de solutions de garde adaptées aux horaires atypiques. Ce dispositif, applicable à l'ensemble du territoire métropolitain, a connu une évolution en 2024 grâce à l'attribution d'un marché public au prestataire Domiserve chargé d'accompagner les parents travaillant en horaires atypiques pour la garde de leurs enfants. Ensuite, le ministère met à disposition des parents du ministère des chèques emploi service universels (CESU), sans condition de ressources pour soutenir financièrement la garde des enfants. Enfin, les crédits dédiés à l'enfance financent la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

-7,27 M€ en AE et 7,65 M€ en CP pour la réservation de 968 places en crèche au 31 décembre ;

-0,25 M€ en AE et 0,24 M€ en CP pour le financement de 112 places de garde en horaires atypiques (20 h-7 h) ;

-4,97 M€ en AE et 5,03 M€ CP pour les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU). Cette année l'enveloppe connaît une hausse de 397 % en raison de la mise en place du CESU JOP pour le soutien financier de la garde d'enfants pendant l'été 2024. Le dispositif a permis de délivrer 21 837 CESU en 2024, dont 15 311 pour le seul CESU JOP. Le CESU monoparental 0-12 ans connaît une légère augmentation (+6 %) avec 1 749 chéquiers délivrés contre 1 671 en 2023 ; le CESU couple 6-12 ans enregistre une hausse de 24 % : 4 674 chéquiers remis contre 3 582 en 2023.

-1,83 M€ en AE et 1,74 en CP, pour l'arbre de Noël de 60 148 enfants contre 63 712 enfants en 2023 soit une baisse de 6 % du nombre d'enfants par rapport à 2023.

#### **Subventions aux associations : 4 M€ en AE et 4,5 M€ CP**

Les subventions allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondation), œuvrant pour le compte du ministère, s'élèvent à 4 M€ en AE et 4,5 M € en CP. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont notamment l'ANAS et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'Intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

#### **Programme de mobilisation contre le suicide (PMS) – 1,2 M€ en AE et CP**

Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) ont représenté 1,16 M€ en CP permettant le financement des actions de prévention et de partenariats, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide.

#### **Autres dépenses d'action sociale – 29 M€ en AE et CP**

En 2024, 284 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap (AIPH) contre 168 en 2023, soit une progression de plus de 69 %.

Les dépenses se sont élevées à 435 471 € en AE et 417 958 € en CP, soit des augmentations respectives de +91 % et +120 % par rapport à 2023.

Le nombre de bénéficiaires de l'AIPH a également progressé, passant de 129 agents en 2023 à 208 agents en 2024, soit +61 %.

En 2024, le programme a procédé au versement de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 28 559 510 € en AE et en CP au titre de l'année 2023.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### KIOSQUES - PFSF

Dans le cadre du règlement européen EES (système entrée/sortie aux frontières extérieures de l'Union européenne), les États membres recherchent des solutions pour limiter l'accroissement des temps de passage des voyageurs aux frontières du fait du renforcement des procédures de contrôle par les autorités (garde-frontières). La France a notamment fait le choix de la mise en œuvre de dispositifs de fluidification en amont et à proximité immédiate des lignes frontières. Ces dispositifs prendront la forme de kiosques et de tablettes en libre-service et ont vocation à anticiper la collecte d'une partie des données des voyageurs. Les voyageurs se préenregistrent sur ces kiosques ou tablettes (étape de pré-enregistrement) puis se présenteront au poste de contrôle (étape de contrôle).

Les équipements matériels (machines, câblage, switchs, Wifi...) sont financés sur le P176, mais il s'agit d'un projet multi-contributeurs (P303 pour les dépenses de développement logiciel et P216 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Sur la durée totale du projet, la part du programme 176 en dépenses hors titre 2 s'élève à 12,8 M€ en AE/CP, soit 52 %. Celles du 216 et du 303 s'élèvent à 11,8 M€ en AE/CP, soit 48 %.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P216
Zone fonctionnelle principale	Police aux frontières - Gestion des voyageurs

#### COÛT ET DUREE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	10,10	9,60	3,40	3,40	2,20	2,70	4,93	1,11	2,20	2,20	0,25	4,57	20,88	20,88
Titre 2	0,00	0,00	0,60	0,60	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	3,80	3,80
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,70</b>	<b>10,20</b>	<b>4,20</b>	<b>4,20</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>5,73</b>	<b>1,91</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,05</b>	<b>5,37</b>	<b>24,68</b>	<b>24,68</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	24,68	+85,56 %
Durée totale en mois	32	62	+93,75 %

Le coût de ce projet a augmenté en raison d'une augmentation du coût du matériel acquis par rapport à ce qui était initialement prévu, ainsi que d'un allongement du calendrier de mise en place, compte tenu du report à plusieurs reprises de l'entrée en vigueur du règlement EES.

## MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

La modernisation des centres d'information et de commandement (MCIC2) vise à remplacer le système actuel devenu obsolète et fournir aux agents comme aux décideurs des moyens opérationnels permettant la pleine gestion des crises.

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004, et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique. Il permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes, utilisation en mobilité, etc.) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC2 sera déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes :

- un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ;
- une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ;
- un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ;
- une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

Sur la durée totale du projet, la part hors titre 2 du programme 176 s'élève à 50,3 M€ en AE/CP, soit 87 %. Celle du 216 s'élève à 7,5 M€ en AE/CP, soit 13 %.

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

### COÛT ET DUREE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,37	10,37	4,29	5,46	3,40	2,70	4,30	4,30	6,84	5,96	4,20	4,20	22,75	23,16	51,85	51,85
Titre 2	1,40	1,40	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,90	3,90	6,00	6,00
<b>Total</b>	<b>11,77</b>	<b>11,77</b>	<b>4,99</b>	<b>6,16</b>	<b>3,40</b>	<b>2,70</b>	<b>4,30</b>	<b>4,30</b>	<b>6,84</b>	<b>5,96</b>	<b>4,20</b>	<b>4,20</b>	<b>26,65</b>	<b>27,06</b>	<b>57,85</b>	<b>57,85</b>

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,40	57,85	+137,07 %
Durée totale en mois	77	156	+102,60 %

L'augmentation du coût global du projet s'explique par le nombre de murs d'images déployés supérieur à ce qui était initialement prévu. 48 murs d'images ont déjà été déployés et 55 autres doivent l'être dans les années à venir.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>2 019 220 396</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>1 925 480 603</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>1 747 960 259</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>1 914 442 985</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>126 973 480</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) <b>853 470 769</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>144 286 657</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>1 060 972 216</b>

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>1 635 773 700</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>86 481 715</b>				
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>1 722 255 415</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>853 470 769</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>868 784 646</b>
	AE engagées en 2024 (E2) <b>1 747 960 259</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 060 972 216</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>686 988 043</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 555 772 689</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>1 120 156 336</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>435 616 353</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>01 – Ordre public et protection de la souveraineté</b>	<b>1 587 797 645</b> <b>1 746 198 052</b>		<b>1 587 797 645</b> <b>1 746 219 304</b>	<b>1 587 797 645</b> <b>1 746 198 052</b>		<b>1 587 797 645</b> <b>1 746 219 304</b>
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235		82 089 138 76 140 195	82 089 138 76 134 235		82 089 138 76 140 195
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	21 253 5 960	1 505 708 507 1 670 079 109	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293	1 505 708 507 1 670 079 109

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

22 932 ETPT contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » intègre une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité, de la filière sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation ainsi que la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP).

Les effectifs des compagnies républicaines de sécurité, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante de la police nationale.

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), de la filière du renseignement territorial (RT) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>1 587 797 645</b>	<b>1 746 198 052</b>	<b>1 587 797 645</b>	<b>1 746 198 052</b>
Rémunérations d'activité	950 880 334	1 060 538 109	950 880 334	1 060 538 109
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	49 160 513	46 239 462	49 160 513	46 239 462
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	901 719 821	1 014 298 647	901 719 821	1 014 298 647
Cotisations et contributions sociales	628 544 300	675 830 094	628 544 300	675 830 094
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	32 495 740	29 466 192	32 495 740	29 466 192
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	596 048 560	646 363 902	596 048 560	646 363 902
Prestations sociales et allocations diverses	8 373 011	9 829 849	8 373 011	9 829 849
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	432 885	428 581	432 885	428 581
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	7 940 126	9 401 267	7 940 126	9 401 267
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>		<b>21 253</b>		<b>21 253</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		21 253		21 253
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>		5 960		5 960
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>		15 293		15 293
<b>Total</b>	<b>1 587 797 645</b>	<b>1 746 219 304</b>	<b>1 587 797 645</b>	<b>1 746 219 304</b>

**ACTION****02 – Sécurité et paix publiques**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>02 – Sécurité et paix publiques</b>	<b>3 723 536 751</b>		<b>3 723 536 751</b>	<b>3 723 536 751</b>		<b>3 723 536 751</b>
	<b>3 981 759 448</b>		<b>3 981 759 448</b>	<b>3 981 759 448</b>		<b>3 981 759 448</b>
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496		<b>192 134 496</b>	192 134 496		<b>192 134 496</b>
	173 604 712		<b>173 604 712</b>	173 604 712		<b>173 604 712</b>
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255		<b>3 531 402 255</b>	3 531 402 255		<b>3 531 402 255</b>
	3 808 154 736		<b>3 808 154 736</b>	3 808 154 736		<b>3 808 154 736</b>

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers**, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 52 292 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Elle intègre une partie des effectifs de la filière sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) et des compagnies républicaines de sécurité.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 723 536 751	3 981 759 448	3 723 536 751	3 981 759 448
Rémunérations d'activité	2 229 904 976	2 418 286 764	2 229 904 976	2 418 286 764
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	115 063 097	105 437 303	115 063 097	105 437 303
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 114 841 879	2 312 849 461	2 114 841 879	2 312 849 461
Cotisations et contributions sociales	1 473 996 267	1 541 058 221	1 473 996 267	1 541 058 221
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	76 058 207	67 190 138	76 058 207	67 190 138
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 397 938 060	1 473 868 082	1 397 938 060	1 473 868 082
Prestations sociales et allocations diverses	19 635 508	22 414 463	19 635 508	22 414 463
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	1 013 192	977 271	1 013 192	977 271
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	18 622 316	21 437 193	18 622 316	21 437 193
<b>Total</b>	<b>3 723 536 751</b>	<b>3 981 759 448</b>	<b>3 723 536 751</b>	<b>3 981 759 448</b>

## ACTION

## 03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>03 – Sécurité routière</b>	<b>459 419 220</b>		<b>459 419 220</b>	<b>459 419 220</b>		<b>459 419 220</b>
	<b>425 032 691</b>		<b>425 032 691</b>	<b>425 032 691</b>		<b>425 032 691</b>
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032		<b>23 706 032</b>	23 706 032		<b>23 706 032</b>
	18 531 425		<b>18 531 425</b>	18 531 425		<b>18 531 425</b>
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188		<b>435 713 188</b>	435 713 188		<b>435 713 188</b>
	406 501 266		<b>406 501 266</b>	406 501 266		<b>406 501 266</b>

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la police administrative de la route et les missions de police judiciaire liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les actions de communication et d'information à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 5 581 ETPT. Elle mobilise à titre principal les effectifs de la filière sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police. Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>459 419 220</b>	<b>425 032 691</b>	<b>459 419 220</b>	<b>425 032 691</b>
Rémunérations d'activité	275 131 219	258 139 886	275 131 219	258 139 886
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	14 196 771	11 254 899	14 196 771	11 254 899
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	260 934 448	246 884 987	260 934 448	246 884 987
Cotisations et contributions sociales	181 865 323	164 500 174	181 865 323	164 500 174
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	9 384 251	7 172 208	9 384 251	7 172 208
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	172 481 072	157 327 967	172 481 072	157 327 967
Prestations sociales et allocations diverses	2 422 678	2 392 631	2 422 678	2 392 631
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	125 010	104 319	125 010	104 319
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	2 297 668	2 288 312	2 297 668	2 288 312
<b>Total</b>	<b>459 419 220</b>	<b>425 032 691</b>	<b>459 419 220</b>	<b>425 032 691</b>

## ACTION

## 04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	<b>1 146 306 980</b>		<b>1 146 306 980</b>	<b>1 146 306 980</b>		<b>1 146 306 980</b>
	<b>1 296 306 025</b>	<b>1 053</b>	<b>1 296 307 078</b>	<b>1 296 306 025</b>	<b>1 053</b>	<b>1 296 307 078</b>
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441		<b>59 149 441</b>	59 149 441		<b>59 149 441</b>
	56 518 943	1 053	<b>56 519 995</b>	56 518 943	1 053	<b>56 519 995</b>
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 087 157 539		<b>1 087 157 539</b>	1 087 157 539		<b>1 087 157 539</b>
	1 239 787 082		<b>1 239 787 082</b>	1 239 787 082		<b>1 239 787 082</b>

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;
- la sûreté des moyens de transports internationaux (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 17 024 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs en charge de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la filière sécurité publique, de la préfecture de police et des compagnies républicaines de sécurité.

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

#### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 146 306 980	1 296 306 025	1 146 306 980	1 296 306 025
Rémunérations d'activité	686 485 944	787 300 123	686 485 944	787 300 123
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	35 422 675	34 326 285	35 422 675	34 326 285
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	651 063 269	752 973 838	651 063 269	752 973 838
Cotisations et contributions sociales	453 776 160	501 708 625	453 776 160	501 708 625
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	23 414 850	21 874 496	23 414 850	21 874 496
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	430 361 310	479 834 129	430 361 310	479 834 129
Prestations sociales et allocations diverses	6 044 876	7 297 278	6 044 876	7 297 278
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	311 916	318 161	311 916	318 161
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	5 732 960	6 979 116	5 732 960	6 979 116

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 053		1 053
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 053		1 053
04.03 – <i>Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets</i>		1 053		1 053
<b>Total</b>	<b>1 146 306 980</b>	<b>1 296 307 078</b>	<b>1 146 306 980</b>	<b>1 296 307 078</b>

## ACTION

### 05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>3 446 764 685</b>	<b>3 070 376 127</b>	<b>3 446 764 685</b>	<b>3 446 764 685</b>	<b>3 070 376 127</b>	<b>3 446 764 685</b>
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	178 197 735	133 868 399	178 197 735	178 197 735	133 868 399	178 197 735
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950	2 936 507 728	3 268 566 950	3 268 566 950	2 936 507 728	3 268 566 950

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire, c'est-à-dire :

- la recherche et la constatation des infractions pénales ;
- le rassemblement des preuves ;
- la recherche des auteurs et de leurs complices ;

L'action 05 regroupe 40 323 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique. Elle intègre les effectifs de la filière investigation issue de la totalité de la police judiciaire, la totalité des effectifs du service national de police scientifique (SNPS) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'une partie des effectifs de la direction de la sécurisation de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

Les données sur l'action 5 sont en évolution par rapport à la LFI 2024 en raison de l'évolution du périmètre de l'action à la suite de la réforme de la police nationale intervenue en 2024. L'action « Missions de police judiciaire et concours à la justice » est renommée « Police judiciaire » à partir du PAP 2025, afin d'assurer une cohérence et de permettre une lisibilité de la filière judiciaire sur le long terme.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 446 764 685	3 070 376 127	3 446 764 685	3 070 376 127
Rémunérations d'activité	2 064 155 193	1 864 766 078	2 064 155 193	1 864 766 078
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	106 716 823	81 303 801	106 716 823	81 303 801
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 957 438 370	1 783 462 277	1 957 438 370	1 783 462 277
Cotisations et contributions sociales	1 364 433 499	1 188 326 024	1 364 433 499	1 188 326 024
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	70 541 212	51 811 015	70 541 212	51 811 015
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 293 892 287	1 136 515 009	1 293 892 287	1 136 515 009
Prestations sociales et allocations diverses	18 175 993	17 284 026	18 175 993	17 284 026
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	939 700	753 584	939 700	753 584
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	17 236 293	16 530 442	17 236 293	16 530 442
<b>Total</b>	<b>3 446 764 685</b>	<b>3 070 376 127</b>	<b>3 446 764 685</b>	<b>3 070 376 127</b>

## ACTION

## 06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>06 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>841 521 546</b>	<b>2 204 272 873</b>	<b>3 045 794 419</b>	<b>841 521 546</b>	<b>1 798 905 937</b>	<b>2 640 427 483</b>
	<b>1 009 124 800</b>	<b>1 747 937 954</b>	<b>2 757 062 753</b>	<b>1 009 124 800</b>	<b>1 914 420 679</b>	<b>2 923 545 479</b>
06.01 – Formation		29 663 737	29 663 737		29 663 737	29 663 737
		32 535 050	32 535 050		29 872 141	29 872 141
06.02 – Action sociale		45 349 580	45 349 580		44 471 427	44 471 427
		62 453 120	62 453 120		65 802 025	65 802 025
06.03 – Immobilier		532 639 782	532 639 782		215 767 520	215 767 520
		78 324 237	78 324 237		226 022 768	226 022 768

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06.05 – Système d'information et de communication		295 620 743 214 943 804	<b>295 620 743</b> <b>214 943 804</b>		294 131 163 224 777 491	<b>294 131 163</b> <b>224 777 491</b>
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	1 300 999 031 1 359 654 116	<b>1 965 801 052</b> <b>2 177 650 678</b>	664 802 021 817 996 563	1 214 872 090 1 367 882 056	<b>1 879 674 111</b> <b>2 185 878 619</b>
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237		<b>176 719 525</b> <b>191 155 864</b>	176 719 525 191 128 237		<b>176 719 525</b> <b>191 192 435</b>

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (13 252 ETPT) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) » regroupe le recrutement, la formation et la gestion déconcentrée des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont les écoles de l'académie de police, les élèves, les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), y compris celui de l'Île-de-France. La sous-action « Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN), le cabinet et l'état-major du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, des services spécialisés comme le service de la transformation numérique (STN) et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI).

## **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de titre 3 s'élèvent à 1 542,3 M€ en AE et 1 544,3 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 1 516,8 M€ en AE et 1 518,2 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 25,5 M€ en AE et 26,1 M€ en CP.

Dans le référentiel d'exécution, elles sont ventilées entre le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 512,1 M€ € EN AE ET 558,2 M€ EN CP**

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées en 2024 au bénéfice des services de police sont supérieures à la prévision inscrite dans le PAP. L'écart se justifie à la fois par des aléas opérationnels, qui ont entraîné un surcroît d'activité pour les forces et donc des dépenses non prévues, et par la prise en compte d'une partie significative des dépenses réalisées au titre de la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques, notamment pour l'hébergement et l'alimentation des renforts.

#### **- Dépenses de fonctionnement courant : 92,6 M€ en AE et 99,4 M€ en CP**

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 46,7 M€ en AE et 53,6 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 15,8 M€ en AE et 14,5 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentant 17,2 M€ en AE et 14,1 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études à hauteur de 12,9 M€ en AE et 17,2 M€ en CP.

L'écart entre les prévisions inscrites dans le PAP et les dépenses mentionnées dans le RAP s'explique notamment par la programmation de la contribution au FIPHFP sur les dépenses de fonctionnement en PAP, alors que cette dernière a été exécutée sur les dépenses d'action sociale.

**- Dépenses de formation : 32,9 M€ en AE et 30,5 M€ en CP**

Un montant de 13 M€ en AE/CP a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les **structures de formation de chaque DZPN (service zonal au recrutement et à la formation, service départemental au recrutement et à la formation), ainsi que de la direction zonale Paris-Île-de-France** (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, qualification d'officier de police judiciaire, etc.) ;

- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et des directions actives (formateurs aux techniques et à la sécurité en intervention, tireurs qualifiés, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), permis C et D, stages motocyclistes, etc.) ;

- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, drones et anti drones.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et spécialisés, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des policiers adjoints (ex-adjoints de sécurité), compte personnel de formation, etc.).

De plus, 9,4 M€ en AE et CP ont été exécutés au titre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, policiers adjoints et cadets de la République) et le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

Par ailleurs, 9,9 M€ en AE et 7,1 M€ en CP ont été consacrés au financement des frais de mission des stagiaires ainsi que des gratifications d'étudiant, des indemnités de stage à la formation des apprentis.

Un montant de 0,6 M€ en AE et 1 M€ en CP est lié à des erreurs d'imputation.

**- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 356,2 M€ en AE et 397,9 M€ en CP**

Les frais de déplacement (transport, hébergement et indemnités de mission) s'élèvent à 347,8 M€ en AE et 389,5 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :

- Les dépenses relatives au dispositif « voyager et protéger », qui s'élèvent à 0,7 M€ en AE et 30 M€ en CP ; l'augmentation constatée par rapport aux prévisions du PAP 2024 et à l'année précédente s'explique à la fois par l'augmentation du trafic et par le paiement en 2024 des dépenses pour la période de janvier à novembre (contre janvier à septembre les années précédentes).

- Les congés bonifiés à hauteur de 2,7 M€ en AE et CP, en baisse par rapport en 2023 et à la prévision du PAP 2024 en raison de l'incidence des restrictions de congés imposées à l'ensemble des agents de la police nationale durant les jeux olympiques et paralympiques de Paris.

- Les autres frais de déplacement correspondent essentiellement aux frais de mission des agents qui s'élèvent à 102,3 M€ en AE et 89,7 M€ en CP (dont 63,5 M€ en AE et 26,6 M€ en CP au titre des JOP)

- Les dépenses relatives à l'hébergement s'élèvent à 241,9 M€ en AE et 267,1 M€ en CP. L'écart entre les prévisions inscrites dans le PAP et les dépenses mentionnées dans le RAP (121,8 M€ en AE et 185,5 M€ en CP) s'explique principalement par les dépenses d'hébergement des renforts mobilisés durant l'été 2024 pour la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques, ainsi que par l'envoi des renforts en Nouvelle-Calédonie.

L'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 8,6 M€ en AE et 8,4 M€ en CP.

**- Dépenses d'alimentation : 24,7 M€ en AE et 24,8 M€ en CP**

Ces dépenses sont légèrement supérieures aux montants affichés dans le PAP (23,2 M€ en AE et 22,8 M€ en CP). Elles incluent notamment 5,5 M€ en AE et CP au titre de l'alimentation des agents mobilisés dans le cadre de la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques. L'écart entre les prévisions inscrites dans le PAP et les dépenses mentionnées dans le RAP (1,5 M€ en AE et 2 M€ en CP) s'explique notamment par les dépenses d'alimentation des agents mobilisés durant les JOP 2024.

**- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 5,7 M€ en AE et 5,6 M€ CP**

Ces dépenses sont supérieures aux montants affichés dans le PAP (4,7 M€ en AE et CP), en raison notamment de l'intensification de l'activité opérationnelle durant l'été 2024.

**DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 161,9 M€ en AE et 158,9 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 161,9 M€ en AE et 158,9 M€ en CP, sont supérieures en AE et en CP par rapport aux prévisions du PAP (149,6 M€ en AE et 149,3 M€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- Des dépenses d'entretien et de réparations, pour 63,8 M€ en AE et 62,9 M€ en CP, contre 49,4 M€ en AE/CP annoncés dans le PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et par l'augmentation du coût des pièces détachées. La forte utilisation des véhicules durant la période des Jeux olympiques et paralympiques a également contribué à la hausse de ces dépenses.

- Des frais de péage et de location de véhicules, d'un montant de 24,7 M€ en AE et de 20,6 M€ en CP, contre 16,9 M€ en AE et 16,5 M€ en CP annoncés dans le PAP. Ces dépenses incluent 3,7 M€ en AE et 3,5 M€ en CP au titre de la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques.

- Des dépenses de carburant d'un montant de 72,8 M€ en AE et 72 M€ en CP, contre 83,4 M€ en AE et CP affichés dans le PAP. L'écart entre la prévision de dépenses et l'exécution s'explique par une hypothèse prévisionnelle d'inflation des coûts supérieure à ce qui a été constaté.

-0,6 M€ en AE et 3,3 M€ en CP sont liés à des erreurs d'imputation.

**DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 287,5 M€ en AE et 179,3 M€ en CP**

Les dépenses d'équipement des fonctionnaires de police se sont élevés en 2024 à 285 M€ en AE et 177 M€ en CP. Ces chiffres sont légèrement inférieurs en AE et supérieurs en CP par rapport aux prévisions du PAP (306,5 M€ en

AE et 173,7 M€ en CP). S'y ajoutent 2,5 M€ en AE et 2,3 M€ en CP imputés à tort sur le titre de fonctionnement et qui correspondent à des dépenses d'investissement.

**- Dépenses d'habillement pour 168,9 M€ en AE et 52,4 M€ en CP :**

Ces dépenses correspondent au marché d'externalisation de l'habillement, qui a été renouvelé dans le courant de l'année 2024 ; 143,9 M€ ont ainsi été engagés au titre du nouveau marché, passé pour 4 ans, qui s'ajoutent aux 17,5 M€ d'AE sur le précédent marché. 44,9 M€ en CP ont été consommés en 2024 pour équiper aussi bien les nouveaux fonctionnaires (paquetage « habillement ») que ceux disposant d'un compte à points, dont 11 M€ sur le nouveau marché.

Ces dépenses comprennent également l'équipement des tenues de spécialistes hors marché habillement (tenues haute montagne, tenues motocyclistes, tenues des unités d'intervention) représentant un total de 7,5 M€ en AE et CP.

**- Dépenses en armement et munitions pour 20,7 M€ en AE et 25 M€ en CP :**

En 2024, 8,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :

- l'acquisition de Glocks 26 ;
- la commande de Sig Sauer et accessoires d'armements ;
- la commande de pistolets à impulsion électrique ainsi que des accessoires ;
- la commande de lanceur de force intermédiaire (cougar, multi-coup, bi-canon...);
- l'acquisition de fusils de précision et d'assaut.

L'exécution est inférieure à la prévision de dépense mentionnée dans le PAP, en raison de la disponibilité tardive au cours de l'année de certains supports juridiques, qui a conduit à décaler les commandes.

En ce qui concerne les munitions des forces de police, 12,5 M€ en AE et 18,8 M€ en CP ont été consommés, notamment pour l'acquisition :

- de 13 475 000 munitions de petits calibres ;
- de cartouches taser pour PIE ;
- de cartouches de balle de défense MDU ;
- des munitions de maintien de l'ordre.

L'écart entre le PAP et l'exécution constatée (8,7 M€ en AE et 2,5 M€ en CP), s'explique par les commandes passées fin 2023 pour reconstituer les stocks à la suite des violences urbaines de juin 2023 (pour 6,1 M€), qui a conduit à un moindre besoin en 2024.

**- Dépenses en moyens généraux et de protection pour 28 M€ en AE et 26 M€ en CP :**

Les moyens généraux et de protection ont représenté 28 M€ en AE et 26 M€ en CP répartis entre :

- Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 22,2 M€ en AE et 19,5 M€ en CP (casques, boucliers, effets pare-coups, gilets pare-balles, lampes tactiques etc.).

La différence entre la prévision du PAP (43,2 M€ en AE et 29 M€) et l'exécution s'explique par la passation tardive de certains nouveaux marchés.

- Les dépenses directement effectuées par les services (5,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

La différence entre la prévision du PAP (15,2 M€ en AE et 3 M€) et l'exécution s'explique par la passation tardive de certains nouveaux marchés qui a conduit à décaler certains engagements dans le temps.

**- Dépenses liées à l'achat, la location et l'entretien de divers matériels ainsi que les matériels d'analyses, de détection et des consommables PTS pour 67,4 M€ en AE et 73,5 M€ en CP**

-44,3 M€ en AE et 51,9 M€ en CP ont été consommés en 2024 pour l'achat de pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses sont effectuées par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN)

-12,9 M€ en AE et 13,2 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS) ;

-10,2 M€ en AE et 8,4 M€ en CP ont été consacrés aux acquisitions de matériels d'analyse et de détection notamment des kits salivaires de détection de stupéfiants pour un montant de 2,8 M€ et 77 éthylomètres pour un montant de 0,3 M€.

**DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 250,4 M€ en AE et 251,6 M€ EN CP**

La loi de finances pour 2024 comprenait un transfert de crédits numériques du P216 au P176 pour un montant de 116,1 M€ en AE et 113,7 M€ en CP au titre du fonctionnement. Les montants rétrocédés couvrent principalement des projets liés à la maintenance du réseau de communication et des capacités d'hébergement.

Au cours de l'année 2024, 250,4 M€ en AE et 251,6 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC. Ces dépenses sont inférieures aux prévisions du PAP. Si le responsable de programme s'est attaché à mettre en œuvre les projets prioritaires de la police nationale, les mesures d'économies qui ont pesé sur les crédits du programme 176 en 2024 ont également affecté certaines dépenses SIC. Les crédits ouverts en fin d'année n'ont permis de compenser que partiellement le retard pris en cours de gestion.

Ces dépenses comprennent :

-76,5 M€ en AE et 71,0 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :

- le renouvellement et la maintenance des logiciels bureautiques (brevets et licences) pour 29,3 M€ en AE et 28,4 M€ en CP ;

- les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) ainsi que l'entretien du parc informatique de la police à hauteur de 43 M€ en AE et 40,1 M€ en CP ;

- les dépenses d'étude et de pilotage des projets numérique pour un montant de 4,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP.

-31 M€ en AE et 33,7 M€ en CP dédiés à la maintenance et aux équipements radio et d'infrastructures, notamment :

- la commande de KIOSQUES (4,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) ;

- l'hébergement IPMS (commun avec la GN) (1,7 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;

- le réseau interministériel de l'État (RIE) (2,3 M€ en AE et 3,6 M€ en CP) ;

- le maintien du réseau local (LAN) (2,7 M€ en AE et 2,9 M€) ;

- l'hébergement DNUM- Legacy (2,7 M€ en AE et 3,0 M€ en CP).

-69,6 M€ en AE et 58,2 M€ en CP pour les applications métiers de la police. Ces crédits financent les outils métiers et de lutte contre la cybercriminalité. Ils supportent également les dépenses de maintien en conditions opérationnelles des logiciels d'analyse et d'aide à l'investigation, notamment :

- NSIS, Nouveau Système d'information Schengen, outil de lutte contre le terrorisme, l'immigration irrégulière et criminalité grave (1,7 M€ en AE et 1,2 M€ en CP) ;

- MERCURE, logiciel de rapprochement judiciaire des moyens de preuves afin d'aider à la résolution d'enquête (1,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP).

-28,4 M€ en AE et 39,7 M€ en CP ont été dédiés à la maintenance des grands projets d'équipement SIC de la police, notamment :

- la maintenance des caméras piétons (2,6 M€ en AE et 4,9 M€ en CP) ;
- la maintenance des murs d'images MCIC 2 (3,8 M€ en AE et 2,8 M€ en CP)
- la maintenance STORM/NEO (11,1 M€ en AE et 5,7 M€ en CP) ;
- la maintenance du projet cybercrime en matière de lutte contre la cybercriminalité (4,6 M€ en AE et 4,7 M€ en CP).

-31,1 M€ en AE et 26,1 M€ en CP ont été dédiés à la maintenance des sites INPT, qui constituent le réseau de radiocommunication national mutualisant les réseaux radio de la police (ACROPOL), de la gendarmerie (RUBIS) et de la sécurité civile et des pompiers (ANTARES). Les technologies INPT utilisent des bandes de fréquences dédiées et sécurisées.

-14 M€ en AE et 23 M€ en CP pour la maintenance du plan vidéoprotection de la préfecture de police (PVPP), pour le financement du parc qui est constitué d'un réseau de 38 000 caméras de vidéo protection sur l'ensemble de l'Île-de-France (dont les caméras des partenaires de la PP (stades, centres commerciaux, Village olympique, etc.) et 3 992 caméras de la préfecture de police ;

### **DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 241,3 M€ en AE et 303,3 M€ en CP**

En 2024, les dépenses immobilières comprennent notamment :

- Les loyers, qui représentent 89,3 M€ en AE et 74,3 M€ en CP, soit un montant supérieur à la programmation de 25,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP. L'augmentation du montant des AE engagées correspond principalement au renouvellement pluriannuel de plusieurs baux, qui s'est traduit par des augmentations de loyers.

- Les dépenses liées aux énergies et aux fluides, qui atteignent 14,9 M€ en AE et 73,9 M € en CP ; l'augmentation de la consommation en CP par rapport à la prévision qui figure dans le PAP (55,1 M€) s'explique essentiellement par une augmentation des tarifs plus élevée que ce qui avait été anticipé.

- Les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien, nettoyage et gardiennage des locaux), qui représentent un total de 109,4 M€ en AE et 106,6 M€ en CP ; le montant inscrit dans le PAP 2024 est de 91,2 M€ en AE et 87,6 M€ en CP, soit une augmentation en exécution de 18,2 M€ en AE qui s'explique par le renouvellement de certains marchés en cours d'année, qui ont entraîné des augmentations de prix supérieures à ce qui avait été anticipé. La hausse de 19 M€ en CP est induite par la hausse du coût de la main-d'œuvre revalorisée depuis 2021.

- Des dépenses relatives aux opérations de maintenance pour 19,9 M€ en AE et 33,6 M€ en CP ;

- Des dépenses relatives aux opérations de construction pour 3,3 M€ en AE et 7,2 M€ en CP ;

- Des dépenses relatives aux PPP/AOT (fonctionnement et financement) qui représentent 3,8 M€ en AE et 6,6 M€ en CP ;

- Enfin, un montant de 0,6 M€ en AE et 0,8 M€ en CP a été dédié aux diverses prestations intellectuelles liées aux opérations de travaux mais qui ne constituent pas des dépenses d'investissement.

### **SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 26,5 M€ en AE et 27,1 M€ en CP**

En 2024, une subvention a été allouée au titre des charges de service public à l'école nationale supérieure de police (ENSP) pour un montant de 25,5 M€ en AE et CP. La baisse du montant versé par rapport au montant inscrit dans le PAP 2024 (30,5 M€ en AE/CP) s'explique par la contribution de l'ENSP à l'effort lié aux mesures d'économies rendues nécessaires en gestion suite à l'annulation de crédits HT2 par décret du 21 février 2024.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 158,8 M€ EN AE ET 324,5 M€ EN CP****DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 49,5 M€ en AE et 60,8 M€ en CP**

Comme en fonctionnement, la loi de finances pour 2024 comprenait un transfert de crédits numériques du P216 au P176 pour un montant de 26,1 M€ en AE et 22,9 M€ en CP au titre de l'investissement. Les montants rétrocedés couvrent divers projets comme PVPP, le SI-RH, GESTT ou encore Plainte en ligne.

En 2024, le programme police nationale a supporté dans le cadre des investissements pour le numérique plusieurs types de dépenses :

-5,9 M€ en AE et 6 M€ en CP ont été consacrés à l'investissement pour les infrastructures (réseau). Ces crédits ont notamment financé le projet STORM (2,5 M€ en AE et 3,8 M€ en CP) et l'hébergement DTNUM Legacy (1,7 M€ en AE et 1,5 M€ en CP).

-25,1 M€ en AE et 22,4 M€ en CP ont servis à financer le développement des systèmes d'informations de la police (SI métiers, SI RH, hébergement IMPS). Ces crédits ont notamment permis le financement du projet FAED pour un montant de 2,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP, du projet XPN 22 pour un montant de 2,1 M€ en AE et en CP et du projet MC-PN pour un montant de 2,1 M€ en AE et 1,7 M€ en CP.

-14,4 M€ en AE et 20,1 M€ en CP ont financé des équipements et grands projets informatiques et technologiques de la police. Ces fonds ont permis d'avancer sur les projets suivants :

- cybercrime, projet d'acquisition de matériel et de logiciel de lutte contre la cybercriminalité (4,5 M€ en AE et 3,3 M€ en CP) ;
- l'acquisition et l'installation de 4 murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet MCIC2 pour un montant de 1,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP ;
- l'acquisition de moyens de lutte anti-drone pour un montant de 4,2 M€ en AE et 5,9 M€ en CP ;

-1,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP ont été dédiés à l'INPT ;

-2,6 M€ en AE et 10,8 M€ en CP ont été investis pour le plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris (PVPP).

L'écart entre la prévision de dépenses figurant dans le PAP et l'exécution des investissements numériques est la conséquence des contraintes budgétaires qui ont marqué l'exercice 2024, qui ont imposé de revoir à la baisse les montants alloués à certains projets.

**DÉPENSES D'IMMOBILIER : 58,4 M€ en AE et 192,5 M€ en CP**

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

En 2024, les dépenses consacrées à l'investissement immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur de 58,4 M€ en AE et 192,5 M€ en CP. L'écart avec la prévision du PAP 2024 (528,3 M€ en AE et 211,3 M€ en CP) s'explique par les annulations de crédits intervenues par décret du 21 février 2024, qui ont affecté les moyens consacrés à l'investissement et qui ont conduit le responsable de programme à reporter aux exercices ultérieurs l'engagement d'opérations nouvelles.

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, plusieurs projets immobiliers ont été livrés en 2024, parmi lesquels figurent les réalisations suivantes :

- le relogement de la PAF à Roissy – réhabilitation de l'aile Ouest (34,8 M€ au total incluant l'acquisition et la réhabilitation à venir de l'aile Est) ;

- la création de la CRS 84 de nouvelle génération à Montauban (5,4 M€ au total) ;
- la construction du commissariat d'Épernay (10 M€ au total) ;
- la 3<sup>e</sup> et dernière phase de la relocalisation du SNEAS à Angers (5,2 M€ pour la totalité des 3 phases du programme) ;
- la construction du commissariat d'Aulnoye-Aymeries (opération cofinancée sur le P362 pour 5 M€ et le P176 pour 2,6 M€) ;
- le relogement du commissariat de Wattignies (7 M€ au total) ;
- la création de la base fluviale provisoire de la préfecture de police, quai Tolbiac à Paris pour les JOP (1,7 M€ au total) ;
- le relogement du commissariat de Rodez (6,4 M€ au total) ;
- la construction de l'hôtel de police de Basse-Terre (16,7 M€ au total) ;
- la réhabilitation de l'hôtel de police d'Angers (19,3 M€ au total) ;
- la dernière phase de la réhabilitation de l'hôtel de police de Saint-Étienne (19 M€).

Par ailleurs, à la fin de l'année 2024, la programmation immobilière de la police nationale comportait environ 430 opérations structurantes (constructions et réhabilitations) en cours, dont une cinquantaine de projets d'un coût total supérieur à 15 M€. Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2024 figurent dans le tableau ci-dessous :

SGAMI	Libellés des opérations d'investissement	Total cumulé d'engagements AE depuis le début de l'opération	2024		
			AE		CP
			Affectations au 31-12-2024	Engagements au 31-12-2024	Consommations au 31-12-2024
Adm centrale	Restructuration du 36 quai des Orfèvres (convention de maîtrise d'ouvrage APIJ)	2 600 000	2 612 725	2 612 725	14 612 146
Adm centrale	DNRA IVRY	-	23 220	1 394 308	3 559 006
Adm centrale	DCPAF UCI NOISIEL	113 281	155 564	671 201	807 741
Est	Epernay - Construction d'un commissariat	9 873 585	-	792 259	2 532 713
Est	Extension de l'hôtel de police de Nancy pour DDSP et PAF	4 182 524	-	497 484	1 582 759
Est	Cité Administrative de Strasbourg : Sécurisation RT/OMP/DZPTS/CRF	677 814	790 000	677 814	677 814
Guadeloupe	Construction de l'hôtel de police de Basse-Terre	16 021 661	-	1 730 790	4 171 566
Guadeloupe	Sécurisation de l'hôtel de police du Morne Vergain - Les Abymes	2 969 598	-	318 066	1 372 428
Guyane	Construction de l'hôtel de police de Cayenne	49 332 044	13 310 500	2 140 382	11 571 016
Guyane	RAID Guyane - Création antenne	1 577 491	-	63 110	919 839
IDF	Relogement DPAF Roissy : restructuration aile est & ouest du bâtiment 57-2C	10 344 597	-	906 547	3 772 793
IDF	Brigade Fluviale Tolbiac	1 605 727	-	213 917	1 514 407
IDF	Kremlin-Bicêtre - Construction commissariat de police	17 847 505	-	61 868	1 493 149
IDF	ENSP Cannes-Ecluses : mise aux normes électriques	5 134 266	-	266 242	1 376 495
IDF	Restructuration / extension du cantonnement CRS de Vélizy	3 245 244	-	111 828	660 332
IDF	Transfert du poste autoroutier de Chilly-Mazarin à Massy	583 089	-	136 557	546 901
IDF	Draveil - création d'un stand de tir	5 605 692	6 430 000	5 371 362	405 935
IDF	PARIS 20 commissariat central d'arrondissement rue des Gâtines	19 607 166	798 145	64 862	-
Nord	Amiens - Construction de l'hôtel de police	30 388 859	-	1 221 423	9 783 101
Nord	Relogement de l'hôtel de police de Valenciennes - Création stand de tir	37 300 000	-	-	6 917 029
Nord	Construction du commissariat d'Aulnoye-Aymeries - surcoût plan de relance	2 585 490	-	452 346	1 324 426
Nord	Relogement de l'hôtel de police d'Arras (62)	4 006 912	-	99 495	951 586
Nord	Construction du centre opérationnel de coordination zone Nord Lic Accords de Sandhurst	796 873	515 000	444 146	538 301
Nord	Relogement du commissariat de Wattignies	542 711	-	405 202	428 505
Ouest	SNEAS Angers	5 204 634	-	165 283	1 838 688
Ouest	ENP Oissel - réhabilitation des bâtiments d'hébergements	15 963 872	-	279 701	1 817 531
Ouest	Olivet - DIDPAF 45 - Travaux (opération combinée CRA)	5 272 473	-	293 957	1 385 786
Ouest	Extension hôtel de police de Quimper	3 728 395	-	256 277	1 208 143
Ouest	Schéma directeur rennais (SDIR) - relogement de la DZCRS de Rennes et desserrement HP Rennes	7 189 553	280 000	476 634	1 145 225
Ouest	Réhabilitation de l'hôtel de police d'Angers	18 337 986	-	276 722	955 415
Ouest	Saint-Herblain - CRS NG 42	3 778 833	-	77 144	888 978
Sud	Nice - Construction hôtel des polices	223 563 254	-	3 581 660	54 194 135
Sud	Marseille - Commissariat 13/14 ards	14 280 119	14 930 000	13 738 822	5 004 003
Sud	Montauban - installation de la CRS NG 84 sur le site de la CRS 28	5 621 842	360 000	492 007	4 381 747
Sud	Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	14 061 779	166 180	216 392	3 178 403
Sud	Rodez - Relogement du commissariat de police	6 256 513	-	563 379	2 896 916
Sud	Création d'un Poste de Police Quartier Pissevin à Nîmes	421 946	450 000	421 946	362 702
Sud-Est	Réhabilitation / extension de l'hôtel de police de Saint-Etienne	18 643 460	170 000	192 889	1 437 646
Sud-Est	Relogement du commissariat de Vichy	6 249 301	-	58 355	1 033 181
Sud-Est	Rénovation énergétique Lyon 2 - surcoût plan de relance	1 224 467	-	671 610	788 400
Sud-Ouest	ENP Périgueux - Augmentation capacitaire	7 027 699	-	47 843	2 494 155
Sud-Ouest	CYNODEX Biscarosse	10 091 859	-	263 801	2 213 352
Sud-Ouest	Périgueux - Construction d'un hôtel de police	9 685 438	-	452 361	1 962 409
Sud-Ouest	Extension de l'hôtel de police de Pau	10 224 816	-	476 340	1 071 114

## ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 44,2 M€ en AE et 61,1 M€ en CP

En 2024, le programme police nationale a poursuivi le renouvellement de son parc de moyens mobiles, en procédant à l'acquisition de 1 305 véhicules, et a consacré :

-42,3 M€ AE et 44,6 M€ en CP pour 1 189 véhicules légers 4 roues ;  
-1,4 M€ en AE et 3,2 M€ en CP pour 90 véhicules 2 roues ;  
-12,4 M€ en CP pour l'activité véhicules lourds et aménagements ;  
-0,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP pour 26 véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation et embarcations nautiques).

En complément de ces acquisitions, les fonds Sandhurst ont financé la commande de 55 véhicules pour la zone Nord et la zone Ouest, à hauteur de 1,5 M€ en AE et en CP ;

0,2 M€ en AE et CP ont été imputés par erreur sur le T5 (MM11 – Entretien et réparations des véhicules).

La différence significative entre la prévision du PAP 2024 (143 M€ en AE et 142,6 M€ en CP) et l'exécution s'explique par les annulations de crédits intervenues par décret du 21 février 2024, qui ont affecté les moyens consacrés à l'investissement et qui ont conduit le responsable de programme à interrompre le plan de renouvellement automobile. Les ouvertures de crédit dont le programme « police nationale » a bénéficié en fin de gestion, ont permis de commander 650 véhicules sérigraphiés supplémentaires.

Pour mémoire, 3 477 véhicules ont été commandés en 2023 et 4 240 en 2022.

#### **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 6,2 M€ EN AE ET 9,9 M€ EN CP**

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 1,8 M€ en AE et 1,4 M€ en CP pour permettre l'acquisition d'équipements lourds pour les fonctions internalisées (cuisines CRS et matériels pour l'Établissement central logistique de la police nationale).

Le reste des dépenses (4,4 M€ en AE et 8,5 M€ en CP) est lié à des erreurs d'imputation.

#### **FONCTIONNEMENT COURANT : 0,5 M€ en AE et 0,2 M€ en CP**

Des dépenses de fonctionnement courant ont été imputées à tort sur le titre 5 pour un montant de 0,5 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

#### **SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT**

En raison des contraintes budgétaires de l'exercice 2024, les subventions pour charges d'investissement, prévues dans le PAP 2024, à hauteur de 1,9 M€ en AE/CP n'ont pas pu être versées à l'ENSP.

#### **DÉPENSES D'INTERVENTION ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES – 46,8 M€ EN AE ET 45,6 M€ EN CP**

##### **DÉPENSES D'INTERVENTION : 45,6 M€ EN AE ET 44,4 M€ EN CP**

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 45,6 M€ en AE et 44,4 M€ en CP.

Elles comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la Ville de Paris pour 29 M€ en CP. Cette dépense correspond au remboursement des dépenses de personnel des agents des administrations parisiennes effectuant des missions au profit des services de police ;
- une contribution au comité d'organisation de PARIS 2024 pour un montant de 3 M€ en CP ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,8 M€ en CP ;

- le financement de CIVIPOL pour 3,6 M€ en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,4 M€ en CP ;
- la contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) pour 0,7 M€ en CP ;
- les subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale pour un montant de 2,9 M€ en CP.

La différence entre la prévision du PAP et l'exécution (6,5 M€ en AE et 8,7 M€) s'explique notamment par la hausse de la contribution à CIVIPOL ainsi que la contribution au comité d'organisation de PARIS 2024.

### **DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 1,2 M€ EN AE ET EN CP**

1,2 M€ en AE et en CP ont été alloués pour le financement d'opérations immobilières portées par des opérateurs. Ce montant est inférieur à la prévision du PAP en raison du retard pris par l'un des chantiers en cours, qui n'a pas permis le versement des sommes anticipées.

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	841 521 546	1 009 124 800	841 521 546	1 009 124 800
Rémunérations d'activité	503 959 865	612 880 644	503 959 865	612 880 644
06.07 – Soutien (autres dépenses)	398 128 293	496 803 056	398 128 293	496 803 056
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	105 831 572	116 077 589	105 831 572	116 077 589
Cotisations et contributions sociales	333 124 044	390 562 775	333 124 044	390 562 775
06.07 – Soutien (autres dépenses)	263 167 995	316 588 770	263 167 995	316 588 770
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	69 956 049	73 974 005	69 956 049	73 974 005
Prestations sociales et allocations diverses	4 437 637	5 681 380	4 437 637	5 681 380
06.07 – Soutien (autres dépenses)	3 505 733	4 604 737	3 505 733	4 604 737
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	931 904	1 076 644	931 904	1 076 644
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	1 394 074 485	1 542 311 664	1 310 333 462	1 544 286 759
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 363 574 485	1 516 783 502	1 279 833 462	1 518 158 597
06.01 – Formation	29 663 737	32 578 421	29 663 737	29 866 981

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
06.02 – Action sociale	45 349 580	62 452 686	44 471 427	65 801 591
06.03 – Immobilier		23 360 732		42 213 950
06.05 – Système d'information et de communication	197 376 434	177 245 070	200 208 887	182 201 164
06.07 – Soutien (autres dépenses)	1 091 184 734	1 221 118 967	1 005 489 411	1 198 047 283
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		27 627		27 627
Subventions pour charges de service public	30 500 000	25 528 162	30 500 000	26 128 162
06.07 – Soutien (autres dépenses)	30 500 000	25 528 162	30 500 000	26 128 162
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>776 428 220</b>	<b>158 853 216</b>	<b>454 802 307</b>	<b>324 535 319</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	736 847 903	130 416 389	423 828 989	300 094 393
06.03 – Immobilier	526 219 782	54 861 201	209 347 520	183 729 250
06.05 – Système d'information et de communication	65 083 992	13 649 727	69 368 958	23 677 080
06.07 – Soutien (autres dépenses)	145 544 129	61 905 461	145 112 511	92 688 062
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	33 160 317	28 436 827	24 553 318	24 440 926
06.03 – Immobilier		102 304		79 567
06.05 – Système d'information et de communication	33 160 317	24 049 007	24 553 318	18 899 247
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 285 516		5 425 541
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets				36 571
Subventions pour charges d'investissement	6 420 000		6 420 000	
06.03 – Immobilier	6 420 000		6 420 000	
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>33 770 168</b>	<b>45 641 604</b>	<b>33 770 168</b>	<b>44 418 602</b>
Transferts aux entreprises		4 251 651		3 360 343
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 251 651		3 360 343
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	5 778 601	12 389 953	5 778 601	12 058 259
06.01 – Formation		5 160		5 160
06.02 – Action sociale		433		433
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 778 601	12 384 360	5 778 601	12 052 665
<b>Titre 7 : Dépenses d'opérations financières</b>		<b>1 131 470</b>		<b>1 180 000</b>
Dotations en fonds propres		1 131 470		1 180 000
06.01 – Formation		-48 530		
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 180 000		1 180 000
<b>Total</b>	<b>3 045 794 419</b>	<b>2 757 062 753</b>	<b>2 640 427 483</b>	<b>2 923 545 479</b>

## SOUS-ACTION

### 06.02 – Action sociale

#### DÉPENSES D'ACTION SOCIALE 66,5 M€ EN AE ET 70,4 M€ EN CP

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

**SOUS-ACTION**

06.07 – Soutien (autres dépenses)

Les dépenses de soutien (autres dépenses) sont détaillées dans la partie présentation à l'action.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)</b>	<b>2 040 000</b>	<b>840 000</b>		<b>600 000</b>		<b>600 000</b>
Subventions pour charges de service public	2 040 000	840 000		600 000		600 000
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>4 420 000</b>	<b>4 420 000</b>		
Subventions d'investissement	8 000 000	8 000 000	4 420 000	4 420 000		
<b>APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)</b>					<b>1 180 000</b>	<b>1 180 000</b>
Dotations en fonds propres					1 180 000	1 180 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>31 400</b>					
Dotations en fonds propres	31 400					
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>	<b>33 168 547</b>	<b>33 168 547</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 500 000</b>	<b>25 500 000</b>
Subventions pour charges de service public	30 500 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000	25 500 000	25 500 000
Dotations en fonds propres	766 000	766 000				
Subventions d'investissement	1 902 547	1 902 547	2 000 000	2 000 000		
<b>Total</b>	<b>43 239 947</b>	<b>42 008 547</b>	<b>36 920 000</b>	<b>37 520 000</b>	<b>26 680 000</b>	<b>27 280 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	32 540 000	31 340 000	30 500 000	31 100 000	25 500 000	26 100 000
Total des dotations en fonds propres	797 400	766 000			1 180 000	1 180 000
Total des subventions d'investissement	9 902 547	9 902 547	6 420 000	6 420 000		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Au budget initial de l'ENSP, une SCSP de 30.5 M€ et une SCI de 2 M€ (2<sup>e</sup> tranche sur 5 dans le cadre de la LOPMI pour les besoins immobiliers du site de Cannes-Écluse) avaient été allouées à l'ENSP. En cours d'exercice, la SCI a été annulée tandis que la SCSP a été réduite de 5 M€ en raison des restrictions budgétaires générales sur le P176.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	Réalisation 2023	0	279	4	0	2	0
	Prévision 2024	0	290	8	0	2	0
	Réalisation 2024	0	285	8	0	4	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>279</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
		<b>0</b>	<b>290</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
		<b>0</b>	<b>285</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

Suite à la diminution de la SCSP en gestion 2024, la direction de l'ENSP a pris la décision de limiter les recrutements. Cette mesure avait pour objectif d'assurer la soutenabilité budgétaire de l'établissement pour l'exercice 2024, sans compromettre l'équilibre financier de l'année 2025. Ainsi, bien que le plafond d'emplois ne soit pas saturé en 2024, l'ENSP a restreint les recrutements et limité le nombre d'arrivées au cours de l'année, entraînant un solde arrivées-départs (en ETP) négatif.

#### SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2024 *</b>	<b>290</b>	<b>285</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	1	-5

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

#### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Le bilan 2024 de l'ENSP est le suivant :

##### Activité de soutien

En 2024, l'ENSP a atteint une quasi-saturation de son plafond d'emploi. Afin de répondre aux besoins de formation initiale et continue, l'ENSP a connu une forte activité au sein de ses services d'hébergement (près de 180 000 nuitées) et de restauration (près de 220 000 repas). L'annulation de la SCI prévue pour le site de Cannes-Écluse, suite au décret d'annulation de crédits du 21 février 2024, n'a pas permis d'engager les opérations immobilières prévues dans le cadre de la LOPMI. Toutefois les travaux engagés en 2023 se sont achevés avec notamment la livraison d'un nouveau poste de garde, la rénovation du réseau de chauffage et le changement des centrales de traitement d'air sur le site de Cannes-Écluse.

##### L'activité de formation

###### **La formation initiale :**

À Saint-Cyr, 227 commissaires (la 76<sup>e</sup> promotion compte 77 élèves-commissaires, la 75<sup>e</sup> promotion compte 85 commissaires-stagiaires et la 74<sup>e</sup> promotion compte 65 commissaires) ont été formés dans le cadre de 31 723 journées formation stagiaires.

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles des officiers (DFPO) a pris en compte, sur l'ensemble de l'année 2024, 1 180 élèves officiers (1 180 en 2023, 843 en 2022), sans compter les fonctionnaires détachés dans le corps de commandement, qui suivent une scolarité spécifique.

Au total, le DFPO a servi 142 749 journées de formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale en 2024.

###### **La formation continue :**

Concernant l'ENSP regroupant les deux sites (Saint-Cyr de Saint-Cyr au Mont d'Or et Cannes-Écluses) les chiffres pour 2024 sont les suivants :

- nombre de stagiaires : 2 554
- nombre de sessions : 171
- nombre de journées de formation stagiaires (JFS) : 11 945

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>		1				
Transferts		1				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>100</b>
Transferts						100
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts	0	0			2	2
<b>P176 – Police nationale</b>	<b>33 169</b>	<b>33 169</b>	<b>32 500</b>	<b>32 500</b>	<b>25 500</b>	<b>25 500</b>
Subventions pour charges de service public	30 500	30 500	30 500	30 500	25 500	25 500
Dotations en fonds propres	766	766				
Subventions d'investissement	1 903	1 903	2 000	2 000		
<b>P152 – Gendarmerie nationale</b>					<b>99</b>	
Transferts					99	
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Transferts	1	1			1	1
<b>P349 – Transformation publique</b>					<b>254</b>	<b>254</b>
Subventions pour charges de service public					254	254
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>689</b>	<b>299</b>				<b>358</b>
Transferts	689	299				358
<b>Total</b>	<b>33 859</b>	<b>33 470</b>	<b>32 500</b>	<b>32 500</b>	<b>25 856</b>	<b>26 215</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

Au budget initial, une SCSP de 30,5 M€ et une SCI de 2 M€ (2<sup>e</sup> tranche sur 5 dans le cadre de la LOPMI pour les besoins immobiliers du site de Cannes-Écluse) avaient été allouées à l'ENSP. En cours d'exercice, la SCI a été annulée tandis que la SCSP a été réduite de -5 M€ suite au décret d'annulation du 21 février 2024.

L'ENSP a par ailleurs perçu des financements du P231 et du P147 afin de financer les Cordées de la réussite (dispositif d'égalité des chances en matière d'éducation), ainsi que du P209 pour un projet de coopération policière et judiciaire internationale de lutte contre la traite des êtres humains, du P148 pour les classes prépa talent et enfin du P349 au titre du fonds vert.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	20 832 6 105	21 126 5 859	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	30 500 30 500	26 137 26 137
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 900	13 042	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	380	576
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 400 1 400	2 249 2 249	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 349 8 740	3 128 369 11 726
<b>Total des charges</b>	<b>34 732</b>	<b>34 167</b>	<b>Total des produits</b>	<b>33 229</b>	<b>29 841</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 503	4 326
Total : équilibre du CR	34 732	34 167	Total : équilibre du CR	34 732	34 167

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement	851	3 183	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 000	1 661	Financement de l'actif par l'État	2 000	140
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		11
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>5 851</b>	<b>4 844</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 000</b>	<b>151</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 851	4 693

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Plusieurs postes budgétaires sont liés au nombre d'élèves formés (hébergement, restauration, fluides, remboursements de frais de stage, ...).

L'équilibre général 2024 se solde par un résultat déficitaire et une diminution du fond de roulement. L'insuffisance d'autofinancement s'élève à -3 183 k€ (alors que la capacité d'autofinancement était de +1 891 k€ en 2023).

Cette perte peut s'expliquer par les restrictions budgétaires intervenues en cours d'année (annulation de la SCI et réduction de la SCSP).

A noter que les dépenses réalisées par l'ENSP au titre du « Fonds vert » (54 k€ en AE et 10 k€ en CP) ont été intégrées à la destination « Soutien et logistique », aucune destination spécifique n'étant prévue dans la nomenclature actuelle.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
11 365	6 947	5 104

La trésorerie a diminué de -6 261 M€ par rapport au compte financier 2023. Elle a été mise à contribution afin de palier la diminution des subventions accordés par l'État. Ce niveau de trésorerie limité en fin d'exercice 2024 a justifié le versement d'une première subvention très tôt en 2025.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 832	20 832	21 588	21 588
Fonctionnement	11 560	12 500	11 428	11 514
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 255	5 000	690	2 071
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>35 647</b>	<b>38 332</b>	<b>33 706</b>	<b>35 172</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	6 105	6 105	0	0

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>34 101</b>	<b>27 532</b>
Subvention pour charges de service public	30 500	25 500
Subvention pour charges d'investissement	2 000	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 601	2 032
<b>Recettes fléchées</b>	<b>380</b>	<b>1 221</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	358	358
Autres financements publics fléchés	22	864
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>34 481</b>	<b>28 753</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>3 851</b>	<b>6 419</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 923 2 164		81 44	81 71	0 0	0 0	0 0	0 0	2 004 2 208	2 004 2 235
Classe Prépa talents du service public	0 0		358 133	358 220	0 0	0 0	0 0	0 0	358 133	358 220
Formations	10 362 10 367		3 940 3 404	3 940 3 452	0 0	0 0	0 0	0 0	14 302 13 771	14 302 13 819
Recherche	697 874		155 70	155 94	0 0	0 0	0 0	0 0	852 944	852 967
Soutien et logistique	7 850 8 183		7 026 7 776	7 966 7 677	0 0	0 0	3 255 690	5 000 2 071	18 131 16 650	20 816 17 931
<b>Total</b>	<b>20 832 21 588</b>		<b>11 560 11 428</b>	<b>12 500 11 514</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>3 255 690</b>	<b>5 000 2 071</b>	<b>35 647 33 706</b>	<b>38 332 35 172</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 851</b>	<b>6 419</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	75
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 851</b>	<b>6 494</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	701
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 851</b>	<b>6 494</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	233
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>233</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 851</b>	<b>6 261</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 851	6 961
<b>Total des financements</b>	<b>3 851</b>	<b>6 494</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est déficitaire de -6 419 k€ induisant une variation négative de la trésorerie.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>283</b>	<b>298</b>	<b>293</b>
– sous plafond	279	290	285
– hors plafond	4	8	8
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	2	4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

En 2024, La différence de -5 ETPT entre la prévision et la réalisation 2024 résulte des efforts budgétaires réalisés suite à la diminution de la SCSP pour 2024 qui a conduit à devoir maîtriser la masse salariale de l'établissement.



PROGRAMME 152  
**Gendarmerie nationale**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Hubert BONNEAU

*Directeur général de la gendarmerie nationale*

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

En 2024, la gendarmerie a, en plus de son action au quotidien, répondu au défi inédit de la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques (JOP), dans un contexte déjà marqué par l'accélération du rythme et l'élargissement du champ des situations de crise (violences urbaines, contestations de projets d'aménagements...). Cette année a été d'une exigence exceptionnelle sur le plan de l'engagement opérationnel où, aux mouvements de contestation traditionnels, se sont ajoutés la crise en Nouvelle-Calédonie puis le cyclone Chido à Mayotte, pour lesquels la gendarmerie demeure totalement et intensément engagée.

La gendarmerie a démontré sa résilience et sa disponibilité pour assurer la sécurité du quotidien partout et dans tous les domaines (I), tout en répondant avec efficacité aux engagements opérationnels exceptionnels (II), justifiant pleinement la nécessité de consolider le système d'arme de la gendarmerie et les moyens qui le portent (III).

## 1) UNE ACTION SANS CESSER AMÉLIORÉE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Pour parvenir au renforcement attendu de l'offre de sécurité sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie a su honorer les effectifs nouveaux portés par la loi de programmation du ministère de l'intérieur. Sur les 1 045 ETP supplémentaires créés en 2024, 884 ont ainsi été dédiés à la présence de voie publique. Ils arment notamment les 80 nouvelles brigades de gendarmerie, ouvertes en 2024 dans 64 départements de métropole et 8 départements ou collectivités d'outre-mer. La gendarmerie a également suivi les engagements pris sur la montée en puissance de la réserve opérationnelle, avec 36 000 réservistes de premier niveau disponibles au 31/12/2024.

En cohérence avec le renforcement de son maillage territorial, la gendarmerie a poursuivi l'enrichissement des dispositifs de proximité physiques comme numériques, avec par exemple la numérisation du « parcours victime ». Grâce à l'appui de l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) - dotée, pour la gendarmerie, de 25 ETP supplémentaires -, la gendarmerie a ainsi poursuivi le déploiement des outils numériques qui permettent aux gendarmes de réaliser les procédures en mobilité et à la population d'accéder plus facilement aux services de gendarmerie. Elle a mis en œuvre l'expérimentation de la visioplainte, conduit les adaptations des usages proposés par les applications et plateformes comme MaSécurité, et développé l'offre de sécurité et d'accompagnement en ligne portée par les brigades numériques, avec notamment l'ouverture du « 17 cyber ».

Ces efforts viennent compléter l'adaptation de la gendarmerie aux évolutions de la délinquance. Ainsi, elle poursuit son engagement sur l'ensemble du spectre, luttant contre les violences sexuelles et sexistes et violences intrafamiliales, contre les stupéfiants et contre la criminalité organisée. Elle a également pris en compte des phénomènes plus récents, grâce à ses structures dédiées aux contentieux environnementaux (CESAN et OCLAESP) et dans l'univers cyber (COMCYBER-MI et UNCyber). Elle a ainsi pu apporter une réponse coordonnée des filières d'intervention et d'investigation dans les domaines physiques et numériques et illustrer son efficacité dans une affaire d'envergure liée aux crypto-monnaies.

## **2) UNE DÉMONSTRATION DE LA RÉSILIENCE DU MODÈLE GENDARMERIE DANS UNE CONFLICTUALITÉ CROISSANTE**

Après la sécurisation du 80e anniversaire du débarquement, la gendarmerie a été à la hauteur des JOP 2024, particulièrement en Île-de-France aux côtés de la préfecture de police et de la police nationale. Cet engagement planifié a été assuré sans dégrader l'activité des forces de la gendarmerie dans sa zone de compétence, dans une période pourtant marquée par ailleurs par l'engagement de 2 900 gendarmes en Nouvelle-Calédonie et l'afflux touristique estival.

Dans ce cadre, la gendarmerie a apporté une réponse inédite fondée sur la génération de forces, mobilisant, en complémentarité de la gendarmerie mobile, les unités territoriales de gendarmerie départementale constituées en compagnies de marche et les unités spécialisées. Elle a ainsi engagé, équipé, organisé et soutenu en moyenne près de 12 000 gendarmes d'active et de réserve et jusqu'à 18 000 le jour de la cérémonie d'ouverture. Pour parvenir à ce résultat, elle a capitalisé sur trois facteurs clés. Tout d'abord le statut militaire des gendarmes, garantissant le juste niveau de mobilisation en tout temps et en tous lieux. Puis sa capacité de conception et de pilotage opérationnel, qui repose sur sa structure intégrée, sur son commandement pyramidal et sur une articulation des centres opérationnels permettant une réponse coordonnée des moyens locaux et nationaux. Enfin, son expérience des manœuvres logistiques et l'utilisation d'une chaîne de soutien totalement intégrée (hébergement, alimentation et moyens mobiles notamment).

Aussi, les mêmes facteurs de succès ont dû être activés pour répondre aux situations extrêmement dégradées en outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie et à la Martinique. Depuis le 13 mai 2024, la gendarmerie fait face en Nouvelle-Calédonie à un engagement d'une violence exceptionnelle, marqué par un harcèlement quotidien, avec 700 prises à partie par armes à feu et un lourd bilan de 2 gendarmes tués et plus de 600 blessés. En réponse, pour maintenir l'ordre et l'État de droit, elle a mobilisé l'ensemble de ses forces en appui des unités locales, avec un pic à 32 escadrons de gendarmerie (EGM) déplacés, auxquels se sont ajoutés d'autres renforts en intervention spécialisée, en police judiciaire ainsi que pour l'appui et le soutien des forces.

Enfin, le passage du cyclone Chido à Mayotte le 14 décembre a directement impacté la population comme les structures, moyens et forces de la gendarmerie. Cette catastrophe d'ampleur a exigé une forte réactivité et résilience des gendarmes départementaux et mobiles sur place, et l'envoi d'effectifs et moyens complémentaires pour rétablir rapidement la capacité d'action de la gendarmerie, secourir les populations et prévenir tout trouble à l'ordre public (plus de 600 personnels ont été déployés en renfort). La situation mahoraise entre désormais dans une nouvelle phase, avec une réflexion sur les moyens nécessaires pour reconstruire et adapter le dispositif sur place, en intégrant l'impératif de résilience accrue.

2024 aura été marquée par un durcissement très net des conditions d'exercice des missions de la gendarmerie, sur tout le territoire et à travers des situations de conflictualité de plus en plus nombreuses. Le bilan de 13 gendarmes décédés, 9 995 gendarmes blessés et 5 463 agressions physiques témoigne de l'engagement sans faille de toute l'institution, au service de la sécurité des Français.

## **3) UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE PORTÉE AU SYSTÈME D'ARME DE LA GENDARMERIE, SOCLE DE SA CAPACITÉ D'ACTION ET DE RÉACTION**

Conséquence directe de ces engagements, le programme 152 a été contraint à des arbitrages inédits en cours de gestion, la préservation de l'activité opérationnelle ayant conduit à une suspension temporaire du paiement des loyers vers certains opérateurs et collectivités. Si la situation a pu être résolue en loi de fin de gestion, elle encourage à rechercher une optimisation de l'allocation et de la programmation des crédits.

Sur le plan de l'immobilier, l'année 2024 a permis d'initier des réflexions sur l'investissement dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle, en vue de redresser la situation du parc domanial et sortir progressivement de la spirale de l'augmentation du poids des loyers. Le P152 a engagé 47,5 M€ dans le cadre de l'opération immobilière domaniale de la caserne Balma à Toulouse : cette opération d'envergure vise à améliorer les conditions de travail et de vie des

personnels, diminuer les délais d'intervention, rationaliser le nombre d'emprises et réaliser *in fine* des économies substantielles de fonctionnement.

Aussi, la gendarmerie a pu mener à terme le programme majeur de renouvellement de ses véhicules blindés, avec le déploiement des 90 « CENTAURES » (58 véhicules affectés en métropole, 32 en outre-mer), qui ont déjà fait la démonstration de leur capacité technique. En Nouvelle-Calédonie, leur blindage a protégé les gendarmes de plus d'une centaine de tirs touchants, et leurs capacités de franchissement et de dégagement d'axes ont été éprouvées, au service de la tactique des opérations militaires menées. Elle a également lancé un marché de renouvellement de sa flotte d'hélicoptères, avec l'acquisition de 6 premiers appareils H145-D3, destinés, par leurs capacités de vol et leurs équipements spécifiques (caméras, blindage) à accroître la capacité de manœuvre, d'appui et de renseignement, particulièrement déterminante dans les opérations outre-mer notamment.

Les engagements intenses ont mis sous forte tension les unités mobilisées (le report des permissions a généré une dette de congés de 24 jours en moyenne pour les escadrons de gendarmerie mobile). Pour autant, ils ont démontré la pertinence des efforts portés sur les moyens, la recherche d'interopérabilité avec les autres forces, notamment armées (qui passe par des exercices et opérations communs), et sur la densification et le durcissement des formations (111 ETP créés en 2024). Ainsi, les formations initiales ont intégré des mises en situation et stages visant le développement de la résilience et du sens tactique des futurs sous-officiers et officiers ; la formation des EGM a été enrichie d'un bloc spécifique axé sur la robustesse et le combat ; et le recyclage des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) s'est renforcé dans sa formation militaire tactique, de maintien et rétablissement de l'ordre ainsi que d'intervention professionnelle.

Le P 152 a répondu aux exigences de l'année 2024, en démontrant sa réactivité et sa capacité d'engagement sur l'ensemble du spectre missionnel. Face à la montée des menaces de toutes natures et en préparation des futures crises, notre modèle de force armée pour la sécurité des territoires prouve au quotidien son efficacité et sa pertinence. Il en sera de même dans les années à venir, sous réserve de préserver et de renforcer le socle capacitaire et de ressources humaines, pour donner à la gendarmerie les moyens indispensables à la sécurité de nos concitoyens et à la défense du territoire et des populations.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité**

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

**OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Taux de présence de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Réserve opérationnelle

INDICATEUR 2.7 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.8 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

**OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

INDICATEUR 3.1 : Engagemment des forces mobiles

INDICATEUR 3.2 : Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

**OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

**OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité du service "magendarmerie.fr"

INDICATEUR 5.3 : Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale

**OBJECTIF 6 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels**

INDICATEUR 6.1 : Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

### INDICATEUR

#### 1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 984	11 074	En baisse	11 093	absence amélioration	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	0,32	0,32	En baisse	0,3	cible atteinte	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	206 014	227 542	Suivi	240 431	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	5,98	6,61	Suivi	6,88	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	124 112	136 055	Suivi	142 678	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	1 713	1 689	En baisse	2 052	absence amélioration	En baisse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) \* 1000.

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.14 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE) \* 1000.

Sous-indicateur 1.15 = nombre annuel de femmes victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.16 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001) commis dans les transports en commun.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

L'année 2024 marque une augmentation des atteintes aux personnes (AVIP). Le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses, se maintient +0,17 % entre 2023 et 2024.

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse du nombre de victimes depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différente (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

Ainsi, la gendarmerie nationale s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF), généralisé sur l'ensemble du territoire, et par une refonte de la doctrine visant au traitement des enquêtes. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie, en systématisant les enquêtes, y compris sans plainte.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences sexuelles et sexistes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d'accueil (rénovation du canevas d'audition) ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignants pourrait ne représenter qu'un quart du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimation GENESE). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes. Ce type de fait se traduit très souvent par l'élucidation de l'enquête.

## INDICATEUR

### 1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en ZGN	Nb	647 927	674 426	En baisse	672 540	cible atteinte	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	89 136	95 141	En baisse	102 666	absence amélioration	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	‰	5,15	5,42	En baisse	5,78	absence amélioration	En baisse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.23 = (nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE) \* 1000.

##### Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

L'année 2024 marque une augmentation de plusieurs indicateurs de la délinquance.

Toutefois, la situation est plus contrastée pour les atteintes aux biens (AAB), avec une légère baisse cette année (-0,28 %), après une hausse enregistrée en 2023. Cela s'explique par le très net recul du nombre de vols simples contre des particuliers enregistrés par la GN (-6,7 %, soit 12 678 faits en moins), alors qu'à contrario, le phénomène des cambriolages d'habitation principales et secondaires demeure en très forte augmentation (+7,8 %).

## INDICATEUR

### 1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	19 921	21 615	En baisse	22 761	absence amélioration	En baisse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Nombre annuel de crimes et délits commis contre des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) (index 72 et 73 de l'état 4001) constatés par la gendarmerie.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

L'augmentation conséquente du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions s'explique par la tension croissante de la société, avec un rapport à l'autorité qui peut rapidement dégénérer. L'augmentation du nombre de faits d'agressions verbales (+8,6 %) ou d'agressions physiques (+1,6 %) envers les gendarmes dans l'exercice de leur fonction en 2024 illustre cet état de fait. Les situations de tension en Outre-mer (Martinique, Nouvelle-Calédonie) en 2024 démontrent également l'existence d'un cadre propice à l'augmentation des violences.

Par ailleurs, les élus demeurent particulièrement visés par des outrages, des insultes et des menaces. La mise en place de dispositifs permettant de mieux accompagner ces derniers et la systématisation des prises de plaintes en cas d'infraction expliquent également cette hausse.

**OBJECTIF****2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR****2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	26,7	27,6	>26	30,15	cible atteinte	>27
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	9,8	9,4	>12	9,32	absence amélioration	>12,5
Taux d'élucidation des homicides	%	85,2	86,1	>80	77,98	absence amélioration	>80
Taux d'élucidation des crimes et délits d'atteintes à l'environnement	%	71,8	78,8	En hausse	67,1	absence amélioration	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.14 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (index 79) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour le même index.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

En 2024, les unités de gendarmerie ont maintenu leurs efforts pour élucider les faits constatés, en hausse. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol afin de lutter contre les différentes formes de délinquance.

Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes, plus longues dans leur traitement et qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours.

Le taux d'élucidation des vols avec violence augmente de 2,6 points pour atteindre 30,15 %. Il est précisé que ces violences sont les plus complexes à élucider dans le travail d'enquête, les auteurs étant souvent non identifiés.

Concernant les cambriolages de résidences principales et secondaires, le taux d'élucidation diminue de 0,12 points pour atteindre 9,32 %.

Pour les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 78,98 %, soit une diminution de – 7,2 points par rapport à 2023.

## INDICATEUR

### 2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	7 876	7 785	En hausse	8 325	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	400	339	Suivi	283	absence amélioration	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	379 016 058	443 339 603	En hausse	564 020 818	cible atteinte	En hausse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs au trafic et à la revente de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie pour l'index de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (index 70).

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 2.21 : Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants augmente de +6,9 % (7 785 en 2023 contre 8 325 en 2024).

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte l'index 57 (usage des stupéfiants), pour lequel les infractions comptabilisées sont en forte augmentation (+15,2 % en 2024) grâce notamment à la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Le recours à cette procédure simplifiée est en hausse de 33,2 % en 2024.

Concernant les trafics démantelés, leur nombre est en hausse (+20,73 % en 2024), et s'accompagne d'une captation des avoirs criminels par la gendarmerie nationale sur les procédures en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants (30,2 millions d'€ saisis au titre des avoirs criminels en 2024).

Aussi, la gendarmerie poursuit son action à travers sa participation au plan national de lutte contre les stupéfiants dirigés par l'Office anti stupéfiants (OFAST), en pilotant des antennes OFAST sur les territoires ultra-marins (Papeete et La Réunion) ainsi que 19 Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

L'année 2024 est une année record en termes de saisie de produits stupéfiants puisqu'il est constaté une explosion des saisies de cocaïne (6,5 tonnes) et d'ecstasy (2,2 millions de cachets).

Sous-indicateur 2.22 : Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger

L'indicateur relatif au nombre de procédures pénales en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger traduit une baisse de 16,52 %.

Aussi, il convient de préciser que l'indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans le cadre des délits liés à la police des étrangers. Il dénombre seulement sur le plan judiciaire les procédures relevant de l'index 70 (aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers) en excluant celles relevant de l'index 69 (infractions aux conditions générales d'entrée des étrangers) et 71 (autres infractions à la police des étrangers).

Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Elle ne prend pas en compte non plus, les 95 560 ESI contrôlés (-13 % par rapport à 2023) et les 19 538 procédures administratives réalisées en 2024 par la gendarmerie (-23 %).

De plus, la gendarmerie poursuit en tant que force concourante son action dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ainsi, au nord-ouest de la France et aux frontières espagnoles et italiennes, les gendarmes départementaux, les réservistes et les forces mobiles ont été fortement mobilisés, dans la sécurisation des frontières et pour endiguer le phénomène des « small boats » sur le littoral de la mer du Nord et de la Manche. Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche.

Sous-indicateur 2.23 : Valeur des avoirs criminels saisis

La valeur estimée des avoirs criminels saisis par les militaires de la gendarmerie en 2024 est de 564 M€, soit 120 millions de plus qu'en 2023 (+27 %). Cette progression est constante depuis plusieurs années.

À l'instar des années précédentes, les infractions économiques et financières (60 %) constituent la majeure partie des saisies devant celles de l'environnement (17 %), de la police route (7 %) et des stupéfiants (5,4 %). Il est à noter une très forte augmentation des saisies en matière d'atteintes à la probité (+247,7 %), d'escroquerie (+61,6 %) et de vols (+51,9 %) en 2024.

Les immeubles représentent les saisies les plus élevées en valeur (38 %), devant les véhicules (18 %), les autres biens meubles (17 %) et les comptes de dépôt (12 %).

## INDICATEUR

### 2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	88,18	86,14	>95	85,39	absence amélioration	>90
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	72,19	70,06	En hausse	63,31	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	69,38	66,54	En hausse	60,48	absence amélioration	En hausse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés relevant des index 27 à 30 de l'état 4001 pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause pour des faits relevant des index 1 à 12, 15 à 52, 55, 56, 62 à 68, 73 à 75 et 86 de l'état 4001 rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

Les tendances observées les années précédentes, relatives à la couverture des scènes de cambriolages par l'investigation technique, se maintiennent pour le bilan 2024. Le taux global de couverture enregistré par le premier niveau de la chaîne criminalistique est ainsi de 85,4 %, soit -0,9 % par rapport à l'année précédente.

Pour améliorer ce taux, la gendarmerie s'est engagée dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) en lien avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN).

Depuis plusieurs années, les unités de gendarmerie ont concentré leurs efforts sur la signalisation papillaire et génétique. Toutefois, le fait que les individus déjà signalisés ne font pas l'objet d'une autre signalisation s'ils commettent de nouveaux faits explique pour partie que les taux n'atteignent pas 100 %.

En 2024, le déploiement sur l'ensemble du territoire national de 7 826 nouveaux terminaux de signalisation en mobilité, appelés NéoDK, permet de simplifier et de fiabiliser la réalisation des relevés et les rend possible en mobilité. Associée à une politique de formation des utilisateurs, cette évolution majeure est de nature à redynamiser ce travail de signalisation essentiel aux deux grands fichiers FAED et FNAEG.

**INDICATEUR****2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,3	2,9	En baisse	3	absence amélioration	En baisse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques (concours au ministère de la justice ; gardes, escortes et services d'ordre ; procurations ; participation aux commissions administratives ; autres assistances) rapporté au volume horaire annuel d'activité missionnelle totale.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

Les missions périphériques de la gendarmerie ont augmenté de 3,45 % en 2024 par rapport à 2023 alors que l'activité missionnelle a augmenté de 4,7 %.

Certaines statistiques des agrégats entrant dans le champ des missions périphériques ont augmenté.

Celui du « concours au ministère de la justice » a augmenté de 6,6 % ainsi que « le concours aux élections » (procurations) qui s'élève à 289 846 heures contre 7 807 heures en 2023. Cela s'explique par les élections législatives.

## INDICATEUR

### 2.5 – Taux de présence de voie publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale rapporté à l'activité totale	%	39	41	En hausse	44	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,25	0,29	En hausse	0,71	cible atteinte	En hausse

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 2.51 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dites de « voie publique » rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Sous-indicateur 2.52 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dans les transports en commun rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, le nombre d'heures de patrouille de voie publique s'élève 54 723 733 heures contre 49 359 351 heures en 2023, soit une hausse de 10 %, dont 893 894 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports (+145 %). Cette hausse s'explique par les JOP et traduit la poursuite des efforts effectués pour augmenter au quotidien la présence des gendarmes sur la voie publique et répondre ainsi à une priorité gouvernementale.

Ainsi, les nouveaux moyens mis à disposition des gendarmes pour favoriser le travail en mobilité (Néo, Ubiquity), les outils innovants mis à la main des échelons territoriaux de commandement (dispositif de gestion des événements, gestion collaborative de procédures, ...) ou encore l'élargissement du spectre des amendes forfaitaires délictuelles, permettent de gagner en efficacité dans l'occupation renforcée de la voie publique, par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés.

Cette présence renforcée accentue également le contact régulier avec les commerçants, les élus et la population et s'inscrit dans la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par l'institution.

La gendarmerie a enregistré en 2024 un schéma d'emploi de +1 045 ETP (à périmètre constant), qui lui permet de poursuivre le renforcement des unités de terrain et d'accentuer ainsi la présence sur la voie publique par une augmentation de ses effectifs opérationnels.

Les réservistes participent également à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d'active dans leurs missions de sécurisation.

## INDICATEUR

### 2.6 – Réserve opérationnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre moyen de réservistes par jour	Nb	1 912	2 305	En hausse	2 803	cible atteinte	En hausse

#### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques

#### Périmètre

National (métropole, outre-mer).

#### Mode de calcul

Nombre moyen de réservistes par jour exerçant une mission au profit du P152 : cumul du nombre de jours de réserve réalisés dans l'année par les réservistes opérationnels de premier niveau de la gendarmerie nationale / 365. Sont pris en compte les jours de mission ouvrant droit à solde, avec imputation sur le P152 (à l'exclusion donc des gendarmeries spécialisées et des missions réalisées par les réservistes de la gendarmerie nationale au profit d'un autre programme et imputées directement sur celui-ci), qui ont été effectivement réalisées (service fait validé avant le 10 janvier de l'année suivante), sur la base des convocations dont la « date de début » est comprise entre le 01 et le 31/12 de l'année demandée.

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre moyen de réservistes engagés quotidiennement au profit du P152 a fortement augmenté en 2024 en raison d'une augmentation de +28.9 M€ du budget alloué à la réserve opérationnelle de la gendarmerie liée aux JOP 2024. Ces crédits ont permis d'effectuer 1 063 026 jours de réserve au cours de l'année 2024 soit une hausse de 18 % par rapport à 2023.

Cette augmentation budgétaire a permis d'augmenter sensiblement le nombre de réservistes opérationnels et de densifier le recrutement initial. Ainsi, en 2024, ce sont plus de 4 800 réservistes qui ont incorporé la RO1, soit une balance nette de 3 200 réservistes opérationnels supplémentaires en 2024 par rapport à 2023.

Elle a également permis de répondre aux fortes sollicitations opérationnelles, notamment lors des Jeux olympiques de Paris 2024, mais également pour renforcer la mission POSEIDON dans les Hauts de France. Ainsi pour la mission JOP (relais de la flamme inclus), plus de 213 200 jours réserves ont été effectués. De même, lors des week-ends de « pic », plus de 6 500 réservistes étaient engagés. Enfin, concernant la mission POSEIDON, les effectifs engagés ont été augmentés de 48 réservistes supplémentaires par jour.

**INDICATEUR****2.7 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	14'23	14'10	<14'	14'30"	absence amélioration	<14'

**Commentaires techniques****Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

**Mode de calcul**

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

**Source de données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

En 2024, le délai moyen d'intervention a augmenté de 20 secondes pour atteindre 14'30" en moyenne.

Toutefois, il convient de préciser que les outils actuels ne permettent pas de discriminer parmi les sollicitations celles qui relèvent d'un caractère urgent ou non, bien que cette notion entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille.

**INDICATEUR****2.8 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre total d'actifs	%	42	41	Suivi	43	amélioration	Suivi
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective moyen par agent	Nb	187,6	180,9	Suivi	176,7	absence amélioration	Suivi

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (P152).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 2.71 = nombre de gendarmes habilités OPJ (officier de police judiciaire) rapporté au nombre total d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie en activité au sein des unités du P152.

Sous-indicateur 2.72 = volume horaire d'activité correspondant à de la formation (tir inclus) rapporté au nombre de personnels d'active au sein des unités opérationnelles du P152.

**Source de données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

Concernant le taux d'officier de policier judiciaire (OPJ), il augmente entre 2023 et 2024, passant de 41 à 43 %. Le volume brut d'OPJ habilités en gendarmerie augmente également, passant de 34 433 à 36 573.

Le nombre d'heures de formation continue moyen par agent est en baisse sur l'année 2024 (-2,3 %). Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la durée de la formation initiale (de 9 à 12 mois, avec intégration du bloc OPJ) ainsi que par la forte mobilisation opérationnelle des forces compte tenu des mouvements importants relevés en 2024 et de l'augmentation de la présence de voie publique.

Sur la formation continue, la gendarmerie fait effort sur l'accroissement de l'offre disponible en matière de police judiciaire (stages enquêteur en unités de recherches, formation aux risques sur les incendies de forêt, stages spécialisés), de cyber et d'investigation numérique (enquêtes sous pseudonymes, cyberpatrouilleurs), de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

## OBJECTIF

### 3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

## INDICATEUR

### 3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	9	9,84	Suivi	11,1	amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	21,7	24,59	Suivi	26,19	amélioration	Suivi

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

L'année 2024 a été marquée par un niveau d'engagement inédit, consécutif aux grands événements liés aux JOP (compétition et relais de la Flamme) et au 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie, aux mouvements de contestation sociale ou écologique (agriculteurs, Sainte-Soline, A69), et aux crises ultramarines en Nouvelle-Calédonie (jusqu'à 32 EGM engagés simultanément) et Mayotte (jusqu'à 8 EGM engagés).

Les missions de contrôle des flux migratoires, les plans nationaux de sécurisation renforcée, notamment en zone de compétence de la police nationale, ainsi que les opérations d'ampleur se sont intensifiées en particulier au cours du premier semestre. La gendarmerie mobile a également été fortement mobilisée dans les missions de lutte anti-terroriste, la lutte contre l'immigration clandestine (jusqu'à 4,5 EGM engagés) et la prise en compte de la sécurisation du centre de rétention administrative de Lyon.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien.

Ainsi, l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité comme en mission de maintien de l'ordre public est en hausse en 2024.

## INDICATEUR

### 3.2 – Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de 3 ans	%	83,33	87,15	100	85,2	absence amélioration	100

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

##### Mode de calcul

Nombre d'EGM ayant effectué au moins un passage en stage PECO au cours des trois dernières années (un seul décompte par EGM) rapporté au nombre total d'EGM.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

La légère diminution du taux de recyclage malgré un effort produit dans la planification de la formation des EGM s'explique par le fait que le rythme reste soumis aux impératifs liés aux engagements opérationnels des EGM.

Ainsi, sur les formations de l'année 2024, seuls 24 EGM sur les 42 prévus ont été formés et recyclés au CNFEG. Cet écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par l'intensité des mobilisations opérationnelles (manifestations des agriculteurs,...) et les engagements particulièrement exceptionnels de l'année 2024 à savoir les Jeux Olympiques de Paris et la crise en Nouvelle-Calédonie.

**OBJECTIF****4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	529	493	En baisse	498	absence amélioration	En baisse
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	126 805	123 308	Suivi	126 014	amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	7 431 976	7 662 261	En hausse	8 008 874	cible atteinte	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 4.11 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à un taux d'imprégnation alcoolique supérieur au seuil légal.

Sous-indicateur 4.12 = nombre d'infractions à l'alcoolémie relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.13 = nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les forces de gendarmerie.

**Sources des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

Compétente sur 980 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des usagers, des transports de marchandises et de l'ensemble des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Au profit de la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie continue d'optimiser son action opérationnelle en s'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents.

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2024 s'établit à 2 416 tués contre 2 383 en 2023. Cette légère augmentation (+33 personnes tuées) s'inscrit malgré tout dans une baisse tendancielle entamée depuis l'année 2012. Cela s'accompagne également d'une stagnation du nombre de blessés (23 922 en 2024 contre 22 493 en 2023), entamée depuis 2017.

En 2024, l'alcool représente 18,4 % des causes principales d'accidents (14,3 % des causes globales) contre 17,1 % en 2023 (13,4 % des causes globales en 2023). Il s'agit de la première cause principale d'accidents en zone gendarmerie (troisième des causes globales) en 2024.

La gendarmerie a réalisé 8 008 874 dépistages (+4,5 % par rapport à 2023) qui ont permis de relever 126 014 infractions (dont 90 652 délits).

**INDICATEUR****4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	78	62	En baisse	63	absence amélioration	En baisse
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	99 988	108 827	Suivi	114 126	absence amélioration	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiants réalisés	Nb	673 226	871 584	En hausse	1 085 346	cible atteinte	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 4.21 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à l'usage de produits stupéfiants.

Sous-indicateur 4.22 = nombre d'infractions à la conduite sous l'emprise de stupéfiants relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.23 = nombre de dépistages de stupéfiants réalisés par les forces de gendarmerie.

**Sources des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

En 2024, la conduite après usage de stupéfiants représente 2,4 % des causes principales d'accidents (comme en 2023).

En 2024, la gendarmerie a réalisé 1 085 346 dépistages (871 584 dépistages en 2023) soit une hausse de +24,5 %, démontrant la forte mobilisation de la gendarmerie et l'application continue des directives ministérielles de mai 2021 dans la lutte contre les stupéfiants en une priorité nationale.

Celle-ci s'est traduite par une augmentation des infractions relevées de 4,87 % par rapport à 2023 (114 126 infractions relevées en 2024 contre 108 827 en 2023).

**OBJECTIF****5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	92	93	En hausse	96	cible atteinte	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	94	94	En hausse	94	cible atteinte	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 5.11 = mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

**ANALYSE DES RESULTATS**

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1.1 continue sa hausse, conformément à la cible. Il est à noter que ce taux augmente, passant de 92 à 96 % de satisfaction. L'indicateur 5.1.2. reste stable à un niveau élevé de 94 % de satisfaction sur le traitement des plaintes ou des mains courantes.

**INDICATEUR****5.2 – Efficacité du service "magendarmerie.fr"**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du site "magendarmerie.fr" pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,1	9	En hausse	8,8	absence amélioration	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la Brigade numérique. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**ANALYSE DES RESULTATS**

Active 7 jours/7 et 24 heures/24, la brigade numérique, armée de 37 militaires, offre aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 540 interactions quotidiennes dont près de 24 signalements journaliers concernant la plateforme numérique d'accompagnement des victimes.

Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie *via* différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande diminue légèrement pour atteindre une note de 8,8/10 pour l'année 2024. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs à l'issue d'un tchat.

Afin de prendre en compte le flux croissant des sollicitations numériques, des travaux ont été menés en 2024 pour mettre en place une compagnie numérique pilotant les brigades numériques de Rennes et de Poitiers.

**INDICATEUR****5.3 – Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) via la plateforme dédiée	Nb	2 952	3 294	Suivi	4 209	absence amélioration	Suivi

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Nombre de signalements externes reçus par l'IGGN via la plateforme dédiée durant l'année de référence. Résultats obtenus à partir des bilans annuels d'activité de l'IGGN.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de signalements a augmenté en 2024 pour atteindre 4 209 (+28 % par rapport à 2023). Cette hausse semble pouvoir s'expliquer par l'ampleur de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie en 2024. Elle est également liée à une exigence accrue de la population à l'égard des forces de sécurité et une meilleure connaissance de la plateforme de signalement.

Après investigations, seuls 9 % des signalements sont avérés ou partiellement avérés, ce qui représente 120 manquements déontologiques constatés (quelques dossiers sont encore en cours d'investigations). Ce chiffre est stable par rapport aux années passées.

## OBJECTIF

6 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

## INDICATEUR

6.1 – Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères AS 350Ba	%	62,15	60,5	Suivi	63	amélioration	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères AS 350B2	%	58,08	Sans objet	Suivi	55,84	absence amélioration	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 135	%	75,14	74	Suivi	74	absence amélioration	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 145	%	75,75	72,2	Suivi	69,3	absence amélioration	Suivi

### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques

#### Périmètre

National (métropole, outre-mer).

#### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.61 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs AS 350Ba =  $\left[ \frac{((\text{nombre de jours dans le mois} \times 24) - (\text{nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères AS 350Ba}))}{(\text{nombre de jours dans le mois} \times 24)} \right] \times 100$ . Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef AS 350Ba pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.62 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs AS 350B2 =  $\left[ \frac{((\text{nombre de jours dans le mois} \times 24) - (\text{nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères AS 350B2}))}{(\text{nombre de jours dans le mois} \times 24)} \right] \times 100$ . Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef AS 350B2 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.63 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 135 =  $\left[ \frac{((\text{nombre de jours dans le mois} \times 24) - (\text{nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères EC 135}))}{(\text{nombre de jours dans le mois} \times 24)} \right] \times 100$ . Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef EC 135 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.64 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 145 =  $\left[ \frac{((\text{nombre de jours dans le mois} \times 24) - (\text{nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères EC 145}))}{(\text{nombre de jours dans le mois} \times 24)} \right] \times 100$ . Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef EC 145 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée. \*Toute indisponibilité supérieure à 1h est comptabilisée.

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## ANALYSE DES RESULTATS

Tout en étant soumise au vieillissement des flottes (notamment AS), aux difficultés d'approvisionnement des pièces et à l'impact des conditions opérationnelles sur l'état du parc, la gendarmerie mobilise plusieurs leviers pour assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels.

Le taux de disponibilité des AS 350 et EC 135 reste stable entre 2023 et 2024. La baisse du taux de disponibilité des EC 145 est expliquée par un manque de pièces et l'augmentation du coût du MCO. Aéronef essentiel au vol en limite de puissance (haute-montagne notamment), comme pour la projection du GIGN et du RAID, son soutien est rendu difficile par le manque de pièces critiques.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 146 311	-949			<b>4 169 681 650</b> <b>4 305 145 362</b>	4 169 681 650
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949			<b>4 151 153 691</b> <b>4 288 311 414</b>	4 151 153 691
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947				<b>18 527 959</b> <b>16 833 947</b>	18 527 959
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 270	375			<b>815 062 202</b> <b>819 147 644</b>	815 062 202
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404 817 789 520	375			<b>814 979 404</b> <b>817 789 895</b>	814 979 404
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798 1 357 750				<b>82 798</b> <b>1 357 750</b>	82 798
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596			<b>2 588 654 725</b> <b>2 605 699 955</b>	2 588 654 725
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596			<b>2 578 662 965</b> <b>2 595 198 171</b>	2 578 662 965
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760 10 501 784				<b>9 991 760</b> <b>10 501 784</b>	9 991 760
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845 1 185 796 005	1 928 432 491 1 864 358 938	192 728 500 154 532 238	3 600 000 16 481 496	<b>3 284 499 836</b> <b>3 221 168 677</b>	3 526 183 754
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326 1 055 271 159	1 928 432 491 1 863 953 421	192 728 500 154 532 238	3 600 000 16 481 496	<b>3 138 986 317</b> <b>3 090 238 314</b>	3 380 670 235
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519 130 524 847	405 517			<b>145 513 519</b> <b>130 930 364</b>	145 513 519
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585				<b>173 646 218</b> <b>167 199 585</b>	173 646 218
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077 167 109 645				<b>173 557 077</b> <b>167 109 645</b>	173 557 077
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141 89 941				<b>89 141</b> <b>89 941</b>	89 141
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>1 928 432 491</b>	<b>192 728 500</b>	<b>3 600 000</b>	<b>11 031 544 631</b>	<b>11 273 228 549</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+154 950 632	+109 493 260 (hors titre 2)			+264 443 892	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+28 618 681	+473 156 346 (hors titre 2)			+501 775 027	
Total des AE ouvertes	9 090 352 953	2 707 410 597 (hors titre 2)			11 797 763 550	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>9 082 977 530</b>	<b>1 864 369 959</b>	<b>154 532 238</b>	<b>16 481 496</b>	<b>11 118 361 224</b>	

## 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 146 311	-949			4 169 681 650 4 305 145 362	4 169 681 650
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949			4 151 153 691 4 288 311 414	4 151 153 691
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947				18 527 959 16 833 947	18 527 959
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 270	375			815 062 202 819 147 644	815 062 202
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404 817 789 520	375			814 979 404 817 789 895	814 979 404
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798 1 357 750				82 798 1 357 750	82 798
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596			2 588 654 725 2 605 699 955	2 588 654 725
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596			2 578 662 965 2 595 198 171	2 578 662 965
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760 10 501 784				9 991 760 10 501 784	9 991 760
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845 1 185 796 005	1 297 342 171 1 718 715 151	180 570 784 185 555 776	8 281 350 22 607 309	2 645 933 150 3 112 674 242	2 887 617 068
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326 1 055 271 159	1 297 342 171 1 718 309 634	180 570 784 167 522 001	8 281 350 22 607 309	2 500 419 631 2 963 710 103	2 742 103 549
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519 130 524 847	405 517	18 033 775		145 513 519 148 964 139	145 513 519
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585				173 646 218 167 199 585	173 646 218
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077 167 109 645				173 557 077 167 109 645	173 557 077
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141 89 941				89 141 89 941	89 141
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>1 297 342 171</b>	<b>180 570 784</b>	<b>8 281 350</b>	<b>10 392 977 945</b>	<b>10 634 661 863</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+154 950 632	+109 493 260 (hors titre 2)			+264 443 892	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+28 618 681	+327 209 279 (hors titre 2)			+355 827 960	
Total des CP ouverts	9 090 352 953	1 922 896 844 (hors titre 2)			11 013 249 797	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>9 082 977 530</b>	<b>1 718 726 173</b>	<b>185 555 776</b>	<b>22 607 309</b>	<b>11 009 866 788</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	0		3 911 789 679	3 911 789 679 3 954 191 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380	0		3 892 444 875	3 892 444 875 3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804	19 344 804 15 483 965
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771	767 429 771 778 243 233
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045	767 117 045 778 163 331
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726	312 726 79 902
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017	10 816 017 9 541 194
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 751 652 454 1 717 881 680	250 878 685 208 879 363	10 000 000 10 615 948	3 115 603 634	3 297 650 413 3 058 742 121
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 751 652 454 1 716 506 311	250 878 685 117 235 564	10 000 000 10 615 948	2 969 360 129	3 151 406 908 2 812 405 076
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	1 375 369	91 643 799		146 243 505	146 243 505 246 337 045
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050	159 753 050 162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050	159 753 050 161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0	0 85 886
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 354 918 174</b>	<b>1 751 652 454</b>	<b>250 878 685</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 367 449 313</b>	<b>10 549 496 092</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>8 469 123 553</b>	<b>1 717 901 794</b>	<b>208 879 363</b>	<b>10 615 948</b>		<b>10 406 520 658</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727			3 911 789 679	3 911 789 679 3 954 191 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380			3 892 444 875	3 892 444 875 3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804	19 344 804 15 483 965

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771	767 429 771 778 243 233
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045	767 117 045 778 163 331
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726	312 726 79 902
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017	10 816 017 9 541 194
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 287 681 103 1 479 700 782	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 658 240 690	2 840 287 469 2 789 147 868
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 287 681 103 1 479 859 579	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 511 997 185	2 694 043 964 2 635 988 787
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	-158 797			146 243 505	146 243 505 153 159 080
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050	159 753 050 162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050	159 753 050 161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0	0 85 886
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 354 918 174</b>	<b>1 287 681 103</b>	<b>260 707 734</b>	<b>6 779 358</b>	<b>9 910 086 369</b>	<b>10 092 133 148</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>8 469 123 553</b>	<b>1 479 720 896</b>	<b>178 006 346</b>	<b>10 075 610</b>		<b>10 136 926 405</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	8 469 123 553	8 906 783 640	9 082 977 530	8 469 123 553	8 906 783 640	9 082 977 530
Rémunérations d'activité	4 225 769 188	4 442 969 830	4 611 312 702	4 225 769 188	4 442 969 830	4 611 312 702
Cotisations et contributions sociales	4 187 539 659	4 432 026 807	4 435 676 552	4 187 539 659	4 432 026 807	4 435 676 552
Prestations sociales et allocations diverses	55 814 706	31 787 003	35 988 276	55 814 706	31 787 003	35 988 276
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 717 901 794	1 928 432 491	1 864 369 959	1 479 720 896	1 297 342 171	1 718 726 173
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 717 902 751	1 928 432 491	1 863 260 649	1 479 721 855	1 297 342 171	1 718 665 660
Subventions pour charges de service public	-957	0	1 109 311	-958	0	60 513
Titre 5 – Dépenses d'investissement	208 879 363	192 728 500	154 532 238	178 006 346	180 570 784	185 555 776
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	169 189 535	192 728 500	152 609 045	176 625 785	180 570 784	178 890 399

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	39 689 828	0	1 923 194	1 380 561	0	6 665 377
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>10 615 948</b>	<b>3 600 000</b>	<b>16 481 496</b>	<b>10 075 610</b>	<b>8 281 350</b>	<b>22 607 309</b>
Transferts aux entreprises	0	0	10 000 000	0	0	10 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	5 617 782	3 600 000	5 039 103	7 900 333	8 281 350	10 271 062
Transferts aux autres collectivités	4 998 166	0	1 442 393	2 175 277	0	2 336 247
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>11 031 544 631</b>			<b>10 392 977 945</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+183 569 313			+183 569 313	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+582 649 606			+436 702 539	
<b>Total*</b>	<b>10 406 520 658</b>	<b>11 797 763 550</b>	<b>11 118 361 224</b>	<b>10 136 926 405</b>	<b>11 013 249 797</b>	<b>11 009 866 788</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	115 009 678	180 683 918	154 950 632	115 009 678	180 683 918	154 950 632
Autres natures de dépenses	84 504 457	61 000 000	109 493 260	84 504 457	61 000 000	109 493 260
<b>Total</b>	<b>199 514 135</b>	<b>241 683 918</b>	<b>264 443 892</b>	<b>199 514 135</b>	<b>241 683 918</b>	<b>264 443 892</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024	8 010 919	8 585 425	8 010 919	8 585 425				
02/2024	50 352	1 380 190	50 352	1 380 190				
03/2024	6 259 486	5 372 677	6 259 486	5 372 677				
04/2024	1 036 488	904 073	1 036 488	904 073				
05/2024	345	213 458	345	213 458				
06/2024	1 814 340	3 954 280	1 814 340	3 954 280				
07/2024	23 062 398	12 243 887	23 062 398	12 243 887				
08/2024	192 135	667 327	192 135	667 327				
09/2024	23 295 138	11 283 435	23 295 138	11 283 435				
10/2024	686 461	1 605 408	686 461	1 605 408				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2024	269 283	1 601 708	269 283	1 601 708				
12/2024	38 843 156	1 577 643	38 843 156	1 577 643				
01/2025		2 178		2 178				
<b>Total</b>	<b>103 520 501</b>	<b>49 391 690</b>	<b>103 520 501</b>	<b>49 391 690</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		1 980 828		1 980 828				
02/2024	13 550 674	13 651 365	13 550 674	13 651 365				
03/2024	10 576 760	9 273 922	10 576 760	9 273 922				
04/2024		1 962 393		1 962 393				
06/2024		1 944 937		1 944 937				
07/2024	17 484 317	23 592 883	17 484 317	23 592 883				
08/2024		722 829		722 829				
09/2024	9 818 379	7 203 713	9 818 379	7 203 713				
10/2024		47 473		47 473				
<b>Total</b>	<b>51 430 131</b>	<b>60 380 342</b>	<b>51 430 131</b>	<b>60 380 342</b>				

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		176 321 132						
<b>Total</b>		<b>176 321 132</b>						

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2024		173 569 902		40 573 847				
<b>Total</b>		<b>173 569 902</b>		<b>40 573 847</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						20 000 000		20 000 000
<b>Total</b>						<b>20 000 000</b>		<b>20 000 000</b>

## DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/07/2024						197 349		197 349
04/12/2024						81 423		81 423
<b>Total</b>						<b>278 772</b>		<b>278 772</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024					49 233	1 574 021	49 233	1 574 021
23/11/2024		263 185		263 185				
28/11/2024						5 912 711		6 342 711
<b>Total</b>		<b>263 185</b>		<b>263 185</b>	<b>49 233</b>	<b>7 486 732</b>	<b>49 233</b>	<b>7 916 732</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						382 630		382 630
22/11/2024					112 385	627 200	112 385	327 200
14/12/2024					20 028 212		20 028 212	
<b>Total</b>					<b>20 140 597</b>	<b>1 009 830</b>	<b>20 140 597</b>	<b>709 830</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024	48 808 511	151 498 689	48 808 511	314 998 809				
<b>Total</b>	<b>48 808 511</b>	<b>151 498 689</b>	<b>48 808 511</b>	<b>314 998 809</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>203 759 143</b>	<b>611 424 940</b>	<b>203 759 143</b>	<b>465 607 873</b>	<b>20 189 830</b>	<b>28 775 334</b>	<b>20 189 830</b>	<b>28 905 334</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (4)**

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
120127	<b>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	98	93	105
120145	<b>Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 24415 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	14
520127	<b>Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : 19 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>110</b>	<b>105</b>	<b>119</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 146 311	-949	4 169 681 650 4 305 145 362	4 169 681 650 4 305 146 311	-949	4 169 681 650 4 305 145 362
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949	4 151 153 691 4 288 311 414	4 151 153 691 4 288 312 363	-949	4 151 153 691 4 288 311 414
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947		18 527 959 16 833 947	18 527 959 16 833 947		18 527 959 16 833 947
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 270	375	815 062 202 819 147 644	815 062 202 819 147 270	375	815 062 202 819 147 644
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404 817 789 520	375	814 979 404 817 789 895	814 979 404 817 789 520	375	814 979 404 817 789 895
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798 1 357 750		82 798 1 357 750	82 798 1 357 750		82 798 1 357 750
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596	2 588 654 725 2 605 699 955	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596	2 588 654 725 2 605 699 955
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596	2 578 662 965 2 595 198 171	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596	2 578 662 965 2 595 198 171
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760 10 501 784		9 991 760 10 501 784	9 991 760 10 501 784		9 991 760 10 501 784
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845 1 185 796 005	2 124 760 991 2 035 372 672	3 526 183 754 3 221 168 677	1 159 738 845 1 185 796 005	1 486 194 305 1 926 878 236	2 887 617 068 3 112 674 242
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326 1 055 271 159	2 124 760 991 2 034 967 155	3 380 670 235 3 090 238 314	1 014 225 326 1 055 271 159	1 486 194 305 1 908 438 944	2 742 103 549 2 963 710 103
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519 130 524 847	405 517	145 513 519 130 930 364	145 513 519 130 524 847	18 439 292	145 513 519 148 964 139
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585		173 646 218 167 199 585	173 646 218 167 199 585		173 646 218 167 199 585
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077 167 109 645		173 557 077 167 109 645	173 557 077 167 109 645		173 557 077 167 109 645
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141 89 941		89 141 89 941	89 141 89 941		89 141 89 941
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>2 124 760 991</b>	<b>11 031 544 631</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>1 486 194 305</b>	<b>10 392 977 945</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+183 569 313	+582 649 606	+766 218 919	+183 569 313	+436 702 539	+620 271 852
Total des crédits ouverts	9 090 352 953	2 707 410 597	11 797 763 550	9 090 352 953	1 922 896 844	11 013 249 797
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>9 082 977 530</b>	<b>2 035 383 694</b>	<b>11 118 361 224</b>	<b>9 082 977 530</b>	<b>1 926 889 258</b>	<b>11 009 866 788</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 375 423	+672 026 904	+679 402 326	+7 375 423	-3 992 414	+3 383 009

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 4 000 000 €.

## PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	8 906 783 640	1 960 524 717	10 867 308 357	8 906 783 640	1 486 194 305	10 392 977 945
Amendements	0	+164 236 274	+164 236 274	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>2 124 760 991</b>	<b>11 031 544 631</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>1 486 194 305</b>	<b>10 392 977 945</b>

Le PLF pour 2024 n'a pas fait l'objet d'amendement pour le T2.

Pour le HT2, le PLF 2024 a fait l'objet d'un amendement immobilier en AE à hauteur de 164 M€ au titre des engagements consécutifs à la résolution des baux litigieux.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le P152 n'a pas vu sa maquette modifiée en 2024.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Pour le titre 2 :

Par la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de fin de gestion pour 2024 :

-48 808 511 € ont été ouverts au programme, destinés au financement des dépenses liées aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 non budgétées, ainsi que celles liées aux événements de grande ampleur en Nouvelle-Calédonie. Ce montant correspond à une ouverture de 132 523 191 € de crédits hors CAS Pensions et à une annulation de 83 714 680 € de crédits CAS Pensions.

Par décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits :

-49 233 € ont été annulés au profit du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du gouvernement » pour financer le partenariat avec l'opérateur des systèmes d'information interministériels dans le cadre du système d'exploitation néo.

Par décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits pour un montant total de 112 385 € résultant de :

- l'annulation de 181 009 € au profit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques du ministère de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour financer la mission carte agent du service du haut fonctionnaire de défense ;
- l'ouverture de 68 624 € en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour rembourser la paie d'agents contractuels employés à l'atelier central automobile ;

Par décret n° 2024-1179 du 14 décembre 2024 portant virement de crédits :

-20 028 212 € ont été virés à d'autres programmes dans le cadre du redéploiement de crédits du ministère de l'intérieur prévu par le schéma de fin de gestion, notamment pour financer les dépenses liées à la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques, à la gestion des événements en Nouvelle-Calédonie et au financement de dépenses d'intervention des forces de secours et de réquisitions, comme suit :

- à destination du hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » un virement d'un montant de 11 238 198 € ;

- à destination du hors titre 2 du programme 161 « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 8 790 014 €.

Pour le hors titre 2, les mouvements réglementaires et la loi de fin de gestion se décomposent ainsi :

**1) Décret d'annulation n° 2024-124 du 21 février 2024 : - 20 M€ AE/CP pour le P152**

**2) Décrets de transfert (DT) /Décrets de virement (DV) : -8,2 M€ en AE et -8,4 M€ en CP**

Détail des DT :

- Décret 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits
- Décret 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits

DT/DV	Objet du mouvement	Prog. Émet.	Prog. Dest.	AE	CP
Transfert	ALIPH	P152	P185	-87 393	-87 393
Transfert	Remboursement bouton d'appel	P122	P152	39 946	39 946
Transfert	Remboursement caméras piétons DGCL	P122	P152	624 000	624 000
Transfert	Refacturation RUN résilience RIE	P152	P129	-1 130 179	-1 130 179
Transfert	Refacturation RUN PFAI NG	P152	P129	-498 533	-498 533
Transfert	Refacturation AMOA	P152	P129	-484 362	-484 362
Transfert	Refacturation messagerie collaborative de l'État	P152	P217	-37 500	-37 500
Transfert	Financement Radars Antilles	P152	P146	-450 000	-880 000
Transfert	Compensatrice SNCF	P152	P212	-1 101 466	-1 101 466
Transfert	Participation au fonctionnement du SG de la garde nat.	P152	P129	-50 000	-50 000
Transfert	Remboursement de la location des NEO - GARM	P146	P152	136 096	136 096
Transfert	Financement Sandhurst	P152	P178	-1 437 000	-1 437 000
Transfert	Formation pilote d'hélicoptère	P152	P178	-339 912	-339 912
Transfert	SGDSN projet classifié MOBIUS	P152	P129	-7 815	-7 815
Transfert	SGDSN remboursement équipement NRBC	P129	P152	271 000	271 000
Transfert	Remboursement INFODRONE - Marine	P178	P152	62 173	62 173
Transfert	Remboursement OPÉRA - Marine	P178	P152	952 969	952 969
Transfert	BAIGN - caserne Orange	P152	P348	-3 800 000	-3 800 000
Transfert	Remboursement de la location des NEO - GMAR et GAIR	P178	P152	114 429	114 429
<b>Total DT</b>				<b>-7 223 547</b>	<b>-7 653 547</b>

- Détail des DV :

- Décret 2024-601 du 26 juin 2024 portant virement de crédits
- Décret 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits

DT/DV	Objet du mouvement	Prog. Émet.	Prog. Dest.	AE	CP
Virement	SICNR	P152	P176	-327 200	-327 200
Virement	CSAG Perpignan - travaux immobiliers	P152	P216	-300 000	0
Virement	Soutien à la garde côte comorienne	P152	P303	-110 000	-110 000
Virement	Arbre de Noël des PCIV	P152	P216	-33 630	-33 630
Virement	80 <sup>e</sup> anniversaire du débarquement	P152	P354	-239 000	-239 000
<b>Total DV</b>				<b>-1 009 830</b>	<b>-709 830</b>

### 3) Loi de fin de gestion pour 2024 n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 : + 151,5 M€ en AE et +315 M€ en CP

#### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

##### Pour le titre 2 :

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2024, 51 430 130,80 € de fonds de concours et 103 520 500,95 €, soit un total de 154 950 631,75 € CAS Pensions compris (dont 82 259 213,27 € hors CAS Pensions), repartis de la façon suivante :

-51,4 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale. Ce fonds de concours a été créé en janvier 2024 ;  
 -103,5 M€ liés au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

##### Pour le hors titre 2 :

#### Fonds de concours et attributions de produits : +109,5 M€ AE/CP

##### Attributions de produits en 2024 (en euros) – Hors titre 2

Service d'ordre indemnisé	8 890 468 €
Participation à des missions non spécifiques de la gendarmerie nationale	1 925 192 €
Produit des cessions de biens mobiliers	1 174 347 €
Rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale	37 098 446 €
Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger	26 700 €
Rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale en outre-mer et à l'étranger	276 537 €
<b>TOTAL HT2</b>	<b>49 391 690 €</b>

##### Fonds de concours en 2024 (en euros) – Hors titre 2

Financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité	7 059 646 €
Annulations de fonds de concours	-278 772 €
Participation au financement de divers travaux d'équipement	1 928 966 €
Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale	51 112 957 €
<b>TOTAL HT2</b>	<b>60 101 569 €</b>

#### RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	44 533 919	116 861 855	161 395 774	44 533 919	81 740 687	126 274 606
Surgels	0	35 058 557	35 058 557	0	39 247 175	39 247 175
Dégels	0	-151 920 412	-151 920 412	0	-120 987 862	-120 987 862
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>44 533 919</b>	<b>0</b>	<b>44 533 919</b>	<b>44 533 919</b>	<b>0</b>	<b>44 533 919</b>

Pour le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 44 533 919 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 24 623 795 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 19 910 124 € au titre des crédits du CAS Pensions.

La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel en totalité pour la partie HCAS. Ces crédits ont contribué au financement des dépenses liées aux jeux olympiques et paralympiques de 2024. La partie CAS Pensions a, quant à elle, été annulée.

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 4 000 000 €.

Pour le hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 116,9 M€ en AE et -81,7 M€ en CP soit 5,5 % des crédits ouverts en LFI. Le surgel LOPMI s'élevait à 4,0 M€ AE/CP.

Les levées de la MER et du surgel LOPMI entre le 31/08 et le 05/09 ont permis de couvrir une partie des dépenses induites par la crise en Nouvelle-Calédonie, non programmées initialement, et évaluées à 127 M€. De plus, une fongibilité asymétrique de 4 M€ a permis d'assurer le paiement des baux en 2024.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (6)
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	6,04	0,00	0,00	8,80	+8,80
1174 – Personnels administratifs cat A	-1,00	379,06	152,50	0,00	426,34	+273,84
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	761,10	784,21	-0,50	805,09	+21,38
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 668,02	1 799,96	0,00	1 688,43	-111,53
1162 – Personnels techniques	0,00	2 072,96	1 939,44	0,00	2 021,87	+82,43
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	230,65	363,34	0,00	211,34	-152,00
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 532,21	5 940,10	0,00	5 501,63	-438,47
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	581,02	587,85	0,00	587,44	-0,41
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	73 549,59	76 781,91	0,00	75 154,30	-1 627,61
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 717,74	5 089,44	0,00	4 700,14	-389,30
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	10 710,01	9 184,00	0,00	9 753,35	+569,35
<b>Total</b>	<b>-1,00</b>	<b>100 208,40</b>	<b>102 622,75</b>	<b>-0,50</b>	<b>100 858,73</b>	<b>-1 763,52</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	+2,76	+1,76	+1,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-15,00	+6,08	+55,20	+34,31	+20,89

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	-13,00	+2,62	+54,87	+26,22	+28,65
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	-15,00	+8,75	+26,66	+16,06	+10,60
1162 – Personnels techniques	0,00	-154,00	+74,48	+28,43	+58,39	-29,96
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-0,04	-19,27	-10,77	-8,50
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-1,65	-28,93	+16,15	-45,08
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-0,86	+7,28	+1,45	+5,83
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-39,61	+1 644,32	+1 632,01	+12,31
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+2,31	-19,91	-34,24	+14,33
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	+26,13	-982,79	-530,62	-452,17
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-197,00</b>	<b>+78,21</b>	<b>+768,62</b>	<b>+1 210,72</b>	<b>-442,10</b>

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du PAE 2024 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 100 566,64 ETPT pour le P152 « Gendarmerie nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +292,09 ETPT, principalement au titre du décalage de prise en solde.

La consommation du plafond d'emplois en 2024 est de 100 858,73 ETPT (cf. colonne 5).

La colonne « transferts de gestion 2024 » (4) correspond au transfert de :

- 0,5 ETP par décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transferts de crédit. Un montant titre 2 de -49 233 € (CAS pensions compris) en AE et CP a été transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC) ;

La colonne mesure de transfert en LFI (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2024 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	EIPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
<b>Transfert entrant</b>						
<b>Transferts sortants</b>						
Contribution de la GN au titre de la cellule méthodes de synthèse DEPAFI	152	216	-1	-62 176 €	-26 690 €	-88 866 €
Contribution de la GN à l'ACMOSS	152	216	-29	-1 239 991 €	-598 642 €	-1 838 633 €
Participation de la GN au développement de l'activité de l'atelier central automobile	152	176	-7	-263 941 €	-122 252 €	-386 193 €
Création ANFSI	152	176	-157	-8 968 756 €	-3 483 111 €	-12 451 867 €
Service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	152	129	-3	-125 924 €	-60 744 €	-186 668 €
<b>Total général</b>			<b>-197</b>	<b>-10 660 788 €</b>	<b>-4 291 439 €</b>	<b>-14 952 227 €</b>

La colonne « corrections techniques » (8) prend en compte :

- Le transfert de -2 ETP par décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits. Un montant titre 2 de -181 009 € (CAS pensions compris) en AE et CP a été transféré du programme 152

« Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » destiné au financement de la mission carte agent du Service du Haut fonctionnaire de la Défense (SHFD) ;

- 662,86 ETPT de contractuels administratifs (A, B et C) apparaissant dans CHORUS en personnels techniques retraités comme suit :
  - -662,86 ETPT personnels techniques;
  - +159,37 ETPT catégorie A administratif ;
  - +138,43 ETPT catégorie B administratif ;
  - +365,06 ETPT catégorie C administratif.
- des corrections techniques apportées pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Pour un schéma d'emplois réalisé 2024 de +1 059 ETP, son impact en ETPT sur 2024 est négatif et s'établit à -442,09 ETPT du fait d'un mois moyen global d'entrée (7,9) supérieur au mois moyen global de sortie (7,1).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	3,00	0,00	7,70	4,00	0,00	6,03	+1,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	79,30	6,00	6,70	122,40	71,70	6,87	+43,10	+10,00
1175 – Personnels administratifs cat B	161,70	14,50	6,60	237,70	95,70	7,20	+76,00	+93,00
1176 – Personnels administratifs cat C	436,70	15,60	6,80	503,50	278,70	7,37	+66,80	-5,00
1162 – Personnels techniques	397,60	19,90	5,40	502,30	349,70	7,70	+104,70	+122,00
1165 – Ouvriers d'Etat	15,00	14,00	6,20	0,00	0,00	0,00	-15,00	-20,00
1177 – Officiers de gendarmerie	434,00	248,00	7,10	396,01	157,00	7,90	-37,99	-155,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	50,00	10,00	7,50	69,00	23,00	8,00	+19,00	-7,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 264,00	2 794,00	6,90	7 121,00	6 081,00	8,47	+1 857,00	+1 900,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	402,00	148,00	7,10	417,00	288,00	6,90	+15,00	+207,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	6 787,00	0,00	7,40	5 716,00	5 376,00	7,30	-1 071,00	-1 100,00
<b>Total</b>	<b>14 030,30</b>	<b>3 270,00</b>		<b>15 088,91</b>	<b>12 720,80</b>		<b>+1 058,61</b>	<b>+1 045,00</b>

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de +1059 ETP, hors mesure de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +1 045 ETP au titre du schéma d'emploi présenté dans le PAP 2024 ;
- +7 ETP réalisés au titre des EFFEX ;
- -1 ETP au titre du rattrapage de la sur-réalisation 2023 ;
- +8 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2024 (mouvements intervenus en fin de gestion 2024).

La prise en compte des transferts porte le solde de l'ensemble des flux d'entrées et de sorties à +862 ETP :

- +1 059 correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- -197 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2024.

Au global, un écart PAP/RAP est constaté entre les flux d'entrées et de sorties (flux internes compris). Cet écart a été anticipé au moment du DPGECP 2024 ce qui a permis de maîtriser l'exécution du pilotage des effectifs.

Sont intervenues en 2024 sur le programme 152 :

- 14 030 sorties. Les départs à la retraite représentent 3 270 ETP soit un niveau inférieur de 287 ETP à la prévision établie en PLF pour 2024. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent notamment les flux internes (GAV qui deviennent sous-officiers de gendarmerie ainsi que les SOG et SOCSTAGN qui deviennent officiers), les sorties non définitives (situations interruptives) et les mutations changements de programme.
- 15 089 entrées dont 12 721 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « gendarmerie nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

La cible des substitutions assignée aux corps militaires de soutien pour l'année 2024 est de 200. Le cumul à fin décembre s'élève à 200 soit 100 % de la cible. La majorité de ces réalisations concerne des postes SOG (156) vacants au sein des unités. Ces réalisations interviennent dans la majorité des cas dans les groupes de commandement au sein des compagnies (GC CGD), au sein des pelotons hors rang en escadron de gendarmerie mobile (GM PHR) et les brigades territoriales autonomes (BTA).

La cible des substitutions assignée aux personnels civils pour l'année 2024 est de 200 (17 A, 38 B et 145 C) soit 8,5 % de catégorie A, 19 % de catégorie B et 72,5 % de catégorie C. Le cumul à fin décembre s'élève à 200 soit 100 % de la cible. La majorité de ces réalisations concerne des postes de GAV EP (137 GAV). Les affectations sont majoritairement en état-major. A noter que plus de la moitié des recrutements au titre des substitutions ont été réalisés par la voie de la mobilité.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en ETPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
Administration centrale	2 121,20	1 888,35	-157,00	0,00	0,00	+197,20	-2,58	+199,78
Services régionaux	6 119,96	6 003,75	0,00	0,00	0,00	-31,21	+12,90	-44,11
Services à l'étranger	109,62	106,70	0,00	0,00	0,00	-1,29	-1,29	0,00
Services départementaux	67 580,72	66 507,24	0,00	0,00	0,00	+231,70	+506,72	-275,02
Autres	26 691,25	26 352,69	-40,00	0,00	+78,21	+372,22	+694,97	-322,75
<b>Total</b>	<b>102 622,75</b>	<b>100 858,73</b>	<b>-197,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+78,21</b>	<b>+768,62</b>	<b>+1 210,72</b>	<b>-442,10</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+7,00	1 916,99
Services régionaux	+101,00	6 094,81
Services à l'étranger	0,00	108,32
Services départementaux	+378,00	67 515,90
Autres	+559,00	26 752,34
<b>Total</b>	<b>+1 045,00</b>	<b>102 388,36</b>

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2023 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 228 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 853 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 692 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 034 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 277 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse : 30 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 216 ETPT.

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>01 – Ordre et sécurité publics</b>	<b>46 624,07</b>	<b>46 565,55</b>
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	46 412,59	46 383,47
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	211,48	182,08
<b>02 – Sécurité routière</b>	<b>9 844,19</b>	<b>9 449,57</b>
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	9 843,13	9 433,91
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1,06	15,66
<b>03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>29 441,02</b>	<b>28 660,99</b>
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 328,64	28 545,48
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	112,38	115,51
<b>04 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>14 773,11</b>	<b>14 362,80</b>
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 977,89	12 781,83
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 795,22	1 580,97
<b>05 – Exercice des missions militaires</b>	<b>1 940,36</b>	<b>1 819,82</b>
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 939,30	1 818,84
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1,06	0,98
<b>Total</b>	<b>102 622,75</b>	<b>100 858,73</b>
Transferts en gestion		-0,50

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
332,03	5,02	2,42

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024 est de 332,03 ETPT dont 24 % au sein de la filière SIC. Leur nombre s'élevait à 310 ETP au 31-12-24.

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions consommé en 2024. Il n'y a pas de cotisation au CAS Pensions pour les apprentis.

Les principales filières d'emploi des apprentis sont :

- Informatique : 24 %
- Administration générale, politiques publiques : 9 %
- Communication et valorisation des organisations : 11 %
- Hôtellerie, restauration : 14 %
- Immobilier : 3 %
- Ressources humaines, management : 7 %
- Technique, logistique, maintenance : 27 %
- Autres : 4 %

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>4 225 769 188</b>	<b>4 442 969 830</b>	<b>4 611 312 702</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>4 187 539 659</b>	<b>4 432 026 807</b>	<b>4 435 676 552</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 756 223 829	3 982 024 783	3 981 541 501
– Civils (y.c. ATI)	68 850 747	92 682 281	74 928 334
– Militaires	3 687 373 082	3 889 342 502	3 906 613 167
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 972 529	3 196 914	3 031 044
Autres cotisations	428 343 300	446 805 110	451 104 007
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>55 814 706</b>	<b>31 787 003</b>	<b>35 988 276</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>8 469 123 553</b>	<b>8 906 783 640</b>	<b>9 082 977 530</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>4 712 899 724</b>	<b>4 924 758 857</b>	<b>5 101 436 029</b>
FdC et AdP prévus en titre 2		180 683 918	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2024 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 13,5 M€ (3 071 bénéficiaires au titre de l'année 2024). Pour l'année 2023, ce nombre s'élevait à 11,4 M€ pour 2 978 bénéficiaires.

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2024 sont les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 %
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,28 %
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 %
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPCEIE : 35,01 %

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

### Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>4 609,02</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	4 712,90
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-10,77
Débasage de dépenses au profil atypique :	-93,11
– GIPA	-6,71
– Indemnisation des jours de CET	-0,49
– Mesures de restructuration	0,05
– Autres dépenses de masse salariale	-85,95
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>36,14</b>
EAP schéma d'emplois 2023	50,22
Schéma d'emplois 2024	-14,07
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>167,15</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>33,17</b>
Rebasage de la GIPA	0,16
Variation du point de la fonction publique	29,23
Mesures bas salaires	3,78
<b>GVT solde</b>	<b>-4,54</b>
GVT positif	69,12
GVT négatif	-73,66
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>218,47</b>
Indemnisation des jours de CET	0,58
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	217,90
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>42,01</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	7,61
Autres variations	34,40
<b>Total</b>	<b>5 101,44</b>

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (-10,77 M€) correspond aux transferts budgétaires 2024.

### Socle Exécution n-1 retraitée

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -85,95 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2022 (-61,26 M€) ;
- la prime pouvoir d'achat (-22,52 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2023 rétablis sur 2024 (-2,29 M€) ;
- les transferts en gestion (0,54 M€) ;

- les ajustements dus au décalage de la prise en solde des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2022 payés en 2023 et aux montants 2023 qui seront payés en 2024 (pour un total de -0,42 M€).

### Mesures générales

Créée par décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, nécessite qu'un arrêté fixe chaque année le taux d'inflation, ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour son calcul. En l'absence de publication de cet arrêté, cette indemnité n'a pas été mise en œuvre en 2024. La dépense constatée en 2024 (0,16 M€) correspond à des régularisations au titre de l'exercice 2023 pour 430 personnels.

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 1,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 59,0734 € au 1<sup>er</sup> juillet 2023. En 2024, le coût de cette mesure a été de 29,23 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 12,72 M€ dont 8,94 M€ sont inscrites en mesures catégorielles. Elles résultent :

- de l'extension en année pleine du relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1<sup>er</sup> mai 2023 qui fixe le minimum de traitement à 361 (indice brut 397) contre 353 précédemment (indice brut 385) (3,77 M€);
- de l'annonce du Premier ministre de revaloriser le SMIC de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Sa mise en œuvre s'est traduite par le versement d'une indemnité différentielle prévue par le décret n° 91-769 du 2 août 1991 (0,01 M€);
- du relèvement des bas de grille qui figure en mesures catégorielles (8,94 M€).

### Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2 % soit +69,12 M€ (+1,35 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Le GVT négatif est valorisé à -73,66 M€ (-1,44 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à -4,54 M€ (-0,09 % de la masse salariale HCAS Pensions).

**Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA** d'un montant de 218,47 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2024 (83,26 M€);
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2023 rétablis sur 2024 et des rétablissements de crédits de 2024 non rétablis (2,61 M€);
- les ajustements dus au décalage de la prise en solde des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2023 payés en 2024 (-1,35 M€) et aux montants 2024 qui seront payés en 2025 (2,87 M€);
- des dépenses relatives aux jeux olympiques et paralympiques (120,68 M€ au titre de la prime exceptionnelle et de l'IAM);
- des dépenses relatives à la Nouvelle Calédonie (8,82 M€):
  - indemnité journalier d'absence temporaire (6,60 M€);
  - indemnité d'absence missionnelle (2,22 M€);
- le compte-épargne temps des personnels civils : 0,58 M€;
- la mobilité liée à la densification des effectifs : 1 M€.

**Autres variations des dépenses de personnel**

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses comprend notamment la PSC (+0,63 M€).

**La ligne « Autres variations »** d'un montant de +34,40 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (+17,38 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2023) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+10,97 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2023) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité d'absence missionnelle (IAM) (+5,75 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2023) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (-5,45 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2023) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (-0,15 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2023) ;
- le rattrapage de la solde forfaitaire des gendarmes adjoints volontaires de la gendarmerie nationale (+2,68 M€) ;
- l'allocation financière spécifique de formation (+0,15 M€) ;
- la variation des indemnités liées au renforcement des effectifs outre-mer (+0,31 M€) ;
- le capital décès (-0,77 M€) ;
- le relèvement de 50 % à 70 % la prise en charge des frais de transport (+0,1 M€) ;
- l'avantage spécifique d'ancienneté (+0,2 M€) ;
- le CESECU Mayotte (+0,13 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes (-0,17 M€).

**Mesures d'économies :**

L'exercice 2024 a été marqué pour le programme 152 par deux vagues d'économies :

- 1er trimestre 2024 : cette 1re vague a eu pour objectif d'absorber essentiellement l'ensemble des coûts non budgétés des JOP, hormis la prime JOP dont le financement a été assuré par des crédits interministériels. En effet, seules avaient été budgétées en construction, sur la base de la manœuvre connue à cette époque, l'IJAT et la RO.
- fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2024 : le Gouvernement s'étant engagé à réduire le niveau des dépenses publiques afin de respecter la trajectoire des finances publiques sous-jacentes au programme de stabilité, un plafonds de dépense (hors engagement en Nouvelle-Calédonie) a été notifié à chacun des responsables de programme. Ainsi, plusieurs mesures d'économies d'un montant total de 15,5 M€ ont été mises en œuvre afin de respecter ce plafonds. Elles ont porté sur la réserve opérationnelle (-10 M€), la PRE (-4,5 M€) et l'indemnité d'absence missionnelle (-1 M€).

**S'agissant des dépenses sous enveloppe :**

- la dépense au titre de l'IJAT est de 90,33 M€ (dont 9,01 M€ au titre des JOP et 6,6 M€ au titre des engagements en Nouvelle-Calédonie) ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 127,6 M€ (dont 23,1 M€ au titre des missions réalisées sous conventions et 23,7 M€ au titre des JOP). Cette dépense intègre également des primes JOP (0,9 M€) qui s'ajoute au montant PRE infra. Il s'agit de primes versées à des personnels ayant quitté le service actif pour la réserve entre la fin de l'événement et le paiement des primes ;
- la dépense au titre de la PRE est de 118,1 M€ dont 106,7 M€ au titre de la JOP des militaires ;
- la dépense au titre des OPEX est de 4,39 M€.

**Mesures interministérielles**

L'arrêté du 29 mars 2024 fixant le montant de la solde des volontaires a revalorisé leur solde pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et du relèvement de l'indice minimum de traitement (+5 points) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette mesure (2,7 M€) a été intégralement mise en œuvre en avril 2024 et intègre la rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## L'impact des Jeux olympiques et paralympiques sur les crédits de titre 2 du programme 152 « Gendarmerie nationale ».

Les principales dépenses de masse salariale liées aux JOP en 2024 sont les suivantes :

- La prime JOP (PRE JOP), pour 112,2 M€. Le paiement est intervenu en décembre 2024 sur la solde des militaires et la paie des personnels civils.
- L'indemnité d'absence missionnelle (IAM) liée aux JOP. La dépense pour l'IAM est de 8,5 M€ en 2024. Les paiements ont commencé en septembre et se sont échelonnés jusqu'en décembre 2024.
- L'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) : 9 M€. La LFI 2024 prévoyait un montant de 7,9 M€ à ce titre.
- Réserve opérationnelle : la LFI 2024 prévoyait un montant total de 23,7 M€ pour la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale conforme à la dépense.

Au total, 153,4 M€ HCAS de dépenses liées aux JOP ont été portées par le titre 2 du programme 152 en 2024.

### COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	59 201	67 601	57 676	53 120	59 513	51 809
1175 – Personnels administratifs cat B	36 574	45 365	39 822	32 729	39 741	35 515
1176 – Personnels administratifs cat C	32 513	38 029	32 783	28 769	32 925	29 000
1162 – Personnels techniques	39 806	41 331	39 468	35 607	32 734	35 359
1165 – Ouvriers d'Etat	0	65 046	73 267	0	43 288	49 114
1177 – Officiers de gendarmerie	59 377	80 298	72 675	53 667	73 383	65 885
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	55 947	68 978	65 298	50 162	62 339	58 702
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	35 609	47 380	46 765	31 891	43 120	42 224
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	33 032	45 485	40 141	29 231	40 970	35 835
1172 – Volontaires (gendarmes)	17 627	19 170	17 298	15 964	17 433	15 613

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPCEIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, y compris les effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

Dans le PAP, les coûts d'entrée et de sortie sont des données prévisionnelles, calculées par grade sur la base de prévisions de flux. Pour le PAP 2024, ces coûts ont été valorisés à partir d'un indice nouveau majoré (INM) moyen des effectifs présents en 2023 sur la base des prévisions de flux pour 2024. Dans le RAP, les coûts d'entrée et de sortie sont calculés par grade sur la base des flux réalisés et valorisés à partir d'un INM moyen des entrées et sorties réalisées.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière, contrairement aux militaires qui entrent majoritairement en tant qu'élèves et sortent en partant à la retraite. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						47 833 482	79 221 889
NPRM - Complément indiciaire		B	Sous-officiers	10-2023	9	315 629	420 839
NPRM - Indiciaire CSTAGN		B	Sous-officiers	10-2023	9	638 176	850 901
NPRM - Prime de compétences spécifiques (PCS)	889	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	9	600 000	800 000
NPRM - Prime de parcours professionnels des militaires (3PM)	2 271	B	Sous-officiers	10-2023	9	2 409 474	3 212 632
Amélioration condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	07-2023	6	11 108	22 216
NPRM - Indemnité d'état militaire (IEM) + indemnité de garnison (IGAR) + indemnité compensatrice transitoire (ICT)	10 005	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	9	10 491 609	13 988 812
LOPMI - Revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV	11 983	C	Volontaires	07-2023	6	1 078 470	2 156 940
NPRM - Réhaussement du plafond PQSG	15 711	B	Sous-officiers	10-2023	9	2 610 692	3 480 923
Relèvement des bas de grille	25 970	B et C	Sous-officiers et civils	07-2023	6	8 940 249	17 880 498
LOPMI - Rénovation parcours de carrière des sous-officiers	56 686	B	Sous-officiers	08-2023	7	17 738 075	30 408 129
LOPMI - Indemnité d'absence missionnelle (IAM)	79 638	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2023	6	3 000 000	6 000 000
Mesures statutaires						77 287 594	78 472 239
Grille CSTAGN sup		B	Sous-officiers	12-2024	1	107 695	1 292 340
Resculptage des grilles des C/Bonification Grille C		C	Civils	01-2024	12	18 750	18 750
Surcoût taux pro-pro		A et B	Officiers et sous-officiers	01-2024	12	3 169 034	3 169 034
Ratios pro-pro des B et C des filières administrative, techniques et SIC		B et C	Civils	01-2024	12	2 336	2 336
Créations d'emplois fonctionnels chef de service technique	1	A	Civils	01-2024	12	8 303	8 303
Création d'emplois fonctionnels chef de projet SIC (report 2023 sur 2024 car pas de nomination en 2023) coût indiciaire	2	A	Civils	01-2024	12	2 877	2 877
Nouveau référentiel numérique	15	A	Civils	01-2024	12	330 819	330 819
Transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC	23	B	Civils	01-2024	12	8 147	8 147
Plan PATS	72	A, B et C	Civils	01-2024	12	197 024	197 024
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	01-2024	12	5 366 850	5 366 850
Mesures rencontres salariales "+5 points" GAV	10 588	C	Volontaires	01-2024	12	1 723 071	1 723 071
LOPMI - Rénovation parcours de carrière des sous-officiers	11 734	B	Sous-officiers	01-2024	12	18 655 059	18 655 059
Avancement automatique MCH et ADJ SOG	14 262	B	Sous-officiers	01-2024	12	5 170 617	5 170 617
Attributions de 5 points d'indice	92 400	A, B et C	Militaires et civils	01-2024	12	42 527 012	42 527 012
Mesures indemnitaires						42 031 303	72 582 226
Création d'emplois fonctionnels chef de projet SIC (report 2023 sur 2024 car pas de nomination en 2023) cout indemnitaire	2	A	Civils	01-2024	12	5 240	5 240
Indemnité temporaire de mobilité	20	A, B et C	Civils	01-2024	12	25 600	25 600
Revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) du corps des ISIC	25	A	Civils	01-2024	12	36 750	36 750

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	200	B	Sous-officiers	01-2024	12	297 600	297 600
Indemnité différentielle PHT commandement	200	B	Sous-officiers	01-2024	12	180 636	180 636
LOPMI - Valorisation de l'encadrement et du commandement sur la voie publique	540	A	Officiers	01-2024	12	2 397 840	2 397 840
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 125	B	Sous-officiers	01-2024	12	3 373 387	3 373 387
LOPMI - Avancement de la formation OPJ	2 000	B	Sous-officiers	01-2024	12	750 000	750 000
Modification du taux d'IR à 3% pour l'Ain et de la Haute Savoie	2 200	A,B et C	Militaires, civils	01-2024	12	794 211	794 211
LOPMI - Augmentation du nombre d'OPJ	3 424	A et B	Officiers, sous-officiers	01-2024	12	1 484 100	1 484 100
LOPMI - Création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les civils	4 032	A et B	Civils	07-2024	6	3 620 784	7 241 568
LOPMI - Création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les CMS	5 236	A et B	Officiers et sous-officiers	07-2024	6	5 026 176	10 052 352
Revalorisation indemnité de résidence des GAV	10 588	C	Volontaires	01-2024	12	380 194	380 194
LOPMI - Revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV	11 983	C	Volontaires	07-2024	6	1 078 470	2 156 940
LOPMI - Revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)	14 704	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2024	12	1 754 822	1 754 822
LOPMI - PQSG déplafonnement	22 820	B	Sous-officiers	07-2024	6	5 165 493	10 330 986
Prime de voie publique (PVP)	53 000	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2024	6	15 660 000	31 320 000
<b>Total</b>						<b>167 152 379</b>	<b>230 276 354</b>

En 2024, 167,15 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 155,5 M€ prévus dans le PAP 2024.

La dépense au titre des mesures inscrites au protocole du 8 mars 2022 annexé à la loi d'orientation et de programmation pour le ministère de l'Intérieur de la gendarmerie nationale s'élève à 82,6 M€ HCAS.

L'écart de 11,65 M€ entre la prévision inscrite dans le PAP 2024 et l'exécution découle principalement :

- De la non-réalisation de la mesure relative au parcours de carrière rénovés des officiers : -3,35 M€.
- De la prime de voie publique (rehaussement à 50 €) : +11,7 M€
- De la revalorisation anticipée de l'IJAT initialement prévue en 2025 : +1,8 M€
- Du référentiel numérique : +0,3 M€
- La modification du taux d'indemnité de résidence pour certaines communes de l'Ain et de la Haute-Savoie et la revalorisation de l'indemnité de résidence des gendarmes-adjoints volontaires : +1,17 M€.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie en 2023 pour 3 ans (2023-2026). Cette dernière a reçu des crédits sous forme de subventions, soit 1 411 445 € CP, les AE ayant été engagées en 2023 pour l'ensemble de la période.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière, ainsi que l'accompagnement des orphelins et des familles endeuillées, dans le cadre du programme « Bleu pupilles ».

Le projet annuel de performances prévoyait par ailleurs une contribution de la gendarmerie à hauteur de 1 M€ au titre du fonctionnement du village des blessés. Cette contribution n'ayant pas été appelée par le ministère des Armées, la dépense n'a pas eu lieu.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES



Année de lancement du projet	2022
Financement	P152
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Hors titre 2	2,20	1,40	2,51	1,23	4,99	4,94	0,00	2,04	0,00	2,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,70	9,61
Titre 2	0,00	0,00	1,55	1,55	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,76	2,76
<b>Total</b>	<b>2,20</b>	<b>1,40</b>	<b>4,06</b>	<b>2,78</b>	<b>6,19</b>	<b>6,14</b>	<b>0,00</b>	<b>2,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,46</b>	<b>12,37</b>	

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,02	12,37	-11,79 %
Durée totale en mois	36	36	

M@GRH est un **projet d'envergure qui vise à transformer les ressources humaines de la GN à travers 7 chantiers jugés prioritaires**. Ce projet s'inscrit dans la stratégie interministérielle de ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine dans un enjeu de modernisation et d'efficacité de l'action publique. Le projet s'appuie notamment sur des processus d'optimisation du SIRH et des solutions digitales transposables à d'autres administrations. A ce titre, M@GRH est un incubateur de solutions innovantes au profit de l'ensemble de la gestion RH de la fonction publique.

Ce **projet est lauréat du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et fait l'objet d'un contrat de transformation prévoyant l'octroi d'une subvention de 9,62 M€ (HT2), consommée principalement par imputation directe sur le P349 et accessoirement par remboursement sur les P152 et P216.

Tous les AE devaient être engagés avant le 31/12/2023, et les CP au plus tard le 30/06/2024. **Aucun CP ne pourra être engagés après cette date.**

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>2 711 410 597</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>1 926 896 844</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>2 035 383 694</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>1 926 889 258</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>110 233 729</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>846 479 223</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>565 793 175</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 080 410 035</b>

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>3 283 783 234</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>33 249 690</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 3 317 032 924</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>846 479 223</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>2 470 553 701</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>2 035 383 694</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 080 410 035</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>954 973 659</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 3 425 527 360</b>	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>827 049 212</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>2 598 478 148</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION****01 – Ordre et sécurité publics**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>01 – Ordre et sécurité publics</b>	<b>4 169 681 650</b> <b>4 305 146 311</b>	<b>-949</b>	<b>4 169 681 650</b> <b>4 305 145 362</b>	<b>4 169 681 650</b> <b>4 305 146 311</b>	<b>-949</b>	<b>4 169 681 650</b> <b>4 305 145 362</b>
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949	4 151 153 691 4 288 311 414	4 151 153 691 4 288 312 363	-949	4 151 153 691 4 288 311 414
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947		18 527 959 16 833 947	18 527 959 16 833 947		18 527 959 16 833 947

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 169 681 650	4 305 146 311	4 169 681 650	4 305 146 311
Rémunérations d'activité	2 082 971 264	2 189 764 201	2 082 971 264	2 189 764 201
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	2 073 715 592	2 181 201 803	2 073 715 592	2 181 201 803
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 255 672	8 562 398	9 255 672	8 562 398
Cotisations et contributions sociales	2 071 553 704	2 099 628 371	2 071 553 704	2 099 628 371
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	2 062 348 766	2 091 418 422	2 062 348 766	2 091 418 422
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 204 938	8 209 949	9 204 938	8 209 949
Prestations sociales et allocations diverses	15 156 682	15 753 739	15 156 682	15 753 739
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	15 089 333	15 692 139	15 089 333	15 692 139
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	67 349	61 600	67 349	61 600

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-949		-949
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-949		-949
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>		-949		-949
<b>Total</b>	<b>4 169 681 650</b>	<b>4 305 145 362</b>	<b>4 169 681 650</b>	<b>4 305 145 362</b>

## ACTION

### 02 – Sécurité routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>02 – Sécurité routière</b>	<b>815 062 202</b>		<b>815 062 202</b>	<b>815 062 202</b>		<b>815 062 202</b>
	<b>819 147 270</b>	<b>375</b>	<b>819 147 644</b>	<b>819 147 270</b>	<b>375</b>	<b>819 147 644</b>
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404		814 979 404	814 979 404		814 979 404
	817 789 520	375	817 789 895	817 789 520	375	817 789 895
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798		82 798	82 798		82 798
	1 357 750		1 357 750	1 357 750		1 357 750

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>815 062 202</b>	<b>819 147 270</b>	<b>815 062 202</b>	<b>819 147 270</b>
Rémunérations d'activité	399 978 055	408 823 995	399 978 055	408 823 995
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	399 937 423	408 146 363	399 937 423	408 146 363
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	40 632	677 632	40 632	677 632
Cotisations et contributions sociales	411 885 733	406 262 527	411 885 733	406 262 527
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	411 843 892	405 589 140	411 843 892	405 589 140
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	41 841	673 387	41 841	673 387
Prestations sociales et allocations diverses	3 198 414	4 060 748	3 198 414	4 060 748
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	3 198 089	4 054 017	3 198 089	4 054 017
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	325	6 731	325	6 731
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>		<b>375</b>		<b>375</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		375		375
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		375		375
<b>Total</b>	<b>815 062 202</b>	<b>819 147 644</b>	<b>815 062 202</b>	<b>819 147 644</b>

**ACTION****03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>2 588 654 725</b>		<b>2 588 654 725</b>	<b>2 588 654 725</b>		<b>2 588 654 725</b>
	<b>2 605 688 359</b>	<b>11 596</b>	<b>2 605 699 955</b>	<b>2 605 688 359</b>	<b>11 596</b>	<b>2 605 699 955</b>
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965		<b>2 578 662 965</b>	2 578 662 965		<b>2 578 662 965</b>
	2 595 186 575	11 596	<b>2 595 198 171</b>	2 595 186 575	11 596	<b>2 595 198 171</b>
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760		<b>9 991 760</b>	9 991 760		<b>9 991 760</b>
	10 501 784		<b>10 501 784</b>	10 501 784		<b>10 501 784</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>2 588 654 725</b>	<b>2 605 688 359</b>	<b>2 588 654 725</b>	<b>2 605 688 359</b>
Rémunérations d'activité	1 269 199 828	1 299 077 779	1 269 199 828	1 299 077 779
<i>03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>1 264 300 936</i>	<i>1 293 842 067</i>	<i>1 264 300 936</i>	<i>1 293 842 067</i>
<i>03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	<i>4 898 892</i>	<i>5 235 712</i>	<i>4 898 892</i>	<i>5 235 712</i>
Cotisations et contributions sociales	1 309 899 343	1 296 942 885	1 309 899 343	1 296 942 885
<i>03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>1 304 843 358</i>	<i>1 291 715 777</i>	<i>1 304 843 358</i>	<i>1 291 715 777</i>
<i>03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	<i>5 055 985</i>	<i>5 227 108</i>	<i>5 055 985</i>	<i>5 227 108</i>
Prestations sociales et allocations diverses	9 555 554	9 667 695	9 555 554	9 667 695
<i>03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>9 518 671</i>	<i>9 628 731</i>	<i>9 518 671</i>	<i>9 628 731</i>
<i>03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	<i>36 883</i>	<i>38 964</i>	<i>36 883</i>	<i>38 964</i>
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 596</b>		<b>11 596</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 596		11 596
<i>03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>		<i>11 596</i>		<i>11 596</i>
<b>Total</b>	<b>2 588 654 725</b>	<b>2 605 699 955</b>	<b>2 588 654 725</b>	<b>2 605 699 955</b>

**ACTION****04 – Commandement, ressources humaines et logistique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>04 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>1 340 422 763</b>	<b>2 185 760 991</b>	<b>3 526 183 754</b>	<b>1 340 422 763</b>	<b>1 547 194 305</b>	<b>2 887 617 068</b>
	<b>1 185 796 005</b>	<b>2 035 372 672</b>	<b>3 221 168 677</b>	<b>1 185 796 005</b>	<b>1 926 878 236</b>	<b>3 112 674 242</b>
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 194 909 244	2 185 760 991	3 380 670 235	1 194 909 244	1 547 194 305	2 742 103 549
	1 055 271 159	2 034 967 155	3 090 238 314	1 055 271 159	1 908 438 944	2 963 710 103
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519		145 513 519	145 513 519		145 513 519
	130 524 847	405 517	130 930 364	130 524 847	18 439 292	148 964 139

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 340 422 763	1 185 796 005	1 340 422 763	1 185 796 005
Rémunérations d'activité	687 352 517	629 119 199	687 352 517	629 119 199
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	611 815 761	559 869 778	611 815 761	559 869 778
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	75 536 756	69 249 421	75 536 756	69 249 421
Cotisations et contributions sociales	649 643 221	550 775 250	649 643 221	550 775 250
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	580 074 011	490 149 430	580 074 011	490 149 430
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	69 569 210	60 625 820	69 569 210	60 625 820
Prestations sociales et allocations diverses	3 427 025	5 901 556	3 427 025	5 901 556
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 019 472	5 251 950	3 019 472	5 251 950
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	407 553	649 606	407 553	649 606
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 989 432 491	1 864 358 938	1 358 342 171	1 718 715 151
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 989 432 491	1 863 249 627	1 358 342 171	1 718 654 638
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 989 432 491	1 862 844 110	1 358 342 171	1 718 249 121
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		405 517		405 517

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		1 109 311		60 513
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>		<i>1 109 311</i>		<i>60 513</i>
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>192 728 500</b>	<b>154 532 238</b>	<b>180 570 784</b>	<b>185 555 776</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	192 728 500	152 609 045	180 570 784	178 890 399
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>	<i>192 728 500</i>	<i>152 609 045</i>	<i>180 570 784</i>	<i>165 767 828</i>
<i>04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>				<i>13 122 572</i>
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 923 194		6 665 377
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>		<i>1 923 194</i>		<i>1 754 173</i>
<i>04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>				<i>4 911 204</i>
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>3 600 000</b>	<b>16 481 496</b>	<b>8 281 350</b>	<b>22 607 309</b>
Transferts aux entreprises		10 000 000		10 000 000
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>		<i>10 000 000</i>		<i>10 000 000</i>
Transferts aux collectivités territoriales	3 600 000	5 039 103	8 281 350	10 271 062
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>	<i>3 600 000</i>	<i>5 039 103</i>	<i>8 281 350</i>	<i>10 271 062</i>
Transferts aux autres collectivités		1 442 393		2 336 247
<i>04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>		<i>1 442 393</i>		<i>2 336 247</i>
<b>Total</b>	<b>3 526 183 754</b>	<b>3 221 168 677</b>	<b>2 887 617 068</b>	<b>3 112 674 242</b>

## SOUS-ACTION

### 04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique

Par rapport aux prévisions du PAP, la ressource du P152 a évolué de +379,6 M€ en CP. Cette ressource supplémentaire a notamment permis de couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la sécurisation des Jeux olympiques et aux opérations en Nouvelle-Calédonie, qui ont conduit aux écarts de consommation par rapport au PAP mentionnés ci-dessous.

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 786 M€ en AE et 1 703 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant constatées sur le compte budgétaire T3 dans le SI CHORUS s'élèvent à 1 864,4 M€ en AE 1 718,7 M€ en CP.

Cependant, la programmation par activité, qui assimile à chaque activité un titre majoritaire, permet de répondre au PAP à périmètre constant. Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 786 M€ en AE et 1 703 M€ en CP et regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité, y compris à l'occasion d'événements exceptionnels majeurs.

#### **FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT : 506 M€ en AE et 484,2 M€ en CP**

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

**Dépenses de fonctionnement courant : 63,6 M€ en AE et 49,8 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : fournitures de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, communication, frais de représentation, dotation de fonctionnement des unités élémentaires.

Par rapport aux données présentées dans le projet annuel de performances (PAP), l'exécution 2024 a été supérieure de 5,6 M€ en AE et de 15,7 M€ en CP, soit respectivement +9,7 % et +46 %.

Les écarts sont essentiellement dus aux besoins supplémentaires liés à l'engagement des unités sur les événements exceptionnels (Jeux olympiques et paralympiques et Nouvelle-Calédonie). L'augmentation supérieure de la consommation de CP par rapport aux engagements est liée au paiement de dépenses exécutées sur des marchés ayant fait l'objet d'engagements pluriannuels antérieurs.

**Formation : 24,4 M€ en AE et 23,1 M€ en CP**

La dynamique de renforcement des formations initiales et continues initiées dans le cadre du Beauvau de la sécurité s'est poursuivie en 2024, sur un rythme de consommation comparable à celui de 2023.

**Déplacements : 250,7 M€ en AE et 247 M€ en CP**

En 2024, la gendarmerie a consacré 200,9 M€ d'AE et 197,23 M€ de CP au titre des transports et déplacements de ses personnels au-delà de la programmation inscrite dans le PAP.

Cette augmentation est la conséquence directe de l'engagement opérationnel exceptionnel des unités :

- sur la sécurisation des Jeux olympiques paralympiques;
- sur les événements majeurs et non planifiés en 2024 en particulier les troubles à l'ordre public en Nouvelle-Calédonie.

A l'aspect opérationnel s'ajoute un effet prix sur les coûts des prestations hôtelières ainsi que sur les billets d'avion vers les outre-mer.

**Changements de résidence : 46,8 M€ en AE et 47,2 M€ en CP**

La dépense exécutée est conforme à la programmation du PAP.

**Alimentation des forces mobiles : 80,7 M€ en AE et 79,1 M€ en CP**

Cette activité présente une exécution supérieure de +52 M€ en AE et +50 M€ en CP par rapport aux données du PAP, qui n'intégraient pas les surcoûts des JOP et de la Nouvelle-Calédonie.

**Alimentation des autres forces : 39,3 M€ en AE et 37,5 M€ en CP**

L'exécution de cette activité est supérieure à la programmation du PAP de +12 M€ en AE et +10 M€ en CP.

A l'instar de l'alimentation des forces mobiles, les dépenses supplémentaires pour l'alimentation des autres forces sont dues à l'engagement des personnels dans la sécurisation des JOP. L'écart à la programmation du PAP est toutefois proportionnellement inférieur à celui constaté sur l'alimentation des forces mobiles en raison d'une composante GD bien inférieure dans la composition des renforts projetés en Nouvelle-Calédonie.

**Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention : 0,5 M€ en AE et en CP**

Ce poste concerne les frais directement liés aux enquêtes et non rattachés à l'activité déplacements. La consommation est supérieure à la prévision de +0,2 M€ mais identique à la consommation de N-1.

**MOYENS MOBILES : 119,8 M€ en AE et 118,8 M€ en CP**

Le budget de fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Son bon dimensionnement conditionne la mobilité essentielle à l'exécution des missions des unités.

**Entretien et réparation de véhicules : 41,9 M€ AE et 41,2 M€ en CP**

L'exécution est supérieure à la prévision de +16,9 M€ en AE et +16,2 M€ en CP.

Cette consommation est liée d'une part à des effets prix (inflation sur les prix des pièces détachées automobiles et le coût des prestations externalisées) et d'autre part à une hausse du nombre d'opérations d'entretien et de réparation (engagement exceptionnel des forces) ainsi qu'à leur technicité (dégradations subies plus nombreuses, ralentissement du renouvellement du parc automobile et évolution technologique sur les véhicules neufs).

**Prestations véhicules (hors entretien et réparation) : 2,6 M€ en AE et 2,5 M€ en CP**

La dépense exécutée est supérieure de +1,6 M€ en AE et +1,5 M€ en CP à la prévision du PAP, en raison du recours accru à la location de véhicules dans le cadre des opérations liées aux JOP et aux évènements en Nouvelle-Calédonie.

**Carburant véhicules : 75,3 M€ en AE et 75,1 M€ en CP**

Les dépenses de carburant sont supérieures de +23,4 M€ en AE et +23,5 M€ en CP par rapport au PAP. Cette augmentation résulte d'une consommation plus élevée en raison d'une activité opérationnelle exceptionnelle en 2024.

**ÉQUIPEMENT : 243,9 M€ en AE et 122 M€ en CP**

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

**Achat d'armes : 2,4 M€ en AE et 3,2 M€ en CP**

La dépense exécutée est inférieure de -2,5 M€ en AE et de -1,7 M€ en CP par rapport au PAP.

1,7 M€ ont été engagés pour les violences en Nouvelle-Calédonie et le reliquat a été réorienté sur l'activité munitions.

**Achat de munitions : 21,9 M€ en AE et 12,7 M€ en CP**

La dépense exécutée est supérieure de +12,4 M€ en AE et de +3,3 M€ en CP par rapport au PAP. L'augmentation est due à un renouvellement tardif, en 2023, des supports juridiques qui ont nécessité la mise en commande des munitions sur la gestion 2024, mais également par une dépense en AE de 16,6 M€ indispensable pour reconstituer les stocks consommés en Nouvelle-Calédonie.

**Achat, location et entretien des matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle : 43,9 M€ en AE et 41,7 M€ en CP**

La dépense exécutée, supérieure à la programmation de +40,2 M€ en AE et +32,4 M€ en CP, a permis de couvrir l'essentiel des besoins des unités en matériels non immobilisables. Les montants exécutés en 2024 sont comparables à ceux de 2023, la différence de l'ordre de 6 M€ en CP correspondant à des acquisitions réalisées au titre des JOP et de la Nouvelle-Calédonie.

**Habillement et moyens de protection et d'intervention : 170,8 M€ en AE et 60 M€ en CP**

Ces activités affichent une sur-consommation de +7,2 M€ en AE et de +12,9 M€ en CP en raison d'une part de l'engagement et du paiement d'une facture de régularisation au profit de l'ancien titulaire du marché d'habillement et d'autre part au paiement RAP (factures sur engagements antérieurs reçues plus tôt qu'anticipé).

**Dépenses pour la PTS : 4,9 M€ en AE et 4,4 M€ en CP**

Cette activité présente une exécution supérieure de +1,6 M€ en AE et de +2,6 M€ en CP par rapport au PAP, en raison de besoins opérationnels supplémentaires dans le cadre des opérations majeures conduites en 2024.

**SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 102,2 M€ en AE et 114,5 M€ en CP**

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ».

**Télécom T3 (48,8 M€ en AE et 67,2 M€ en CP)**

La dotation est destinée à financer les moyens de communication de la gendarmerie, dont les programmes NEO et STORM, dont la montée en puissance s'est poursuivie en 2024.

La consommation de CP est conforme aux données du PAP à 3 % près en CP. Les AE ont fait l'objet d'un engagement inférieur de 20 M€, qui ont été reprogrammés sur d'autres activités SIC (MCO logiciel et acquisition de postes informatiques).

**Informatique T3 (17 M€ en AE et 13,4 M€ en CP)**

Cette dotation est notamment consacrée aux dépenses relatives à :

- la procédure pénale numérique (PPN), à la plainte en ligne (PEL);
- l'amélioration de la couverture réseau des écoles.

Les engagements sont conformes à la programmation du PAP mais leur réalisation tardive dans l'année a eu pour conséquence une moindre consommation de CP (-7 M€).

**Applications T3 (24,6 M€ en AE et 20,6 M€ en CP)**

Cette activité porte les dépenses relatives au développement et au MCO des applications métiers de la gendarmerie (FAED, BDSP, FPR2, ROSO, SIMCO). Les engagements sont supérieurs de 11,4 M€ et les paiements de 5,5 M€ par rapport au PAP.

**Informatique individuelle T3 (11,8 M€ en AE et 13,3 M€ en CP)**

La dotation consacrée à ces activités couvre :

- les dépenses d'entretien courant SIC et d'acquisition de menues fournitures,
- les dépenses liées à l'acquisition de postes informatiques.

Cette activité a fait l'objet d'un abondement de 11,8 M€ en AE et 9,7 M€ en CP pour satisfaire les besoins en matériels informatiques consécutifs aux JOP.

**IMMOBILIER : 802 M€ en AE et 804,8 M€ en CP**

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dépenses relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie.

**Loyers de droit commun 688 M€ en AE et 600 M€ en CP**

La dépense est inférieure de 123,6 M€ en AE et de 3,7 M€ en CP par rapport au PAP. L'écart en AE porte sur l'engagement d'AE pluriannuelles et est lié ainsi qu'à la réalisation d'aléas dans la gestion et le renouvellement des 14 000 baux de la gendarmerie (décalages dans la livraison des nouvelles casernes par exemple).

La moindre dépense en CP ne représente que 0,6 % de la programmation et traduit la justesse de la prévision d'exécution.

**Gestion du parc (66,1 M€ en AE et 61,4 M€ en CP)**

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement (60 M€ en AE et 55 M€ en CP) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager (5,5 M€ en AE et 5,6 M€ en CP). En augmentation de 13 M€ en AE et 11,5 M€ en CP par rapport à la consommation de 2023, les dépenses consacrées à ces postes révèlent les priorisations qui ont été opérées par les RBOP sur l'entretien de leurs casernes. Ces dépenses ont été en grande partie compensées par des baisses de prix de l'énergie

**Énergie et fluides 31,2 M€ en AE et 128,2 M€ en CP)**

Les dépenses d'énergie et fluides sont inférieures de 77 M€ en AE et 23,8 M€ en CP par rapport au PAP.

Le moindre engagement en AE porte sur des AEP (moindre besoin au titre du renouvellement de marchés). Les écarts à la baisse par rapport au PAP sont directement liés à la baisse du coût de l'énergie.

**Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (16,7 M€ en AE et 15,2 M€ en CP)**

16,7 M€ en AE et 15,2 M€ en CP ont été consommés pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de la gendarmerie.

**AUTRES SUBVENTIONS : 11,6 M€ en AE et 12,7 M€ en CP**

Au-delà des subventions habituellement versées par la gendarmerie, en particulier à la fondation Maison de la gendarmerie, 10,3 M€ en AE et 10 M€ en CP ont été versés à l'IGESA dans le cadre d'un accompagnement financier des familles des personnels mobilisés pendant les JOP.

**MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION : 73,1 M€ en AE et 46,2 M€ en CP****Carburant des hélicoptères : 5,4 M€ en AE et en CP**

La consommation en 2024 est stable par rapport à celle 2023.

**Maintien en condition opérationnelle aéronautique : 63,4 M€ en AE et 39,2 M€ en CP)**

L'exécuté fait apparaître un moindre engagement de 141 M€ par rapport au PAP. Cet écart est quasi- exclusivement dû au report en 2025 de la passation du marché pluriannuel de MCO des futurs H145D3. Il est par ailleurs à noter un engagement non prévu de 1,9 M€ et un paiement de 0,7 M€ au titre d'heures de vol supplémentaires effectuées en Nouvelle-Calédonie.

**Maintien en condition opérationnelle moyens blindés : 4,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP**

L'exécuté de cette activité est supérieur de +3,3 M€ en AE et +0,6 M€ en CP par rapport à la programmation du PAP en raison du niveau d'engagement des nouveaux blindés Centaure supérieure aux prévisions, en particulier en Nouvelle-Calédonie.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 171 M€ en AE et 212,6 M€ en CP**

Les dépenses d'investissement constatées sur le compte budgétaire T5 dans le SI CHORUS s'élèvent à 154,6 M€ en AE et 185,6 M€ en CP.

Cependant, la programmation par activité, assimilée à chaque activité un titre majoritaire, permet de répondre au PAP à périmètre constant. Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèvent à 171 M€ en AE et 212,6 M€ en CP.

**MOYENS MOBILES : 36,6 M€ AE et 42,9 M€ CP**

Cette dotation a permis l'acquisition de 521 véhicules, dont 112 VMO et 111 véhicules dans le cadre des opérations en Nouvelle-Calédonie.

**EQUIPEMENTS : 3,6 M€ en AE et 3,3 M€ en CP**

La dépense exécutée correspond à des équipements acquis pour la Nouvelle-Calédonie ainsi que pour le PJGN dans le cadre des JOP

**TÉLÉCOM T5 : 9,4 M€ en AE et 10,4 M€ en CP**

La programmation du PAP ne prévoyait aucune dépense sur ces activités. Des investissements ont été réalisés dans le cadre des JOP.

**IMMOBILIER : 114,7 M€ en AE et 114,6 M€ en CP****Acquisitions et constructions immobilières (61,7 M€ en AE et 19,3 M€ en CP)**

La gendarmerie a consacré 61,7 M€ en AE et 19,3 M€ en CP pour ces activités. L'écart en AE avec le PAP, qui ne prenait en compte que les ressources ouvertes en LFI est dû des engagements liés à la poursuite d'opérations déjà

lancées exécutés sur tranches fonctionnelles (TF). La consommation de CP a, conformément au PAP, été consacrée au paiement du RAP mais aussi aux factures consécutives aux engagements sur TF. La ressource nécessaire a été notamment rendue disponible par réorientation de crédits à partir des autres activités de la brique

**Maintenance – réhabilitation (53 M€ en AE et 83,2 M€ en CP)**

Le PAP prévoyait une ressource de 12 M€ en AE et 88,2 M€ en CP destinée à couvrir le seul paiement du RAP et des travaux imprévisibles et urgents. La consommation en CP, inférieure de 5 M€ à la prévision, a été redéployée sur les acquisitions-constructions immobilières. Les engagements d'AE sont supérieurs de +41 M€ à la ressource programmée en raison de la nécessité de lancer des opérations d'entretien majeur (Rosny-sous-Bois, Vouziers, remise à niveau d'infrastructures utilisées pour les JOP) mais aussi pour couvrir des révisions de prix. La ressource a été redéployée à partir d'autres activités du programme.

**Opérations immobilières PPP – Investissement (12 M€ en CP)**

12 M€ ont été consacrés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie (reste à payer).

**MOYENS LOURDS : 6,3 M€ en AE et 41,4 M€ en CP**

**Acquisition des véhicules blindés : 4,2 M€ en AE et 23,1 M€ en CP**

Cette activité porte essentiellement le programme Centaure.

**Acquisition hélicoptères et accessoires : 2 M€ en AE et 18,3 M€ en CP**

Par anticipation des prévisions du programme, un engagement de 93,2 M€ a été effectué en fin de gestion 2023 au titre de l'acquisition d'hélicoptères H145D3, destinés à remplacer les EC145, dans le cadre d'un marché ministériel commun avec la sécurité civile et piloté par la direction générale de l'armement.

Cet engagement anticipé explique l'écart avec les données du PAP en AE (moindre engagement en 2024 de 93 M€) et en CP (premiers décaissements liés au marché H145D3).

**DÉPENSES D'INTERVENTION : 5,7 M€ en AE et 10,3 M€ en CP**

Les dépenses d'intervention constatées sur le compte budgétaire T6 dans le SI CHORUS s'élèvent à 16,5 M€ en AE et 22,6 M€ en CP.

Cependant, la programmation par activité, assimilée à chaque activité un titre majoritaire, permet de répondre au PAP à périmètre constant. Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,7 M€ en AE et 10,3 M€ en CP.

Le versement des subventions aux collectivités territoriales est assujéti à certaines conditions, la première étant la mise hors eau/air des bâtis et la seconde, la livraison des locaux. L'écart en AE (+2,1 M€) et en CP (+2,1 M€) par rapport au PAP résulte de la mise en paiement de subventions appelées par les collectivités plus tôt qu'anticipé.

**FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS 264,5 M€ EN AE ET EN CP (DONT 155 DE TITRE 2 ET 109,5 M€ DE HORS TITRE 2)**

**POUR LE TITRE 2 : 155 M€ en AE et en CP**

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2024, 51 430 130,80 € de fonds de concours et 103 520 500,95 € d'attributions de produits, soit un total de 154 950 631,75 € CAS Pensions compris (dont 82 259 213,27 € hors CAS pensions), repartis de la façon suivante :

- 51,4 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (FDC 1-3-00952). Ce fonds de concours a été créé en janvier 2024 ;

- 103,5 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (ADP 2-2-00254). Ces attributions de produits sont liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

#### POUR LE HORS TITRE 2 : 109,5 M€ en AE et en CP

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2024, 109,5 M€ dont 60,1 M€ de fonds de concours et 49,4 M€ d'attributions de produits, repartis de la façon suivante :

#### Fonds de concours (60,1 M€ en AE et en CP)

- 7,3 M€, dont 0,2 ont été annulés, soit un solde net de 7,1 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 1,9 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 51,1 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale. Ce fonds de concours a été créé en janvier 2024 (FDC 1-3-00953) ;

#### Attributions de produits (49,4 M€ en AE et en CP)

- 8,9 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par le P152 et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (ADP 2-2-00495) ;
- 1,2 M€ au titre de la cession de biens immobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 37,1 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN (ADP 2-2-00604) ;
- 0,3 M€ au titre du remboursement des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

## ACTION

### 05 – Exercice des missions militaires

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>05 – Exercice des missions militaires</b>	<b>173 646 218</b>		<b>173 646 218</b>	<b>173 646 218</b>		<b>173 646 218</b>
	<b>167 199 585</b>		<b>167 199 585</b>	<b>167 199 585</b>		<b>167 199 585</b>
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077		173 557 077	173 557 077		173 557 077
	167 109 645		167 109 645	167 109 645		167 109 645
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141		89 141	89 141		89 141
	89 941		89 941	89 941		89 941

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>173 646 218</b>	<b>167 199 585</b>	<b>173 646 218</b>	<b>167 199 585</b>
Rémunérations d'activité	88 794 765	84 527 527	88 794 765	84 527 527
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>88 749 182</i>	<i>84 482 058</i>	<i>88 749 182</i>	<i>84 482 058</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>45 583</i>	<i>45 469</i>	<i>45 583</i>	<i>45 469</i>
Cotisations et contributions sociales	84 223 286	82 067 520	84 223 286	82 067 520
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>84 180 050</i>	<i>82 023 374</i>	<i>84 180 050</i>	<i>82 023 374</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>43 236</i>	<i>44 146</i>	<i>43 236</i>	<i>44 146</i>
Prestations sociales et allocations diverses	628 167	604 538	628 167	604 538
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	<i>627 845</i>	<i>604 213</i>	<i>627 845</i>	<i>604 213</i>
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	<i>322</i>	<i>325</i>	<i>322</i>	<i>325</i>
<b>Total</b>	<b>173 646 218</b>	<b>167 199 585</b>	<b>173 646 218</b>	<b>167 199 585</b>

*Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État*

## RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>					<b>98 990</b>	
Transferts					98 990	
<b>Total</b>					<b>98 990</b>	
Total des transferts					98 990	

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.



PROGRAMME 207  
**Sécurité et éducation routières**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Florence GUILLAUME**

*Déléguée à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche. En effet, pour une personne tuée sur les routes, on estime à cinq celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, lié au coût total de l'insécurité routière estimé entre 52,8 milliards d'euros et 80,4 milliards d'euros en 2023 selon la méthodologie retenue sur la valorisation des victimes dans le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.<sup>[1]</sup>

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique, de long terme, est à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements). En dépit d'une année 2024 marquée par un effort budgétaire sur le programme 207 (-32 % en autorisations d'engagement et -37 % en crédits de paiements par rapport à la loi de finances initiale, soit hors dispositifs portés par les crédits du P 751 du CAS...), la Délégation à la Sécurité Routière s'est efforcée de poursuivre la mise en œuvre des mesures décidées lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) réuni le 17 juillet 2023, et de maintenir, en particulier, un effort soutenu dans les domaines de la communication envers le grand public et des actions déclinées dans chaque département.

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière sont notamment fixées par le CISR. Afin d'éclairer leurs décisions, les pouvoirs publics et le CISR bénéficient des travaux conduits dans le cadre du Conseil national de sécurité routière (CNSR). Cette instance qui regroupe des acteurs privés, publics et associatifs a été renouvelée en 2024 (mandature 2024-2027).

Les pouvoirs publics disposent également de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR). Il s'agit d'un service rattaché à la DSR qui collecte et analyse de manière indépendante toute donnée liée à l'accidentalité.

Le dernier Comité interministériel de la sécurité routière s'est réuni le 17 juillet 2023 avec l'objectif à la fois « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais aussi de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ».

A cet effet, le CISR a retenu 7 axes majeurs qui se déclinent en 38 mesures :

- Éduquer pour mieux partager la route ;
- Mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- Protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- S'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- Lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- Simplifier la vie des usagers de la route ;
- Agir pour une meilleure sécurité routière dans les outre-mer.

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2024 publiés par l'ONISR fin janvier 2025 font état de 3 190 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 54 personnes de moins qu'en 2019 (-1,7 %), mais 23 personnes de plus qu'en 2023 (+0,7). **Pour la seconde année consécutive, la mortalité est sous la barre des 3 200 morts (hors années Covid).** Néanmoins, la tendance constatée depuis la crise sanitaire continue de se confirmer : la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'engins de déplacement personnel motorisés et de deux-roues motorisés) dans la mortalité continue d'être prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 535 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

241 personnes sont décédées sur les routes d'outre-mer en 2024, dont 163 dans les départements et régions d'outre-mer et 78 dans les collectivités d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023 mais une baisse de 4 % (13 tués de moins) par rapport à 2019 (année de référence).

Les résultats définitifs pour l'année 2024 seront publiés fin mai 2025.

Au niveau local, les coordinations de sécurité routière ont déployé en 2024 de nombreuses actions d'information et de sensibilisation auprès de publics variés et sont intervenues dans les écoles et les centres de formation ainsi qu'auprès des entreprises.

Les actions des coordinations départementales de sécurité routière s'inscrivent dans le cadre des 4 grandes priorités définies nationalement : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ; les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Ces priorités sont déclinées localement, sur la base d'un diagnostic de l'accidentalité, dans le Document général d'orientations (DGO) 2023-2027 qui a été finalisé au premier semestre 2023 par chaque préfecture.

Parallèlement aux actions sur le terrain, dont le nombre est en augmentation, la mobilisation des partenaires a continué d'être développée.

Du côté des partenariats nationaux, les associations ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès du grand public mais également des publics plus ciblés. Les actions de terrain à destination des publics vulnérables et des usagers des nouvelles mobilités douces (vélos, trottinettes mais également de la marche) se sont accrues. Liées au fort développement de ces derniers modes de circulation, les actions se sont multipliées auprès de ces usagers (scolaires, jeunes, usagers adultes, usagers en milieu rural, usagers vulnérables). Les actions d'accompagnement des victimes d'accident de la route et de leur proches et en direction des salariés et des employeurs se sont également développées.

Par ailleurs, la mesure 20 du CISR du 17 juillet 2023, « Renforcer le soutien aux associations pour les mobiliser au plus près des territoires », avait pour objectif d'élargir le partenariat national à de nouveaux acteurs associatifs, dans le cadre d'un appel à projet national. Ainsi, ce dernier a permis en 2024, le financement des 19 associations partenaires pérennes de la DSR ainsi que de huit nouvelles associations.

Le risque routier professionnel (RRP), première cause d'accident mortel au travail, constitue une priorité au niveau local comme national. L'incitation des entreprises à signer la charte des sept engagements+ de la sécurité routière se poursuit et prend en compte davantage les risques liés aux mobilités douces. Plus de 3000 entreprises sont désormais signataires.

Au niveau local, l'instruction Direction générale du travail/DSR du 15 juillet 2024 adressée aux services déconcentrés fixe le cadre de la déclinaison territoriale des priorités en matière de risque routier professionnel prévues par la mesure 21 du CISR et notamment la mobilisation des employeurs et branches professionnelles les plus exposées à ce risque, comme celle du transport routier de marchandises (TRM)

L'offre d'examen supplémentaires a connu une augmentation importante en 2024 (125 372 examens supplémentaires) grâce notamment :

- au recours d'agents du groupe La Poste et à la mobilisation d'inspecteurs retraités (21 conventions signées en 2024) ;
- à un relèvement du plafond d'emploi des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) : 53 IPCSR supplémentaires depuis 2023 (15 IPCSR supplémentaires recrutés en 2023, 38 IPCSR supplémentaires en 2024).

La délégation à la sécurité routière a maintenu sa communication grand public en 2024 en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière, d'éventuelles nouvelles mesures ou de l'actualité. Ainsi, à l'occasion de l'euro de football, une campagne TV et digitale a été mise en place afin de sensibiliser aux dangers de l'alcool au volant. D'autres campagnes ont pu porter sur des domaines variés : l'importance du port de la ceinture, les règles de sécurité routière à destination des cyclistes, une campagne de sensibilisation sur les risques encourus par les différents intervenants de la route, l'aptitude médicale à la conduite etc. Ces campagnes sont diffusées sur différents médias : télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet.

Depuis fin 2019, la sécurité routière adopte une nouvelle signature de communication qui se manifeste dans chaque campagne et se veut bienveillante et fraternelle : « vivre, ensemble ».

[1] Le coût total de l'insécurité routière est établi depuis 2014 selon les recommandations de la mission Quinet. Selon cette méthode, le coût total de l'insécurité routière est de 52,8 Md€ en 2023. Cependant, le projet de recherche MVAEM de l'Université Gustave Eiffel, intégré au projet européen VALOR, a produit une estimation différente de la valeur unitaire d'un tué ou d'un blessé grave sur l'ensemble des coûts supportés. Les résultats donnent une valeur de la vie statistique 1,6 fois plus importante et une valeur du blessé grave 2 fois plus importante que les valeurs établies avec la méthode Quinet. En partant de ces chiffres, on peut estimer un coût de l'insécurité routière à 80,4 Md€ en 2023.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes**

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

### **OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie**

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

### INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	3 257	3 167	En baisse	3190	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (France métropolitaine)	Nb	2 545	2 457	En baisse	2477	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (France métropolitaine)	Nb	722	710	En baisse	713	absence amélioration	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	172	135	En baisse	163	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (DOM)	Nb	143	116	En baisse	138	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (DOM)	Nb	29	19	En baisse	25	absence amélioration	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	296	268	En baisse	Non connu	donnée non renseignée	En baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1 934	1 877	En baisse	1928	absence amélioration	En baisse

#### Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Données provisoires 2024, les données définitives seront disponibles fin mai 2025

Données disponible fin mai 2025 pour le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs

#### Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrées par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAxY de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2024 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués

dans les accidents. Les données 2024 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2025, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2026.

## ANALYSE DES RESULTATS

### INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2025 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

#### • sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2024 établis par l'ONISR font état de 3190 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 54 personnes de moins qu'en 2019 (soit une baisse de 1,7 %) mais 23 personnes de plus qu'en 2023 (soit +0,7 %). La part des **hommes** dans la mortalité routière reste **prépondérante** (77,7 % contre 77,6 % en 2023, 77,3 % en 2019 et 76,7 % en 2018).

Depuis la crise sanitaire, la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'EDPm et de deux-roues motorisés) dans la mortalité est devenue prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 535 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a augmenté de 3 % en 2024 par rapport à 2023 (20 usagers tués de plus) mais a baissé de -3 % par rapport à 2019. La part des usagers de deux-roues motorisés dans la mortalité reste stable : ils représentent 23 % des personnes tuées pour 2 % du trafic motorisé (726 usagers de 2RM décédés en 2024).

Depuis la pandémie néanmoins, la part des cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) dans la mortalité a augmenté : elle passe de 6 % en 2019 à 8 % en 2024. En 2024, 223 cyclistes sont décédés et 45 utilisateurs d'engins de déplacement personnel, stable voire en légère augmentation par rapport à 2023 (en 2019, on avait enregistré 187 cyclistes tués et 10 utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisé).

Enfin, la mortalité des piétons a légèrement augmenté en 2023, avec 451 piétons tués (contre 439 en 2022 et 483 en 2019). La moitié des victimes est âgée de 65 ans et plus. 69 % des piétons tués le sont en agglomération, 22 % le sont sur les routes hors agglomération et 10 sur autoroutes.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population était de 50 tués par million d'habitants en 2019 et 48 tués par million d'habitants en 2023, et il reste stable en 2024. Les classes d'âge les plus à risque restent en 2024 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 97 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 92 en 2023) ;
- les seniors de 75 ans ou plus avec 76 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 77 en 2023) ;
- les 25-34 ans avec 58 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 61 en 2023).

La classe d'âge connaissant la plus forte hausse est celle des 18-24 ans, avec 531 jeunes adultes tués (34 de plus qu'en 2023), mais en baisse de 18 tués par rapport à 2019. A l'inverse, les 65-74 ans avec 364 tués connaissent une baisse de 6 tués par rapport à 2023 mais sont toujours en forte hausse par rapport à 2019 (+47 tués).

#### • sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »

D'après les résultats provisoires, 163 personnes sont décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 28 de plus qu'en 2023 (-+21 %) et 1 de plus qu'en 2019 (+0,6 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge. Entre 2019 et 2024, on observe une légère baisse de la mortalité chez les moins de 18 ans, les 18-24 ans, chez les 35-44 et les 45-54.. En revanche, la mortalité a augmenté pour les 55-64 et 65-74 ans.

Avec 55 tués, la mortalité en deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) est supérieure à celle de 2023 (+12 tués) et celle de 2019 (+5 tués). Elle représente encore un tiers des tués en 2024.

## OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

## INDICATEUR

### 2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	53,61	65	57	74	absence amélioration	54
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	75,49	96,1	65	96,2	absence amélioration	65

#### Commentaires techniques

##### Indicateur 2.1

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Rdvpermis, ICER Tableau ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours et en 2024 de 74 jours.

##### Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 2.1. - Délai d'attente médian pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B

Les confinements ainsi que les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire du COVID ont généré des retards dans le passage de l'examen pratique du permis de conduire. Depuis, des mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian qui, est passé de 63 jours en 2020 à 74 en 2024, soit une augmentation de 11 points. La délégation à la sécurité routière a mis en œuvre des mesures

importante pour inverser cette tendance, notamment l'accroissement du nombre d'inspecteurs du permis de conduire (création de 53 postes nouveaux échelonnée sur 2023 et 2024).

### **Sous-indicateur 2.2 - Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière**

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration s'élève en 2024 à 96,2 €, ce chiffre est stable par rapport à 2023.

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20 % soit 200 000 permis de moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €. En 2021, le nombre de permis délivrés était en hausse par rapport à 2020 (273 928 en plus que 2020), mais en parallèle, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 augmentait par rapport à 2020 (+73,06 %), notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste (cohorte 2015 (3), cohorte 2019 (21) et cohorte 2021 (24) ainsi que des coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions de mars 2021 et janvier 2022). Cette double tendance a eu pour effet en 2021, de stabiliser le coût unitaire du permis de conduire à 88,51 €.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2024. Il s'agit notamment du recours aux inspecteurs au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (125 372 en 2024).

Malgré l'augmentation des dépenses prises en compte pour 2024 par rapport à 2023, notamment en raison de l'augmentation du plafond d'emplois des IPCSR (15 postes supplémentaires en 2023 et 38 postes supplémentaires en 2024), le coût unitaire évolue peu traduisant l'augmentation du nombre de permis de conduire délivrés. Ainsi, 1,076 million de permis ont été délivrés en 2024, cela correspond à 22 000 permis de plus qu'en 2023.

La performance devrait s'améliorer en 2025 grâce à une hausse du nombre de permis de conduire délivrés du fait de l'impact des recrutements mis en œuvre en 2023 et 2024 (en effet, ces nouveaux IPCSR suivent leur formation initiale pendant l'année 2024, ils ne produiront des examens qu'en 2025) et de la poursuite de l'action visant à harmoniser les taux de réussite à l'examen entre les différents départements.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	11 753 773 3 733 971		1 500 000 3 404 289	<b>13 253 773</b> <b>7 138 260</b>	13 253 773
02 – Démarches interministérielles et communication	48 567 237 32 461 379	14 016 877 4 236 598	4 617 743 5 984 230	<b>67 201 857</b> <b>42 682 206</b>	67 321 857
03 – Éducation routière	18 640 292 18 172 102	4 991 281 394 227	6 300 000 4 650 895	<b>29 931 573</b> <b>23 217 224</b>	29 931 573
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>78 961 302</b>	<b>19 008 158</b>	<b>12 417 743</b>	<b>110 387 203</b>	<b>110 507 203</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+550 900 (hors titre 2)		+550 900	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-34 123 673 (hors titre 2)		-34 123 673	
Total des AE ouvertes		76 814 430 (hors titre 2)		76 814 430	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>54 367 452</b>	<b>4 630 825</b>	<b>14 039 414</b>	<b>73 037 691</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	11 753 773 2 531 568		1 500 000 2 851 069	<b>13 253 773</b> <b>5 382 637</b>	13 253 773
02 – Démarches interministérielles et communication	48 567 237 32 558 321	13 404 395 2 721 911	4 617 743 5 556 713	<b>66 589 375</b> <b>40 836 944</b>	66 709 375
03 – Éducation routière	17 745 292 17 545 737	4 991 281 1 662 626	6 300 000 4 650 445	<b>29 036 573</b> <b>23 858 807</b>	29 036 573
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>78 066 302</b>	<b>18 395 676</b>	<b>12 417 743</b>	<b>108 879 721</b>	<b>108 999 721</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+550 900 (hors titre 2)		+550 900	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-39 239 098 (hors titre 2)		-39 239 098	
Total des CP ouverts		70 191 523 (hors titre 2)		70 191 523	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>52 635 626</b>	<b>4 384 536</b>	<b>13 058 227</b>	<b>70 078 389</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	8 743 342 3 917 230		2 000 000 4 467 628	10 743 342	10 743 342 8 384 857
02 – Démarches interministérielles et communication	35 201 030 26 533 281	81 231	3 457 241 4 342 844	38 658 271	38 778 271 30 957 356
03 – Éducation routière	16 846 077 19 648 107	3 922 635 2 753 320	5 100 000 3 737 276	25 868 712	25 868 712 26 138 703
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>60 790 449</b>	<b>3 922 635</b>	<b>10 557 241</b>	<b>75 270 325</b>	<b>75 390 325</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>50 098 617</b>	<b>2 834 551</b>	<b>12 547 748</b>		<b>65 480 916</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	8 743 342 3 357 851		2 000 000 3 571 091	10 743 342	10 743 342 6 928 942
02 – Démarches interministérielles et communication	35 201 030 19 580 464	79 289	3 457 241 4 339 914	38 658 271	38 778 271 23 999 667
03 – Éducation routière	15 951 077 18 840 107	3 922 635 2 040 917	5 100 000 3 737 551	24 973 712	24 973 712 24 618 574
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>59 895 449</b>	<b>3 922 635</b>	<b>10 557 241</b>	<b>74 375 325</b>	<b>74 495 325</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>41 778 422</b>	<b>2 120 206</b>	<b>11 648 556</b>		<b>55 547 184</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	50 098 617	78 961 302	54 367 452	41 778 422	78 066 302	52 635 626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 098 617	78 961 302	54 233 152	41 764 422	78 066 302	52 523 776
Subventions pour charges de service public	0	0	134 300	14 000	0	111 850
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 834 551	19 008 158	4 630 825	2 120 206	18 395 676	4 384 536
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 652 672	19 008 158	593 810	1 962 047	18 395 676	840 227
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 181 879	0	4 037 015	158 159	0	3 544 309

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 6 – Dépenses d'intervention	12 547 748	12 417 743	14 039 414	11 648 556	12 417 743	13 058 227
Transferts aux ménages	3 516 321	6 300 000	4 644 554	3 516 321	6 300 000	4 644 554
Transferts aux entreprises	653 579	900 000	183 566	731 572	900 000	162 712
Transferts aux collectivités territoriales	1 053 668	0	954 255	1 054 073	0	938 528
Transferts aux autres collectivités	7 324 180	5 217 743	8 257 040	6 346 590	5 217 743	7 312 433
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>110 387 203</b>			<b>108 879 721</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-33 572 773			-38 688 198	
<b>Total*</b>	<b>65 480 916</b>	<b>76 814 430</b>	<b>73 037 691</b>	<b>55 547 184</b>	<b>70 191 523</b>	<b>70 078 389</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	139 406	120 000	550 900	139 406	120 000	550 900
<b>Total</b>	<b>139 406</b>	<b>120 000</b>	<b>550 900</b>	<b>139 406</b>	<b>120 000</b>	<b>550 900</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		26 800		26 800				
03/2024		11 000		11 000				
04/2024		2 800		2 800				
05/2024		4 450		4 450				
06/2024		1 200		1 200				
07/2024		34 100		34 100				
08/2024		10 700		10 700				
09/2024		35 950		35 950				
10/2024		26 600		26 600				
11/2024		27 190		27 190				
12/2024		62 084		62 084				
<b>Total</b>		<b>242 874</b>		<b>242 874</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2024		108 442		108 442				
12/2024		199 585		199 585				
<b>Total</b>		<b>308 027</b>		<b>308 027</b>				

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		1 535 661						
<b>Total</b>		<b>1 535 661</b>						

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2024		82 069		1 002 305				
<b>Total</b>		<b>82 069</b>		<b>1 002 305</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						25 000 000		25 000 000
<b>Total</b>						<b>25 000 000</b>		<b>25 000 000</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						6 403		6 403
<b>Total</b>						<b>6 403</b>		<b>6 403</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		45 000		45 000				
<b>Total</b>		<b>45 000</b>		<b>45 000</b>				

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						10 780 000		15 280 000
<b>Total</b>						<b>10 780 000</b>		<b>15 280 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>2 213 630</b>		<b>1 598 205</b>		<b>35 786 403</b>		<b>40 286 403</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		13 253 773 7 138 260	13 253 773 7 138 260		13 253 773 5 382 637	13 253 773 5 382 637
02 – Démarches interministérielles et communication		67 201 857 42 682 206	67 321 857 42 682 206		66 589 375 40 836 944	66 709 375 40 836 944
03 – Éducation routière		29 931 573 23 217 224	29 931 573 23 217 224		29 036 573 23 858 807	29 036 573 23 858 807
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>110 387 203</b>	<b>110 387 203</b>	<b>0</b>	<b>108 879 721</b>	<b>108 879 721</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-33 572 773	-33 572 773		-38 688 198	-38 688 198
Total des crédits ouverts	0	76 814 430	76 814 430	0	70 191 523	70 191 523
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>73 037 691</b>	<b>73 037 691</b>	<b>0</b>	<b>70 078 389</b>	<b>70 078 389</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 776 740	+3 776 740		+113 135	+113 135

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 207 a fait l'objet de deux vagues d'annulation de crédits au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 35,78 M€ en AE et de 40,28 M€ en CP, ce qui représente 32 % des AE et 37 % des CP ouverts par la LFI 2024.

Ces annulations se sont réparties comme suit :

	Décret d'annulation du 21 février 2024		Loi de finances de fin de gestion	
	AE	CP	AE	CP
Action 1	-4,9	-5,8	-0,9	-2,2
Action 2	-17,5	-16,6	-8,9	-10,2
Action 3	-2,6	-2,6	-1	-2,9
Total	-25	-25	-10,8	-15,3

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	110 387 203	110 387 203	0	108 879 721	108 879 721
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>110 387 203</b>	<b>110 387 203</b>	<b>0</b>	<b>108 879 721</b>	<b>108 879 721</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Au cours de l'exercice 2024 les mouvements réglementaires suivants sont intervenus :

- le report d'autorisations d'engagements affectées non engagées par arrêté du 25 janvier 2024 à hauteur de 1 535 661 € en AE uniquement ;
- le report de crédits généraux par arrêté du 14 mars 2024 à hauteur de 82 069 € en AE et 1 002 305 € en CP ;
- le décret d'annulation de crédits n° 2024-124 du 21 février 2024 a annulé 25 M€ en AE=CP ;
- le décret de transfert n° 2024-602 du 26 juin 2024 à hauteur de 6 403 € en AE=CP au profit du programme 185 du ministère des affaires étrangères et européennes pour le financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) ;
- le décret de virement n° 2024-601 du 26 juin 2024 à hauteur de 45 000 € en AE=CP destiné au financement à mi-année d'un informaticien contractuel à l'ANTAI ;
- la loi de finances rectificative de fin de gestion n° 2024-1167 du 6 décembre a annulé 10,78 M€ en AE et 15,28 M€ en CP.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### Attributions de produits

Le programme 207 a bénéficié de 242 873,60 € d'attributions de produits correspondant aux ventes de véhicules ou de mobilier des services déconcentrés en charge de la sécurité et de l'éducation routière.

### Fonds de concours

308 026,76 € ont été rattachés au fonds de concours 1-2-00213 en provenance des sociétés d'autoroute ayant participé au financement de la campagne de communication « les pros de la route » relative aux intervenants de la route victimes d'accidents.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	6 071 297	6 071 297	0	5 988 385	5 988 385
Surgels	0	7 572 365	7 572 365	0	12 155 277	12 155 277
Dégels	0	-2 863 662	-2 863 662	0	-2 863 662	-2 863 662
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>10 780 000</b>	<b>10 780 000</b>	<b>0</b>	<b>15 280 000</b>	<b>15 280 000</b>

Les crédits placés en réserve à hauteur de 10,78 M€ en AE et 15,28 M€ en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion n° 2024-1167 du 6 décembre 2024.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>76 814 430</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>70 191 523</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>73 037 691</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>70 078 389</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>2 530 702</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>8 895 426</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 246 037</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>61 182 963</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>18 136 037</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>883 372</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>19 019 408</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>8 895 426</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>10 123 983</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>73 037 691</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>61 182 963</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>11 854 728</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>21 978 711</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>21 978 711</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2024 sont estimés à 22 M€. Ils étaient de 18,1 M€ fin 2023.

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

-5,2 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;

-5,8 M€ au titre des dépenses de communication ;

-1,4 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;

-4 M€ au titre des dépenses en systèmes d'information rétrocédées par la DTNUM du P216 ;

-2,6 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;

-0,6 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;

-2,4 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés dans leur grande majorité en 2025.

## Justification par action

**ACTION**

## 01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		13 253 773 7 138 260	<b>13 253 773</b> <b>7 138 260</b>		13 253 773 5 382 637	<b>13 253 773</b> <b>5 382 637</b>

Les annulations mises en œuvre par le décret 2024-221 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 1 de 5,84 M€ en AE et de 8 M€ en CP.

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2024.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ONISR</b>	<b>79 592</b>	<b>79 592</b>
<i>dont titre 3</i>	161	161
<i>dont titre 6</i>	79 431	79 431
<b>Fonctionnement des observatoires locaux</b>	<b>366 175</b>	<b>370 202</b>
<i>dont titre 3</i>	195 234	199 616
<i>dont titre 6</i>	170 941	170 586
<b>Études de recherche de l'administration centrale</b>	<b>3 262 166</b>	<b>1 806 018</b>
<i>dont titre 3</i>	1 489 851	432 168
<i>dont titre 6</i>	1 772 316	1 373 851
<b>Études de recherche du réseau scientifique et technique</b>	<b>1 095 960</b>	<b>900 000</b>
<i>dont titre 3</i>	45 960	0
<i>dont titre 6</i>	1 050 000	900 000
<b>Soutien au programme</b>	<b>2 334 367</b>	<b>2 226 825</b>
<i>dont titre 3</i>	2 002 766	1 899 624
<i>dont titre 6</i>	331 601	327 201
<b>TOTAL Action 1</b>	<b>7 138 260</b>	<b>5 382 637</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 753 773	3 733 971	11 753 773	2 531 568
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 753 773	3 733 971	11 753 773	2 531 568
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 500 000	3 404 289	1 500 000	2 851 069
Transferts aux entreprises	900 000	68 888	900 000	34 444
Transferts aux autres collectivités	600 000	3 335 402	600 000	2 816 624
<b>Total</b>	<b>13 253 773</b>	<b>7 138 260</b>	<b>13 253 773</b>	<b>5 382 637</b>

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant de l'action 01 est de **3 733 971 € en AE et de 2 531 568 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense évolue.

### 1. Observatoires et études : 1 731 205 € en AE et 631 944 € en CP

#### - Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 195 395 € en AE et 199 777 € en CP

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident remontées par les forces de l'ordre, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres mensuels ou trimestriels et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

#### - Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 1 535 810 € en AE et 432 167 € en CP

Ces dépenses concernent le recueil de données déclaratives sur les parcs automobile et motocycliste français, ainsi que de données d'observation de vitesse et au comportement des usagers sur la route.

**2. Soutien au programme : 2 002 766 € en AE et 1 899 624 € en CP****- Fonctionnement courant du programme : 1 387 287 € en AE et 1 288 665 € en CP**

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

En 2024, s'ajoutent des dépenses de numérisation des archives du fichier national du permis de conduire du bureau national des droits à conduire (0,38 M€ payés).

**Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 615 479 € en AE et 610 960 € en CP**

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 667 740 € en AE et 626 389 € en CP ;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour un peu plus de 98 000 € en AE et en CP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de **3 404 289 € en AE et de 2 851 069 € en CP**.

Comme indiqué précédemment, la distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue au cours de la gestion.

**1. Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 170 941 € en AE et 170 586 € en CP**

Des délégations de crédits aux responsables des BOP régionaux du programme ont permis de prendre en charge le fonctionnement des observatoires locaux et notamment, la formation des agents, la production des bilans annuels et des baromètres mensuels et diverses autres dépenses (abonnement presse pour le suivi de l'accidentalité, gratification de stagiaires, réalisation de motion design afin de diffuser les chiffres de l'accidentalité).

**2. L'ONISR : 79 431 € en AE et CP**

L'ONISR assure pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. Depuis 2017, l'ONISR est composé de deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations.

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (souscription pour accéder à des bases de données de sécurité routière internationales, participation à des enquêtes ponctuelles, ...).

## **2. Études de recherche de l'administration centrale : 1 772 316 € en AE et 1 373 851 € en CP**

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2023 et de ces dernières années ont fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- le projet VISTA visant à quantifier l'impact de la vitesse sur la nature des blessures et leur sévérité : 290 000 € en AE et 203 000 € en CP ;
- le projet VitAVélo s'intéressant aux vitesses pratiquées par les cyclistes et comment elles varient selon les aménagements : 306 739 € en AE et 184 043 € en CP ;
- le projet PERCEPT-PIETON pour produire des connaissances sur les interactions entre piétons et automobilistes et plus précisément sur la perception que les automobilistes ont des cyclistes : 293 595 € en AE et 176 157 € en CP ;
- le projet ESSC visant à contribuer et à définir la place d'une évaluation sur simulateur de conduite pour l'aide à la décision d'une aptitude médicale à la conduite : 382 000 € en AE et 191 000 € en CP ;
- le projet Sérénos visant à mieux comprendre l'impact de l'éclairage nocturne sur les accidents corporels dans le but d'adapter les stratégies d'éclairage public : 132 622 € en AE et 92 835 € en CP.

## **3. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 1 050 000 € en AE et 900 000 € en CP**

La principale dépense est relative à la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2024. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

Cette convention nationale s'accompagne de conventions régionales signées entre les observatoires locaux et le Cerema. Par le biais de ces conventions, le Cerema apporte son appui technique dans le cadre de réalisation d'études locales ou de formation au système d'information des accidents.

## **4. Fonctionnement courant du programme : 309 601 € en AE et 309 601 € en CP**

Il s'agit à titre principal du financement à l'Organisation des Nations Unies de la contribution de la France au programme de sécurité routière.

## **4. Fonds spécial innovation : 22 000 € en AE et 17 600 € en CP**

En 2024, le deuxième volet du projet « éthylowheel » a été financé dont l'objectif est de créer à terme un nouveau dispositif capable de mesurer le taux d'alcoolémie d'un conducteur par l'installation de capteurs sensibles à l'alcoolémie dans le volant. Une description du dispositif est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.ethylowheel.com>.

**ACTION****02 – Démarches interministérielles et communication**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		67 321 857 42 682 206	<b>67 321 857</b> <b>42 682 206</b>		66 709 375 40 836 944	<b>66 709 375</b> <b>40 836 944</b>

Les annulations mises en œuvre par le décret 2024-221 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 2 de 26,34 M€ en AE et de 26,75 M€ en CP.

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2024, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Communication nationale</b>	<b>17 651 313</b>	<b>19 481 521</b>
<i>dont titre 3</i>	17 651 313	19 481 521
<b>Actions locales et partenariat</b>	<b>12 452 514</b>	<b>12 360 245</b>
<i>dont titre 3</i>	6 810 490	6 747 859
<i>dont titre 5</i>	199 583	201 321
<i>dont titre 6</i>	5 442 442	5 411 064
<b>Actions sous maîtrise d'ouvrage centrale</b>	<b>3 569 698</b>	<b>3 173 041</b>
<i>dont titre 3</i>	3 569 698	3 173 041
<b>Financement dans les collectivités d'Outre-mer</b>	<b>206 472</b>	<b>154 410</b>
<i>dont titre 3</i>	1 764	8 761
<i>dont titre 6</i>	204 708	145 649
<b>Systèmes d'information</b>	<b>8 802 208</b>	<b>5 667 729</b>
<i>dont titre 3</i>	4 428 113	3 147 139
<i>dont titre 5</i>	4 037 015	2 520 589
<i>dont titre 6</i>	337 080	0
<b>TOTAL Action 2</b>	<b>42 682 206</b>	<b>40 836 944</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 687 237	32 461 379	48 687 237	32 558 321
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 687 237	32 327 079	48 687 237	32 446 471
Subventions pour charges de service public		134 300		111 850
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 016 877	4 236 598	13 404 395	2 721 911
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 016 877	199 583	13 404 395	201 321
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 037 015		2 520 589
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 617 743	5 984 230	4 617 743	5 556 713
Transferts aux ménages		8 459		8 459
Transferts aux entreprises		114 678		128 268
Transferts aux collectivités territoriales		939 455		924 178
Transferts aux autres collectivités	4 617 743	4 921 638	4 617 743	4 495 809
<b>Total</b>	<b>67 321 857</b>	<b>42 682 206</b>	<b>66 709 375</b>	<b>40 836 944</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant de l'action 02 est de **32 461 379 € en AE et 32 558 321 € en CP**.

**1. Communication nationale : 17 651 313 € en AE et 19 481 521 € en CP**

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière et d'éventuelles nouvelles mesures.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, par des partenariats avec les médias, par des relations avec la presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et par la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

**Communication nationale : « actions Médias » : 16 531 696 € en AE et 18 033 239 € en CP**

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn), tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la délégation s'appuie sur une plateforme de gestion de données publicitaires « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt.

La délégation à la Sécurité routière a communiqué en 2024 sur les thèmes suivants :

- Masculinité : une campagne pour rappeler aux hommes qu'en voiture, moto, vélo et même à pied, à kilomètres parcourus équivalents, ils se tuent considérablement plus que les femmes. 78 % des personnes tuées sur la route en 2022 sont des hommes, 84 % des présumés responsables d'accidents mortels (source : ONISR 2022). Un film de 60s (décliné en 30s également) réalisé par Remi Bezançon avec la voix off de Pio Marmaï montre les premiers instants entre des pères et leurs fils en salle d'accouchement et en maternité pour créer un doux manifeste à se réaliser soi-même en échappant aux édifications stéréotypées si dangereuses sur la route. Ce film a été diffusé en TV, digital et au cinéma (relayé dans les DROM également).

- En outre-mer une campagne radio, incarnée par des animateurs locaux, à l'occasion du carnaval qui se déroule au mois de février en Martinique, Guadeloupe, Guyane, afin de rappeler d'éviter de reprendre le volant après avoir consommé de l'alcool.

- Le port de la ceinture : une campagne TV et digitale afin de re-sensibiliser sur l'importance du port de la ceinture, 24 % des personnes tuées en 2022 dans un véhicule ne la portaient pas. Pour réinstaurer un geste réflexe, le film utilise une chanson connue de tous, au refrain entraînant (Stayin' alive des Bee Gees) afin de mettre en scène le geste qui sauve. Derrière l'hommage rythmé et chatoyant de la réalisatrice Charlotte Abramow à « La Fièvre du samedi soir », le film porte un message simple : attacher sa ceinture doit être un geste réflexe.

- Journées de la sécurité routière au travail : une campagne presse et radio (deux chroniques incarnées par deux chefs d'entreprises mettant en avant leurs actions pour les JSRT) pour sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques routiers en les incitant à mettre en place des initiatives spécifiques (grâce aux outils présents sur le site de la sécurité routière) lors des journées dédiées à la sécurité routière au travail.

- Participation au prix « les pros ont du talent » en partenariat avec RTL et le groupe Netmédia pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel : recrutement de candidats, mise en avant des bonnes initiatives en radio et en presse écrite, participation à la cérémonie de remise des prix.

- Les dangers de l'alcool au volant à l'intention du jeune public au travers de la mascotte, Sam, portant le mot d'ordre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ». Il s'agit de participation à des concerts et événements en partenariat avec NRJ, Fun Radio et Skyrock (NRJ Music Awards, Fun Radio Ibiza Expérience, le festival rose avec Skyrock), diffusion de spots radio enregistrés par des célébrités (Skyrock, NRJ). Un stand Sam a également été mis en place lors du festival Solidays. Une prise de parole également lors des fêtes de fin d'année à travers plusieurs actions ; partenariat avec Webedia (création de vidéos avec deux anciens candidats de la star academy), création de contenu avec Acast&Squeezie, diffusion du nouveau film Sam « Sam, votre meilleur ami pour rentrer en vie » au cinéma et sur les plateformes digitales et réseaux sociaux.

- Protéger des vies : une campagne TV/VOL/Radio/partenariat qui met en avant les différents intervenants de la route, ils nous protègent au quotidien sur le bord des routes et des autoroutes, et nous passons sans les voir. Leur métier : sécuriser et entretenir nos routes. Ils sont agents des services de l'État ou patrouilleurs des sociétés concessionnaires, gendarmes ou policiers, pompiers, urgentistes ou dépanneurs et risquent leur vie tous les jours. Certaines de ces personnes qui protègent nos déplacements sont blessées et parfois tuées. Ces accidents sont malheureusement en forte augmentation ces dernières années, aussi la Sécurité routière réunit les employeurs pour lancer une grande campagne de sensibilisation. L'objectif est clair : alerter sur les risques que ces hommes et ces femmes encourent, tous ces professionnels qui protègent les autres, qui nous protègent tous les jours. Un geste simple pour, à notre tour, les protéger : **je ralentis, je m'écarte, j'évite le pire.**

- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public – Euro de football : Une campagne TV/VOL qui a pour objectif de délivrer un message de prévention lors de l'euro de football en s'appuyant sur la rediffusion du spot

réalisé avec le journaliste et commentateur sportif Yoann Riou (Pendant l'euro aussi, quand on tient à quelqu'un, on le retient). Les spots TV étaient diffusés lors de la compétition sur une sélection de matchs.

-Liberté : Une campagne TV/VOL montrant la route, apaisée, partagée, rassembleuse lorsque la liberté de chacun est assurée par le respect des règles communes. Chaque jour, des millions d'usagers partagent cet espace collectif qu'est la route. Ils partagent ce plaisir et cette liberté de circuler qu'elle nous procure. La période du chassé-croisé estival est le bon moment pour réfléchir ensemble à ce qui nous rend libres sur la route : le respect des règles. Les règles de sécurité routière sont trop souvent perçues comme des contraintes. Elles sont au contraire les conditions structurantes d'un pacte social qui, sur la route, bénéficie à toutes et à tous.

- Passage à l'heure d'hiver – Une campagne digitale diffusée sur les différentes plateformes vidéos et sur les réseaux sociaux. Visibilité : chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le week-end du changement d'heure. La Sécurité routière a mené une expérience avec les équipes de l'UTAC pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence d'un véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétro réfléchissante. Un dispositif digital a permis de relayer cette expérience via plusieurs capsules vidéos.

-Recrutement inspecteurs et délégués au permis de conduire : Dans le cadre du concours pour devenir inspecteur ou délégué du permis de conduire une campagne media a été mise en place pour maximiser le nombre de candidatures externes. La campagne repose sur une activation 100 % digitale avec notamment une présence sur les réseaux sociaux, sur des sites spécialisés via des bannières, deux vidéos ont également été diffusées afin de travailler la pédagogie sur ces deux métiers.

-Inaptitude à la conduite : une campagne pour faire connaître le dispositif de signalement d'inaptitude à la conduite. Que faire quand un parent ou un proche conduit alors qu'il ne semble plus être en capacité de le faire en sécurité ? La procédure de signalement à la préfecture permet de protéger ce proche en déclenchant, si nécessaire, un contrôle médical chez un médecin agréé.

La campagne : Deux chroniques radio de 45s (Aradio) avec comme intervenants Nadia Hulin coordinatrice et cheffe de la sécurité routière à la préfecture de Nice et le Docteur Jean François Romero médecin agréé sécurité routière à Narbonne. Les deux spots ont été diffusés sur France Inter, France Bleu, RTL, Nostalgie et Radio Classique ont été diffusées du 25/11 au 10/12

- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public : grande campagne radio et TV réalisée avec des animateurs des grandes chaînes de télévision et de radio afin d'installer le mot d'ordre « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ».

#### **Communication nationale actions « Hors-médias » : 442 493 € en AE et 794 595 € en CP**

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux (présence au salon Flotauto, salon du deux roues, congrès de médecine générale...)

#### **Communication nationale : évaluation et support : 677 124 € en AE et 653 687 € en CP**

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

## **2. Actions locales et partenariats : 10 381 952 € en AE et 9 929 661 € en CP**

### **- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 6 809 653 € en AE et 6 747 859 € en CP**

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet et mise en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le Document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2023-2027, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière (PDASR).

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de **11,13 M€ en AE et de 11,07 M€ en CP**.

L'année 2024 a permis de mettre en place de nombreuses actions de terrain par les services de l'État, conformément aux quatre orientations prioritaires définies au niveau national devant figurer dans chaque DGO : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ; les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), marche) et le risque routier professionnel.

### **- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 3 569 698 € en AE et 3 173 041 € en CP**

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2024, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francfolies de la Rochelle et sur le Printemps de Bourges.

L'action de sensibilisation « La Route se partage » a été déployée lors des Tours de France masculin et féminin. La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération « La Route se Partage » tout au long des deux Tours de France avec les départements concernés par le passage des Tours, a bénéficié en 2024 d'une délégation de crédits de 300 000 € en AE et CP, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes, mais aussi à tous les automobilistes, ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfectures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme les années précédentes, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation.

Cette activité porte également l'acquisition de kits de dépistage de stupéfiants pour les contrôles routiers des forces de l'ordre. Cet effort s'est poursuivi en 2023 avec l'achat de **463 540 kits salivaires de dépistages de stupéfiants et kits de prélèvement pour la confirmation de la présence de stupéfiants pour un montant de 3,5 M€ en AE et 3 M€ en CP**. Ces acquisitions sont destinées à permettre que le dépistage des stupéfiants devienne un dépistage de masse à l'instar du dépistage de l'alcoolémie.

**- Signalisation : 838 € en AE**

L'expérimentation de la circulation inter-files, prolongée en 2024, a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207.

**3. Systèmes d'information : 4 428 113 € en AE et 3 147 139 € en CP**

cf. dépenses d'investissement.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après corrections, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2024 de l'action 02 s'élève à **4 037 015 € en AE et 2 520 589 € en CP**. Ces dépenses concernent exclusivement le financement des systèmes d'information de la délégation à la sécurité routière.

En effet, en LFI 2024, une mesure de périmètre a été mise en œuvre par le programme 216 correspondant au financement des SI historiques de la DSR préalablement transférés en 2020, lors de la création de la direction du numérique. L'exécution de ces dépenses transférées s'élève à 5,7 M€ en AE et 3,6 M€ tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces consommations ont bénéficié aux projets suivants : SI sécurité routière (qui regroupe DICEM et SI Transports exceptionnels), HistoVec (historique des véhicules) et SI fourrière.

Par ailleurs, la délégation à la sécurité routière a financé à hauteur de 3,1 M€ en AE et 2,1 M€ en CP (en fonctionnement, investissement et interventions), les projets suivants : SI ERPC (en complément des dépenses inscrites sur le programme 751, notamment l'adaptation des tablettes numériques destinées à faire passer l'épreuve théorique du permis de conduire pour des publics spécifiques : les personnes souffrant de dysphasique, dyslexique ou dyspraxique et les personnes placées sous main de justice dans le cadre d'une préparation à la sortie), le Datalab et le SI TE.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2024 de l'action 02 s'élève à **5 984 230 € en AE et 5 556 713 € en CP**.

**- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 4 122 369 € en AE et à 4 121 312 € en CP.**

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de **4 122 369 € en AE et à 4 121 312 € en CP**.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

Les subventions versées ont porté notamment sur les enjeux de sécurité routière du Document général d'orientation 2023-2027 (DGO). Bon nombre de ces différentes actions ont été menées en faveur des jeunes ou des seniors considérés comme des populations en sur-risque.

### - Financement d'actions locales dans les collectivités d'Outre-mer 204 708 € en AE et 145 649 en CP

Le Haut-Commissariat de Polynésie Française a reçu une délégation de la DSR pour participer au financement d'actions de prévention (actions en milieu scolaire, opérations d'alternative à la sanction pour les conducteurs de roues-motorisés, campagne de communication institutionnelle...) en partenariat avec les partenaires locaux, répondant aux problématiques rencontrées en Polynésie française.

La DSR a également mis à disposition des territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy des crédits afin de financer des actions locales sur les thématiques de la sécurité routière : les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse), les deux-roues motorisés, les nouvelles mobilités douces, le risque routier professionnel.

Une délégation pour des actions de prévention en sécurité routière a également été effectuée au profit de Saint-Pierre et Miquelon.

### - Partenariats nationaux : 1 320 073 € en AE et 1 289 752 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la prévention routière et de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

Dans le cadre de l'appel à projet (AAP) national, les 19 associations partenaires pérennes ont proposé en 2024 des actions en direction de nombreux publics (grand public, scolaires, jeunes, étudiants, seniors, usagers vulnérables, usagers de mobilités douces, victimes d'accident de la route, vacanciers...) et sur des thématiques différentes et variées (actions de sensibilisation, éducation à la sécurité routière, prévention de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, risque routier professionnel, développement des mobilités douces...).

Cet AAP a permis également le financement de huit nouvelles associations pour des actions générales de prévention, de sensibilisation, mais également des actions plus spécifiques en direction des victimes d'accidents de la route, des sportifs, des piétons, des jeunes et des usagers vulnérables.

La DSR continue ainsi à soutenir le tissu associatif qui est, localement, un relais fort de la politique de sécurité routière. Au-delà du soutien financier, les services de la DSR partagent avec les associations nationales leur connaissance du terrain et œuvrent pour le renforcement des partenariats locaux.

### - Systèmes d'information : 337 080 € en AE

cf. dépenses d'investissement.

## ACTION

### 03 – Éducation routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Éducation routière		29 931 573	<b>29 931 573</b>	29 036 573		<b>29 036 573</b>
		23 217 224	<b>23 217 224</b>	23 858 807		<b>23 858 807</b>

Les annulations mises en œuvre par le décret 2024-221 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 3 de 3,56 M€ en AE et de 5,44 M€ en CP.

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2024.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Examens du permis de conduire</b>	<b>12 620 485</b>	<b>12 728 535</b>
<i>dont titre 3</i>	12 211 458	12 075 279
<i>dont titre 5</i>	394 227	638 906
<i>dont titre 6</i>	14 800	14 350
<b>Formations</b>	<b>5 689 116</b>	<b>5 045 309</b>
<i>dont titre 3</i>	5 689 116	5 045 309
<b>Animation du réseau éducation routière et services applicatifs</b>	<b>271 528</b>	<b>1 448 868</b>
<i>dont titre 3</i>	271 528	425 148
<i>dont titre 5</i>	0	1 023 720
<b>Permis à un euro par jour</b>	<b>4 636 095</b>	<b>4 636 095</b>
<i>dont titre 6</i>	4 636 095	4 636 095
<b>TOTAL Action 3</b>	<b>23 217 224</b>	<b>23 858 807</b>

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

#### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 640 292	18 172 102	17 745 292	17 545 737
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 640 292	18 172 102	17 745 292	17 545 737
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 991 281	394 227	4 991 281	1 662 626
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 991 281	394 227	4 991 281	638 906
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				1 023 720
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 300 000	4 650 895	6 300 000	4 650 445
Transferts aux ménages	6 300 000	4 636 095	6 300 000	4 636 095
Transferts aux collectivités territoriales		14 800		14 350
<b>Total</b>	<b>29 931 573</b>	<b>23 217 224</b>	<b>29 036 573</b>	<b>23 858 807</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2024, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024. Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant de l'action 03 est de **18 172 102 € en AE et de 17 545 737 € en CP**.

### 1. Examen du permis de conduire : 12 211 458 € en AE et 12 075 279 € en CP

#### – Organisation des examens du permis de conduire : 11 792 361 € en AE et 11 841 275 € en CP

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) et le financement des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

#### • - Organisation des examens professionnels : 7 872 € en AE et en CP

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées fin 2020. Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dépenses effectuées sur 2024 sont les restes à payer.

#### – Organisation des commissions médicales : 101 997 € en AE et 102 882 € en CP

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfetures, ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

#### – Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 309 229 € en AE et 123 252 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **170 497 € en AE et 184 723 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examens font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

## **2. Formations 5 960 644 € en AE et 5 470 457 € en CP**

### **– Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 4 614 018 € en AE et 4 162 579 € en CP**

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR et à la formation initiale des examinateurs B assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 41 825 € et pour un IPCSR de 34 801 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Le coût moyen de la formation initiale pour un examinateur B est de 19 228 €. Ce coût est toutefois partagé à parts égales entre la DSR et le groupe la Poste, ce qui revient donc à 9614 € par examinateur pour la DSR notamment.

### **– Formation continue des personnels des services déconcentrés : 1 075 098 € en AE et 882 730 € en CP**

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2024 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

## **3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 31 546 € en AE et en CP**

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services comme les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction.

## **4. Services applicatifs - Applications métiers : 239 982 € en AE et 393 602 € en CP**

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail), des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et des dépenses de maintenance et de développement de systèmes d'information.

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2024, de l'action 03 est de **394 227 € en AE et 1 662 628 € en CP**.

### **– Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 3 403 081 € en AE et 638 906 € en CP**

La construction et la rénovation des centres d'examen du permis de conduire ont connu une accélération de leur exécution en 2023 avec l'affectation à de nouvelles tranches fonctionnelles pour **3 008 854 €** et l'engagement de travaux pour **394 227 €**.

Les principales opérations concernent :

- la construction de nouveaux centres : Barentin, Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges, Agen-Castelculier ;
- la mise en sécurité ou rénovation légère : Tourronde, Saint-Omer, Le Lamentin, Bobigny, etc.

**- Services applicatifs - Applications métiers : 1 023 720 € en CP**

Il s'agit de restes à payer sur des engagements de 2023 pour les applications informatiques AURIGE, EUCLIDE et APEP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2024, de l'action 03 atteignent le montant de **4 650 895 € en AE et 4 650 445 € en CP**.

**1. Permis à un euro par jour : 4 636 095 € en AE et en CP.**

A l'issue de l'exercice 2024, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à 4 636 095 € en AE et en CP pour 49 031 prêts octroyés.

Le volume de prêt est en hausse, et leur coût unitaire continue de progresser en 2024, le coût moyen par dossier s'élève à 94,55 € contre 76,41 en 2023 et 29,62 € pour 2022. En effet, les taux OAT qui servent de référence pour la prise en charge des intérêts par l'État se sont élevés en moyenne à 3,05 % sur la période de juillet 2023 à fin juin 2024, contre 2 % sur la période précédente.

**2. Organisation des examens du permis de conduire : 14 800 € en AE et 14 350 en CP.****COÛTS SYNTHÉTIQUES****Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire**

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2024, tous titres confondus, **703 456 € d'AE engagées et 762 157 € de CP**. Par ailleurs, **3 008 854 € d'AE** ont été affectés à des tranches fonctionnelles au cours de l'exercice.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations a été budgétisé en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation comptable en vigueur relative aux seuils d'immobilisation, l'exécution en titre 3 des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen s'élève à 309 229 € en AE et 123 251 € en CP.

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé de l'opération		AE	CP
Département	Ville		
69	Saint-Priest	47 750,00 €	10 000,00 €
47	Agen Castelculier	74 676,00 €	7 941,00 €
76	Barentin	281 622,00 €	138 714,00 €
55	Bar le Duc	9 104,00 €	203 596,00 €
88	Saint-Dié des Vosges	51 168,00 €	8 789,00 €
93	Bobigny	47 988,00 €	47 988,00 €
971	Abymes	2 612,00 €	35 959,00 €
50	Carentan	2 252,00 €	106 632,00 €
13	Tourronde	70 000,00 €	66 000,00 €
33	Villeneuve d'Ornon	47 300,00 €	47 300,00 €
62	Saint-Omer	29 300,00 €	50 000,00 €
26	Les Auréats Valence	46 200,00 €	23 000,00 €
972	Le Lamentin	65 242,00 €	65 242,00 €

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>				
Transferts	1 000	1 000				
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>					<b>337 080</b>	
Transferts					337 080	
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>1 746 737</b>	<b>1 492 312</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>2 185 843</b>	<b>1 553 156</b>
Subventions pour charges de service public		14 000			44 900	22 450
Transferts	1 746 737	1 478 312	600 000	600 000	2 140 943	1 530 706
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>9 774</b>	<b>9 774</b>			<b>13 787</b>	<b>13 787</b>
Transferts	9 774	9 774			13 787	13 787
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>935 910</b>	<b>751 746</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>624 556</b>	<b>679 197</b>
Transferts	935 910	751 746	400 000	400 000	624 556	679 197
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>4 800</b>	<b>4 800</b>			<b>4 800</b>	<b>4 800</b>
Transferts	4 800	4 800			4 800	4 800
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>156 000</b>	<b>46 800</b>				
Transferts	156 000	46 800				
<b>EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)</b>	<b>9 569</b>	<b>9 569</b>			<b>13 000</b>	<b>13 000</b>
Transferts	9 569	9 569			13 000	13 000
<b>ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)</b>					<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Subventions pour charges de service public					45 000	45 000
<b>Total</b>	<b>2 863 790</b>	<b>2 316 001</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 224 066</b>	<b>2 308 940</b>
Total des subventions pour charges de service public		14 000			89 900	67 450
Total des transferts	2 863 790	2 302 001	1 000 000	1 000 000	3 134 166	2 241 490

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les crédits alloués aux opérateurs correspondent dans leur très grande majorité aux subventions versées pour mener des études dans tous les domaines de la sécurité routière (réseau d'écoles et d'universités). Par ailleurs, le CEREMA a une fonction d'appui aux services locaux de la sécurité routière notamment les observatoires locaux.

Ces subventions sont imputées sur l'action 1 du programme « observation, prospective, réglementation et soutien au programme ».

Le transfert à l'IGN a pour objectif d'accompagner le déploiement du système d'information des transports exceptionnels.

Enfin, le transfert à l'ANTAI correspond au financement de la masse salariale à mi-année d'un contractuel informaticien.

Ces subventions sont imputées sur l'action 2 du programme « démarches interministérielles et communication ».

PROGRAMME 161  
**Sécurité civile**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur consacrées à la protection civile des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « *l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ». Le programme est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

### **Une année 2024 une nouvelle fois marquée par un engagement hors norme face à la diversité de crises**

Après une année 2023 déjà marquée par une mobilisation intensive des moyens aériens et terrestres de la sécurité civile, notamment dans le Nord de la France sur le théâtre des inondations, ainsi qu'en outre-mer (crise de l'eau à Mayotte), en 2024, les moyens de la Sécurité civile ont été à nouveau très fortement mobilisés, au-delà même du contrat opérationnel, malgré une activité feux de moyenne intensité.

S'agissant de la saison feux en milieux naturels, le bilan 2024 est de 9 000 incendies pour une superficie de 5 500 ha à comparer à une moyenne décennale de 11 176 incendies et 14 721 ha. Ces résultats confirment la stratégie d'attaque rapide contre les feux naissants qui a, une nouvelle fois, démontré son efficacité même si le facteur météorologique explique aussi en partie ce bilan positif. Pour autant, l'année 2024 fait partie des dix étés les plus chauds sur la période 1960–2024 (+1,5°C, mais de nombreuses précipitations sur l'ensemble du pays ont cantonné le risque majeur sur la zone sud méditerranéenne, laquelle a concentré 70 % des incendies et 88 % des superficies brûlées).

S'agissant du dispositif opérationnel, la DGSCGC a déployé 11 détachements estivaux de 30 sapeurs sauveteurs repositionnés en Corse, en zone sud et sud-ouest. La flotte aérienne nationale, composée de 12 Canadair, 8 Dash et 3 Beech, a été complétée par la location de 10 hélicoptères bombardiers d'eau (6 lourds et 4 légers) et 6 avions légers bombardiers d'eau. Enfin, plusieurs colonnes de renfort (jusqu'à 10) ont été déployées, notamment à l'occasion des périodes de risque élevé soit un total de 8 120 hommes/jour. Cette mobilisation adaptée au risque a permis que la dépense reste contenue.

Après le premier épisode d'inondations intervenu en novembre 2023, en janvier 2024 les moyens nationaux de la sécurité civile ont également à nouveau été mobilisés dans le nord de la France. Les moyens de pompage de la réserve nationale opérés par les Formations militaires de la sécurité civile sont intervenus pendant plus d'un mois dans les zones les plus touchées, tandis que les inondations ont nécessité l'évacuation d'environ 1 600 personnes.

En matière de gestion de crise, la sécurité civile a également été très fortement mobilisée sur la durée à la suite des évènements survenus en Nouvelle-Calédonie. Pour cette crise le programme 161 est intervenu à la fois au titre de ses missions spécifiques de sécurité civile (incendies et rétablissements des axes et moyens de communication, secours aux personnes notamment) et en support des autres forces sur l'île, essentiellement pour le transport des hommes et du matériel mais également pour porter budgétairement les réquisitions et commandes urgentes opérées par le haut-commissariat.

Enfin, la dévastation du département de Mayotte par le cyclone CHIDO en fin d'année a engendré une activité d'une intensité exceptionnelle. Il a très rapidement mobilisé les moyens nationaux de la sécurité civile, qu'il s'agisse des FORMISC, en première ligne, de la réserve nationale, de l'hôpital de campagne (ESCRIM), des moyens aériens (2

Dash), ou des colonnes de renforts des SDIS. Fin décembre, ce sont près de 1 000 hommes et femmes de la sécurité civile qui étaient déployés sur place dont plus de 400 FORMISC.

Parallèlement la DGSCGC a été une des directions support essentielle des Jeux Olympiques, pendant toute la durée des Jeux, depuis l'arrivée de la flamme Olympique à Marseille jusqu'à la clôture des Jeux Paralympiques. La DGSCGC a ainsi armé le CNCS pour assurer la coordination des moyens de crises. En amont elle a finalisé en 2024 la préparation des jeux en anticipation des risques. Elle a notamment poursuivi l'animation et le financement des besoins de lutte contre les risques NRBC. Elle a par ailleurs assuré la coordination des renforts des SDIS vers les plaques Olympiques, assurant pour cela le portage budgétaire du remboursement des primes versées aux sapeurs-pompiers de SDIS. Le groupement d'intervention du déminage (GID) a été intégralement mobilisé pour assurer la sécurisation des sites d'épreuves et de rassemblement du public. Au total, ce sont 250 pax mobilisés sur 26 jours de compétition, avec l'engagement de 10 colonnes de renfort en moyenne, soit 65 000 hommes/jour. Les unités de FORMISC sont également restées d'alerte pendant la période des jeux, pour parer à tout besoin de projection urgente.

Face à cette activité, la cellule interministérielle de crise (CIC) est désormais activée de manière presque continue, s'affirmant ainsi comme un outil essentiel au pilotage interministériel de la crise.

### **Une année de poursuite des investissements nécessaires à la gestion de crise**

Outre la gestion de crise qui lui incombe, la DGSCGC a poursuivi en 2024 l'investissement du programme dans le soutien aux acteurs de gestion de crises et de préparation des enjeux de demain. Sur le plan budgétaire, 2024 a été la deuxième année de réalisation des mesures programmées dans le cadre de la LOPMI et des mesures de lutte contre les feux de forêts annoncées par le Président de la République au mois d'octobre 2022.

La mesure emblématique relative au renouvellement de la flotte des hélicoptères dédiés au secours aux personnes s'est concrétisée par la livraison et le paiement de 3 nouveaux appareils. Il s'agit de l'exécution du contrat qui porte sur la commande de 36 appareils de type H 145 pour un montant de 450 M€. Les derniers appareils sont attendus pour 2029 afin de constituer une flotte renouvelée de 40 appareils, en incluant les 4 appareils livrés en 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance.

D'autres mesures ont été prolongées en 2024 conformément à la programmation des crédits que ce soit au titre des moyens nationaux ou au profit du monde des sapeurs-pompiers à travers la revalorisation de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, du financement d'un bâtiment dédié à la formation au sein de l'École Nationale Supérieure des Sapeurs-Pompiers ou du financement du projet Nexsis porté par l'agence du numérique de la sécurité civile.

En ce qui concerne les annonces du Président de la République consécutives aux feux majeurs de l'été 2022, la démarche des pactes capacitaires consistant à organiser la capacité de mise en commun des moyens des SDIS par une standardisation d'achats de matériels utilisables, cofinancés par l'État à une hauteur moyenne de 60 % s'est prolongée en 2024, après l'engagement de 150 M€ en 2023. 42 M€ ont ainsi été versés aux services d'incendie et de secours en 2024, essentiellement au titre d'acomptes sur les commandes de véhicules conventionnées en 2023 et qui commencent à être livrés dans les SDIS. A terme, plus de 1 000 engins et matériels viendront renforcer les équipements des SIS.

La création d'une 4<sup>e</sup> unité militaire de sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile a été officiellement constituée à Libourne en décembre 2024. 165 militaires ont été recrutés en 2024, s'ajoutant aux 63 premiers effectifs ayant rejoint les FORMISC en 2023, portant ainsi cette unité à 228 sapeurs-sauveteurs. L'installation, à ce stade dans des locaux provisoires a été progressive en cours d'année. Le phasage d'une montée en puissance et du plan d'investissement immobilier à Libourne sont en cours d'étude pour les années 2026-2029. Parallèlement une accélération des premières commandes d'équipement et de véhicules lourds et légers a pu être opérée, le budget d'équipement des FORMISC et de la réserve nationale ayant été exécuté à hauteur de 40 M€ en 2024.

Parmi les équipements de la réserve nationale 8 pompes, dont 3 de grande capacité ont notamment pu être acquises en fin d'année pour un montant de plus de 5,3 M€ répondant ainsi à un besoin majeur en augmentant de plus de 30 % des capacités de pompage des moyens nationaux pour faire face aux inondations.

Par ailleurs, afin de renforcer sa flotte d'avions bombardiers d'eau et initier les perspectives de renouvellement, la France s'était inscrite dans le nouveau mécanisme européen entré en vigueur 2021 qui prévoit de créer une véritable réserve de sécurité civile européenne (RescEU), dotée de moyens subventionnés par l'Union Européenne, l'état-membre acquéreur s'engageant en contrepartie à les rendre disponibles en cas d'activation du mécanisme. La France s'était positionnée en préfigurateur de cette flotte d'avions bombardiers d'eau amphibie en proposant initialement d'acquérir les deux premiers sur un total de 12 appareils envisagés pour la flotte européenne. Au terme des accords passés entre les 6 pays européens candidats (France, Espagne, Italie, Croatie, Grèce, Portugal), la Commission Européenne et l'entreprise canadienne et suite au lancement effectif de la chaîne de production des nouveaux « CANADAIR » (DHC-515), l'année 2024 a vu la concrétisation de l'engagement proactif de la France aboutir : au printemps, la France a passé commande de 2 premiers appareils sous financement européen (l'Europe finance 12 avions DHC-515 soit 2 par pays demandeur).

### Une activité internationale qui reste soutenue

328 actions de formation sur des thématiques liées à la protection civile et à la gestion des risques et des crises ont été réalisées à l'étranger dans un cadre bilatéral et européen. Ces actions ont été menées dans 64 pays. 194 actions ont été financées par la Direction de la coopération de sécurité de défense du ministère des affaires étrangères et européennes. 67 % de ces actions ont concerné le continent africain.

La DGSCGC a par ailleurs répondu à 12 sollicitations opérationnelles, dont des interventions de grande ampleur en Bulgarie et en Grèce notamment pour lutter contre les feux de forêts.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

### OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

### OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)

### OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

### INDICATEUR mission

1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	89,53	97,36	96	97,78	cible atteinte	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	17,8	13,44	10	9,44	cible atteinte	10

#### Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse,
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales,
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud,
- pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Seuls les incendies correspondant à des feux de forêt sont comptabilisés dans ces deux sous-indicateurs.

### ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, l'estimation de la superficie brûlée en métropole est **proche de 5 300 ha pour un peu plus de 9 000 incendies** recensés. Ce bilan est très en dessous de la moyenne calculée sur la période 2006 – 2021 (12 300 incendies et 15 724 ha). Il est également inférieur au bilan de 2023 pour lequel on recensait en métropole 18 000 incendies ayant brûlé un peu plus de 14 500 ha.

Les principaux incendies (supérieurs à 50 ha) sont les suivants :

- Gigean (Hérault), 350 ha le 18 août 2024,
- Castelnou (Pyrénées-Orientales), 280 ha le 12 septembre 2024,
- Nissan-lez-Enserune (Hérault), 60 ha le 18 août 2024,
- Minerve (Hérault), 60 ha le 15 septembre 2024,

- Bouilhonnac (Aude), 50 ha le 16 août 2024.

### 2024 figure parmi les années les plus favorables à la défense des forêts contre les incendies avec 2014 (4 990 ha) et 2018 (4 036 ha).

L'essentiel de l'activité a été concentrée en **zone Sud** pour laquelle le bilan non consolidé fait état d'un peu plus de 5 200 incendies pour un total de 4 050 ha soit 58 % des feux métropolitains pour 76 % de la superficie brûlée en 2024. Ce bilan pour la zone sud est inférieur à la moyenne calculée sur la période 2006 – 2021 (8 857 feux – 9 726 ha) ainsi qu'au bilan 2023 (8 538 feux pour 6 282 incendies). La zone Sud-Ouest a été faiblement concernée par les incendies en 2024. On y recense 945 feux et 346 ha de brûlés contre plus de 1300 incendies et 1 900 ha en moyenne annuelle sur la période 2006 – 2021. En 2023, 2 227 feux avaient brûlé plus de 1 300 ha.

Ce bilan au regard de la situation météorologique de la moitié sud conforte la pertinence de la stratégie nationale de lutte et notamment ses piliers principaux : l'anticipation, la détection précoce et la priorité à l'attaque des feux naissants. Sur ce point, l'analyse des bases consolidées des onze dernières années permet de voir qu'au cours de la période estivale, près de 82 % des feux sont arrêtés avant d'atteindre 1 ha (94 % avant 5 ha). Par ailleurs, sur la même période, plus de 54 % des superficies brûlées en France (64 % si on prend en compte 2022) sont le fait de moins de 1 % des feux traités.

## OBJECTIF

### 2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

## INDICATEUR mission

### 2.1 – Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	90,7	63,8	95	81	amélioration	95
Taux de disponibilité technique des hélicoptères de la sécurité civile	%	Sans objet	Sans objet	72	61,1	absence amélioration	72

#### Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles. Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Le « nombre d'hélicoptères disponibles en base » utilisé au numérateur constate le nombre d'appareils réellement opérationnels et présents sur les bases. En revanche, le « nombre d'hélicoptères en base », utilisé en dénominateur, correspond au plan d'armement annuel théorique en appareils des bases hélicoptères.

## ANALYSE DES RESULTATS

Les deux objectifs de disponibilité des hélicoptères sont fixés à un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers.

L'acquisition de trois H145 supplémentaires en fin d'année 2024 porte la flotte à 37 hélicoptères composée de 30 EC145 et 7 H145. 8 H145 D3 arriveront en 2025. Cette augmentation progressive des H 145 D3 devrait permettre de remonter le taux de disponibilité opérationnelle au second semestre de l'année 2025.

Le nouveau marché de MCO hélicoptères est encore loin d'être optimal. La volumétrie de commandes en retard reste très élevée. Ces retards de livraison de pièces détachées pénalisent le bon déroulement des visites périodiques obligatoires, ainsi que leurs délais de réalisation qui stagnent à près de 20 semaines. Les visites périodiques externalisées ne donnent pas plus satisfaction, tant par leur durée (deux fois plus longue qu'au GHSC) que par leur qualité. Ces difficultés de démarrage du nouveau marché MCO ont largement impacté la disponibilité technique et les délais de régénération du potentiel de vol des appareils.

## INDICATEUR

### 2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'alertes tenues des avions de la sécurité civile	%	87,56	89,1	98	86	absence amélioration	98

#### Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

## ANALYSE DES RESULTATS

La disponibilité de la flotte Canadair a été impactée par de nombreuses pannes engendrant des immobilisations de longue durée, en particulier pour 2 avions, l'un depuis l'automne 2023 qui n'a pas volé en 2024, l'autre à la suite d'un incident d'exploitation en juin 2024 et qui n'a pas revolé jusqu'à la fin de l'année.

Les difficultés rencontrées concernent principalement le système d'eau des Canadair et la fiabilité des dépannages qui donnent lieu à de nombreuses pannes récurrentes.

La disponibilité des Beechcraft KingAir 200 a été à peine satisfaisante en 2024 malgré le retour en ligne du B96, en raison de pannes fréquentes sur les avions et de l'indisponibilité pendant l'été de l'une des deux boules optiques, envoyée en réparation chez l'industriel.

La disponibilité des DASH8 reste meilleure que celle des autres flottes et les facteurs de fatigue (DRF) mesurés pendant l'année 2024 ont permis de les ramener à des taux plus conformes aux attentes (facteur 10 pour les deux Dash MR, facteur 8,5 pour les MRE). La diminution des DRF permet d'envisager un allongement de la durée de vie des avions par rapport à ce qui avait été annoncé à la fin de l'année 2023.

**OBJECTIF**

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

**INDICATEUR**

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)	%	3,9	-7,2	-2	3,1	absence amélioration	-5

**Commentaires techniques**

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

Cet indicateur est calculé annuellement et prend en compte l'évolution des stocks des munitions anciennes, y compris les munitions chimiques. L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

**ANALYSE DES RESULTATS****INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes**

La destruction effective des munitions anciennes est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

Durant l'exercice 2024, le volume collecté de munitions anciennes s'est avéré relativement faible par rapport aux années précédentes ; 358 tonnes de munitions ont ainsi été collectées sur l'ensemble du territoire français. La baisse de l'activité de collecte est dû à deux facteurs : d'un côté, les inondations qui ont touché la région des Hauts de France sur le début d'année ont ralenti l'activité déminage et, de l'autre, les JOP et le relais de la flamme olympique sur la période du 08/05/2024 au 09/09/2024 ont fortement mobilisé les équipes.

Avec 344 tonnes de munitions détruites, le stockage final s'élève à 525 tonnes. Parmi celles-ci, 359 tonnes concernent des munitions chimiques, dont les stocks ont augmenté de 2 tonnes malgré les 4,7 tonnes détruites à l'usine SECOIA. L'ouverture de la nouvelle chaîne de destruction EM7C en 2025 devrait permettre de réduire ce dernier stock à partir de la fin d'année.

**INDICATEUR****3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	91,0	77,5	98	54,5	absence amélioration	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	96,0	95,5	97	96,4	amélioration	97

**Commentaires techniques**

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

**ANALYSE DES RESULTATS****INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais**

Les objectifs fixés sont stables dans le temps. Ils représentaient un niveau de réactivité proche du maximum réaliste. Toutefois, suite aux récentes évolutions des conditions d'exercice, l'objectif fixé pour les équipes prépositionnées dans les aéroports parisiens sera réévalué.

Si les délais d'intervention hors aéroports sont stables d'une année sur l'autre et au niveau de l'objectif recherché, une dégradation nette des résultats des sites aéroportuaires parisiens se remarque d'année en année.

Les sites localisés sur les aéroports parisiens ont réalisé, en 2024, un total de 692 interventions sur site pour un délai moyen de 18 minutes. 315 interventions sur site ont dépassé le délai de 15 minutes. Ce dépassement est particulièrement important pour l'aéroport d'Orly où 66,8 % des interventions ont été réalisées au-delà du délai de 15 minutes.

Cette dégradation du délai de réponse dans les aéroports parisiens s'explique, en partie, par la réduction de la plage horaire de présence sur site, augmentant le nombre d'interventions réalisées lors d'astreintes hors site, ajoutant un temps de transport au délai global.

La hausse des délais d'intervention sur les deux aéroports s'explique également par de nouvelles restrictions d'accès. Elles ont pour effet d'allonger le temps d'intervention dans certaines parties du site jusqu'à 25 minutes, rendant ainsi impossible le respect de l'objectif. Pour mémoire, des périmètres de sécurité et, au besoin, des évacuations sont réalisés avant l'arrivée des équipes de déminage. Ces contraintes exogènes amèneront une réflexion sur l'ajustement du délai moyen d'intervention à une valeur réaliste.

## OBJECTIF

### 4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

## INDICATEUR

### 4.1 – Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS	%	0	0	21	3	amélioration	50

#### Commentaires techniques

Source des données : Transmission des données par l'agence du numérique de la sécurité civile auprès de la direction des sapeurs-pompiers.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de SIS ayant déployé NexSIS 18-112

Dénominateur : nombre total de SIS (pour information, 99)

## ANALYSE DES RESULTATS

Le programme NexSIS 18-112 est porté par l'agence du numérique de sécurité civile (ANSC), établissement public administratif (EPA) à gouvernance partagée entre l'État et les services d'incendie et de secours (SIS), créée par le décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018. L'ANSC est placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, exercée par la Direction de la transformation du numérique (DTNUM), ainsi que par la DGSCGC pour ce qui relève des éléments métiers et des liens avec les gouvernances des SIS.

En 2024, le programme NexSIS 18-112 est d'ores et déjà déployé et opérationnel au sein de **trois Services d'incendie et de Secours (SIS)** 2A, 83 et 37 et de nombreuses mises à l'épreuve de réel ont été réalisées avec plus d'une vingtaine de SIS afin de les préparer à sa mise en production. Il permet la réception et la gestion des appels d'urgence, l'engagement des secours et la coordination des interventions, au quotidien et lors des crises ou évènements majeurs. A savoir :

- 15 SIS ont bénéficié de l'accès à NexSIS et dispose d'une infrastructure locale connectée à leurs systèmes l'alerte des personnels et sont en capacité, de réaliser des mises à l'épreuves du réel avec déclenchement des équipes opérationnelles.
- 7 SIS sont connectés à NexSIS et à SECOURIR. Ils sont en mesure de gérer les alertes et la gestion des opérations de bout en bout lors de phases de tests opérationnels.
- Pour le SDIS 77, la mise en service opérationnelle de NexSIS 18-112 a été reportée au 7 janvier 2025 afin d'éviter les risques liés aux vacances de la fin d'année.
- Pour le SDIS 58, un report au premier trimestre 2025 a dû être décidé en lien avec les tutelles ministérielles (DTNUM et DGSCGC) afin de veiller à la bonne mise en service opérationnelle de l'interopérabilité 15-18, ce qui nécessite une coordination avec l'agence du numérique de santé (ANS) et la délégation au numérique de santé (DNS).

Le produit apporte aux SIS une solution sécurisée et interopérable de traitement des appels d'urgence. Elle s'appuie dorénavant sur un réseau de téléphonie de nouvelle génération « SECOURIR » qui est maintenant proposé dans une offre « SECOURIR avant Nexsis » afin d'apporter aux SIS une solution à la disparition annoncée du réseau de téléphonie commuté (RTC).

Avec l'appui de la DTNUM, l'ANSC dispose en 2024 d'une subvention fléchée pour assurer le développement d'un système de gestion des appels pour un premier niveau interservices de réception des appels d'urgence. Ce SGA

ONE/ODEON a vocation à être employé dans le cadre des expérimentations 112 et au sein de la plateforme des appels d'urgence 17-18-112 de la Préfecture de Police de Paris.

La dynamique d'adhésion des SIS à ce programme a été soutenue au cours de l'été 2024 par une campagne de communication tripartite entre le DGSCGC, le directeur de l'ANSC et le directeur de la DTNUM.

97 % du recouvrement des recettes promises de la part des SIS (subvention de préfinancement et contributions confondues) a été atteint en 2024, ce qui témoigne de la confiance de ces derniers en la solution NexSIS 18-112.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	26 526 435 25 901 546	2 233 487 520 076	15 340 000 38 427 158		<b>57 327 476</b> <b>76 526 955</b>	57 327 476
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	199 089 659 290 966 245	213 629 594 183 535 802	337 897		<b>620 713 153</b> <b>669 850 247</b>	621 113 153
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183 1 841 308	30 668 004 32 327 581	3 525 763	154 388 227 151 436 315	2 325 763	<b>190 350 177</b> <b>189 130 968</b>	190 350 177
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	18 892 249 32 562 613	7 319 000 4 784 012	200 000 64 557		<b>33 282 322</b> <b>44 943 688</b>	47 611 212
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>231 060 710</b>	<b>275 176 347</b>	<b>223 182 081</b>	<b>169 928 227</b>	<b>2 325 763</b>	<b>901 673 128</b>	<b>916 402 018</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 097 054		+23 914 985 (hors titre 2)			+25 012 039	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 007 603		+308 650 692 (hors titre 2)			+300 643 089	
Total des AE ouvertes	224 150 161		1 003 178 096 (hors titre 2)			1 227 328 256	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>216 062 292</b>	<b>381 757 986</b>	<b>192 365 652</b>	<b>190 265 928</b>	<b>0</b>	<b>980 451 858</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	27 726 435 32 565 817	27 359 702 3 526 366	15 340 000 34 933 672		<b>83 653 691</b> <b>82 704 031</b>	83 653 691
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	167 882 756 232 480 913	165 372 625 180 936 354	420 516		<b>541 249 281</b> <b>608 848 085</b>	541 649 281
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183 1 841 308	30 668 004 31 441 177	3 525 763	187 172 120 188 630 476	2 325 763	<b>223 134 070</b> <b>225 438 724</b>	223 134 070
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	19 751 347 34 045 901	5 636 000 3 998 480	200 000 48 557		<b>32 458 420</b> <b>45 625 444</b>	46 787 310
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>231 060 710</b>	<b>246 028 542</b>	<b>198 368 327</b>	<b>202 712 120</b>	<b>2 325 763</b>	<b>880 495 462</b>	<b>895 224 352</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 097 054		+23 914 985 (hors titre 2)			+25 012 039	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 007 603		+75 985 699 (hors titre 2)			+67 978 096	
Total des CP ouverts	224 150 161		749 335 436 (hors titre 2)			973 485 597	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>216 062 292</b>	<b>330 533 808</b>	<b>191 986 963</b>	<b>224 033 221</b>	<b>0</b>	<b>962 616 284</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873 11 252 343	25 136 334 41 922 064	25 000 000 2 546 732	14 640 000 15 128 209		76 169 207	76 169 207 70 849 347
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	116 880 524 128 723 427	761 221 440 442 527 454	238 769		1 060 061 501	1 060 461 501 750 437 073
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782 2 108 467	19 360 221 22 242 358	4 630 000	292 161 919 292 001 544	2 421 588 3 887 755	321 360 510	321 360 510 320 240 124
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 486 133 7 399 151	32 256 145 046	200 000 16 500		14 406 213	14 406 213 14 199 847
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>201 827 016</b>	<b>169 863 212</b>	<b>790 883 696</b>	<b>307 001 919</b>	<b>2 421 588</b>	<b>1 471 997 431</b>	<b>1 472 397 431</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>198 947 384</b>	<b>200 287 000</b>	<b>445 219 232</b>	<b>307 385 021</b>	<b>3 887 755</b>		<b>1 155 726 392</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 392 873 11 252 343	23 756 334 30 516 048	5 500 000 659 328	14 640 000 14 400 578		55 289 207	55 289 207 56 828 296
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	181 959 537 178 947 424	130 293 024 153 695 583	129 875 625 76 669 790	142 875		442 128 186	442 528 186 409 455 672
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 786 782 2 108 467	19 360 221 22 102 292	4 630 000	173 087 028 166 853 028	2 421 588 3 887 755	202 285 619	202 285 619 194 951 542
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 687 824 6 639 150	8 486 133 6 521 024	32 256 111 433	200 000 2 500		14 406 213	14 406 213 13 274 107
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>201 827 016</b>	<b>181 895 712</b>	<b>140 037 881</b>	<b>187 927 028</b>	<b>2 421 588</b>	<b>714 109 225</b>	<b>714 509 225</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>198 947 384</b>	<b>212 834 947</b>	<b>77 440 550</b>	<b>181 398 981</b>	<b>3 887 755</b>		<b>674 509 618</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	198 947 384	231 060 710	216 062 292	198 947 384	231 060 710	216 062 292
Rémunérations d'activité	118 833 397	137 879 582	129 844 570	118 833 397	137 879 582	129 844 570
Cotisations et contributions sociales	78 905 309	92 897 807	85 399 484	78 905 309	92 897 807	85 399 484
Prestations sociales et allocations diverses	1 208 678	283 321	818 238	1 208 678	283 321	818 238

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	200 287 000	275 176 347	381 757 986	212 834 947	246 028 542	330 533 808
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	183 415 527	258 535 347	371 299 165	204 677 826	229 387 542	313 158 444
Subventions pour charges de service public	16 871 473	16 641 000	10 458 821	8 157 121	16 641 000	17 375 364
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	445 219 232	223 182 081	192 365 652	77 440 550	198 368 327	191 986 963
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	428 079 862	223 182 081	184 526 683	76 893 641	198 368 327	173 849 115
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 139 369	0	4 313 206	546 909	0	14 612 085
Subventions pour charges d'investissement	0	0	3 525 763	0	0	3 525 763
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	307 385 021	169 928 227	190 265 928	181 398 981	202 712 120	224 033 221
Transferts aux ménages	26 303 386	27 925 000	29 257 787	26 303 386	27 925 000	29 257 787
Transferts aux entreprises	2 627 791	0	47 407	2 627 791	0	45 832
Transferts aux collectivités territoriales	95 388 869	107 368 033	113 485 408	95 388 869	107 368 033	113 485 408
Transferts aux autres collectivités	183 064 975	34 635 194	47 475 325	57 078 936	67 419 087	81 244 194
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	3 887 755	2 325 763	0	3 887 755	2 325 763	0
Dotations en fonds propres	3 887 755	2 325 763	0	3 887 755	2 325 763	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>901 673 128</b>			<b>880 495 462</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-6 910 549			-6 910 549	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+332 565 678			+99 900 684	
<b>Total*</b>	<b>1 155 726 392</b>	<b>1 227 328 256</b>	<b>980 451 858</b>	<b>674 509 618</b>	<b>973 485 597</b>	<b>962 616 284</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	160 417		1 097 054	160 417		1 097 054
Autres natures de dépenses	18 449 391	14 728 890	23 914 985	18 449 391	14 728 890	23 914 985
<b>Total</b>	<b>18 609 808</b>	<b>14 728 890</b>	<b>25 012 039</b>	<b>18 609 808</b>	<b>14 728 890</b>	<b>25 012 039</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		5 500		5 500				
02/2024		1 961		1 961				
03/2024		47 830		47 830				
04/2024		456 000		456 000				
05/2024		43 111		43 111				
06/2024		3 003 627		3 003 627				
07/2024		242 770		242 770				
08/2024		1 100		1 100				
09/2024		46 272		46 272				
10/2024		65 239		65 239				
11/2024		12 816		12 816				
12/2024		131 627		131 627				
<b>Total</b>		<b>4 057 852</b>		<b>4 057 852</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2024		8 578 617		8 578 617				
04/2024		5 852 570		5 852 570				
05/2024		627 816		627 816				
06/2024	163 217	380 840	163 217	380 840				
07/2024	697 213	1 626 829	697 213	1 626 829				
09/2024		2 189 155		2 189 155				
10/2024		40 008		40 008				
11/2024	236 624	564 892	236 624	564 892				
12/2024		240 000		240 000				
<b>Total</b>	<b>1 097 054</b>	<b>20 100 728</b>	<b>1 097 054</b>	<b>20 100 728</b>				

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		109 017 712						
<b>Total</b>		<b>109 017 712</b>						

## ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2024		34 834 667		34 440 962				
<b>Total</b>		<b>34 834 667</b>		<b>34 440 962</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2024		245 100 000		45 478 298				
<b>Total</b>		<b>245 100 000</b>		<b>45 478 298</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						52 766 476		52 766 476
<b>Total</b>						<b>52 766 476</b>		<b>52 766 476</b>

## DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/07/2024						3 595		3 595
04/02/2025						240 000		240 000
<b>Total</b>						<b>243 595</b>		<b>243 595</b>

## DECRETS DE DEPENSES ACCIDENTELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/12/2024		655 000		655 000				
<b>Total</b>		<b>655 000</b>		<b>655 000</b>				

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024					207 191	2 658 400	207 191	843 751
23/11/2024		126 000		126 000				
<b>Total</b>		<b>126 000</b>		<b>126 000</b>	<b>207 191</b>	<b>2 658 400</b>	<b>207 191</b>	<b>843 751</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						45 000		45 000
22/11/2024						75 201		75 201
14/12/2024		8 790 014		8 790 014				
<b>Total</b>		<b>8 790 014</b>		<b>8 790 014</b>		<b>120 201</b>		<b>120 201</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024				40 225 853	7 800 412	34 327 624	7 800 412	
<b>Total</b>				<b>40 225 853</b>	<b>7 800 412</b>	<b>34 327 624</b>	<b>7 800 412</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 097 054</b>	<b>422 681 974</b>	<b>1 097 054</b>	<b>153 874 708</b>	<b>8 007 603</b>	<b>90 116 296</b>	<b>8 007 603</b>	<b>53 974 023</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (5)**

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
120123	<b>Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	75	71	75
540102	<b>Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025</b> Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B</i>	nc	nc	nc
940104	<b>Exonération pour les véhicules exclusivement affectés aux missions de protection des services d'incendie et de secours et des associations agréées de protection civile</b> Taxe sur la masse en ordre de marche sur les véhicules de tourisme <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 421-81-1</i>	nc	nc	nc
970107	<b>Exonération pour les véhicules exclusivement affectés aux missions de protection des services d'incendie et de secours et des associations agréées de protection civile</b> Malus CO2 sur les véhicules de tourisme <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 421-70-1</i>	nc	nc	nc
520116	<b>Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours et des personnes décédées dans l'exercice de missions de sécurité civile</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8° et 11°</i>	ε	ε	ε
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>75</b>	<b>71</b>	<b>75</b>

## DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2023	Chiffre initial 2024	Chiffre actualisé 2024
520127	<p><b>Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches</b></p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i></p>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	44 099 922 64 848 780	57 327 476 76 526 955	13 227 554 11 678 175	70 426 137 71 025 856	83 653 691 82 704 031
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	412 719 253 474 839 944	621 113 153 669 850 247	207 993 900 195 010 303	333 255 381 413 837 782	541 649 281 608 848 085
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183 1 841 308	187 381 994 187 289 659	190 350 177 189 130 968	2 968 183 1 841 308	220 165 887 223 597 415	223 134 070 225 438 724
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	26 411 249 37 411 182	47 611 212 44 943 688	6 871 073 7 532 506	25 587 347 38 092 938	46 787 310 45 625 444
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>231 060 710</b>	<b>670 612 418</b>	<b>901 673 128</b>	<b>231 060 710</b>	<b>649 434 752</b>	<b>880 495 462</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-6 910 549	+332 565 678	+325 655 128	-6 910 549	+99 900 684	+92 990 135
Total des crédits ouverts	224 150 161	1 003 178 096	1 227 328 256	224 150 161	749 335 436	973 485 597
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>216 062 292</b>	<b>764 389 566</b>	<b>980 451 858</b>	<b>216 062 292</b>	<b>746 553 992</b>	<b>962 616 284</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 087 869	+238 788 530	+246 876 399	+8 087 869	+2 781 445	+10 869 313

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 6 616 635 €.

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	215 760 792	470 727 418	686 488 210	215 760 792	518 875 355	734 636 147
Amendements	+15 299 918	+199 885 000	+215 184 918	+15 299 918	+130 559 397	+145 859 315
<b>LFI</b>	<b>231 060 710</b>	<b>670 612 418</b>	<b>901 673 128</b>	<b>231 060 710</b>	<b>649 434 752</b>	<b>880 495 462</b>

Un amendement a été inscrit en LFI pour poursuivre l'effort en faveur du renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt, se traduisant par :

- le renouvellement de la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêts ;
- la revalorisation du remboursement des colonnes de renfort des SDIS ;
- le renforcement des moyens capacitaires des SDIS ;
- la création d'une 4ème unité d'intervention et d'instruction de la sécurité civile (UIISC).

Soit une ouverture de 215,2 M€ en AE et 145,9 M€ en CP, dont 15,3 M€ en AE et CP sur le titre 2.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les crédits du P161 ne sont affectés par aucunes modifications de maquette en 2024.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

### TITRE 2

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont été impactés par :

- -0,2 M€ en AE et CP via décret de transfert, à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) en 2023.
- -7,8 M€ en AE et CP inscrits en loi de finances rectificative de fin d'année.

### HORS-TITRE 2

Les crédits reportés sur le programme 161, sur 2024, s'élèvent à 388,96 M€ en AE (dont 190,01 M€ d'AE affectées non engagées - AENE) et 79,92 M€ en CP, exclusivement sur des crédits hors-titre 2.

Les montants qui ont été reportés sont déclinés ci-dessous :

- 109,02 M€ en AE, au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
- 32,85 M€ en AE et en CP au titre des crédits non consommés sur le fonds de concours 1-1-00488 « Participation de l'UE aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence d'un État membre », dont :
  - 30 M€ de crédits sanctuarisés du fait des délais de réalisation du projet d'acquisition des CANADAIR CL515 ;
  - 1,85 M€ de fonds de concours issus de la prise en charge des dépenses de *La Roya* et rattachés tardivement ;
  - 1 M€ de fonds de concours liés à des projets en cours : capacité rescEU EMT (équipe médicale d'urgence) et SEMEDFIRE (recherche sur le feu dans sud-est méditerranéen).
- 1,99 M€ en AE et 1,59 M€ en CP sur le fonds de concours 1-2-00853 pour la participation des services de secours au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;
- 240 M€ en AE et 24 M€ en CP ouverts en LFI 2023 pour l'acquisition de CANADAIR dont l'engagement a été décalé sur 2024 ;
- 19,48 M€ en CP ouverts en LFI 2023 pour le renouvellement de la flotte des hélicoptères. La notification du marché à la toute fin de l'exercice 2023 avait décalé les premiers paiements sur 2024.
- 5,1 M€ en AE ouverts en LFI 2023 pour des objets LOPMI qui n'avaient pas pu être engagés en fin de gestion 2023, du fait de l'allongement des délais de passation pour des marchés d'envergure (matériel lourds, équipement NRBC) ;
- 2 M€ de CP en report croisé du programme 216, pour la couverture des restes à payer liés à la bascule des dépenses informatiques de la sécurité civile sur le programme 161.

Les crédits hors-titre 2 ont en outre été impactés par les mouvements suivants :

- -52,8 M€ en AE et CP dans le cadre du décret du 21 février 2024 portant annulation de crédits.
- -0,38 M€ en AE et en CP par décret de transfert sortant vers le P178 pour le remboursement des frais induits par le déploiement en 2023 d'unités du ministère des Armées pour la lutte contre les feux de forêts dans le cadre du protocole Héphaïstos ;
- -0,04 M€ en AE et en CP de transfert sortant vers le P185 pour participer au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit ;

- -2,2 M€ en AE et -0,43 M€ en CP de transfert sortant au bénéfice du P175 pour participer aux dépenses liées à l'installation du musée mémorial du terrorisme ;
- -0,09 M€ en AE et en CP de transfert sortant au bénéfice du P354 pour la contribution des 80 ans du débarquement ;
- -0,075 M€ en AE et en CP de transfert sortant au bénéfice du P354 pour le déménagement des services de la sous-préfecture de Libourne ;
- +0,126 M€ en AE et en CP de transfert entrant du P129 pour le financement NRBC.
- -34,3 M€ d'annulation en AE et +40,2 M€ d'ouverture en CP inscrits en loi de fin de finances rectificative de fin d'année, sous-tendue par l'impact de la crise de Nouvelle Calédonie.
- +8,8 M€ AE et CP ouverts par décret de virement lié aux dépenses induites par la crise de Nouvelle Calédonie
- +0,65 M€ en AE et CP ouverts par décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles en lien avec l'impact du cyclone CHIDO.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### HORS TITRE 2

Les fonds de concours rattachés au P161 se déclinent comme suit :

- 4,47 M€ pour la participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre ;
- 2,56 M€ pour la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile ;
- 12,83 M€ pour la contribution des SDIS et autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions (INPT).

Les attributions de produits sont détaillées ci-dessous :

- 0,44 M€ au titre des produit des cessions de biens mobiliers ;
- 3,6 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

### TITRE 2

1,1 M€ ont été rattachés au programme 161 pour la participation de la commission européenne au remboursement des frais engagés au titre du mécanisme d'entraide.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 155 304	32 558 433	33 713 737	1 155 304	31 393 662	32 548 966
Surgels	5 114 179	198 893 964	204 008 143	5 114 179	43 425 616	48 539 795
Dégels	0	-42 766 476	-42 766 476	0	-42 766 476	-42 766 476
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>6 269 483</b>	<b>188 685 921</b>	<b>194 955 404</b>	<b>6 269 483</b>	<b>32 052 802</b>	<b>38 322 285</b>

**S'agissant du hors titre 2**, la réserve de précaution (31,4 M€) a été intégralement levée fin février 2024 pour être annulée dans le cadre du décret du 21 février 2024 portant annulation de crédits. Également sur le hors-titre 2 du programme 161, le surgel supplémentaire a été intégralement débloqué en fin de gestion pour soutenir les dépenses relatives à l'organisation des jeux olympiques.

**Concernant le titre 2**, les crédits qui ont fait l'objet d'une mise en réserve réglementaire (0,8 M€) ainsi que le gel de 5,1 M€ mis en place au titre de la réserve ministérielle ont été débloqués dans le cadre du schéma de fin de gestion, pour soutenir un mouvement de fongibilité asymétrique au bénéfice du hors-titre 2 du programme 161, qui a permis de contribuer au financement des dépenses relatives à l'organisation des jeux olympiques et de la crise en Nouvelle-Calédonie.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	42,08	55,37	0,00	52,01	-3,36
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	43,85	36,41	0,00	39,03	+2,62
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	47,63	40,45	0,00	51,97	+11,52
1162 – Personnels techniques	0,00	500,03	520,50	0,00	531,52	+11,02
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 426,50	1 613,80	0,00	1 559,00	-54,80
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	50,88	35,50	0,00	43,26	+7,76
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	60,17	78,83	0,00	60,31	-18,52
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	290,83	294,50	0,00	294,70	+0,20
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 461,97</b>	<b>2 675,36</b>	<b>0,00</b>	<b>2 631,80</b>	<b>-43,56</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+4,49	+5,44	-4,34	+9,78
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-1,03	-3,79	-2,50	-1,29
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+3,74	+0,60	-1,73	+2,33
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-1,08	+32,57	+12,61	+19,96
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	-4,64	+137,14	+36,09	+101,05
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-1,80	-5,82	-1,40	-4,42
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	+0,64	-0,50	-0,50	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	+4,43	-0,56	+1,36	-1,92
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+4,75</b>	<b>+165,08</b>	<b>+39,59</b>	<b>+125,49</b>

La moyenne des ETPT sur l'année s'élève à 2 631,8, ce qui représente une vacance sous plafond de 43,5 ETPT, qui s'explique par les délais de recrutement initialement envisagés et qui ont été repoussés pour certains, ainsi que les difficultés pour trouver les profils adéquats sur certains postes à forte technicité.

Des retraitements ont dû être réalisés sur toutes les catégories d'emplois à la fois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires, des écarts dans la prise en compte des dates moyennes d'entrées-sorties pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois, ainsi que les réaffectations des personnels contractuels dans les catégories adéquates.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	38,00	1,00	8,00	53,00	0,00	7,20	+15,00	+21,00
1175 – Personnels administratifs cat B	31,00	0,00	7,00	31,00	0,00	7,50	0,00	+6,00
1176 – Personnels administratifs cat C	12,00	0,00	7,00	20,00	0,00	8,00	+8,00	+1,00
1162 – Personnels techniques	76,00	12,00	7,00	107,00	0,00	6,50	+31,00	+25,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	477,00	38,00	7,50	673,00	0,00	7,30	+196,00	+34,00
1165 – Ouvriers d'Etat	7,00	5,00	4,00	1,00	0,00	3,00	-6,00	-6,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	11,00	0,00	5,00	13,00	0,00	8,00	+2,00	+2,00
<b>Total</b>	<b>652,00</b>	<b>56,00</b>		<b>898,00</b>	<b>0,00</b>		<b>+246,00</b>	<b>+83,00</b>

Le schéma d'emplois initial était fixé à 83 ETP en LFI 2024. Il a été abondé par amendement déposé par le gouvernement de 163 ETP, correspondant à la trajectoire des recrutements prévus dans le cadre de la constitution de la 4<sup>e</sup> unité de formations militaires de la sécurité civile, décidée par le président de la république.

Sont intervenues sur 2023 un total de 924 entrées pour 678 départs. Le solde est donc bien positif avec une création de 246 ETP.

Dans les sorties, on dénombre 56 départs à la retraite. Les primo-recrutements, au nombre de 698, concernent essentiellement les personnels militaires, au titre des volontaires de l'armée de terre (577). Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite aux épreuves d'un concours ou des recrutements de contractuels.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation				Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>			
Administration centrale	233,44	230,00	0,00	0,00	+0,41	+5,35	+3,45	+1,90
Services régionaux	0,00	2 401,80	0,00	0,00	+4,34	+159,73	+36,14	+123,59
Autres	2 441,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 675,36</b>	<b>2 631,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+4,75</b>	<b>+165,08</b>	<b>+39,59</b>	<b>+125,49</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+28,00	239,00
Services régionaux	+55,00	2 505,00
Autres	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>+83,00</b>	<b>2 744,00</b>

Si tous les personnels de la DGSCGC relèvent de l'administration centrale, la répartition ci-dessus tient compte de la localisation géographique des personnels, selon qu'ils sont positionnés sur Paris ou dans les bases locales : bases avions et hélicoptères, centres de déminage, unités d'interventions des militaires, établissements de soutien opérationnel et logistique. Ce sont ces derniers qui ont été répertoriés dans la rubrique « autres » dans le PAP 2024.

#### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	125,41	136,40
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 466,48	2 388,50
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	23,93	25,70
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	59,54	81,20
<b>Total</b>	<b>2 675,36</b>	<b>2 631,80</b>
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 136 ETPT dont 35 personnels administratifs de catégorie A, 3 personnels administratifs de catégorie B, 3 personnels administratifs de catégorie C, 2 personnels techniques, 91 personnels militaires, 1 personnel de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 1 personnel du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 389 ETPT dont 29 personnels administratifs de catégorie A, 19 personnels administratifs de catégorie B, 18 personnels administratifs de catégorie C, 440 personnels techniques, 1 498 personnels militaires, 46 ouvriers d'État, 50 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 289 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 25 ETPT dont 19 personnels administratifs de catégorie A, 6 personnels administratifs de catégorie B et 1 personnel technique ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 81 ETPT dont 47 personnels administratifs de catégorie A, 13 personnels administratifs de catégorie B, 5 personnels administratifs de catégorie C, 6 personnels techniques, 9 personnels militaires et 1 ouvrier d'État.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
28,00	0,46	0,17

On compte 28 apprentis pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions consommé en 2023. Il n'y a pas de cotisation au CAS Pensions pour les apprentis. Les dépenses HT2 correspondent aux coûts de la formation facturés par les établissements.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été budgétée en 2024 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>118 833 397</b>	<b>137 879 582</b>	<b>129 844 570</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>78 905 309</b>	<b>92 897 807</b>	<b>85 399 484</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	55 181 924	66 914 976	59 708 079
– Civils (y.c. ATI)	13 940 115	18 910 433	13 998 639
– Militaires	41 241 809	48 004 543	45 709 440
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	660 745		603 695
Autres cotisations	23 062 640	25 982 831	25 087 710
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 208 678</b>	<b>283 321</b>	<b>818 238</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>198 947 384</b>	<b>231 060 710</b>	<b>216 062 292</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>143 765 460</b>	<b>164 145 734</b>	<b>156 354 213</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et de contributions sociales appliqués en 2024 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,60 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi, versée à 22 bénéficiaires sur 2024, s'élève à 174 k€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>135,33</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	143,77
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-8,44
– GIPA	-0,25
– Indemnisation des jours de CET	-1,00
– Mesures de restructuration	-0,26
– Autres dépenses de masse salariale	-6,92
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>5,33</b>
EAP schéma d'emplois 2023	1,17
Schéma d'emplois 2024	4,16
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,37</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>1,04</b>
Rebasage de la GIPA	0,34
Variation du point de la fonction publique	0,70
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>2,91</b>
GVT positif	2,03
GVT négatif	0,88
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>9,77</b>
Indemnisation des jours de CET	1,15
Mesures de restructurations	0,24
Autres rebasages	8,38
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,39</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,39
Autres variations	
<b>Total</b>	<b>156,35</b>

Les éléments suivants peuvent permettre de comprendre les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2024 :

- les mesures catégorielles, à hauteur de 2,37 M€, correspondent à des mesures de revalorisation et concernent principalement les personnels navigants de la sécurité civile. Un protocole signé en avril 2023 prévoit une revalorisation échelonnée sur 5 ans, en vue d'améliorer l'attractivité de l'emploi de pilote et la fidélisation des personnels navigants. Pour une part résiduelle, le montant comprend des revalorisations touchant les personnels actifs de la police nationale ;
- les mesures générales ont été exécutées pour 1 M€, dont 0,3 M€ pour le versement de l'indemnité de garantie du pouvoir d'achat et pour 0.7 M€ correspondant à l'application de la variation du point d'indice sur 2024. La GIPA correspond à un reste à payer au titre de l'exercice 2023;
- Le GVT positif indiciaire représente une progression de la masse salariale de 2 M€ hors CAS, soit une proportion de 1,3 % de la masse salariale exécutée. Il correspond au différentiel constaté entre les masses indiciaires des personnels civils et militaires présents depuis 2 années consécutives (2023 et 2024). Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à hauteur de 0,88 M€, soit une proportion de 0,5 % de la masse salariale. Cet effet « noria » positif s'explique par le départ en cours d'intégration de nombreux jeunes militaires, accentué en phase de hausse de recrutements. Le GVT solde est de 2,91 M€, soit un taux de 1,8 % de la masse salariale hors CAS.
- La rubrique des débasages fait référence aux dépenses à profil atypique du socle d'exécution 2023, pouvant connaître de fortes variations d'une année sur l'autre. Dans sa ligne « autres », elle comprend :
  - le versement des indemnités de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO) des militaires exécutées à hauteur de 4,04 M€ ;

- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 2,05 M€ ;
- la prime de pouvoir d'achat (décret 2023-02 du 31 octobre 2023) pour un montant de 0,53 M€ ;
- pour une part résiduelle, des dépenses faites sur fonds de concours ou des rétablissements de crédits (remboursements d'indus).

On retrouve dans la ligne « autres » de la rubrique des re-basages les mêmes types de dépenses. Leur exécution en 2024 est en hausse notable qui tient à deux événements : l'engagement marqué des militaires de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie à compter de mai 2024 jusqu'à la fin de l'année a entraîné une augmentation de l'ISAO, versée à hauteur de 6,3 M€. Il faut également prendre en compte les primes exceptionnelles versées aux personnels impliqués dans la sécurisation des jeux olympiques durant l'été (1,1 M€).

## COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	52 309	53 978	55 647	33 413	34 628	35 843
1175 – Personnels administratifs cat B	49 018	49 653	50 287	31 265	31 538	31 811
1176 – Personnels administratifs cat C	47 687	47 515	47 343	26 844	27 045	27 245
1162 – Personnels techniques	56 705	72 032	87 358	28 711	30 704	32 696
1164 – Militaires (hors gendarmes)	64 753	61 410	58 066	32 100	30 450	28 800
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	52 890	0	0	30 645
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	79 973	113 921	147 868	35 214	41 313	47 411
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	73 233	81 865	90 497	32 088	33 611	35 134

Les coûts salariaux moyens des militaires sortants sont plus faibles que ceux des militaires entrants : la tendance s'explique par la grande volatilité des jeunes recrues. Ils intègrent l'armée en qualité de volontaires de l'armée de terre, avant de devenir engagés volontaires, à un salaire qui passe du simple au double. Une part notable décide de quitter l'armée avant l'engagement définitif.

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						107 244	129 513
Revalorisation des missions d'encadrement	10	Actifs de la police nationale	CCD et CEA	01-2024	12	66 420	66 420
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC	12	A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2024	12	10 674	10 674
Dynamisation du grade de capitaine	23	Actifs de la police nationale	CDD et CEA	07-2024	6	2 567	5 134
Fusion des grades des gardiens de la paix et brigadiers	87	Actifs de la police nationale	CCD et CEA	06-2024	7	27 583	47 285
Mesures indemnitaires						2 258 213	2 258 213
Protocole de revalorisation des personnels navigants	300	Personnels navigants avions et hélicoptères	Personnels techniques	01-2024	12	2 258 213	2 258 213
<b>Total</b>						<b>2 365 457</b>	<b>2 387 726</b>

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2024 représente, pour les personnels affectés sur le programme, 2,37 M€ au titre des mesures statutaires et indemnitaires.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérés par la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « administration générale de l'État ». Pour 2024, ces mesures s'élèvent à 10 674 € (personnels ISIC affectés sur le P161).

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale sont présentées par la direction générale de la police nationale qui les conçoit et en pilote la mise en œuvre. Les mesures exécutées s'élèvent à 98 958 €. Elles ont trait à la fusion des grades de gardiens de la paix et brigadiers, la revalorisation des missions d'encadrement, la dynamisation du grade de capitaine et la revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance.

Enfin, comme indiqué plus haut, un montant légèrement supérieur à 2 M€ concerne la revalorisation des salaires des pilotes avions et hélicoptères dans le cadre du protocole signé en avril 2023 pour renforcer l'attractivité de ces métiers.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été budgétée en 2024 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur »

## COUTS SYNTHETIQUES

---

## ■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Les indicateurs immobiliers sont regroupés dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

## ■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Le ratio d'efficacité bureautique figure dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Conduit par l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), le projet NexSIS 18-112 est relatif à la construction du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile[1].

NexSIS 18-112 constitue une plateforme numérique centralisée permettant la mise à disposition des centres de traitement des alertes des services d'incendie et de secours d'assurer la collecte des communications d'urgence, du traitement des alertes et la gestion des opérations de secours.

Le système NexSIS 18-112 est à destination de la population, de l'ensemble des services d'incendie et de secours (SIS) et des autres services de la sécurité civile, et de la chaîne de commandement (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et ministère de l'intérieur).

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043847571>

### NEXSIS

Conduit par l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), le projet NexSIS 18-112 est relatif à la construction du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile.

NexSIS 18-112 constitue une plateforme numérique centralisée permettant la mise à disposition des centres de traitement des alertes des services d'incendie et de secours d'assurer la collecte des communications d'urgence, du traitement des alertes et la gestion des opérations de secours.

Le système NexSIS 18-112 est à destination de la population, de l'ensemble des services d'incendie et de secours (SIS) et des autres services de la sécurité civile, et de la chaîne de commandement (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et ministère de l'intérieur).

Année de lancement du projet	2016
Financement	P161
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

### COÛT ET DUREE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	40,94	33,72	19,44	16,18	25,93	26,86	36,00	34,00	32,12	29,40	39,00	37,00	118,59	132,86	276,02	276,02
Titre 2	3,32	3,32	1,17	1,17	1,20	1,20	2,00	2,00	1,64	1,64	2,03	2,03	14,62	14,62	23,98	23,98
<b>Total</b>	<b>44,27</b>	<b>37,04</b>	<b>20,61</b>	<b>17,35</b>	<b>27,13</b>	<b>28,06</b>	<b>38,00</b>	<b>36,00</b>	<b>33,76</b>	<b>31,04</b>	<b>41,03</b>	<b>39,03</b>	<b>133,21</b>	<b>147,48</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,70	300,00	+469,26 %
Durée totale en mois	72	156	+116,67 %

**Précisions méthodologiques**

- **Coût détaillé par nature** : les montants présentés ci-dessous sont au coût complet. En effet, l'ANSC étant un opérateur dédié à l'unique programme NexSIS 18-112, il est désormais considéré que l'ensemble des coûts supportés par l'agence doivent être intégrés au programme. De ce fait, les montants présentés ci-dessus diffèrent de ceux précédemment publiés qui ne comprenaient que les seules autorisations d'engagement et crédits de paiement exclusivement réalisés pour les dépenses directement rattachés au projet (développements informatiques, dépenses de personnel informatiques, assistance informatique...) en occultant notamment les coûts de structure. En outre, la période du projet s'entend désormais comme celle s'écoulant de 2018 à 2032, dans la mesure où les derniers SIS basculeront en 2028 et qu'il convient d'intégrer 4 années de maintien en condition opérationnelle. L'exercice 2032 représente ainsi le dernier exercice pour lequel l'ensemble des SIS auront bénéficié de l'usage la solution NexSIS 18-112, ainsi que de 4 années de maintien en condition opérationnelle (MCO) – 4 années représentatives des besoins en évolution d'une nouvelle solution informatique novatrice.
- **Évolution du coût et de la durée** : l'estimation initiale à 52,7 M€ avait été réalisée selon la méthode d'analyse et de remontée de la valeur de la DINUM (coût de la construction de la première version de l'outil sur 36 mois +24 mois de MCO). Cette méthode n'intégrait donc pas les coûts de déploiement vers 99 SIS, ainsi que les autres charges associées notamment à la construction et au maintien du réseau SECOURIR. À titre d'illustration, l'enrichissement du projet par la création du réseau SECOURIR adapté aux exigences d'un déploiement d'un système d'information essentiel, associé à une meilleure connaissance des coûts, engendre une évolution à la hausse du projet NexSIS de 82 M€ (31 M€ au titre de la construction et 51 M€ au titre du fonctionnement sur la période 2018-2031). Pour mémoire, à l'issue des travaux de la mission de préfiguration, le coût du projet avait été apprécié à hauteur de 217 M€. Très vite, en 2020, le coût du programme a été revu à la hausse pour un montant total de 237 M€, suite à la prise en compte du surcoût notamment lié à :
  - un enrichissement technique et fonctionnel de la solution NexSIS 18-112, pour sécuriser davantage les infrastructures techniques d'un système d'information essentiel ;
  - une sous-estimation de la complexité des développements ;
  - un recours plus important à des prestataires de services afin de compenser le déficit d'effectifs et, de manière plus ponctuelle mais réelle, de l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des travaux. L'évaluation se porte désormais à 300 M€ sur une durée allongée.

Aujourd'hui, sur la période 2018 à 2032, le coût total du projet est estimé à 300 M€ ; soit 150 M€ au titre de la construction des solutions NexSIS 18-112 et SECOURIR et 150 M€ au titre de leurs fonctionnements. Le financement du projet est réparti entre les deux partenaires financiers de l'ANSC : l'État 100 M€, et les services d'incendie et de secours (SIS) 200 M€.

En 2024, la sous-exécution observée en HT2 s'explique par le glissement vers la fin d'année des financements de l'agence, de ce fait certaines commandes n'ont pas pu être réalisées au deuxième semestre.

La sous-exécution observée en T2 s'explique par la finalisation des recrutements prévus en 2024 et la signature des contrats au quatrième trimestre. Ces recrutements auront un impact en masse salariale à compter du premier trimestre 2025.

Le calendrier 2018-2032 (déploiement exhaustif de la solution NexSIS 18-112 à fin 2027 au sein des 100 SIS) et le modèle de financement portaient un cadencement de dépenses qui, se traduit par une dépense à hauteur de 28 M€ en crédit de paiement en 2025 et 24 M€ en moyenne par an sur la période 2026-2031. Cet objectif de dépenses est maintenu afin de garantir l'évolutivité, la maintenance et l'infogérance des solutions NexSIS 18-112 et SECOURIR d'une part et leur déploiement au sein des SIS de l'autre.

Le modèle de financement et sa déclinaison calendaire requiert également la participation financière au titre du préfinancement des SIS. Or, cette participation demeure toujours précaire en raison des engagements pris au cours des exercices précédents et des engagements à venir susceptibles d'être remis en cause du fait des contraintes financières qui pèsent également sur ces établissements.

De ce fait, la programmation des crédits correspondants aux besoins de financement annuels de l'ANSC apparaît nécessaire afin de conserver la dynamique du programme. Tout ralentissement d'activité de développements et de déploiement du programme engendrerait en effet un décalage de recettes (les SIS non pourvus de la solution NexSIS 18-112 ne verseraient pas leur contribution à l'ANSC au titre de l'utilisation de l'outil ; les SIS seraient pour

certaines tenus de prolonger pour une période leurs équipements auprès de leur actuel prestataire provoquant également une perte de financement potentiel pour l'ANSC) et un accroissement de charges (surcoûts de développement liés à l'adaptation de l'outil au gré des évolutions réglementaires ; support de certains coûts fixes selon un niveau optimal alors même que la solution NexSIS 18-112 est sous-utilisée par les SIS).

## GAINS DU PROJET

### Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	8,60	8,60	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	86,00	86,00	
Délai de retour en années	0	0	

La mise en œuvre de la solution NexSIS 18-112 au profit des SIS a pour effet de doter ces derniers d'une solution informatique leur permettant de limiter fortement leurs dépenses d'investissement en système d'information. En effet, selon un rythme décennal, les SIS sont amenés à renouveler leurs équipements informatiques pour un coût complet moyen évalué à 4 M€ par SIS. Financées par des budgets d'investissement, ces dépenses donnent lieu par l'État au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) supportée par les SIS via le versement de concours financiers (en l'espèce le Fonds de Compensation de la TVA). Ce montant de FCTVA versé à chaque SIS au titre du FCTVA supporté pour le renouvellement du parc informatique dédié au traitement des appels d'urgence s'élève à 0,66 M€ par SDIS en rythme décennal.

Depuis le lancement de NexSIS18-112, de nombreux SIS ont renoncé au projet de renouvellement de leur solution informatique dans l'attente de disposer de la solution NexSIS 18-112. Suite aux actions de communication pour faire connaître le produit, incluant des démonstrations in situ et au Congrès annuel des sapeurs-pompiers de France, ils sont de plus en plus nombreux à y renoncer. Ainsi, sur la période 2018 à 2024, il est estimé que près de 60 SIS n'ont pas effectué ces dépenses, soit un montant de moindre dépense pour l'État de 40 M€.

Selon un rythme régulier de renouvellement du parc informatique des SIS, le montant des économies au bénéfice de l'État est ainsi évalué à 66 M€ pour l'ensemble des SIS sur la période décennale indiquée, soit un montant annuel moyen d'environ 6,6 M€.

A ce coût annuel au titre de la gestion des alertes viennent s'ajouter d'autres dépenses associées au renouvellement des serveurs de communication et d'autocommutateurs téléphoniques (4 M€ d'investissement par an, soit 0,6 M€ de FCTVA), ainsi que le besoin de disposer de salles équipées de sauvegarde (*backup* : 5 M€ d'investissement par an, soit 0,8 M€ de FCTVA).

En prenant en compte l'ensemble des postes de dépense, le montant des économies annuelles pour l'État au titre du FCTVA s'élève à plus de 8 M€.

N'est pas comptabilisée ci-dessus, l'économie de subventions potentielles pour les investissements structurants des SIS qui ont pu par le passé bénéficier de la dotation globale d'équipement exceptionnelle des SIS, du fonds d'aide à l'investissement ou de la subvention DSIS<sup>2</sup> au titre de leurs dépenses informatiques liées à leurs SI. Ce gain annuel moyen global peut être ainsi estimé à 4,4 M€. Au total, en comptant cette économie générée sur d'autres programmes, le gain annuel estimé atteint 12,4 M€.

## GAINS QUALITATIFS

### *Au bénéfice des usagers*

Les services d'incendie et de secours (SIS) sont actuellement équipés de systèmes de gestion des alertes et de gestion opérationnelle d'information destinés à la réception et au traitement des demandes de secours, afin d'engager les moyens adaptés, gérer les opérations et assurer le renseignement des autorités. Ces systèmes informatiques, interconnectés aux réseaux radio et téléphoniques, intègrent, en temps réel, les capacités opérationnelles du SIS, aussi bien sur le plan matériel qu'humain. Ils ont été adaptés aux besoins locaux au fur et à mesure du temps. Conçus indépendamment les uns des autres, ces systèmes sont de niveau technologique très inégal et parfois proches de l'obsolescence. Ils ne permettent pas d'assurer d'échanges de données entre les SIS, ni le partage des informations vers les organes de coordination opérationnelle et de pilotage national de la sécurité civile.

Alors que les missions d'urgence supposent une parfaite coordination des différents services concourant à la sauvegarde de la vie humaine et de la protection des biens économiques, notamment en cas d'évènements majeurs coordonnés par l'État, aucun échange n'est permis avec ceux de la police ou de la gendarmerie nationales. Si des efforts importants de rapprochement ont pu être assurés entre les SIS et les SAMU (19 plateformes communes « 15 - 18 » physiques), les échanges de données restent souvent partiels voire inexistant. À ce jour, les SIS disposent de peu d'autonomie quant à l'évolution fonctionnelle des solutions mises en œuvre par les éditeurs privés.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet NexSIS 18-112. Ce projet a pour but de fournir à l'ensemble de la chaîne de sécurité civile un système moderne et innovant garantissant une interopérabilité effective entre les centres opérationnels des SIS et des échanges facilités avec les autres acteurs opérationnels de la chaîne des secours.

La solution NexSIS 18-112 est conçue comme une plateforme qui offre un ensemble complet de services aux centres de traitement de l'alerte des SIS et à la population, pour faciliter l'accès aux secours, le traitement des communications d'urgence et la mobilisation des ressources qui permettent, jour après jour, de répondre aux attentes de la population.

### *Au bénéfice de l'État*

La DGSCGC assure notamment la coordination des acteurs de la sécurité civile sur le territoire. Dans le cadre de cette activité, la DGSCGC doit recueillir des informations utiles à l'activité des SIS et leurs actions afin d'en assurer au mieux le pilotage et, le cas échéant, déterminer l'allocation des moyens adaptés aux circonstances. Actuellement, les outils de la DGSCGC ne permettent pas une prise en compte et une centralisation optimales en temps réel des actions menées sur le terrain.

Aussi, par son caractère unifié garantissant une interopérabilité verticale de l'échelon local vers le niveau national, la solution NexSIS18-112 offre la possibilité d'améliorer le pilotage de la communauté des SIS. Il en découlera une facilité et une efficacité dans la gestion du réseau par l'administration centrale, tant dans le pilotage opérationnel quotidien et en situation de crise, que dans le pilotage administratif de l'activité des SIS.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>1 009 794 731</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>755 952 071</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>764 389 566</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>746 553 992</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>152 587 831</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>275 575 201</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>92 817 334</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>470 978 791</b>

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>832 118 104</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>18 187 106</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>850 305 210</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>275 575 201</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>574 730 010</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>764 389 566</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>470 978 791</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>293 410 775</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>868 140 784</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>272 816 362</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>595 324 422</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La hausse des restes à payer constatée à l'issue de l'exercice 2024 s'explique principalement par l'engagement du marché d'acquisition de 2 avions bombardiers d'eau DHC515 (132 M€ en AE) dont le financement est assuré en grande partie par fonds européen.

## Justification par action

### ACTION

#### 11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	44 099 922 64 848 780	<b>57 327 476</b> <b>76 526 955</b>	13 227 554 11 678 175	70 426 137 71 025 856	<b>83 653 691</b> <b>82 704 031</b>

L'action n° 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises. Elle vise à l'identification des risques et menaces potentielles, émergentes ou avérées (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), l'anticipation des crises par la préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices, fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement (CNCMFE) aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive, ainsi qu'au centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT). Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Elle porte ainsi l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes (C2IPAV / Infopublic). Enfin, cette action porte le financement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) composé d'un réseau de sirènes déclenchables à distance.
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres. Cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence (P161) qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter en urgence aux sinistrés une première réponse de l'État.
- la prévention opérationnelle et la protection des populations : le développement d'une capacité nationale en matière de réponse à un événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement) et de soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt.
- l'activité opérationnelle : produit retardant, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos.

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 11 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 227 554	11 678 175	13 227 554	11 678 175
Rémunérations d'activité	7 393 432	7 001 119	7 393 432	7 001 119
Cotisations et contributions sociales	5 821 160	4 635 498	5 821 160	4 635 498
Prestations sociales et allocations diverses	12 962	41 559	12 962	41 559
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 526 435	25 901 546	27 726 435	32 565 817
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 526 435	31 363 313	27 726 435	31 162 582
Subventions pour charges de service public		-5 461 766		1 403 235
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 233 487	520 076	27 359 702	3 526 366
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 233 487	520 076	27 359 702	3 526 366
Titre 6 : Dépenses d'intervention	15 340 000	38 427 158	15 340 000	34 933 672
Transferts aux ménages	50 000		50 000	
Transferts aux autres collectivités	15 290 000	38 427 158	15 290 000	34 933 672
<b>Total</b>	<b>57 327 476</b>	<b>76 526 955</b>	<b>83 653 691</b>	<b>82 704 031</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Produit retardant (5 511 238 € en AE et 3 799 087 € en CP)**

L'utilisation d'additif retardant dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels est un pilier de la doctrine d'intervention des moyens nationaux de la sécurité civile terrestre et aériens.

En 2024, 8 avions bombardier d'eau de type DASH d'une capacité d'emport de 11 tonnes ainsi que 6 avions légers de type Air-Tractor d'une capacité d'emport de 3 tonnes ont été déployés dans le cadre du dispositif opérationnel de la DGSCGC entre les mois de juin et de septembre. Ces moyens aériens ont pu bénéficier d'un maillage national de 23 stations d'avitaillement dont 19 étaient équipées d'un dispositif fixe ou mobile de production de solution retardante (pélicandromes).

La DGSCGC a également déployé 4 détachements d'intervention retardant terrestre : 3 dans les départements méditerranéens et 1 dans le Sud-Ouest. A cet effet, 2 stations mobiles retardant ont été louées par la DGSCGC.

Enfin les opérations de maintenances (préventives et curatives) de l'ensemble des stations d'avitaillement des avions bombardiers a également été supporté par la DGSCGC.

En 2024, l'activité opérationnelle liée aux incendies a été relativement peu élevée. Il a été recensé plus de 9000 incendies pour une surface brûlée proche de 5 300 ha, soit un bilan très inférieur à la moyenne décennale sur la période 2006-2021 (12 300 incendies – 15 724 ha).

S'agissant de l'emploi du retardant en 2024, le détail des engagements d'AE s'établit comme suit :

- Retardant aérien : 1 224 tonnes (4,6 M€) dont 540 tonnes acquises pour reconstituer des stocks ;
- Location de stations d'avitaillement (pélicandromes) : 3 stations (0,1 € TTC) ;
- Maintenance des stations d'avitaillement des moyens aériens : 19 stations (0,6 M€ TTC) ;
- Récupération de retardant suite au démantèlement des stations de Hyères et Marignane : 0,1 M€ TTC ;
- Retardant pour les moyens terrestres : 113 tonnes (sans impact, consommation du stock) ;
- Stations de production pour les moyens terrestres : 2 stations (0,1 € TTC).

Les décalages de facturation en fin d'année explique l'écart entre les AE et les CP.

### **Carburant des avions et des hélicoptères (17 345 722 € en AE et en CP)**

Malgré une saison des feux de moyenne intensité, le niveau de la dépense est supérieur au montant prévu dans la LFI (15,45 M€). Ce dépassement est dû à l'évolution à la hausse des coûts sur les hydrocarbures, constatée depuis avril 2022 et qui s'est confirmée en 2023 et en 2024. Le coût des hydrocarbures comprend les frais d'approvisionnement sur la base de Sécurité Civile de Nîmes Garons et dans les différentes bases hélicoptères

### **Exercices de gestion de crise (150 685 € en AE et 162 381 € en CP)**

En 2024, 622 exercices territoriaux de gestion de crise ont été organisés par les zones de défense et de sécurité et les préfetures de département. Parmi eux, 99 étaient en lien avec des grands événements sportifs internationaux notamment les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

S'agissant de l'enveloppe dédiée du P161, la gestion a été déconcentrée au niveau zonal, pour appuyer l'organisation de 175 exercices. Ces exercices ont permis de tester les principes de gestion de crise mis en œuvre sur le fondement de la planification ORSEC, d'éprouver la chaîne de commandement de l'échelon départemental à l'échelon national et de préparer les services de l'État à la gestion des crises d'actualité (cyber, pandémie, ordre public...).

### **Entretien du réseau national d'alerte (51 659 € en AE et 59 516 € en CP)**

Les crédits exécutés correspondent à des délégations aux préfetures pour le démontage de sirènes de l'ancien réseau national.

### **Fonctionnement du SAIP (1 395 462 € en AE et 1 510 489 € en CP)**

Cette consommation correspond au forfait de maintien en condition opérationnelle du SAIP prévu dans le marché 2022-2026. Le niveau de dépense est proche de la programmation initiale (1,4 M€).

### **Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (-4 991 355 € en AE et 2 810 647 € en CP)**

Ces dépenses sont effectuées en application du contrat capacitaire interministériel NRBCe qui fixe la capacité à atteindre pour répondre aux effets de la menace par la sécurité civile. Ces crédits sont destinés au remplacement de consommables, de petits matériels, ou de kits de détection spécifiques d'une menace émergente identifiée dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de programmation annuelle du contrat capacitaire interministériel NRBC 2021-2024 afin de garantir la capacité de réponse opérationnelle de la sécurité civile. Les équipements sont déployés dans les SIS ou au sein des unités de la DGSCGC et permettent aussi de constituer des réserves de matériels au sein des ESOL.

Les moyens mobilisés portent sur :

- le maintien en condition opérationnelle (MCO) et le renforcement des capacités de détection et d'identification véhiculées,
- le MCO et le renforcement des moyens de détection portatifs,
- le MCO et le renforcement des capacités de décontamination et de prise en charge des victimes.

La consommation négative en AE correspond aux corrections techniques liées à des erreurs d'imputation lors de l'engagement des subventions portées par le dispositif (correction d'erreur au titre de subvention pour charge de service public).

### **Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone - EMIZ (153 558 € en AE et 133 085 € en CP)**

Sont regroupées sous cette rubrique certaines dépenses de fonctionnement liées à la présence du personnel militaire des FORMISC dans les centres opérationnels de zone (COZ) des états-majors interministériels des zones de défense et de sécurité (EMIZDS) qui ne sont pas prises en charge par les préfetures. Il s'agit essentiellement des dépenses d'alimentation et des frais de déplacements des militaires concernés.

### **Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (109 510 € en AE et 65 707 € en CP)**

Créé par décret n° 2014-338 du 14 mars 2014, le CNCMFE est un service à compétence nationale placé pour emploi auprès de la DGSCGC. Son financement est assuré conjointement par trois ministères partenaires (Intérieur,

Armées, Santé) dans le cadre d'un protocole interministériel révisé le 23 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 6 du décret précité. Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement du CNCMFE et à financer l'ensemble des activités de formations théoriques et d'entraînements avec troupes que doit assurer le centre au profit des personnels des ministères cités supra et appartenant plus précisément à la DGSCGC, DGGN, DGPN, DGS et EMA. Le centre forme et entraîne également du personnel des établissements de santé, des préfectures et du ministère de la justice, à titre payant.

Ainsi en 2024, 29 sessions de formations ont été réalisées principalement sur le site d'Aix-en-Provence, permettant à un peu plus de 400 cadres et décideurs de se préparer à la gestion de crise NRBC.

En parallèle, le CNCMFE a financé et co-organisé 8 entraînements interministériels zonaux (EIZ) avec le soutien des états-majors de zone de défense et de sécurité. Ces EIZ ont été dédiés à préparation des JOP et ont mobilisé près de 3200 opérationnels.

Par ailleurs, un entraînement interministériel spécialisé a été organisé ainsi qu'un webinaire qui a capté environ 400 participants de tous ministères. C'est au total environ 4000 agents de l'État qui ont été formés ou entraînés en 2024.

#### **Colonnes de renfort (797 810 € en AE et 745 428 € en CP)**

Ces dépenses de titre 3 recouvrent principalement l'hébergement des renforts mobilisés, notamment pour les jeux olympiques et paralympiques 2024.

#### **SAIP (5 315 231 € en AE et 5 921 645 € en CP)**

Cette consommation correspond aux dépenses de matériels et aux prestations d'installations/raccordements de la vague 2.

Le marché du SAIP 2022-2026 comprend la conception d'un matériel adapté aux évolutions technologiques à venir, à savoir la diffusion de l'alerte par la 4G, en remplacement de l'INPT prévu pour être dé-commissionné en 2027.

Les actions menées en 2024 ont ainsi porté essentiellement sur l'acquisition et le déploiement des armoires de commandes adaptées à la 4G, sur une partie des 2 200 sites déjà installés en hexagone et outre-mer.

Les réalisations de commandes se sont inscrites en dessous du niveau initialement programmé (7,1 M€ prévus en dépenses d'investissement).

#### **Menues dépenses de fonctionnement rattachées à la gestion (62 027 € en AE et 12 111 € en CP)**

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **SAIP (-484 166 € en AE et 134 554 € en CP)**

L'essentiel des dépenses initialement programmée sur le titre 5 dans le PAP a été comptabilisée sur le titre 3 (ci-avant).

Le montant en AE correspond aux finalisations et clôtures d'EJ des années 2013 à 2021 formalisées en début d'année 2024. En CP, il s'agit du paiement de l'installation de 23 sirènes outre-mer.

#### **Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (7 225 164 € en AE et 7 357 913 € en CP)**

Ces crédits sont planifiés dans le cadre du contrat capacitaire interministériel NRBC 2021/2024 piloté par le SGDSN. Ils correspondent à l'acquisition par la DGSCGC ou les SIS de matériels majeurs, en réponse à la stratégie de défense des 11 agglomérations prioritaires. Garantissant une capacité d'intervention minimale, les moyens déployés permettent de prévenir, de protéger et de prendre en charge au plus tôt les victimes d'un acte de malveillance à caractère radiologique, chimique ou biologique, de détecter et d'identifier les substances auxquelles elles ont été exposées. Ce contrat a eu également pour objectif de consolider la réponse opérationnelle NRBC en vue des grands événements dont les JOP 2024.

Les crédits inscrits majoritairement sur le Titre 5 de l'action 11 dans la prévision initiale ont été in fine exécutés en fonction de la nature de la dépense. L'essentiel des équipements a ainsi été acquis sur le titre 3 (présenté ci-avant)

et une partie a par ailleurs été soutenue sous forme de financement versés aux SDIS (imputés sur le titre 6, ci-après) ou imputé sur les moyens nationaux (action 12).

Au global, tous titres confondus, 15,3 M€ ont été dépensés dans le cadre de la lutte contre les menaces NRBC, dont les moyens avaient été nettement renforcés en prévision des jeux olympiques notamment.

#### **Investissement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (30 842 € en AE et 14 408 € en CP)**

Il s'agit de l'achat du véhicule électrique du CNCMFE non encore livré.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### **Colonnes de renfort (30 091 069 € en AE et 26 466 334 € en CP)**

Les colonnes de renfort supportent les coûts liés à la prise en charge par l'État de la mobilisation de ses propres moyens et l'engagement de moyens publics ou privés extérieurs aux départements faisant face à un événement particulier, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

Les dépenses supportées en 2024 se décomposent comme suit :

- 3,3 M€ pour la mobilisation de colonnes de renfort « feux de forêts ». Ces dépenses correspondent à une campagne feux de forêts moyenne et par conséquent une mobilisation des moyens humains adaptée.
- 8,4 M€ de dépenses liées à la mobilisation de colonnes de renfort en dehors de la mission dédiée aux feux de forêt. Ces dépenses concernent des remboursements pour des détachements à l'étranger dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union ou dans le cadre d'un accord bilatéral. La sécurité civile a également été fortement sollicitée à Mayotte dans le contexte de la crise de l'eau. Des détachements composés de sapeurs-pompiers et de militaires ont assuré des relèves pour assurer la production d'eau potable et la distribution aux habitants. Par ailleurs, plusieurs événements significatifs en 2024 ont entraîné la mobilisation de colonnes de renfort comme par exemple le cyclone BELAL sur l'île de La Réunion.
- L'événement majeur de l'exercice 2024 reste la mobilisation de la sécurité civile lors des jeux olympiques et paralympiques. La sécurité civile a été acteur lors du relais de la flamme olympique puis sur l'ensemble des sites métropolitains et en Polynésie lors des différentes épreuves. Ainsi, près de 14,5 M€ ont été payés sur l'exercice budgétaire 2024 pour assurer le remboursement de dépenses engagées par les SDIS.
- 0,26 M€ de dépenses liées à la mobilisation de sapeurs-pompiers volontaires mis à disposition de l'État par leurs SDIS d'origine, afin de renforcer les centres opérationnels de zone, les États-majors interministériels de zone et le COGIC. La DGSCGC prend en charge les dépenses supportées par les SDIS dans le cadre de l'engagement des sapeurs-pompiers pour des missions sortant du niveau départemental.

Par amendement en LFI 2024, la programmation des colonnes de renfort avait été augmentée par rapport au PAP (7 M€) pour atteindre 14 M€. En prévision des jeux olympiques et paralympiques, l'enveloppe prévisionnelle avait été renforcée en cours de gestion moyennant redéploiement de crédits et mobilisation des fonds de concours rattachés sur l'exercice pour s'élever à 30 M€.

#### **Actions de prévention des feux de forêt (546 925 € en AE et 545 425 € en CP)**

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de préparation et de lutte contre les feux de forêt. Il soutient notamment l'Entente pour la forêt méditerranéenne, établissement public territorial pour différentes actions :

- la formation : le centre interrégional de formation de la sécurité civile de Valabre, service de l'Entente pour la forêt méditerranéenne, est le seul centre habilité par la DGSCGC pour assurer la formation « feux de forêt » des responsables d'intervention (chef de site, chef de colonne, chef de groupe). La DGSCGC lui alloue donc une subvention au titre de la modernisation des programmes et des aides pédagogiques, afin de limiter l'impact de ces actions sur les coûts de formation facturés lors des stages (en moyenne, 2 300 stagiaires sont formés annuellement à l'occasion de journées-stagiaires) ;
- la réalisation d'actions de recherche concernant le risque « feux de forêt » ;
- le développement des systèmes d'information géographique.

**Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (517 500 € en AE et en CP)**

Afin de conforter la réponse en gestion de crise, la DGSCGC s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs publics et privés et assure le suivi de diverses conventions :

- pour la mise à disposition des expertises métiers ;
- en matière de gestion de crise et de prévention des risques (expertise sur les catastrophes naturelles, veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification) ;
- en ce qui concerne les risques climatiques, les risques littoraux et portuaires, sismiques et industriels et également afin de soutenir des établissements publics intervenant en matière de sécurité civile : Météo-France, institut national de l'environnement industriel (Inéris), centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), ou encore à l'Association française du génie parasismique (formation de bénévoles au diagnostic bâtimentaire d'urgence après un séisme) ou encore, au titre de veille des publications scientifiques, au Haut comité français pour la résilience nationale ;
- pour aider au développement de projets d'expertise et de recherche intéressant des sujets d'enjeux pour la sécurité civile et la gestion de crise (collège des experts – Science Po) ;
- pour assurer le bon fonctionnement de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (C2IPAV)/Infopublic par l'intervention de la Croix rouge française (CRF). La convention passée entre la direction générale de la sécurité civile et la CRF le 21 juillet 2020 alloue une subvention annuelle de 10 000 €. Ce montant participe aux frais de structure de la CRF et prend ainsi en compte le personnel nécessaire à la gestion, à l'animation du réseau et à la constitution du groupe de « répondants téléphoniques » mis à disposition de la cellule Infopublic dans le cas de son activation ainsi qu'à l'accompagnement et à la formation de ces derniers.

**Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (7 225 164 € en AE et 7 357 913 € en CP)**

Ces dépenses réalisées dans le cadre du Contrat Capacitaire Interministériel (CCI) NRBC, ont été exécutées sur le titre 6 afin de participer à l'équipement des services d'incendie et de secours.

**Erreur d'imputation (46 500 € en AE et CP)**

liée aux dépenses de produit retardant.

**ACTION****12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	413 119 253 474 839 944	<b>621 113 153</b> <b>669 850 247</b>	207 993 900 195 010 303	333 655 381 413 837 782	<b>541 649 281</b> <b>608 848 085</b>

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » concerne les moyens nationaux que l'État entretient et mobilise sans délai en toutes circonstances, pour le secours aux personnes, la préservation des biens et de l'environnement, au quotidien, lors de catastrophes ou de crises de sécurité civile, en France ou à l'étranger.

Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

**La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions »** recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (BSC) : 12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL415, 8 bombardiers d'eau ravitaillés au sol multi rôles DASH 8 Q400 (la livraison du 6<sup>e</sup> et dernier appareil du marché d'acquisition conclu en 2018 ayant été effectuée en mai 2023) et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King Air 200. L'État, à travers la DGSCGC, pourvoit au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs ainsi que du moyen d'avitaillement en retardant « Pélicandrome » de la BSC.

Dans le cadre du marché de modernisation partielle de l'avionique des CL415 (mise en conformité du système de navigation avec la réglementation), des kits deetrofit seront progressivement appliqués à une partie de la flotte des Canadair par le titulaire du marché de maintenance (Sabena Technics FNI jusqu'en 2027). Pour répondre au même besoin d'adaptation réglementaire, les 2 DASH 8 les plus anciens font l'objet d'une modernisation sur la période 2024-2025, via le marché de MCO.

Par ailleurs, l'acquisition de 2 avions amphibies neufs du type DHC-515 en grande partie financée par des fonds européens, a été notifiée le 12 août 2024 pour des livraisons contractuellement prévues en 2028.

**La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres »** correspond à l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC). Elle regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle des trois unités historiques (Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles) et de la 4<sup>e</sup> unité dont l'installation a débuté à l'été 2024 sur le site de Libourne, de leur état-major, à l'entretien et à l'acquisition des véhicules et matériels (renouvellement annuel d'une partie du parc) et au maintien d'une capacité de projection permanente de 262 militaires en trois heures « sortie du quartier » et jusqu'à 600 militaires en 72 heures, pour intervenir en métropole, en outre-mer et à l'international. Les missions confiées peuvent résulter des conséquences de catastrophes d'origine naturelle ou technologique (NRBC), de crises sanitaires, d'un impératif d'assistance aux populations et prendre diverses autres formes de participation à la gestion de crises, en France ou à l'étranger. Le groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est confronté à un nombre important de missions dont la complexité, la diversité et l'intensité croissantes nécessitent une accélération du renouvellement et de l'adaptation de ses moyens matériels. En effet, le champ de première intervention des FORMISC s'élargit en raison de l'évolution des crises de sécurité civile, de l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes et de la récurrence d'événements de grande ampleur tels que les inondations et les feux de végétation.

**La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne...). Les dépenses réalisées permettent d'assurer le soutien, la préparation et la formation des équipages ainsi que la maintenance des appareils. En plus de la maintenance courante et périodique, toutes les 800 heures de vol, ces hélicoptères sont soumis à une visite technique lourde au centre de maintenance du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC) situé à Nîmes. Le plan de relance a permis l'achat de quatre nouveaux hélicoptères H145 plus performants que l'actuel EC145-C2. Les deux premiers appareils ont été livrés en décembre 2021, pour une prise d'alerte opérationnelle en juillet 2022 (les dépenses ont été imputées sur le programme 363 de la mission « Plan de relance »). Les 2 suivants ont été livrés en décembre 2022 (sur crédits du P161) avec une prise d'alerte opérationnelle fin décembre 2022 et début janvier 2023.

Le remplacement de la flotte actuelle des 33 appareils EC145 par 36 H145 du même type que les 4 appareils cités *supra* a été contractualisé en décembre 2023. Ces 36 appareils seront livrés entre fin 2024 (3 appareils livrés) et 2029. En fin d'année 2024, la flotte était donc composée de 33 EC145 (dont 3 ne sont plus en état de voler) et de 7 H145.

A terme, les 40 H145 de la sécurité civile seront nécessaires pour remplir le contrat opérationnel, soit, d'une part assurer le secours à personne à partir de 23 bases en métropole et outre-mer (25 appareils basés) et de 4 détachements saisonniers supplémentaires ce qui fait un total de 29 appareils basés, et d'autre part apporter une petite capacité de lutte contre les incendies.

Enfin, un marché de location d'hélicoptères bombardiers d'eau pluriannuel a été signé pour 4 ans en 2023. Modulaire, selon les besoins, ce marché peut aller jusqu'à la location de 10 hélicoptères dont 4 de la classe des 11 tonnes.

**La sous-action n° 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage »** englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, BRI, DSGSI, DCPJ...) sur le territoire national et à l'étranger. Ces actions sont opérées dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires et des institutions internationales ainsi que la formation de services spécialisés français ou étrangers. Ces missions, dont la finalité est la protection de la population et la lutte antiterroriste, sont déclinées en deux principaux objectifs : réduire les stocks de munitions d'une part et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste d'autre part. Pour assurer ses missions et remplir ses objectifs, le groupement d'intervention du déminage est organisé en 25 sites de déminage compétents sur l'ensemble du territoire (hors Paris et petite couronne). Il dispose également d'un centre de stockage de munitions chimiques, d'un centre de formation et de soutien du déminage et d'une direction pour garantir la coordination du groupement. En 2024, le déminage totalise 15 051 interventions dont 27 % concernent la levée de doute et/ou la neutralisation des objets suspects et engins explosifs improvisés. Le déminage a collecté 357 929 tonnes de munitions et détruit 341 995 tonnes de munitions.

**La sous-action 5 « Préparation et Intervention des moyens nationaux de soutien »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de Méry-sur-Oise et de Marseille : mise en œuvre des flux logistiques de matériels commandés par la DGSCGC à destination des services opérationnels, maintien en condition opérationnelle des véhicules des moyens nationaux et des matériels de la réserve nationale, mise en œuvre des matériels de la réserve nationale en intervention. Outil essentiel concourant à une capacité de soutien et d'intervention nationale, les ESOL permettent ainsi, en complément des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises. Cette sous-action comprend également les dépenses relatives à l'immobilier des moyens nationaux ainsi que les dépenses d'équipement de la réserve nationale et de l'ESCRIM.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 12 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	207 993 900	195 010 303	207 993 900	195 010 303
Rémunérations d'activité	124 015 276	116 787 764	124 015 276	116 787 764
Cotisations et contributions sociales	83 781 231	77 711 035	83 781 231	77 711 035
Prestations sociales et allocations diverses	197 393	511 503	197 393	511 503

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	199 489 659	290 966 245	168 282 756	232 480 913
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	199 489 659	290 967 787	168 282 756	232 480 913
Subventions pour charges de service public		-1 541		
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	213 629 594	183 535 802	165 372 625	180 936 354
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	213 629 594	183 175 851	165 372 625	169 784 036
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		359 951		11 152 317
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>		337 897		420 516
Transferts aux ménages		8 000		8 000
Transferts aux entreprises		47 407		45 832
Transferts aux collectivités territoriales		31 013		31 013
Transferts aux autres collectivités		251 477		335 671
<b>Total</b>	<b>621 113 153</b>	<b>669 850 247</b>	<b>541 649 281</b>	<b>608 848 085</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Maintenance des aéronefs (126 297 974 € en AE et 86 883 175 € en CP)

- Pour le maintien en condition opérationnel (MCO) des avions : la consommation arrêtée en fin d'année 2024 est de 36 M€ en AE et de 47 M€ en CP contre 19,3 M€ en AE et 51 M€ en CP prévus en LFI. S'agissant de la consommation des AE, elle s'explique par la mise à niveau des AE, nécessaire au respect du montant minimum garanti au titulaire du marché et actualisé aux conditions économiques de 2024 jusqu'à la fin dudit marché.

En ce qui concerne la consommation des CP, elle s'explique par une saison des feux de moyenne intensité (5900 heures de vol en 2024 pour une moyenne à 6300 heures de vol), ainsi que par le report de certains travaux de maintenance ou d'amélioration qui ont dû être reportés.

- Pour le MCO des hélicoptères : la consommation est restée relativement conforme au prévisionnel. Durant la gestion 2024, le renouvellement du marché cellule des EC145 a été effectué. La consommation des CP (38,5 M€) est également en retrait par rapport à la LFI (42 M€) compte tenu d'une activité inférieure à la moyenne observée ces dernières années. Cette moindre activité est liée aux grandes difficultés rencontrées avec le précédent titulaire du marché de fourniture de pièces détachées, qui ont fortement impacté la disponibilité des appareils.

### Coopération au profit de tiers (705 780 € en AE et 608 188 € en CP)

Il s'agit presque intégralement du remboursement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre des « dauphins polynésiens ». Cette dépense intervient dans le cadre d'un accord sur la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées.

### Location d'aéronefs (25 047 872 € en AE et 24 392 070 € en CP)

Au delà d'une saison feux de relativement faible intensité, le coût total des moyens aériens loués s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent (28,7 M€), avec des moyens loués en plus grand nombre, en raison de la non mobilisation du marché DASH qui représentait un coût significatif en 2023. En 2024, 6,5 M€ ont été consacrés à la location de 6 avions bombardier d'eau légers (4 Air tractor et 1 DASH en 2023) et 17,9 M€ pour la deuxième année d'exécution du marché de location des hélicoptères bombardiers d'eau (10 appareils).

Il est précisé que la ressource LFI (30 M€) avait été augmentée par amendement par rapport au PAP (7 M€).

### Interventions UIISC (458 454 € en AE et 309 376 € en CP)

Ces crédits concernent les activités courantes du GMNT.

**Taxes aéronautiques (1 241 427 € en AE et 1 251 049 € en CP)**

La consommation est conforme à la programmation LFI (1,3 M€). A noter que 2024 est la première année où la consommation est enregistrée en année pleine pour la flotte des 8 Dash.

**Neutralisation des engins explosifs (4 167 904 € en AE et 4 083 980 € en CP)**

Les crédits alloués ont permis l'achat d'explosifs, la location de matériel et le financement du chantier de dépollution du site du FAUGA achevé en fin d'année 2024. L'écart avec les dépenses programmées pour cette activité s'explique par le paiement de dommages et intérêts versés à hauteur de 1,8 M€ € suite à une décision de justice rendue courant 2024.

**Habillement des moyens nationaux terrestres (4 317 875 € en AE et 4 884 623 € en CP)**

Concernant le groupement de moyens nationaux terrestres (GMNT), ces crédits permettent l'acquisition des tenues d'intervention, des tenues de service courant, ainsi que du matériel de campement et d'ameublement.

Un effort particulier d'équipement a été réalisé en 2024 pour la remontée en effectifs du GMNT prévue dans le cadre de la LOPMI ainsi que dans le cadre de la création de la 4<sup>e</sup> UIISC à Libourne.

S'agissant du déminage, les crédits ont permis de tendre vers l'objectif de l'adaptation d'une tenue unique et grand froid tant pour les interventions sur munitions que sur les engins explosifs improvisés. De plus, la complétion de la dotation en tenues aluminées (pour les munitions phosphores), l'acquisition de filtres demi-masque pour le brulage et des chaussures de service ont pu être effectives.

**MCO des véhicules et matériels majeurs (2 635 480 € en AE et 2 970 206 € en CP)**

Pour le déminage, ces crédits ont permis la maintenance et la réparation des robots nécessaires aux opérations de détection et de neutralisation des engins explosifs. Outre, la maintenance des véhicules, le maintien en condition opérationnelle a concerné la vérification des appareils de radiographie, la dosimétrie et les matériels de plongée.

Pour le GMNT, les dépenses en MCO connaissent une hausse importante depuis 2022 liée au fort engagement des moyens, ainsi qu'à un effet de vieillissement du parc.

**Matériels radio des moyens nationaux (642 050 € en AE et 580 722 € en CP)**

Cette rubrique regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle, à l'utilisation et au renouvellement des équipements de transmission analogique et numérique en service dans les unités militaires et les services du déminage.

**Formation et sécurité du personnel (4 465 844 € en AE et 4 547 287 € en CP)**

Concernant le groupement des moyens aériens on relève une légère augmentation sur ce poste du fait notamment de l'inflation sur les déplacements pour les QT (qualifications type) des navigants à Toronto.

Concernant le déminage, les crédits ont notamment été utilisés pour la présélection des futurs démineurs de la sécurité civile organisée aux mois d'avril et de juin 2024. Tous les consommables et les frais afférents au centre de formation et de soutien constituent les dépenses de cette activité.

Pour le GMNT, ces crédits concernent les activités courantes de formation et sécurité de l'ensemble des FORMISC.

**Réserve nationale (1 470 191 € en AE et 1 315 936 € en CP)**

Ces dépenses sont dédiées à l'entretien et à la maintenance courante des matériels.

En 2024, une remise à niveau des stocks suite aux engagements a été réalisée, particulièrement après les projections de longue durée des militaires de la Sécurité Civile en Nouvelle Calédonie et à Mayotte.

**ESCRIM (352 741 € en AE et 430 967 € en CP)**

L'année 2024 a donné lieu à la fin de la remise en condition de cet « hôpital de campagne » après ses différents déploiements en Turquie et en Libye en 2023. Les dépenses 2024 correspondent à différentes phases d'entraînement et de renouvellement du matériel, ainsi qu'une partie du déploiement à Mayotte en fin d'année 2024.

**Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (9 675 514 € en AE et 9 223 434 € en CP)**

Cette activité comptabilise les dépenses liées aux frais de fonctionnement des différents groupements opérationnels ainsi que leurs frais de déplacements. Sont aussi prises en charge pour le déminage les dépenses liées à l'achat des fournitures courantes, les consommables et le petit outillage (sable, adhésifs... consommables nécessaires pour les opérations de neutralisation).

S'agissant du groupement des moyens aériens, les dépenses portent essentiellement sur le marché de restauration de la base de sécurité civile et les frais de mission. Ce segment de dépense connaît une forte inflation depuis 2022. Les crédits 2024 ont permis la mise en place durant la saison des feux, de nouveaux détachements saisonniers, notamment à Bordeaux.

**Entretien courant des bâtiments (1 629 261 € en AE et 1 529 411 € en CP)**

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine, l'adaptation des bâtiments aux nouvelles normes environnementales et aux solutions permettant de limiter la consommation d'énergie. Ces dépenses sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

**Location de bâtiments (561 596 € en AE et 1 048 592 € en CP)**

L'exécution correspond aux loyers des locaux aéroportuaires pour le déminage (Calais, Nice et les Landes). Ces dépenses sont par ailleurs liées à divers baux en cours pour les bases hélicoptères : Paris, Grenoble et Cannes. Cela comprend également l'occupation de hangars sur le site de Nîmes.

**Autres dépenses immobilières de l'occupant (5 491 248 € en AE et 7 367 828 € en CP)**

Ces crédits regroupent l'ensemble des obligations de l'occupant, hors entretien courant et loyers, ce qui inclue les dépenses de fluides, nettoyage, maintenance et gardiennage.

**Gestion de crise / grands rassemblements (71 190 249 € en AE et 67 596 681 € en CP)**

Les dépenses sont liées à la participation des moyens de la sécurité civile à des missions nationales ou internationales lors de catastrophes naturelles ou de crises majeures. L'année 2024 a été marquée par une activité intense liée aux événements survenus en Nouvelle Calédonie : les événements de Nouvelle-Calédonie ont mobilisé de très importants moyens de sécurité civile, le P161 ayant par ailleurs été appelé en support des autres programmes - essentiellement pour le transport de hommes et du matériel. La gestion de crise en Nouvelle-Calédonie représente notamment 37 M€ de transport aérien, 10 M€ de dépenses de logistique et matériel sur place et 10 M€ pour le dégagement des axes routiers.

En fin d'année, le cyclone CHIDO a aussi engendré une activité d'une intensité exceptionnelle pour répondre à la crise de Mayotte.

**Acquisition d'aéronefs (17 327 955 € en AE et 574 107 € en CP)**

Les dépenses présentées ci-après portent sur des dépenses de fonctionnement adossées aux marchés d'aéronefs en cours, elles ne portent pas sur l'acquisition même des appareils :

- Achat avions (15 M€ en AE et 0,47 M€ en CP) : les AE concernent l'engagement des divers lots de rechanges du marché d'acquisition des deux DHC515 notifié en 2024. Les CP concernent le solde définitif du bon de commande des extincteurs et des extensions des configurations du marché d'acquisition des DASH pour un montant de 0,47 M€.
- Achat hélicoptères (2,3 M€ en AE et 0,1 € en CP) : l'engagement des AE en 2024 concerne le MCO inclus dans le marché d'acquisition de renouvellement de la flotte pour un an à compter de la livraison du premier aéronef (décembre 2024). Les CP concernent un premier paiement du MCO.

**Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (6 629 026 € en AE et 5 633 590 € en CP)**

Dans le cadre de l'acquisition et du renouvellement des matériels majeurs réalisés sur les crédits d'investissement, les dépenses de fonctionnement retracées ici, portent sur l'acquisition de petits équipements et d'accessoires nécessaires au fonctionnement des matériels lourds

**Carburant des véhicules terrestres (1 431 578 € en AE et 1 431 578 € en CP)**

Les dépenses de carburant des véhicules sont commentées au sein de l'action 14.

**Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (4 967 176 € en AE et 3 455 427 € en CP)**

Ces dépenses de titre 3 sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

**Modernisation et équipement des aéronefs (233 285 € en AE et 2 315 320 € en CP)**

Les AE concernent principalement une partie « entretien » de la mise en conformité du système de navigation (PBN) des CL415.

Le montant des CP est plus particulièrement lié au paiement du solde du marché de rénovation de l'avionique des EC145 qui avait fait l'objet d'un report de la gestion 2023 sur la gestion 2024. Il porte également pour une part résiduelle, sur de menues dépenses de fonctionnement rattachées à l'activité opérationnelle.

**Menues dépenses de fonctionnement rattachées à l'activité opérationnelle (25 766 € en AE et 47 367 € en CP)****DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Réserve nationale Investissement (7 956 282 € et 7 515 313 € en AE)**

En 2024, un effort particulier a été réalisé pour l'acquisition de matériel de pompage. Les équipements des moyens nationaux avaient été fortement mobilisés lors des campagnes précédentes, notamment lors des inondations dans le nord de la France. Des pompes de dernière génération ont donc été acquises sous plafond de ressources en 2024.

**Modernisation et équipement des aéronefs (1 047 253 € en AE et 2 493 038 € en CP)**

Les crédits programmés ont permis la poursuite de plusieurs projets :

- la rénovation des Dash vers un standard leur permettant l'utilisation des données satellitaires (GNSS pour *Global Navigation Satellite System*) ;
- le GNSS des Canadair, suite à la notification du marché en novembre 2022 ;
- l'acquisition du simulateur de treuillage hélicoptères.

**Acquisition d'aéronefs (117 376 977 € en AE et 118 194 187 € en CP)**

- Achat avions (117,4 M€ en AE et 28,6 M€ en CP) : ces dépenses font suite à la notification du marché d'acquisition des deux DHC515 notifié en 2024 dans le cadre du programme RescUE. Les CP consommées traduisent le paiement de l'avance réalisé à partir des fonds européens rattachés sur le programme 161.
- Achat hélicoptères (89,6 M€ en CP) : ces dépenses concernent le marché d'acquisition de renouvellement de la flotte des hélicoptères. Le montant en CP est supérieur à la LFI (65 M€) du fait de reports de paiements de la gestion 2023 sur la gestion 2024 (crédits reportés sur 2024).

**Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (36 610 863 € en AE et 39 851 090 € en CP)**

S'agissant du déminage, les crédits alloués ont notamment permis l'acquisition de matériels majeurs à l'accomplissement des missions orientée contre la lutte anti-terrorisme (robots). De plus, les crédits ont soutenu le programme de renouvellement du parc des véhicules et de leur aménagement conformément aux exigences de sécurité pour le transport des équipements sensibles.

Principalement, les consommations 2024 traduisent un effort particulier sur le renouvellement d'un parc vieillissant et sur l'acquisition des premiers équipements destinés à l'UIISC4 de Libourne, notamment en matériel majeur (véhicules lourds d'intervention). L'écart par rapport au PAP (19,5 M€) s'explique ainsi par l'amendement inscrit en LFI 205 pour soutenir la création de l'UIISC4 (11 M€ pour l'équipement et le matériel de l'unité) et par l'apurement de commandes antérieures.

**ESCRIM (802 882 € en AE et 256 737 € en CP)**

L'exécution correspond aux commandes de matériels destinés à l'ESCRIM passées sur le titre 5.

**Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (15 143 996 € en AE et 9 012 817 € en CP)**

Cette dotation vise à :

- assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, de chaudières, toitures...);
- permettre la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie ;
- permettre la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'existants, sur les sites de la DGSCGC.

La gestion 2024 a conduit plus particulièrement à privilégier les chantiers suivants :

- site de stockage de Vimy (Déménagement Arras) ;
- site de destruction de Cléry sur somme (Déménagement Arras) ;
- base hélicoptère de Bréville ;
- phase transitoire relative à la création de la 4<sup>e</sup> unité FORMISC à Libourne.

**Autres dépenses immobilières de l'occupant (781 692 € en AE et 706 517 € en CP)**

Il s'agit de dépenses d'entretien comptabilisées sur le titre 5.

**Gestion de crise / grands rassemblements (1 664 352 € en AE et 910 515 € en CP)**

Il s'agit des dépenses d'investissement (matériel lourd) liées à la gestion de crise. 1,6 M€ ont été engagés en toute fin d'année pour intervenir à Mayotte suite au cyclone CHIDO.

**Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (1 809 006 € en AE et 1 721 383 € en CP)**

Cette dépense aurait dû être imputée en action 11 « Prévention et gestion de crise » car relevant des crédits globaux CCI NRBC (cf. supra).

**Menues dépenses d'investissement rattachées à l'activité opérationnelle (342 498 € en AE et 274 756 € en CP)**

Sont notamment concernées les dépenses de maintien en conditions opérationnelles des équipements comptabilisées en investissement.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****Gestion de crise (328 619 € en AE et 411 238 € en CP)**

Cette dépense correspond à des actions financées au titre de la journée nationale de la résilience 2024 (JNR) mais imputée par erreur sur l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » en exercices de gestion de crise au lieu de l'action 11 « Prévention et gestion de crise » sur la ligne budgétaire dédiée à la JNR.

**Exercices de gestion de crise (9 278 € en AE et en CP)**

**ACTION****13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183	187 381 994	<b>190 350 177</b>	2 968 183	220 165 887	<b>223 134 070</b>
	1 841 308	187 289 659	<b>189 130 968</b>	1 841 308	223 597 415	<b>225 438 724</b>

L'action n° 13 " Soutien aux acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civiles).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la doctrine opérationnelle, les compétences, les équipements et matériels permettant notamment aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de conduire leurs interventions ;
- la gestion des carrières des officiers du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves des services d'incendie et de secours et des réserves communales de sécurité civile ;
- le développement de la résilience de la population, au moyen notamment de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours (objectif de 80 % de la population formée au PSC1 ou aux Gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle) ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie et de secours de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'Intérieur contribue également au financement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SIS.

Il finance également le régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP), géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui vise à indemniser l'invalidité permanente et le décès en service des sapeurs-pompiers volontaires et participe, avec les SIS, au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), qui est la prestation de fin de service des mêmes sapeurs-pompiers volontaires.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 13 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 968 183	1 841 308	2 968 183	1 841 308
Rémunérations d'activité	1 908 326	1 155 343	1 908 326	1 155 343
Cotisations et contributions sociales	1 052 877	670 636	1 052 877	670 636
Prestations sociales et allocations diverses	6 980	15 329	6 980	15 329
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 668 004	32 327 581	30 668 004	31 441 177
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 027 004	16 405 452	14 027 004	15 519 048
Subventions pour charges de service public	16 641 000	15 922 129	16 641 000	15 922 129
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 525 763		3 525 763
Subventions pour charges d'investissement		3 525 763		3 525 763
Titre 6 : Dépenses d'intervention	154 388 227	151 436 315	187 172 120	188 630 476
Transferts aux ménages	27 875 000	29 249 787	27 875 000	29 249 787
Transferts aux collectivités territoriales	107 368 033	113 454 395	107 368 033	113 454 395
Transferts aux autres collectivités	19 145 194	8 732 133	51 929 087	45 926 293
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 325 763		2 325 763	
Dotations en fonds propres	2 325 763		2 325 763	
<b>Total</b>	<b>190 350 177</b>	<b>189 130 968</b>	<b>223 134 070</b>	<b>225 438 724</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Frais de gestion liés aux pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (362 000 € en AE et en CP)**

Le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP), dont le principal de la dépense relève des dépenses d'intervention, confie à la Caisse des dépôts et consignations la gestion de ce régime.

Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative), imputés en dépenses de fonctionnement, n'ont pas dépassé la programmation initiale (0,37 M€).

**Subvention pour charge de service public NEXSIS (15 922 129 € en AE et 15 922 129 € en CP)**

Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, une subvention pour charge de service public est allouée chaque année à l'agence du numérique de la sécurité civile au titre de sa fonction de pilotage de la transformation numérique des outils de gestion des appels d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours.

L'écart à la LFI (16,6 M€) s'explique par la mise en œuvre de la réserve de précaution initiale.

**Activité de la direction des sapeurs-pompiers (197 120 € en AE et 10 363 € en CP)**

Cette ligne budgétaire est destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la direction des sapeurs-pompiers. Chaque année ces dépenses regroupent des conventions et contrats d'abonnements signés, notamment relatifs aux travaux de normalisation. De plus, des dépenses liées à des organisations logistiques de réunions ou séminaires, commandes d'ouvrages sont comptabilisées sur cette ligne budgétaire.

**Concours des sapeurs-pompiers professionnels (850 000 € en AE et en CP)**

Depuis le transfert de compétence des concours aux centres départementaux de gestion et au centre national de la fonction publique territoriale, intervenu en 2022, il leur est versé 0,85 M€ par an pour organiser les concours et

examens professionnels des officiers de sapeurs-pompiers professionnels. 0,05 M€ sont dédiés à l'organisation des concours de la catégorie A + et le reste de la somme, répartie aux centres de gestion organisateurs d'épreuves, est dédiée à celle des concours des catégories B et A, y compris ceux relatifs aux professionnels de santé.

#### **Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BMPP (14 996 332 € en AE et 14 295 978 € en CP)**

La dépense constatée correspond aux besoins relatifs aux sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des États-Majors de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition.

#### **Menues dépenses de fonctionnement (707 € en CP)**

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **Dotation au profit de l'ENSOSP (3 525 763 € en AE et en CP)**

L'État a versé à l'ENSOSP une dotation destinée à :

- couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction des locaux à Aix-en-Provence (2,3 M€) ;
- participer au financement du bâtiment de mise en situation professionnelle (1,2 M€).

Cette dotation, initialement programmée sur le titre 7, a été imputée en dépense d'investissement suite à une erreur technique.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### **Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 291 212 € en AE et € en CP)**

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP s'inscrit dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026. L'exécution au titre de l'année 2024 respecte la prévision LFI et se décompose comme suit :

- 3,24 M€ € au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 0,05 M€ au titre de la subvention exceptionnelle de l'État en vue du développement de la plateforme numérique dédiée à la formation pilotée par l'ENSOSP.

#### **Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 - CNR 114 (1 089 510 € en AE et 429 087 € en CP)**

Le coût de la participation au financement du fonctionnement du CNR114 est, en application de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par convention. La contribution au titre de l'année 2023, d'un montant de 0,43 M€, a été versée en 2024.

Une nouvelle convention pour la période 2024-2026 a été signée et engagée en 2024 pour 1,1 M€ en AE.

#### **Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (29 249 787 € en AE et en CP)**

Le RISP a été instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, remplacée par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, qui a permis de rapprocher l'indemnisation de sapeurs-pompiers blessés ou décédés lors de leurs activités de sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels. Les réalisations pour 2024 au titre des allocations et rentes d'invalidité, des rentes de réversion et des pensions temporaires d'orphelins s'élèvent à 11,34 M€.

De plus, l'activité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit à une prestation de fin de service, la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR auquel l'État participe à hauteur de 50 %). En 2024, la dépense s'est élevée à 17,9 M€.

**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS – pactes capacitaires (4 077 411 € en AE et 41 31 994 € en CP)**

Initiée en 2019, la démarche dite des pactes capacitaires, visée à l'article L. 742-11-1 du code de la sécurité intérieure (CSI), a pour objectif d'améliorer la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS), dans le cadre des dispositifs de solidarité nationale, au titre des risques feux de forêts (FDF) mais également complexes et/ou émergents (RCE).

Le financement de l'État associé, à hauteur de 150 M€ d'AE ouverts au titre de LFI 2023 pour les feux de forêts, est venu compléter les crédits adossés à la loi d'organisation et de programmation du ministère de l'intérieur pour 2023-2027.

Versés au titre de la dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (DSIS<sup>2</sup>), la consommation 2024 en crédits de paiement s'élève à 41,9 M€ soit :

- 39,9 M€ pour les projets dits feux de forêt ;
- 2 M€ pour les projets dits risques complexes et émergents.

**Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (112 828 177 € en AE et en CP)**

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité de l'armée de terre, placée sous l'autorité du préfet de police. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2).

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris celles d'investissement, liées à l'entretien, la réparation, le loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et aux paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25 % des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police, soit pour 106,9 M€ pour l'année 2024.

En application des dispositions de l'article D3421-2 du CGCT, trois acomptes représentant 30 % de la contribution prévisionnelle de l'État ont été versés au cours de l'exercice auxquels s'ajoute le solde de l'année n-1. Le montant des deux premiers acomptes a été de 32,1 M€ et le troisième s'est élevé à 38,7 M€ sous l'effet notamment de l'impact des jeux olympiques et paralympiques. Le solde de l'année 2023 s'élevant à 9,9 M€, une somme de 112,8 M€ a été versée en 2024.

**Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Protection civile (626 218 € en AE et en CP)**

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service.

La charge nette annuelle du SIPC atteignant, en 2024, 1,36 M€, le remboursement par l'État s'élève à 0,54 M€.

Cette dépense est liquidée comme suit : une somme correspondant à 80 % de l'enveloppe est versée durant l'année courante, le solde (20 %) au cours de l'année N-1.

En 2024, un total de 0,63 M€ ont été décaissés en crédits de paiement soit 0,44 M€ au titre de l'année en cours et 0,19 M€ au titre du solde 2023.

**ACTION****14 – Fonctionnement, soutien et logistique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	40 740 139 37 411 182	<b>47 611 212</b> <b>44 943 688</b>	6 871 073 7 532 506	39 916 237 38 092 938	<b>46 787 310</b> <b>45 625 444</b>

L'action n° 14 « Soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme qui recouvrent :

- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres ;
- les services d'état-major (bureau du cabinet, missions des relations internationales, pôle communication et pôle santé).

L'action n° 14 supporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise, de par l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (cellule Infopublic).

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 14 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 871 073	7 532 506	6 871 073	7 532 506
Rémunérations d'activité	4 562 548	4 900 343	4 562 548	4 900 343
Cotisations et contributions sociales	2 242 539	2 382 315	2 242 539	2 382 315
Prestations sociales et allocations diverses	65 986	249 847	65 986	249 847

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	33 221 139	32 562 613	34 080 237	34 045 901
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 221 139	32 562 613	34 080 237	33 995 901
Subventions pour charges de service public				50 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 319 000	4 784 012	5 636 000	3 998 480
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 319 000	830 757	5 636 000	538 712
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 953 255		3 459 768
Titre 6 : Dépenses d'intervention	200 000	64 557	200 000	48 557
Transferts aux autres collectivités	200 000	64 557	200 000	48 557
<b>Total</b>	<b>47 611 212</b>	<b>44 943 688</b>	<b>46 787 310</b>	<b>45 625 444</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### MCO des véhicules légers DGSCGC (438 507 € en AE et 417 284 € en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la DGSCGC et de l'administration centrale. La prévision de consommation de la LFI (0,4 M€) a été atteinte.

### Carburant des véhicules terrestres (1 303 933 € en AE et 1 306 467 € en CP)

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds important (camions citernes de lutte contre les feux de forêts).

Il convient de rattacher à cette ligne 1,4 M€ qui ont été imputés sur l'action 12, pour une dépense totale de carburant terrestre qui atteint 2,7 M€, montant soutenable par rapport à la programmation initiale (3 M€).

### Dépenses de fonctionnement courant (2 743 979 € et 2 706 163 € en CP)

L'exécution constatée renvoie aux dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les dépenses d'envoi de colis (messagerie) ;
- les frais de péage.

Le niveau d'exécution se rapproche de la prévision LFI (3 M€).

### Activités liées à la gestion de crise (144 136 € en AE et 430 021 en CP)

Ces crédits permettent notamment de financer des actions de communication et d'information, de sensibilisation et de promotion de la culture du risque par le développement de supports et l'organisation d'actions locales et, enfin, le fonctionnement lié à la cellule interministérielle de crise (CIC).

- La conduite d'actions de diffusion de la culture du risque et de promotion de supports et d'initiatives concourant à la sensibilisation de la population sur les comportements à adopter en situation de crise. S'agissant du dispositif de la journée nationale de la résilience (JNR), les crédits ont permis de soutenir l'appel à projets ouvert à tous les acteurs intéressés par la sensibilisation des publics aux risques majeurs et aux comportements appropriés à adopter avant, pendant et après une catastrophe. Ces porteurs peuvent en effet bénéficier d'un accompagnement financier pour faciliter la concrétisation de leurs projets.
- Entre outre, ces crédits permettent de financer les actions d'animation du réseau des acteurs territoriaux de la crise (préfectures de département et zones de défense et de sécurité), notamment à travers l'organisation de séminaires et *webinaires* nationaux ainsi que celles afférentes au pilotage et à la mise en œuvre d'une offre de formation qualifiante sur la thématique de la gestion des risques et des crises.

- Financement du fonctionnement de la cellule interministérielle de crise : la CIC a été activée à plusieurs reprises en 2024, sur différents formats et durées. Ont notamment été activées des CIC pour les crises suivantes : « pénurie d'eau potable à Mayotte », « relais de la flamme », « jeux olympiques », « violences en Nouvelle Calédonie ».

En complément du maintien en condition opérationnelle de ces moyens, l'exécution a également permis de financer le renouvellement d'une partie du parc informatique de la CIC et l'acquisition de nouveaux matériels numériques et de licences de logiciels.

#### **Dépenses mutualisées informatiques et télécommunications - sac à dos numérique (2 943 713 € en AE et 2 271 529 € en CP)**

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire). Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs. La dépense est conforme à la programmation initiale.

#### **Applicatifs et systèmes (6 532 764 € en AE et 5 224 807 € en CP)**

Les dépenses de fonctionnement liées aux applications métier de la DGSCGC correspondent aux besoins de maintien en conditions opérationnelles et de sécurité de celles-ci, auxquels s'ajoutent les coûts de licences aéronautiques des moyens aériens de la sécurité civile. La résorption d'une dette technologique importante, en phase d'être achevée, contribue à la maîtrise de ces coûts de fonctionnement par le biais du dé-commissionnement d'anciennes applications ou l'arrêt d'infrastructures informatiques obsolètes.

#### **Services d'hébergements (2 133 196 € en AE et 1 888 082 € en CP)**

La modernisation des applications métier s'inscrit dans une rénovation des infrastructures d'hébergement (*Cloud Pi Gen2*). En charge de ces chantiers techniques, la DTNUM du ministère de l'Intérieur coordonne et mène les travaux afférents. Chaque direction métier du ministère est mise à contribution financière au prorata de son portefeuille d'applications, selon des critères partagés.

#### **Transmissions (16 322 385 € en AE et 19 801 548 € en CP)**

Les dépenses de fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée de transmissions (INPT) sont supportées en grande partie par les services d'incendie et de secours, selon leur poids relatif à la population concernée, ainsi que par les SAMU, selon une convention. La DGSCGC finance le budget supplémentaire qui permet de couvrir la totalité des coûts. Ce mode de financement via fonds de concours explique l'écart par rapport aux crédits inscrits en LFI.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **Acquisition de véhicules des services centraux (34 150 € en AE et 67 868 € en CP)**

La commande engagée est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

#### **Applicatifs et systèmes (4 070 348 € en AE et 3 486 320 € en CP)**

La mise en service de nouvelles applications répond aux besoins de la Sécurité civile de disposer d'outils numériques efficaces dans le cadre de ses missions. Les chantiers importants correspondent à des évolutions majeures des applications métier. Au-delà des contraintes habituelles de sécurité, l'accent est désormais mis sur la valorisation des données produites, dans un but de pilotage de l'activité, opérationnel pour les services métier, stratégique au plus haut niveau de la DGSCGC et du ministère de l'Intérieur.

#### **Services d'hébergements (456 205 € en AE et 315 040 € en CP)**

Les applications métier de la sécurité civile sont hébergées au sein des infrastructures du ministère de l'Intérieur opérées par la DTNUM, qui a déterminé des clés de répartition pour répartir le coût des services associés entre les directions métier du ministère.

**Transmissions (176 986 € en AE et 34 520 € en CP)**

Les investissements réalisés sur l'infrastructure nationale partagée de transmissions (INPT) tendent à baisser dans la perspective du déploiement du Réseau Radio du Futur (RRF), appelé à remplacer l'INPT.

**Dépenses informatiques (46 323 € en AE et 94 732 € en CP)**

Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****Subventions aux organismes qui concourent aux travaux de prospectives sur les métiers de la sécurité civile (50 500 € en AE et 34 500 € en CP)**

L'exercice 2024 porte principalement sur l'engagement d'un partenariat avec le conservatoire national des arts et métiers pour des travaux d'étude liés à la prévention des risques professionnels des sapeurs-pompiers.

**Autres subventions (14 557 € en AE et en CP)**

Ce montant correspond à la contribution du programme 161 au financement du groupement d'intérêt public « 80 ans de la Libération ».

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)</b>	<b>9 462 093</b>	<b>9 462 093</b>	<b>16 641 000</b>	<b>16 641 000</b>	<b>15 922 129</b>	<b>15 922 129</b>
Subventions pour charges de service public	7 995 926	7 995 926	16 641 000	16 641 000	15 922 129	15 922 129
Dotations en fonds propres	1 466 167	1 466 167				
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts	60 000	60 000			50 000	50 000
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>			<b>135 000</b>	<b>105 000</b>
Transferts	80 000	80 000			135 000	105 000
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>101 750</b>	<b>101 750</b>			<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
Transferts	101 750	101 750			100 000	100 000
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>67 500</b>	<b>67 500</b>
Transferts					67 500	67 500
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>9 773 843</b>	<b>9 773 843</b>	<b>16 641 000</b>	<b>16 641 000</b>	<b>16 364 629</b>	<b>16 334 629</b>
Total des subventions pour charges de service public	7 995 926	7 995 926	16 641 000	16 641 000	15 922 129	15 922 129
Total des dotations en fonds propres	1 466 167	1 466 167				
Total des transferts	311 750	311 750			442 500	412 500

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public.

Le programme 161 participe par ailleurs aux dépenses d'organismes partenaires en lien avec les missions de sécurité civile et de gestion des crises.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2023 Prévision 2024 Réalisation 2024	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	0	10	1	1	0	0
	0	22	2	0	2	0
	0	15	1	0	1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

## SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2024 *</b>	<b>22</b>	<b>15</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	8	8

A fin 2024, malgré le recrutement de 10 ETP (dont la compensation de 2 départs), l'agence n'a pas atteint son plafond d'emploi ; une partie des actions de recrutement n'ayant pas abouti avant la fin de gestion.

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile

### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Fin 2024, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a déployé et réalisé une ouverture de service pour plusieurs SDIS du périmètre initial. Ainsi, les SIS de Corse du Sud (depuis fin 2023), du Var (depuis fin janvier 2024) et de l'Indre-et-Loire (depuis juin 2024) utilisent de manière nominale NexSIS 18-112. Notons que, prévue en décembre 2024, la mise en service de NexSIS 18-112 dans le département 77 a été reportée au 7 janvier 2025 pour éviter une opération de cette ampleur durant les fêtes de fin d'année. Dans le SDIS 58, la mise en service prévue également en décembre 2024 a été repoussée à la demande du SAMU : l'impact d'une rupture de lien même si annoncée de longue date par le SDIS a généré une crise locale. La bascule du SDIS est prévue avant fin février 2025.

Ces ouvertures de service traduisent le basculement de l'agence dans une activité de déploiement en sus de celle de développement et d'infogérance de la solution NexSIS. Au cours de l'année 2024, l'activité de déploiement s'est structurée afin de continuer à accompagner les SDIS dans leur ouverture de service. L'agence poursuit la mise en œuvre des « *Mise à l'Épreuve du Réel* » (MER) au sein des prochains SIS à basculer en production (plusieurs MER par mois au sein des SIS 95, 91, 44, 67 et 46), tant dans un cadre de tests de la chaîne de traitement de bout en bout sur des appels simulés, que sur la mise en œuvre opérationnelle de NexSIS en traitement de véritables communications d'urgence.

Ces travaux permettent à l'ANSC et aux SIS de partager les activités nécessaires au déploiement à venir de la solution NexSIS, contribuant par là-même à l'accélération des mises en exploitation à venir, à identifier pour chacun des SIS les configurations et paramétrages nécessaires, ainsi que les derniers ajustements fonctionnels et à assurer les correctifs nécessaires. Ces MER guident la feuille de route des opérationnels de l'ANSC qui se tournent vers les attentes essentielles des acteurs opérationnels à toutes les strates du SIS.

En parallèle, l'ANSC poursuit la mise à disposition de cette même solution NexSIS en développement continu au sein des SIS engagés dans un déploiement. Par cette mise à disposition, les SIS sont en mesure d'assurer le peuplement des données et d'accueillir leurs personnels (chefs de projets, futurs formateurs et paramétreurs, personnels des salles opérationnelles, ainsi que leur commandement) à l'outil. Cette mise à disposition sécurisée de l'outil est notamment rendue possible par la réalisation des travaux visant au déploiement des infrastructures locales et des réseaux préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS. Achievé en 2023, la plateforme du réseau SECOURIR (réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile en capacité d'assurer l'entraide entre les SIS) accompagne la mise à disposition et le déploiement des SDIS.

Aujourd'hui, environ la moitié des SIS du périmètre sont aujourd'hui engagés dans des travaux de déploiement et de bascule progressive dans NexSIS ou d'abonnement à SECOURIR.

L'agence a par ailleurs continué d'enrichir et de consolider la solution NexSIS 18-112<sup>[1]</sup>, système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS), par la réalisation des développements informatiques dont la V1 est finalisée fin 2023. Toujours réalisées dans une approche au plus près des attentes fonctionnelles et techniques des SIS, le produit NexSIS connaît toujours une livraison toutes les deux semaines. Compte tenu d'une trésorerie trop faible à compter du mois de juillet, celles-ci ont dû être re-priorisées et limitées au minimum permettant d'assurer le MCO du produit NexSIS en H24 7/7. Ce mode permet toutefois de réaliser de rares évolutions demandées par les SIS. Le seul développement réellement important est réalisé dans le cadre d'un

financement sur crédits du fond de relance et concerne l'expérimentation 112, venant permettre le lancement de l'expérimentation à mi-année 2025. Ces développements viennent également apporter un premier niveau de réponse aux plateformes communes SAMU-pompiers.

Évoluant dans un écosystème numérique, l'ANSC poursuit ses travaux collaboratifs avec l'IGN (institut national de l'information géographique et forestière) pour assurer l'enrichissement de la base de données routière nationale, la Santé pour la mise en œuvre du lien SAMU l'ACMOSS (Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours) pour ce qui concerne l'interfaçage entre NexSIS et RRF (réseau radio du futur) et elle a pu mettre en place une liaison avec le produit CRIMSON, outil de gestion de situation tactique développé par la société SOPRA et présent dans plus de la moitié des SIS.

En lien avec les autorités ministérielles (DTNUM, SHFD) et interministérielle (ANSSI), l'agence poursuit l'ensemble de ses travaux selon les process de sécurisation en vigueur, notamment à l'occasion de des homologations de sécurité de NexSIS 18-112 et de SECOURIR obtenues au cours de l'exercice 2023.

D'un point de vue budgétaire, l'ANSC s'est concentrée sur ses actions de communication auprès des SIS en vue de maintenir la mobilisation de l'écosystème des services d'incendie et de secours et de fiabiliser ses ressources : démonstration du fonctionnement de la solution NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile (personnels informaticiens des SIS, Présidents de CASDIS et directeurs des SI), notamment lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France en septembre 2024. Le montant de collecte des fonds issus des SIS (supérieur aux prévisions initiales) témoigne encore en cette année 2024 de la confiance de ces derniers en la solution NexSIS 18-112.

Enfin, l'ANSC a également assuré le fonctionnement opérationnel et la poursuite du déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU. L'agence a élargi son offre de services AML au bénéfice des éditeurs en charge du numéro de secours « 191 » (événements aéronautiques). Les travaux en vue de faire bénéficier la technologie AML aux utilisateurs d'iPhone dans les départements d'Outre-Mer ont également repris.

[1] Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>	<b>1 750</b>	<b>1 750</b>			<b>3 300</b>	<b>2 000</b>
Subventions pour charges de service public	1 750	1 750				
Subventions d'investissement					3 300	2 000
<b>P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture</b>	<b>16</b>	<b>16</b>			<b>17</b>	<b>17</b>
Transferts	16	16			17	17
<b>P161 – Sécurité civile</b>	<b>9 462</b>	<b>9 462</b>	<b>16 641</b>	<b>16 641</b>	<b>15 922</b>	<b>15 922</b>
Subventions pour charges de service public	7 996	7 996	16 641	16 641	15 922	15 922
Dotations en fonds propres	1 466	1 466				
Subventions d'investissement						
<b>P349 – Transformation publique</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>				
Subventions pour charges de service public	2 280	2 280				
Subventions d'investissement	3 720	3 720				
<b>Total</b>	<b>17 228</b>	<b>17 228</b>	<b>16 641</b>	<b>16 641</b>	<b>19 239</b>	<b>17 939</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

En 2024, l'opérateur ne bénéficie pas de SCI du P161, la totalité du financement de l'État étant désormais sous la forme d'une SCSP. Par ailleurs, l'ANSC a bénéficié d'un financement complémentaire de la part de l'État (P216) pour un montant de 2 M€. Ce financement complémentaire est dédié aux travaux relatifs à l'expérimentation du numéro unique dits « Expé. 112 ».

La différence entre le montant de SCSP prévu en LFI 2024 et l'exécution tient à l'application d'une mise en réserve pondérée sur ces crédits.

L'ANSC a également bénéficié en 2024 d'un financement du P205 au titre de la convention signée avec la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture pour la mise à disposition de l'AML (*Advanced Mobile Location*).

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	1 806	1 641	Subventions de l'État	15 921	15 922
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	50	55	– subventions pour charges de service public	15 921	15 922
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 456	12 100	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		1 045
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	340	2 725	Revenus d'activité et autres produits	1 415	279
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	340	2 725	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		65
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>17 262</b>	<b>13 741</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 336</b>	<b>17 246</b>
Résultat : bénéfice	74	3 504	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	17 336	17 246	Total : équilibre du CR	17 336	17 246

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	414	6 165
Investissements	14 202	17 282	Financement de l'actif par l'État		1 160
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	13 800	17 545
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>14 202</b>	<b>17 282</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>14 214</b>	<b>24 870</b>
Augmentation du fonds de roulement	12	7 588	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Les charges de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 13,7 M€, soit un montant représentant un peu moins du double de celui constaté en N-1. Ces charges augmentent non du fait des charges de fonctionnement de la plateforme SECOURIR dont la mise en œuvre date de la fin 2023.

Concernant les produits, ils sont en augmentation (+6,3 M€) par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de la subvention de l'État. L'ANSC parvient ainsi à dégager une capacité d'autofinancement d'un montant de 6,2 M€ (3 M€ en 2023).

Cette capacité d'autofinancement vient compléter les recettes d'investissement (17,5 M€) afin de disposer d'un montant total de ressources de 24,9 M€.

L'exécution 2024 traduit un niveau de charges et de produits inférieur à la prévision du budget initial. En revanche les emplois et ressources se sont révélés plus importants qu'en BI. En 2024, l'ANSC ne connaît pas de diminution du fond de roulement.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
3 108	2 512	8 875

Le montant final de la trésorerie s'établit à 8,9 M€, soit un montant supérieur à celui programmé au budget initial. Ce montant permet de couvrir les dépenses totales de l'agence sur environ 100 jours.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 806	1 806	1 641	1 641
Fonctionnement	17 730	15 116	16 320	12 100
Intervention	0	0	0	0
Investissement	14 737	14 202	15 797	17 282
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>34 273</b>	<b>31 124</b>	<b>33 758</b>	<b>31 023</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	50	50	55	55

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>31 136</b>	<b>34 790</b>
Subvention pour charges de service public	15 921	15 922
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	13 800	18 589
Recettes propres	1 415	279
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	2 000
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>31 136</b>	<b>36 790</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>12</b>	<b>5 767</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Administration générale	1 806 1 641	1 120 743	1 491 1 185	0 0	0 0	30 1 200	30 840	2 956 3 583	3 327 3 666
MAD/Contributeur	0 0	1 450 930	1 150 1 024	0 0	0 0	0 0	0 0	1 450 930	1 150 1 024
Projet NexSIS	0 0	10 166 10 917	7 556 6 495	0 0	0 0	14 150 14 399	13 665 16 111	24 316 25 316	21 221 22 606
SECOURIR	0 0	4 994 3 731	4 919 3 397	0 0	0 0	557 198	507 331	5 551 3 929	5 426 3 728
<b>Total</b>	<b>1 806 1 641</b>	<b>17 730 16 320</b>	<b>15 116 12 100</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>14 737 15 797</b>	<b>14 202 17 282</b>	<b>34 273 33 758</b>	<b>31 124 31 023</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	6
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>12</b>	<b>5 767</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 160
Abondement de la trésorerie non fléchée	12	4 607
<b>Total des besoins</b>	<b>12</b>	<b>5 773</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>12</b>	<b>5 767</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	6
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>12</b>	<b>5 773</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>12</b>	<b>5 773</b>

\* Voté

L'évolution à la hausse de la trésorerie (+5,8 M€) s'explique par le glissement sur le premier trimestre 2025 d'une partie des dépenses engagées sur le trimestre 4 de 2024 du fait de la modification de la date de fin de gestion de l'agence. Ces restes à payer représentent un montant d'environ 3 M€. Consécutifs de prestation à échéance à fin décembre, ils seront entièrement résorbés au premier trimestre 2025.

Si la ressource a finalement été supérieure aux attendus, la dépense a augmenté à due concurrence pour permettre les développements et investissements informatiques pour l'accélération du programme NexSIS 18-112.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>16</b>
– sous plafond	10	22	15
– hors plafond	1	2	1
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>		2	1
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

A fin 2024, en dépit du recrutement de 10 ETP (dont la compensation de 2 départs), l'agence n'a pas atteint son plafond d'emploi ; une partie des actions de recrutement n'ayant pas abouti avant la fin de gestion.

Les recrutements concernent à la fois les activités autour de la gestion de la données, la consolidation de l'activité du centre de service de l'agence et le fonctionnement administratif de l'agence.

Ces recrutements permettent à l'agence d'assurer une partie des activités cumulées de conception, de réalisation, de déploiement et d'exploitation.